

Université de Montréal
Département de philosophie, Université de Montréal

Cette thèse intitulée

L'entreprise républicaine

Présentée par

Gabriel Monette

Département de philosophie

Faculté des arts et des sciences Université de
Montréal

Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de
docteur en philosophie

Janvier 2021

© Gabriel Monette, 2021

Cette thèse intitulée

L'entreprise républicaine

Présentée par

Gabriel Monette

A été évaluée par un jury composé des personnes suivantes

Peter Dietsch (Université de Montréal)

Président-rapporteur

Christian Nadeau (Université de Montréal)

Directeur de recherche

**Jurgen De Wispelaere (Stockholm School of Economics
in Riga)**

Membre du jury

**Dominic Martin (École des sciences de la gestion,
UQAM)**

Examineur externe

Résumé

Cette thèse explore l'impact en termes de design institutionnel de la conception républicaine de la liberté appliquée à l'entreprise. Je mobilise le cadre théorique de la pensée républicaine et je l'applique aux divers problèmes contemporains entourant les entreprises (domination dans et par l'entreprise). Ce faisant, je discute du pouvoir de marché, de monopole, de théorie des parties prenantes et de problème de l'agence.

Dans cette thèse, je défends l'idée que, pour favoriser la liberté républicaine, il est nécessaire de structurer légalement l'entreprise de manière cohérente avec les idéaux républicains, c'est-à-dire en créant « l'entreprise républicaine » dont la gouvernance est guidée autour du *principe des intérêts dominés*. Le projet de la thèse est double. Dans un premier temps, présenter l'approche républicaine de l'entreprise. Dans un second temps, développer une théorie de l'entreprise inspirée de ce courant qui pourtant permet d'ouvrir des perspectives neuves sur la liberté dans la firme.

Mots-clés : républicanisme, entreprise, gouvernance, liberté, domination, partie prenante

Abstract

This thesis explores the impact of the republican conception of freedom applied to business in terms of institutional design. I will defend the idea that, in order to promote republican freedom, it is necessary to legally structure the company in a way that is consistent with republican ideals, that is, by creating the "republican enterprise" whose governance is guided by the principle of dominated interests. The thesis project is twofold. First, present the republican approach to business. Secondly, to develop a theory of enterprise inspired by this trend, which nevertheless makes it possible to open up new perspectives on freedom in the firm.

Keywords : republicanism, business, governance, freedom, dominated interests, stakeholders

Table des matières

Résumé	i
Abstract	ii
Remerciements	vi
Introduction	1
Le libéralisme politique et le républicanisme	2
La négligence de l'entreprise	4
Le problème	6
La dérive oligarchique	6
Les concepts de <i>voice</i> et <i>exit</i>	12
Un mot sur l'entreprise.....	14
L'entreprise républicaine	18
La force du républicanisme	20
Le travailleur libre	20
L'économie libératrice	22
L'approche par le droit.....	22
La question du capitalisme.....	23
Structure de la thèse	26
Chapitre 1 : Républicanisme	29
Les formes de liberté.....	31
L'interférence et la liberté « négative »	31
La liberté républicaine.....	33
La domination.....	35
L'interférence arbitraire.....	37
L'arbitraire potentiel.....	37
Le cas de l'esclave	37
Dépendance	39
La question de l'agent et du système	40
La légitimité	41
La question de la domination systémique	41
De l'intérêt de la distinction entre interférence et domination	44
Histoire du républicanisme	46
Le républicanisme classique	51
Une liberté positive	52
Un républicanisme élitiste, aristocratique et esclavagiste.....	53
Le paradoxe de l'esclavage.....	53
L'apparition du marché	54
La liberté comme autonomie.....	55
Un républicanisme basé sur la vertu	57
La persistance du républicanisme classique.....	59
La société commerciale à les nouveaux républicanismes.....	59
Le républicanisme commercial.....	61

	iv
La question de la propriété.....	65
Le républicanisme du travail	67
Le socialisme républicain.....	67
L'esclavage salarial et républicanisme du travail.....	68
Républicanisme et entreprise	70
La domination dans et par l'entreprise.....	71
La question du syndicalisme.....	76
Conclusion partielle	77
Chapitre 2 : Le problème avec l'entreprise et l'économie	79
Républicanisme et entreprise	82
Les diverses approches.....	84
L'approche sociale-démocrate.....	87
Les lois anti-trusts et la compétitivité.....	93
Les mouvements néo-brandeisiens	98
L'importance de la décentralisation.....	101
L'approche du républicanisme commercial	103
L'opposition entre État et marché.....	105
L' <i>exit</i> sur le marché du travail.....	106
Le marché des républicains commerciaux	109
Le marché n'est pas seul : la nécessaire ouverture à la participation.....	112
Les républicains, l'économie et le marché	113
Les républicains et l'économie	115
Le socialisme de marché.....	119
Le revenu de base	122
L'approche du républicanisme du travail	124
Conclusion partielle	128
Chapitre 3 : Les formes de l'entreprise face à l'économie.....	129
Le concept d'entreprise	131
L'histoire de l'entreprise	133
Des premières « corporations » à « la corporation »	133
L'émergence de la responsabilité limitée.....	137
Le mouvement coopératif et mutualiste	140
Les diverses approches.....	141
La conception démocratique.....	144
L'analogie État-Entreprise.....	147
La conception délégative.....	152
Une perspective insuffisante	154
L'approche de l'école de Chicago	156
La conception relationnelle.....	158
L'efficacité.....	163
Chapitre 4 : La liberté en entreprise.....	166
Républicanisme en entreprise	169
L'insuffisance de la contestation.....	174
L'aristocratie et la contestation	177

	v
Critique de la dépolitisation.....	178
Retour à l'argument d'Hsieh	181
Le républicanisme du travail.....	182
L'opposition au marché et l'importance de l'entreprise	183
La coopérative et la prise de parole	186
La nature de la coopérative	187
Critique de la coopérative.....	187
La nécessaire hybridité de la proposition républicaine.....	190
Le conseil d'administration.....	191
La théorie des parties prenantes	192
Chapitre 5 : L'entreprise républicaine	196
La réforme par le droit	198
La gouvernance corporative contemporaine.....	201
Les contours de l'entreprise républicaine	207
La frontière, l' <i>exit</i> et le <i>voice</i>	208
Le principe des intérêts affectés et dominés	214
Le principe des intérêts dominés	216
L'internalisation des coûts.....	218
Une objection : flou du principe.....	221
Les mécanismes de l'entreprise républicaine.....	222
Le conseil d'administration républicain	222
L'élection et le tirage au sort.....	223
Conclusion.....	228
La question du capitalisme et de la transition	232
Le management républicain	234
Bibliographie.....	236

Remerciements

La réalisation de cette thèse est en soi la démonstration de ce qu'il est possible d'accomplir avec la collaboration et le travail collectif. Quand je me suis lancé dans ce projet, je n'aurais jamais imaginé avoir à la fin de cette longue recherche. La coopération de nombreux êtres humains a rendu possible la rédaction de cette thèse. C'est peut-être mon nom qui figure sur la page couverture de ce document, mais il n'aurait pas pu s'y trouver sans l'accompagnement, l'aide, le support et la présence d'un grand nombre de personnes. Voici quelques mots sur ces humains d'une rare qualité. La liste de celles et ceux à remercier est trop longue. Mais certains doivent être mentionnés.

D'abord, j'aimerais remercier noter la contribution immense d'un directeur exceptionnel : Christian Nadeau. Je crois qu'il n'est pas exagéré d'affirmer que sans lui, je ne me serais pas développé comme philosophe et comme enseignant comme je l'ai fait. Quand toute cette aventure a commencé, c'est lui qui a vu le potentiel que j'avais et qui a pris sur lui de m'aider à le développer. Je dois l'accomplissement que représente cette thèse autant à son intelligence, sa générosité et son humanité qu'à sa patience et sa confiance. Merci Christian.

Ensuite, il est essentiel que je note les autres amis, proches et rencontres qui ont rendu ce marathon intellectuel possible. Je pense d'abord à Bernard Ducharme qui a été présente à chaque étape de cette aventure, à me soutenir par sa sagesse, son expérience et son humanité. Nos échanges ont toujours été fructueux et je dois plusieurs des idées de ce texte à nos parfois très longues discussions. Il y aussi Simon Gagné, l'ami qui n'a pas cessé d'être présent à chaque moment depuis le début de cette aventure avec sa droiture, son humour, sa sagesse et parfois ses silences nécessaires. Son support discret, sa sensibilité et sa constance ont été d'une aide précieuse et essentielle. Jonathan Durand-Folco a aussi une influence majeure tout le long de cette thèse. Son intelligence, son humanité et surtout son optimisme ont été des qualités essentielles pour l'immense défi qu'a été la rédaction de

cette thèse. Je remercie aussi ma collègue et amie Anne-Marie Gagné-Julien qui a contribué à clarifier mes idées et qui n'a jamais manqué une occasion de m'aider à affiner mes arguments. Je la remercie pour ses conseils, sa maîtrise des stratégies académiques et toutes ces longues discussions sur la philosophie. Tout cela a été d'une grande valeur et a joué un rôle décisif dans ma recherche. Je la remercie pour tout cela et surtout pour sa précieuse amitié.

Il serait injuste de ne passer sous silence l'aide inestimable d'une intellectuelle d'exception dont les vertus intellectuelles exemplaires m'ont guidé si justement dans mes réflexions. Anne-Sophie a non seulement laissé une trace importante dans les idées de cette recherche, dans ma compréhension du monde académique, mais a contribué à faire de moi un meilleur chercheur et une meilleure personne. Elle a été présente dans les moments les plus difficiles et autant sa générosité et son humanité ont contribué à me faire traverser ses moments difficiles. Si ce n'est pas une marque de grande vertu, je ne sais pas ce qui l'est.

J'ai aussi une dette de gratitude à celles et ceux qui ont à divers moments de cette recherche, contribué autant humainement que pratiquement à l'accomplissement du travail immense que représente cette thèse. Je pense notamment à Geneviève Choquette qui a enduré mes premières réflexions sur la liberté républicaine, Thomas Ferretti et Christian Jobin qui m'ont encouragé à faire la thèse, à Morgane qui a titillé ma curiosité sur les enjeux économiques, à Julie Bernard et Marie-Claude Beaudin qui ont fortement contribué à renforcer ma compréhension de la gouvernance des organisations, à Catherine Côté qui a été une source constante d'encouragement et tous les autres : Kevin Brooke, Catherine Le Guerrier, Maïka Sondarjee, Xavier Boileau, Olivier Laliberté, Gabriel Turpin-Crête, Alexandre Bouras, Alexandre Berkese. Il est important aussi que je note l'influence, l'aide et le support des membres de la communauté philosophique du Québec. Je pense notamment à : Marc-Antoine Dilhac, Peter Dietsch, Ryoa Chung, Dominique Leydet, Dominic Martin, Anne Mesny et bien d'autres. Merci à toutes et tous.

Je remercie aussi ma famille pour leurs support, amour et patience. Merci Manon, Mathieu, Réjean et Rita.

Introduction

« The enterprises of the country are aggregating vast corporate combinations of unexampled capital, boldly marching, not for economic conquests only, but for political power. The question will arise, and arise in your day, though perhaps not fully in mine: Which shall rule — wealth or man; which shall lead — money or intellect; who shall fill public stations — educated and patriotic free men, or the feudal serfs of corporate capital? »

– Edward G. Ryan, Chief Justice of Wisconsin Supreme Court, address to the graduating class at the University of Wisconsin, 1873.

Les entreprises¹ ont un pouvoir immense sur nos vies et sur nos sociétés. Des milliers d'individus travaillent quotidiennement en leur sein. Elles contrôlent des quantités inimaginables de capitaux humains et physiques. Elles sont gouvernées par des hiérarchies qui n'ont rien à envier aux régimes autoritaires. Elles rivalisent dans certains marchés, en contrôlent d'autres. Elles respectent parfois la loi, la contournent parfois, mais aussi l'ignorent trop souvent. Parfois même, par le biais de lobbys, elles participent à contribuer au processus législatif et gagnent ainsi des avantages non mérités. Ce pouvoir aussi gigantesque ne peut être ignoré par quiconque considère que la liberté politique est une valeur importante, car qui dit pouvoir aussi vaste dit aussi risque pour la liberté. Ce risque est d'autant plus élevé que le pouvoir des organisations économiques est disproportionné par rapport à celui des individus et des États. Explorer ce pouvoir est l'objet de cette thèse.

La question du pouvoir est une question qui a intéressé les philosophes politiques depuis les tout débuts de cette discipline. Comment doit-on distribuer le pouvoir ? Qu'est-ce qui rend un pouvoir légitime ? Comment protéger les individus des abus du pouvoir ? Ces questions

1 Nous utiliserons de manière interchangeable et équivalente les expressions : entreprise privée, entreprise capitaliste traditionnelle. Il y a certes des nuances importantes entre une entreprise privée, une entreprise à capital-actions (dite publique, car cotée en bourse). On peut même parler des coopératives, sujet qui intéressera cette thèse, comme une forme d'entreprise privée, car non-publique. Or, jusqu'au chapitre qui développera sur cette question, nous n'opposerons qu'entreprise privée et coopérative en prenant comme critère les structures de pouvoir et de propriété.

et leurs variantes ont traversé l'histoire de la philosophie politique de l'Antiquité à nos jours. Les réponses ont varié, mais tournaient généralement autour d'une réflexion sur ce que je vais appeler les *institutions publiques*, c'est-à-dire des institutions telles que le gouvernement, la constitution politique, le système judiciaire et les principales institutions socio-économiques telles que la propriété privée et les règles des marchés concurrentiels.

C'est au tournant de la modernité qu'a émergé une réflexion sur les institutions intermédiaires, les cités, les églises, les associations, les corporations². Cependant, ces organisations restaient dans le giron des institutions publiques. Ce sont ces dernières qui étaient garantes de la forme des organisations intermédiaires et particulièrement des organisations économiques, auxquelles je vais référer comme étant des « entreprises ». Ce sont les institutions publiques qui, notamment par le biais du droit corporatif (ou droit des entreprises), structurent le corps des activités des entreprises.

Le libéralisme politique et le républicanisme

Si tout le monde s'entendait sur les valeurs morales ou s'il n'y avait pas de conflit d'intérêts, la vie en société serait très simple. Le *libéralisme politique* reconnaît que nous vivons dans des sociétés pluralistes comportant d'importantes différences entre les individus, dont les valeurs et intérêts sont souvent contradictoires. Cette théorie prend au sérieux le défi politique de réconcilier cet ensemble de valeurs et intérêts. Elle entend trouver des moyens de rapprocher les gens qui ne sont pas d'accord et résoudre les conflits qui émergent de ces différences. Cependant, le libéralisme politique, dans sa forme contemporaine, reste parfois assez peu sensible aux questions de pouvoir et de domination, notamment, en ce qui a trait au pouvoir des organisations économiques.

2 Levy, Jacob T., *Rationalism, pluralism, and freedom*, Oxford, United Kingdom, Oxford University Press, 2015.

Le *républicanisme* est une théorie politique partageant des similitudes avec le libéralisme³ cherchant à répondre aux questions de la distribution du pouvoir qui traversent l'histoire de la pensée politique. En tant que théorie politique, elle est particulièrement sensible aux arrangements institutionnels et aux enjeux de pouvoir, si bien que De Wispelaere la décrit comme une théorie politique cachée sous des airs de théorie de la liberté⁴.

Le républicanisme se fonde sur le concept de *domination*, défini comme l'interférence arbitraire, réelle ou potentielle, d'un agent sur un autre. Par là, le républicanisme entend rendre compte plus finement de l'intuition selon laquelle la liberté serait compromise lorsqu'un individu serait à la merci de l'arbitraire d'un autre. Pensons ici à l'exemple paradigmatique du pouvoir arbitraire d'un maître sur son esclave.

Le républicanisme entend rendre compte de la domination d'un individu sur un autre, mais aussi des groupes et surtout des gouvernements sur les individus. C'est pourquoi le républicanisme a historiquement été opposé à toute forme de gouvernement monarchique, oligarchique ou aristocratique. L'idée étant que dès que l'on concentre du pouvoir entre les mains d'un seul ou de quelques individus, le pouvoir devient source de domination. Même si ceux-ci n'abusent pas de ce pouvoir, la seule existence de la possibilité d'interférence arbitraire est politique. La domination est le mal duquel il faut protéger les individus, car le républicanisme s'intéresse à ce qui menace la liberté⁵. La personne libre est celle qui ne subit pas de domination, qui est libre d'agir sans être soumise à l'interférence arbitraire d'un autre, que cette interférence soit réelle et présente ou même seulement potentielle, latente.

3 Le républicanisme et le libéralisme sont des théories de la liberté. En ce sens, ils se rejoignent. Cependant, dans la littérature critique, il existe une controverse concernant la question à savoir si le républicanisme s'oppose au libéralisme ou s'il en est plutôt l'une des nombreuses formes. La position que je vais prendre dans cette thèse est que le républicanisme n'est pas contraire au libéralisme. Il partage avec celui-ci plusieurs éléments importants, notamment la valorisation de la liberté, le respect de l'individu et l'État de droit protecteur de la liberté des individus.

4 Casassas, David et Wispelaere, Jurgen De, « Republicanism and the political economy of democracy », *European Journal of Social Theory*, septembre 2015.

5 Bohman, James, « Republican Cosmopolitanism* », *Journal of Political Philosophy*, vol. 12, n° 3, 2004, pp. 336-352.

Stuart White, dans son article sur la critique républicaine du capitalisme, présente de manière synthétique les notions centrales du républicanisme. Il écrit :

« The attraction of republicanism lies precisely in its insistence that the core value of being a free person – understood in Pettit’s terms as being free from alien control or domination – entails the constitution of collective self-determination. »⁶

L’idée de la « personne libre » est importante. Elle fait ressortir l’essence du projet républicain, c’est-à-dire la création et la défense de l’individu libre, protégé contre l’arbitraire des autres, de l’utilisation de leur pouvoir pour interférer dans sa vie. L’idée d’autodétermination en est la conséquence. Autrement dit, le républicanisme cherche à distribuer le pouvoir pour minimiser l’abus potentiel de pouvoir d’une personne sur une autre. Pour y arriver, la stratégie du républicanisme contemporain consiste moins à favoriser une approche par le développement de manières d’être, de vertus, quoique la vertu soit importante pour les républicains, mais bien à aménager les institutions pour protéger les individus non seulement de l’interférence présente et actuelle, mais aussi de la potentialité même d’interférence. Idéalement, il ne doit pas y avoir de moyen de dominer. La force du républicanisme réside donc dans sa sensibilité aux arrangements institutionnels qui participent à protéger les individus contre la domination. Politiquement, les Républicains ont toujours cherché à aménager les structures de pouvoir de sorte qu’il soit difficile, voire impossible, pour un ou quelques individus d’abuser du pouvoir qu’ils ont.

La négligence de l’entreprise

Les structures de pouvoir et l’organisation du pouvoir proviennent de la nécessité de coordonner l’activité sociale. Comme mentionné plus tôt, les structures de pouvoir sont nécessaires en raison d’absence d’une loi « naturelle » guidant les comportements humains et réglant toute lutte d’intérêt. Au même titre que les institutions publiques, les institutions

6 White, Stuart, « The Republican Critique of Capitalism », *Critical Review of International Social and Political Philosophy*, vol. 14, n° 5, 2011, pp. 561–579.

économiques ont la fonction d'encadrer l'activité sociale en favorisant la collaboration. Cependant, les principes permettant la collaboration au sein des institutions économiques ont pu faire l'objet de travaux de philosophie politique ou encore d'économie ou de science politique. Comme le dit Nien-hê Hsieh :

« The discipline of economics is said to have been unconcerned, until relatively recently, about the organization of production. [...] To be certain, there have been scholars who have called for greater attention to be paid to the role of organizations in economics. Building on their insights, the study of organizations has become a central area of inquiry for economics. [I argue] for following a similar line of development in the study of what justice requires of social institutions. »⁷

En revanche, il existe une littérature critique toujours en développement sur le potentiel inégalitaire des entreprises. Joseph Stiglitz souligne que la gouvernance dans les entreprises capitalistes est un facteur important expliquant l'augmentation des inégalités de revenus dans des sociétés comme celle des États-Unis d'Amérique, où les inégalités de revenus sont très marquées⁸. Les PDG gagnent souvent des centaines de fois le salaire de leur travailleur le moins bien rémunéré. Thomas Piketty souligne également que les inégalités de capital sont encore plus importantes⁹. Une petite minorité de personnes détient la grande majorité de la richesse, y compris les actions des entreprises. Robert Dahl, Iris Marion Young, et Tom Malleson soulignent que les structures des entreprises influencent également les inégalités dans la prise de décision concernant des enjeux centraux pour les communautés, les sociétés et les nations¹⁰. Pensons seulement à l'impact systémique de décisions concernant la division

7 Hsieh, Nien-hê, « Survey Article: Justice in Production », *Journal of Political Philosophy*, vol. 16, n° 1, mars 2008, pp. 72-100.

8 Stiglitz, *Le prix des inégalités*, Brignon, Les Liens Qui Libèrent Editions, 2012.

9 Zucman, Gabriel, « The missing wealth of nations: Are Europe and the U.S. net debtors or net creditors? », mars 2012 ; Piketty, Thomas, *Le capital au XXI^e siècle*, Paris, Seuil, 2013 ; Zucman, Gabriel, Fagan, Teresa Lavender et Piketty, Thomas, *The Hidden Wealth of Nations: The Scourge of Tax Havens*, University of Chicago Press, 2015 ; Alvaredo, Facundo *et al.*, « The Elephant Curve of Global Inequality and Growth », *AEA Papers and Proceedings*, vol. 108, , 2018, pp. 103-08.

10 Young, Iris Marion, *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, N.J, Princeton University Press, 1990 ; Dahl, Robert Alan, *A preface to economic democracy*, Cambridge, Polity Press, 1985 ; Ferretti, Thomas,

du travail et les choix d'investissement. La concentration du pouvoir dans un petit nombre d'entreprises ayant la capacité de peser plus lourd que les individus dans ce genre de choix représente un danger important.

Le problème

Passons maintenant au problème qui occupera cette thèse : sommes-nous libres au sein d'une entreprise ? La question peut sembler banale, voire triviale. L'État de droit et la démocratie sont des structures qui, pensons-nous communément, sont les garants de la liberté dans nos États. En quoi serait-ce différent dans les entreprises ? Se passerait-il quelque chose de fondamentalement différent à l'intérieur de l'entreprise, par contraste avec l'extérieur de celle-ci, qui ferait passer l'individu de citoyen libre à employé exploité ? Il semble malheureusement que ce soit le cas.

La dérive oligarchique

« [...] power that controls the economy should be in the hands of elected representatives of the people, not in the hands of an industrial oligarchy. »

- Justice William Douglas¹¹

Le pouvoir toujours plus important des entreprises doit aussi se comprendre dans un contexte de croissance des inégalités, que ce soit ici au Québec ou ailleurs dans le monde¹². Cette accumulation du capital dans les mains d'un groupe toujours plus restreint octroie un pouvoir toujours plus grand à une minorité sur une majorité. Notamment, comme nous le verrons quand j'irai dans le détail de la définition d'une entreprise, parce que les entreprises sont des structures légales permettant d'un côté l'accumulation du capital et de la richesse, mais

« Tom Malleson, *After Occupy: Economic Democracy for the 21ST Century* », *Les ateliers de l'éthique*, vol. 10, n° 1, 2015, p. 155.

11 Cité dans Wu, Tim, *The Curse of Bigness: Antitrust in the New Gilded Age*, New York, NY, Columbia Global Reports, 2018, chap. 3.

12 Piketty, *Le capital au XXI^e siècle* ; Zorn, Nicolas, *Le 1% le plus riche : L'exception québécoise.*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2017 ; Alvaredo *et al.*, « The Elephant Curve of Global Inequality and Growth » ; Piketty, Thomas, *Capital et idéologie*, Paris, Éditions du Seuil, 2019.

permettant aussi la transformation de ce capital en pouvoir. Elles sont souvent utilisées de manière arbitraire, sans justification tirée de la contribution des membres de la communauté qu'elle représente. L'exemple paradigmatique souvent présenté dans le cinéma est l'utilisation de l'incorporation dans des législations de complaisance pour contourner le droit et utiliser le capital pour financer des crimes de toutes sortes¹³.

Ce pouvoir d'une minorité sur une majorité offert par le capital amène directement à constater qu'un système légal et économique qui, par le biais d'entreprises, permet une telle accumulation tend à diminuer l'influence du régime démocratique pour le transformer en régime oligarchique. Le problème causé par l'oligarchie est le pouvoir disproportionné que certains individus peuvent déployer pour satisfaire leurs intérêts particuliers, très souvent en utilisant le véhicule légal que représente l'entreprise. Le déséquilibre de pouvoir entre les oligarques et les autres citoyens ouvre clairement la porte à la domination, c'est-à-dire à l'abus de ce pouvoir de manière arbitraire¹⁴.

Souvenons-nous que ce danger oligarchique est un danger qui a toujours mobilisé la vigilance républicaine. L'oligarchie, c'est-à-dire le développement d'un pouvoir centré dans les mains d'un petit nombre d'individus, a toujours été pour les républicains la seconde source de pouvoir arbitraire problématique après le pouvoir monarchique, soit le pouvoir d'un seul¹⁵. Un pouvoir disproportionnellement distribué entre les mains d'un seul ou d'un petit groupe d'individus est un chemin rapide vers la domination. La dérive oligarchique est cette tendance dans une société libérale structurée comme la nôtre à ne pas poser de limite

13 Deneault, Alain, *Paradis fiscaux : la filière canadienne : Barbade, Caïmans, Bahamas, Nouvelle-Écosse, Ontario*, Montréal, Les Éditions Écosociété, 2014.

14 Winters, Jeffrey A., *Oligarchy*, Cambridge University Press, 2011.

15 McCormick, John P, *Machiavellian democracy*, Cambridge, England; New York, Cambridge University Press, 2011 ; Arlen, Gordon, « Aristotle and the problem of oligarchic harm: Insights for democracy », *European Journal of Political Theory*, août 2016, p. 1474885116663837 ; Thomas, Alan, *Republic of Equals: Predistribution and Property-Owning Democracy*, New York, NY, Oxford University Press, 2017 (Oxford political philosophy).

structurelle à l'accumulation de capital, et donc de pouvoir. Le lieu par excellence de cette transformation du capital, de la richesse en pouvoir est l'entreprise.

Les entreprises semblent avoir pris une telle place dans notre société que les enjeux centraux entourant la justice sociale, la protection des droits et la sécurité les impliquent toujours d'une certaine manière. Ce sont les entreprises qui organisent la production des biens et services que nous consommons quotidiennement, mais ce sont aussi elles qui organisent de nos jours une part importante de nos interactions avec le monde. Les entreprises gèrent nos données, organisent nos communications, facilitent notre recherche d'information¹⁶, structurent le rythme de nos vies, construisent nos lieux de vie, transforment la nature, contrôlent l'information et les nouvelles, nous nourrissent, etc.

Pour atteindre ces objectifs nombreux et divers, elles mobilisent d'immenses quantités de capitaux. Certaines d'entre elles sont d'une importance si grande pour les communautés qu'elles ont un poids important sur les politiques publiques. Le regain d'intérêt pour les lois antitrust est l'un des nombreux indices qui montrent que celles-ci acquièrent un pouvoir gigantesque sur les individus, sur les communautés et même sur les États¹⁷.

Certaines entreprises utilisent ce pouvoir immense pour diriger les politiques publiques à leur avantage et cherchent même à exploiter certains pays de manière quasi coloniale¹⁸ ; sans parler des liens intimes entre les pouvoirs politiques et les élites corporatives, ainsi que de la manière dont ceux-ci s'organisent pour se jouer des législations étatiques¹⁹. Le cas des paradis fiscaux ou « législations de complaisance » est aussi intimement lié à la manière dont

16 Pasquale, Frank, *The Black Box Society: the Secret Algorithms that control Money and Information*, Cambridge, Harvard University Press, 2015 ; Galloway, Scott, *The Four: the hidden DNA of Amazon, Apple, Facebook, and Google*, 2017 ; Grosbois, Philippe de, *Les Batailles d'Internet assauts et résistances à l'ère du capitalisme numérique*, Montréal, Écosociété, 2018.

17 Gourevitch, Peter Alexis, *Political power and corporate control: the new global politics of corporate governance*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 2005 ; Wu, *The Curse of Bigness*.

18 Deneault, Alain et Deneault, Alain, *Le Totalitarisme pervers : d'une multinationale au pouvoir*, 2018 ; Deneault, Alain, *De quoi Total est-elle la somme ? : multinationales et perversion du droit*, 2017. Montréal, Écosociété.

19 Deneault, *Paradis fiscaux*.

le droit des sociétés est organisé et permet aux firmes de jouir d'un pouvoir immense non seulement sur les travailleurs, mais sur les États²⁰. Puis, de manière moins contraire à l'esprit des lois, il y a le simple chantage que ceux-ci imposent aux citoyennes et citoyens du monde pour avoir le simple honneur de travailler dans une firme ou une autre²¹. Ce sont des problématiques sociales, politiques et économiques qui sont intimement liées aux entreprises et au cadre juridique dans lequel elles évoluent²².

Ces problèmes sont décuplés par une dynamique monopolistique de l'économie contemporaine. Un récent rapport de l'Open Market Institute fait l'inventaire du nombre d'industries qui ont connu une centralisation importante dans les dernières décennies²³. Tim Wu, dans son récent livre *The Curse of Bigness*, montre bien comment le discours en faveur du pouvoir monopolistique des entreprises est toujours présent et fort²⁴. Ce pouvoir important est problématique à de nombreux égards et peut-être particulièrement délétère pour la liberté républicaine. Souvenons-nous que pour les républicains, la liberté consiste en l'absence de possibilité qu'un agent interfère sur un autre. Prenons l'exemple de l'influence politique que l'accumulation de capital peut octroyer. Dans le cadre américain, l'étude de Gilen et Page sur l'influence du pouvoir financier sur les décisions publiques est troublante si on accepte l'idée

20 Hampton, Mark, *The Offshore Interface: Tax Havens in the Global Economy*, St. Martin's Press, 1996 ; Palan, Ronen, « Paradis fiscaux et commercialisation de la souveraineté de l'Etat », *L'Économie politique*, n° 3, 2002, pp. 79–97 ; Christensen, J., « The looting continues: tax havens and corruption », *Critical perspectives on international business*, vol. 7, n° 2, 2011, pp. 177–196 ; Harel, Xavier et Joly, Eva, *La grande évasion : Le vrai scandale des paradis fiscaux*, Actes Sud Éditions, 2012 ; Dietsch, Peter, *Catching Capital: The Ethics of Tax Competition*, New York, Oxford University Press, 2015.

21 Pasquale, Frank, « From Territorial to Functional Sovereignty: The Case of Amazon », *Law and Political Economy*, 6 décembre 2017, <<https://lpeblog.org/2017/12/06/from-territorial-to-functional-sovereignty-the-case-of-amazon/>>, consulté le 27 décembre 2017.

22 Palan, « Paradis fiscaux et commercialisation de la souveraineté de l'Etat » ; Van Fossen, Anthony, « Citizenship for Sale: Passports of Convenience from Pacific Island Tax Havens », *Commonwealth & Comparative Politics*, vol. 45, n° 2, 2007, pp. 138-163 ; Deneault, Alain, *Offshore : paradis fiscaux et souveraineté criminelle*, Montréal, Ecosociété, 2010 ; Zucman, Fagan et Piketty, *The Hidden Wealth of Nations* ; Thomas, *Republic of equals* ; Deneault et Deneault, *Le Totalitarisme pervers*.

23 Open Markets Institute, « America's Concentration Crisis », Open Market Institute, 2018, <<https://concentrationcrisis.openmarketsinstitute.org/>>, consulté le 1^{er} janvier 2019.

24 Wu, *The Curse of Bigness* ; Open Markets Institute, « America's Concentration Crisis ».

que les décisions politiques doivent représenter les intérêts des citoyens en général. Ils écrivent :

« When the preferences of economic elites and the stands of organized interest groups are controlled for, the preferences of the average American appear to have only a minuscule, near-zero, statistically non-significant impact upon public policy. »²⁵

Même s'il reste de la recherche à faire sur les inégalités et leurs effets politiques, nous avons des raisons de croire que nos sociétés se dirigeraient vers des structures oligarchiques²⁶. Surtout dans le contexte où on ne lutte plus beaucoup contre les immenses conglomerats que deviennent certaines entreprises. Même les lois dites « antitrusts » n'ont l'influence et l'impact que veulent bien leur prêter les individus, agences et gouvernement les appliquant²⁷. Pensons à l'immense conglomérat qu'est Amazon²⁸. Cette entreprise n'est pas qu'une plateforme d'échange en ligne, mais bien un empire dominant plusieurs marchés et étant dans une situation telle qu'elle peut soumettre à sa volonté de nombreuses industries. Ce pouvoir se réalise dans un chantage puissant imposé aux villes et aux communautés. Un pouvoir qui est d'autant plus exorbitant et dominateur qu'il se mêle aux enjeux du pouvoir que génère les capacités de transformation comportementale des nouvelles technologies de surveillance²⁹.

Pensons aussi au problème que causent les entreprises dans un marché de l'emploi monopsonique, c'est-à-dire un marché sur lequel il y a un seul demandeur de main-d'œuvre et plusieurs offreurs de travail. Dans un tel marché, l'inverse du monopole, les offreurs

25 Gilens, Martin et Page, Benjamin I., « Testing Theories of American Politics: Elites, Interest Groups, and Average Citizens », *Perspectives on Politics*, vol. 12, n° 3, septembre 2014, pp. 564-581.

26 Winters, Jeffrey A. et Page, Benjamin I., « Oligarchy in the United States? », *Perspectives on Politics*, vol. 7, n° 4, décembre 2009, pp. 731-751.

27 Wu, *The Curse of Bigness*.

28 Pasquale, « From Territorial to Functional Sovereignty » ; Galloway, *The four* ; Kessler, Dave Gershgorin, Alison Griswold, Mike Murphy, Michael J. Coren, Sarah, « What is Amazon, really? », *Quartz*, 20 août 2017, <<https://qz.com/1051814/what-is-amazon-really/>>, consulté le 23 décembre 2018 ; Khan, Lina M., « Amazon's Antitrust Paradox », *the Yale law journal*, 2017, p. 96.

29 Zuboff, Shoshana, *The Age of Surveillance Capitalism: The Fight for a Human Future at the New Frontier of Power*, Profile Books, 2019.

(souvent les travailleurs) sont en position défavorable face à l'entreprise : ils sont dominés. C'est souvent cette situation qui participe à soulever l'indignation médiatique sur le sort des travailleurs qui doivent se résigner à accepter les diktats corporatifs.

Ce ne sont là que quelques exemples qui nous forcent à accepter le fait que l'entreprise contemporaine est en effet le triste théâtre de maux qui peuvent sembler révoltants à nos sensibilités. Ne pensons qu'aux mises à pied injustifiées, aux nombreux traitements humiliants, dégradants, voire dangereux que subissent les travailleurs, aux différentes règles arbitraires imposées par les cadres, à l'utilisation de la peur comme moyen de pousser les travailleurs à agir³⁰, etc. Les exemples ne manquent pas pour décrire les maux que peuvent subir les individus sur leurs lieux de travail ou dans leur recherche effrénée d'un emploi. Nous n'avons qu'à penser aux divers abus que subissent chaque jour les employés des petites et grandes firmes de notre monde : le vol de salaire, le harcèlement, etc.³¹. Les médias regorgent de reportages misant sur l'intuition forte que nous avons que ces scandales d'abus de pouvoir, de harcèlement, de violence psychologique jusqu'à des cas plus structurels de destruction des communautés.

Ajoutons à cela la structure hiérarchique des entreprises qui peut aisément être comparable à celle d'une dictature et ses mécanismes, ou encore à celle utilisée pour gérer le travail des esclaves. L'histoire même de la gestion semble intimement liée à la question de l'asservissement et de la soumission. Pensons simplement à Frederick Winslow Taylor, le père fondateur de l'approche « scientifique » de la gestion, pour qui la gestion était l'art de manipuler les travailleurs pour qu'ils travaillent plus et plus fort qu'ils ne le voudraient³². C'est cette idée que développe Caitlin Rosenthal dans son livre *Accounting for slavery*. Elle y développe l'idée que l'histoire de la gestion tire ses origines dans la gestion des esclaves³³.

30 Robin, Corey, *Fear: the history of a political idea*, Oxford ; New York, Oxford University Press, 2004.

31 Gourevitch, Alex, « Labor Republicanism and the Transformation of Work », *Political Theory*, vol. 41, n° 4, août 2013, pp. 591-617 ; Anderson, Elizabeth, *Private government: how employers rule our lives (and why we don't talk about it)*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 2017.

32 Taylor, Frederick Winslow, *The Principles of Scientific Management*, Cosimo Classics, 2016.

33 Rosenthal, Caitlin, *Accounting for slavery masters and management*, 2018.

Or cette histoire aurait encore un impact important dans les politiques contemporaines de gestions. Même si la réalité est moins sombre et que la gestion a pris le virage de la responsabilité sociale des entreprises, il n'en reste pas moins que le milieu de travail est encore aujourd'hui traversé par des structures de dominations encore importantes et profondes.

Les concepts de *voice* et *exit*

Pour rendre compte de ces multiples maux, prenons les deux concepts importants d'*exit* et de *voice* provenant du travail de l'économiste Albert O. Hirschman³⁴. Ceux-ci seront particulièrement importants pour l'approche républicaine que je vais développer.

« [...] though not mutually exclusive, categories of exit and voice would be suspiciously neat if it did not faithfully reflect a more fundamental schism: that between economics and politics. Exit belongs to the former realm, voice to the latter. »³⁵

Albert O. Hirschman, dans son livre fondamental de 1970, *Exit, Voice and Loyalty*, explore les conditions dans lesquelles l'*exit* prévaut sur le *voice* ou vice-versa³⁶. Ces deux concepts représentent deux manières qu'a un individu de réagir à la détérioration d'une relation, d'un bien, etc. Pour affecter le changement, deux options se présentent : soit on se retire de la relation (*exit*) soit on entre en dialogue (*voice*). Autrement dit, l'individu communique son rejet de l'institution soit en quittant cette institution, soit en tentant de la changer. L'une des stratégies est passive face à l'organisation (mais pas passive en général) et l'autre active, car elle s'engage avec cette dernière. L'autre concept que Hirschman développe dans son livre est la loyauté. Pour lui, le concept de loyauté est ce qui peut pousser des individus à rester dans en lien avec une institution même si celle-ci ne le satisfait pas totalement. Nous reviendrons à ce concept plus loin dans la recherche. Pour le moment, ce sont les concepts

34 Hirschman, Albert O., *Exit, voice, and loyalty: responses to decline in firms, organizations, and states*, Cambridge, Mass, Harvard University Press, 1970.

35 *Ibid.*, p. 15.

36 *Ibid.*, p. 5.

de *voice* ou d'*exit* qui nous intéresseront. L'intérêt républicain pour ces notions tient au fait qu'ils peuvent nous aider à identifier des instances de domination.

La prise de parole (*voice*) et la défection (*exit*) se font dans le contexte d'une relation à une institution. C'est en ce sens que les concepts permettent de guider notre réflexion républicaine sur l'entreprise. Les deux options doivent se comprendre comme un moyen de répondre à un changement dans la relation, à une insatisfaction. Autrement dit, la défection et la prise de parole sont des moyens de communiquer quelque chose aux gestionnaires de l'organisation. Cette communication peut être directe, comme dans le cas de la prise de parole, ou indirecte, comme dans le cas de la défection³⁷.

Qu'est-ce que la défection? La défection ou *exit* est le fait de pouvoir se retirer de la relation. C'est la possibilité pour un individu de rompre une relation. C'est « voter avec ses pieds » comme le dit le dicton. C'est exprimer son insatisfaction, en s'en allant, en faisant sécession, en brisant les liens.

Pour Hirschman comme pour Taylor, comme nous le verrons, la défection est prioritaire sur la prise de parole, car la possibilité de défection est un des moyens pour renforcer la prise de parole³⁸.

Qu'est-ce que la prise de parole ? La prise de parole est l'option pour des individus de se faire entendre. Quand la défection est le fait de partir, la prise de parole est le fait de garder sa position et tenter de faire changer les choses. La prise de parole est le mécanisme politique par excellence. Les mécanismes qui y sont liés sont la parole (par exemple en critiquant l'institution, en proposant des réformes), en s'organisant (en organisant des événements, des rallyes, etc.), en votant, etc.

37 Hirschman, *Exit, voice, and loyalty*.

38 Taylor, Robert, *Exit left: markets and mobility in republican thought*, New York, NY, Oxford University Press, 2017, pp. 11-18.

Les deux dynamiques de *voice* ou d'*exit* peuvent se réaliser soit d'une manière légale soit illégale, ce ne sont en fait que des stratégies pour exprimer une insatisfaction dans une relation entre un individu et une organisation. En ce sens, elles ne réfèrent pas directement à des mécanismes formels, mais tentent de décrire des moyens disponibles pour les agents pour se faire entendre et protéger leur liberté.

Un mot sur l'entreprise

Penser l'entreprise, c'est donc penser s'attaquer à un véhicule d'enrichissement des puissants, mais c'est également un moyen utile qu'ont développé les sociétés pour organiser le travail et la production. Réfléchir à l'entreprise, c'est penser la liberté de choix, le pouvoir des individus d'agir et de réagir. C'est se poser la question de l'expertise et de la légitimité. Réfléchir à l'entreprise est un projet complexe.

Un chapitre entier discutera la notion d'entreprise et tentera d'établir si l'entreprise n'est qu'une créature de l'état, un état en miniature, ou si, à l'inverse, ce n'est qu'un nœud de contrat autour duquel s'agglomèrent des individus. Cette question, loin d'être anodine, est une question au cœur des préoccupations autant de celles et ceux qui veulent s'attaquer aux problèmes que j'ai identifiés³⁹ plus haut que ceux qui y voient au contraire un paradis⁴⁰.

L'entreprise que je vais explorer est principalement la « grande » entreprise. Même s'il est possible que les réflexions de cette thèse puissent avoir un intérêt pour penser à la petite entreprise, ce n'est pas l'ambition que je propose ici. La petite entreprise familiale de quelques employés, encadrer dans une communauté n'est pas celle dont la gouvernance est le plus problématique du point de vue de la liberté. Ce n'est pas non plus celle qui mobilise le plus de capital, de ressources et de collaboration humaine. C'est pourquoi je vais

39 Ferreras, Isabelle, *Gouverner le capitalisme ? : pour le bicamérisme économique*, Paris, PUF, 2012 ; Robé, Jean-Philippe, « Being Done With Milton Friedman », *Accounting, Economics, and Law*, vol. 2, n° 2, 2012 ; Robé, Jean-Philippe, « L'entreprise et la constitutionnalisation du système-monde de pouvoirs », Baudoin Roger, éd., *L'entreprise, formes de la propriété et responsabilités sociales*, 2012, pp. 273–344 ; Zingales, Luigi, « Towards a Political Theory of the Firm », , Rochester, NY, Social Science Research Network, 1^{er} juillet 2017, <<https://papers.ssrn.com/abstract=2999910>>, Consulté le 20 juin 2020

40 Mitchell, Daniel J., « Why Tax Havens Are a Blessing », *Foreign Policy*, mars 2008.

concentrer mon attention sur les grandes entreprises, c'est-à-dire celles qui emploient des centaines ou des milliers de travailleurs et de travailleuses. Celles qui ont parfois des parts cotées en bourse ou qui sont influencées par des corporations qui y sont liées.

Par souci de prudence, j'aimerais éviter un autre écueil : la question de la propriété financière. Même si mon projet vise en particulier les grandes entreprises à capital-action, je n'aborderai pas l'épineuse question de la propriété de ces firmes par des grands fonds et la question de la propriété croisée⁴¹.

Même si j'en parlerai plus loin, il est important de débiter cette thèse avec une définition de travail de ce qu'est une entreprise ou du moins un peu de précision quant aux diverses formes d'entreprises qui seront évoquées.

Le premier type d'entreprise, l'entreprise à capital-action est bien connu. C'est peut-être la forme habituelle et dominante d'entreprise non seulement dans nos sociétés, mais dans sa représentation dans les médias. C'est celle qui est enseignée par défaut dans les écoles de commerce⁴² et qui a été exportée par la mondialisation un peu partout dans le monde⁴³.

Les coopératives sont des formes d'entreprises qui ont émergé au début du 19^e siècle au Royaume-Uni et qui se sont rapidement répandues en Europe et en Amérique du Nord⁴⁴. Les sources centrales de ce mouvement sont un groupe appelé les Équitables Pionniers de Rochdale (*The Rochdale Society of Equitable Pioneers*) et le théoricien Robert Owen. Il en existe de nombreuses sortes. Il y a la coopérative de travailleurs, la coopérative de

41 Belcredi, Massimo et Enriques, Luca, « Institutional investor activism in a context of concentrated ownership and high private benefits of control: the case of Italy », *European Corporate Governance Institute (ECGI)-Law Working Paper*, n° 225, 2013.

42 Parker, Martin, *Against management: Organization in the age of managerialism*, Polity Press in association with Blackwell, 2002 ; Parker, Martin, *Shut down the business school: What's wrong with management education*, 2018.

43 Talbot, Lorraine, *Progressive Corporate Governance for the 21st Century*, New York, NY, Routledge, 2014.

44 Il est commun de lier coopératives et mutuelles. Cette nuance ne sera pas centrale ici, mais il peut être pertinent de noter que généralement, les mutuelles sont des compagnies d'assurance.

consommateurs, la coopérative de fournisseurs et la coopérative d'habitation⁴⁵. Même s'il existe des débats sur la taxonomie des formes d'entreprises coopératives⁴⁶ et qu'une présentation détaillée n'est pas indispensable, il est nécessaire d'en faire une brève présentation des principales occurrences.

Une coopérative de travailleurs est une entreprise dont la propriété revient aux travailleurs en tant que travailleurs. Ce sont eux qui gouvernent et prennent les décisions stratégiques et nomment l'équipe de direction. Nous y reviendrons plus loin dans cette thèse, mais en bref, lorsque je parlerai de coopérative de travailleurs, je parlerai d'une entreprise dont le conseil d'administration est choisi par les travailleurs. Hansmann, dans son livre *The Ownership of the Firm* distingue les formes d'entreprises selon le groupe qui contrôle le conseil d'administration et donc qui a le pouvoir de nommer le PDG et les cadres importants. Pour lui, une entreprise à capital-action n'est qu'une coopérative d'actionnaires. Nous y reviendrons. Dans le monde, il existe d'innombrables coopératives de travailleurs. L'une des

45 Il existe de nombreux débats considérant la nature de la coopérative d'habitation. Elle a un statut indépendant, car dans de nombreuses législations, ces coopératives sont distinctes d'autres formes d'habitation. Certains catégorisent cette forme de coopérative comme une variante de la coopérative de consommateur (le bien étant le lieu de vie). Il y a aussi une familiarité entre la coopérative d'habitation et la propriété partagée.

46 Dow, Gregory K., *Governing the Firm: Workers' Control in Theory and Practice*, Cambridge University Press, 2003 ; Hansmann, Henry, *The Ownership of Enterprise*, Harvard University Press, 2009 ; Hansmann, Henry, « All Firms are Cooperatives—and so are Governments », *Journal of entrepreneurial and organizational Diversity*, vol. 2, n° 2, 2013, pp. 1–10 ; Birchall, Johnston, *Finance in an Age of Austerity: The Power of Customer-Owned Banks*, Edward Elgar Publishing, 2013 ; Birchall, Johnston, « Defining Co-operative Enterprise: Toward a Taxonomy of Member-Owned Business », in *Research Handbook on Sustainable Co-Operative Enterprise: Case Studies of Organizational Resilience in the Co-operative Business Model.*, 2014, pp. 51–63 ; Birchall, Johnston, *Building Communities (Routledge Revivals): The Co-operative Way*, Routledge, 2014.

plus connues est Mondragon⁴⁷. Le républicanisme du travail considère que cette forme de coopérative représente l'idéal républicain dans l'économie⁴⁸.

La coopérative de consommateurs est, avec la coopérative de travailleurs, l'autre forme coopérative la plus connue et développée. Elle a émergé à la même période que la coopérative de travailleurs, mais s'est développée sur le pan de la consommation. L'idée fondamentale derrière cette forme de coopérative est de donner le pouvoir à un groupe d'individus ayant besoin d'un produit d'en contrôler la production et la distribution. Prenons la grande coopérative financière Desjardins. Celle-ci a été fondée au début du 20^e siècle par un groupe de coopérants qui n'avaient pas un accès facile aux services financiers. Les communautés rurales francophones de cette époque n'étaient pas bien servies par le système financier. Les agriculteurs de ces régions en avaient grand besoin, notamment de prêts, pour participer à la modernisation rapide de l'agriculture de l'époque. Délaissés par les grandes banques urbaines, ils ont lancé les caisses Desjardins pour répondre à ce besoin. En étant à la fois les clients et les propriétaires, ils pouvaient développer une offre plus près de leurs besoins. De plus, les profits restaient dans les communautés et contribuaient à la vie civile. Le fonctionnement de ces coopératives de consommateurs de biens financiers était fondamentalement républicaine. On peut voir l'influence de cette perspective dans les mots d'Alphonse Desjardins, l'un des fondateurs de l'organisation.

« Pour ce qui regarde le mécanisme administratif [de la caisse populaire], nous sommes en présence d'une petite république économique très démocratisée.

47 Flecha, Ramon et Ngai, Pun, « The challenge for Mondragon: Searching for the cooperative values in times of internationalization », *Organization*, vol. 21, n° 5, septembre 2014, pp. 666-682 ; Flecha, Ramon et Santa Cruz, Ignacio, « Cooperation for economic success: the Mondragon case », *Analyse & Kritik*, vol. 1, NUMÉRO ?, 2011, pp. 157-60 ; « New report highlights lessons from Mondragon - the world's largest worker co-op | Co-operatives UK Newsroom », [s. d.], <<https://www.uk.coop/newsroom/new-report-highlights-lessons-worlds-largest-worker-co-op>>, ; Ferretti, Thomas, « Mondragon in five points: advantages and challenges of worker co-operatives », *Renewal*, vol. 23, n° 4, 2015.

48 Gourevitch, « Labor Republicanism and the Transformation of Work » ; Gourevitch, Alex, « Labor and Republican Liberty », *Constellations*, vol. 18, n° 3, septembre 2011, pp. 431-454 ; Gourevitch, Alex, *From Slavery to the Cooperative Commonwealth: Labor and Republican Liberty in the Nineteenth Century*, Cambridge University Press, 2015 ; Stanley, Amy Dru, « Republic of Labor », *Dissent*, vol. 62, n° 4, 2015, pp. 160-165.

L'assemblée générale des sociétaires est le principal élément de contrôle. [...] Ce sont donc toujours les sociétaires eux-mêmes qui indiquent l'orientation d'ensemble que la caisse doit suivre. »⁴⁹

L'entreprise républicaine

Cette thèse entend proposer une forme d'entreprise qui minimiserait les problèmes que je viens d'évoquer. Celle-ci serait fondée sur des bases républicaines, c'est-à-dire qu'elle serait structurée de manière à minimiser systématiquement la domination. Autrement dit, elle chercherait à émanciper non seulement les travailleurs œuvrant en son sein, mais toute la communauté qui l'entoure incluant ses fournisseurs, ses investisseurs, etc. Elle protégerait l'ensemble de ces individus contre l'arbitraire dans la limite de son champ d'action. Comment arriver à faire le design d'une entreprise capable de réaliser un tel défi ? Comment protéger les travailleurs contre les abus tout en rendant impossible l'accumulation illimitée de pouvoir par les élites ?

La réponse que je propose ici est de faire de l'entreprise une institution démocratique encadrée dans une économie de marché structurée⁵⁰. La proposition que je fais ne concerne pour le moment que la gouvernance de l'organisation et pas les pratiques de gestion à l'interne. La gouvernance semble plus centrale, car c'est plus souvent elle qui encadre les diverses parties prenantes autant à l'intérieur de l'organisation qu'autour d'elle, dans la société plus large dans laquelle elle s'inscrit⁵¹.

49 Alphonse Desjardins, « La coopération d'épargne et de crédit », conférence prononcée vers 1905.

50 Cette économie serait idéalement structurée à la manière libérale républicaine de Thomas que je discuterai plus loin, mais ne l'est pas nécessairement (Thomas, *Republic of equals*). Je prétends qu'elle pourrait être institué dans notre société contemporaine comme l'être sans trop de modification l'être dans de nombreuses propositions de réforme du monde économie comme dans le projet de Posner et Weyl de Marchés radicaux (Posner, Eric A et Weyl, Eric Glen, *Radical markets: uprooting capitalism and democracy for a just society*, 2018).

51 Lorsque je parle de gouvernance, je réfère aux mécanismes de distribution du pouvoir dans les instances dites « stratégiques », c'est-à-dire les instances faisant prenant les décisions touchant l'environnement de la firme en général. Par gestion, j'entends la structure de prise de décision au niveau quotidien, les choix en termes de distribution des tâches, des mandats et des affaires courantes. Même si l'approche de l'entreprise républicaine a un mot à dire de la gestion, l'objet de cette thèse, par souci de concision, sera la

L'entreprise républicaine est une organisation gouvernée par ses diverses parties prenantes et non pas par seulement un groupe (que ce soit les actionnaires ou les travailleurs), car aucun groupe ne doit avoir un pouvoir disproportionné sur un autre. Elle s'inscrit donc dans le courant de la théorie des parties prenantes⁵². L'entreprise républicaine est démocratique au sens où elles donnent une voix aux individus les plus vulnérables à la domination et moins à ceux qui sont le plus mobiles et qui, conséquemment, sont moins susceptibles à être dominés. En ce sens, la proposition que je fais entend saisir les forces des deux approches du *voice* et de l'*exit* et de les instituer de manière à protéger l'individu contre la domination.

Je m'oppose donc aux républicains qui considèrent que la solution est située dans la seule alternative entre l'*exit* ou le *voice*. Je pense à des républicains comme Taylor⁵³ ou dans une plus faible mesure Hsieh⁵⁴, qui considèrent que la possibilité d'un individu de sortir de sa situation de domination est déterminante. Pour eux, l'*exit* est le mécanisme par excellence que devraient favoriser les républicains. De l'autre côté du spectre, on trouve Gourevitch⁵⁵, selon lequel cette possibilité est insuffisante, car il faut y ajouter la possibilité de s'exprimer (*voice*), pour réellement protéger les travailleurs contre la domination. Il défend ce point de vue notamment en présentant le discours des chevaliers du travail (*Knights of Labour*)⁵⁶ qui, au 19^e siècle, défendaient l'idée que les coopératives sont les institutions les plus à même de réaliser la liberté.

gouvernance. L'institution qui nous intéressera en particulier sera le conseil d'administration, l'instance de gouvernance par excellence des entreprises.

52 Jeffrey Moriarty, « The Connection Between Stakeholder Theory and Stakeholder Democracy: An Excavation and Defense », *Business & Society*, vol. 53, n° 6, novembre 2014, pp. 820-852.

53 Taylor, Robert, « Market Freedom as Antipower », *American Political Science Review*, vol. 107, n° 3, août 2013, pp. 593-602 ; Taylor, *Exit left*.

54 Hsieh, Nien-hê, « Justice, management, and governance », *Corporate Governance*, vol. 6, no. 3, 2006, pp. 261-267 ; Hsieh, Nien-hê, « Managers, Workers, and Authority », *Journal of Business Ethics*, vol. 71, n° 4, mars 2007, pp. 347-357 ; Hsieh, Nien-hê, « Workplace Democracy, Workplace Republicanism, and Economic Democracy », *Revue de philosophie économique*, vol. 9, n° 1, 2009.

55 Gourevitch, *From Slavery to the Cooperative Commonwealth*.

56 Les chevaliers du travail étaient une organisation de type syndicale anglo-saxonne s'étant fixé comme objectif la lutte pour les droits des travailleurs. Ils se sont distingués notamment dans les décennies suivant la guerre civile américaine lorsqu'ils ont cherché à soutenir les travailleurs de couleurs à fonder des coopératives aux États-Unis.

La force du républicanisme

Le républicanisme est une théorie de la liberté politique ayant une longue histoire et ayant par conséquent une diversité de variantes et d'approches. La position œcuménique que je vais défendre consistant à chercher à prendre les avantages des deux types de mécanismes que représentent l'*exit* et le *voice* nécessite que j'aborde la grande diversité des approches républicaines. C'est pourquoi il sera nécessaire dans cette thèse de présenter chaque approche pour justifier systématiquement la raison pour laquelle je conserve un segment donné et refuse le reste. Néanmoins, il sera préalablement nécessaire de montrer en quoi le républicanisme possède le vocabulaire pour rendre compte précisément des maux auxquels il entend remédier.

Pour illustrer les bases de la perspective républicaine tout en donnant les bases du concept central républicain de domination, prenons l'exemple paradigmatique de ce qui est de la domination dans la littérature républicaine, celui de l'esclave et de son maître. C'est ce qui nous permettra de montrer comment les concepts républicains nous permettent de rendre compte des problèmes que nous avons présentés plus haut et qui tracera les bases des propositions républicaines en ce qui concerne l'entreprise.

Le travailleur libre

Selon les républicains, l'esclave est dominé non seulement dans un contexte où son maître interfère arbitrairement dans sa vie, mais aussi par la simple possibilité que le maître puisse le faire. L'enjeu n'est donc pas, pour les républicains, de militer pour que les propriétaires d'esclaves soient de bons propriétaires d'esclaves ou qu'ils traitent leur propriété avec magnanimité, mais bien qu'ils ne puissent pas faire ce que bon leur semble avec leur propriété s'ils décidaient de ne plus être « bons ». Les républicains cherchent à réaliser l'autonomie des individus au sens où aucun individu ne doit être dans une situation telle qu'il doit adapter

ses préférences pour satisfaire l'arbitraire d'un maître. La mesure de la liberté est donc dans la diminution jusqu'à l'abolition de la dépendance à l'arbitraire de l'autre⁵⁷.

Est-ce que cette analogie tient si on la reformule dans les termes du lien d'emploi dans une organisation ou pour parler de la domination dont nous avons parlé? Cette thèse a pour but de défendre l'idée provocatrice qu'il y a en effet domination dans le rapport d'emploi structuré autour de l'entreprise privée traditionnelle et que cette domination s'étend même à la forme de l'entreprise. En effet, même si l'employeur n'est évidemment pas comparable au maître d'esclaves au sens strict du terme, la structure de la domination qui lie l'employeur et l'employé entretient des similarités avec la relation entre le maître et l'esclave. L'employeur est généralement dans une relation asymétrique lui donnant un grand pouvoir sur ses employés. Même si celui-ci est un « bon » employeur (extrêmement généreux, présent, coopératif, juste, etc.), il n'en demeure pas moins que les employés sont à sa merci de manière semblable à l'esclave (même si l'extension de ce pouvoir arbitraire est de nos jours bien plus circonscrite par des lois, des normes, etc., par contraste avec ce que pouvait être la situation de l'esclave dans l'Antiquité⁵⁸). Certes, l'employé contemporain est protégé par des lois et des normes entourant le travail, mais l'employeur n'en possède pas moins les moyens de production. C'est cette relation entre le propriétaire de ces moyens et le locateur de la force de travail qui pose problème dans une perspective de domination. Ce vocabulaire a, certes, une résonance marxiste, mais peut être aussi compris dans une perspective républicaine pour la raison où cela a trait à la domination.

57 Comme nous le discuterons au chapitre 1, l'analogie de l'esclave est centrale dans le républicanisme, car elle permet de mettre en lumière la domination non seulement comme interférence arbitraire, mais comme interférence arbitraire potentielle. En effet, dans cette analogie, nous avons vu que le maître, même si c'est le maître le plus vertueux, généreux, bon, altruiste que le monde ait connu, reste un maître, c'est-à-dire qu'il est dans une situation où il peut, pour quelque raison, changer d'avis et agir de manière dominatrice. C'est donc en partie le statut du maître et de l'esclave qui participe à entretenir la domination.

58 Nous discuterons plus en détail lors du premier chapitre l'extension de cette remarque plus tard dans ce chapitre.

L'économie libératrice

Il faut ajouter que la structure même des entreprises et des marchés amplifie cette domination. Le cas d'une entreprise dans une situation de monopole est, à ce titre, paradigmatique. Celle-ci peut se permettre d'agir comme bon lui semble avec ses clients et ses employés. La situation de monopole peut être comprise comme une relation asymétrique de pouvoir entre l'entreprise et les autres acteurs du milieu. En ce sens, celle-ci peut placer les citoyens en recherche d'emploi dans la même situation que l'employé, c'est-à-dire en situation de vulnérabilité et de domination. Pensons par exemple à un chercheur d'emploi vivant dans une région dominée par une seule industrie. Sans même le vouloir, l'entreprise, en le privant d'autres moyens de subsistance et en le soumettant à ses préférences d'embauche arbitraires, domine le travailleur. La même chose pourrait être dite du citoyen en tant que consommateur qui voit ses ressources taxées par une organisation économique en situation monopolistique. Pensons, par exemple, à une entreprise familiale privée de très grande taille qui monterait ses prix pour financer l'activité philanthropique favorite de ses propriétaires : les consommateurs dépendant des biens qu'elle vend n'auront d'autre choix que de ponctionner davantage leur pécule.

Dans ces deux cas, autant pour le travailleur que pour le consommateur, il y a domination et celle-ci peut être comprise en des termes institutionnels. En effet, ce ne serait pas l'individu ni l'entreprise qui domineraient, mais bien le contexte institutionnel qui permettrait la domination. En développant une bonne compréhension de cette domination, avec ce cadre il sera possible de penser des institutions plus libres, moins dominatrices. Nous nous rapprocherons donc de l'idéal républicain : la liberté comme non-domination.

L'approche par le droit

La thèse commencera son chemin argumentatif par les principes républicains et se tracera un chemin depuis cette position jusqu'à une proposition finale, celle de l'entreprise républicaine. Cette proposition est une ébauche, une sorte de direction que devra prendre à l'avenir, selon

moi, la recherche académique républicaine en économie. Après avoir exposé la réflexion républicaine sur l'entreprise puis montré que, contrairement à ce que défendent plusieurs auteurs républicains, il est nécessaire d'avoir une théorie de l'entreprise, je vais argumenter qu'il est nécessaire d'ajouter dans le droit des États une nouvelle forme d'entreprise : l'entreprise républicaine.

La question du capitalisme

La question de l'entreprise est intimement liée à la question du capitalisme. En effet, d'innombrables livres ont été rédigés sur le lien intime qui existe entre le capitalisme et le développement d'immense conglomérat multinational. De plus, les questions que nous aborderons tout au long de cette thèse parleront des systèmes économiques, de social-démocratie autant que de démocratie des propriétaires. Toutes ces discussions pourraient faire apparaître une question courante dans les débats dans l'arène publique : est-ce que la proposition de l'entreprise républicaine est compatible avec le capitalisme ou non ?

La question du capitalisme traversera cette thèse en profondeur, mais je vais consciemment mettre à l'écart la question de savoir si celui-ci doit être rejeté ou embrassé. Autrement dit, je ne vais pas prendre position sur la question de savoir si la proposition de l'entreprise républicaine que je vais développer est compatible avec le capitalisme ou non. J'entends montrer que l'entreprise républicaine telle que je l'entends est une proposition indépendante d'autres considérations de nature économique. Je défends l'idée qu'elle pourrait être compatible avec une société telle que la nôtre tout autant que dans une société de propriétaire ou dans une économie décentralisée et encore plus profondément transformée par les mécanismes de marché. Je crois aussi et surtout qu'elle serait cohérente avec les propositions républicaines qui se développent dans la littérature critique républicaine. Voilà pourquoi je n'aborderai pas la question du capitalisme directement, mais seulement par le biais des diverses propositions et politiques économiques et sociales.

Réfléchir sur un type d'organisation capable de contribuer à la réalisation du projet républicain permettra de jeter un regard neuf sur de nombreuses préoccupations républicaines liées à l'économie, notamment sur la nature de l'économie civique⁵⁹. En effet, la littérature critique républicaine en économie a, depuis une décennie, explosé et explore des questions aussi vastes et importantes que la critique républicaine du capitalisme⁶⁰, le revenu de base⁶¹, le pouvoir des travailleurs et des citoyens dans l'entreprise⁶² et finalement la place de l'entreprise dans cette économie civique⁶³. C'est à l'intersection de tout ce travail que cette thèse développera l'idée que la coopérative est l'institution la plus à même de réaliser l'idéal républicain. Il sera question de prendre appui sur les intuitions présentées par Gourevitch et les adapter à la réalité des débats contemporains autant dans le républicanisme qu'en design des organisations.

Dans cette thèse, je vais défendre l'idée selon laquelle le républicanisme est un cadre théorique capable de rendre compte de manière précise dont divers maux sont causés par l'entreprise, autant en son sein (domination des travailleurs et des individus actifs dans la

59 White, Stuart Gordon, *The civic minimum: On the rights and obligations of economic citizenship*, Oxford University Press, 2003 ; Dagger, Richard, « Neo-republicanism and the civic economy », *Politics, Philosophy & Economics*, vol. 5, no. 2, juin 2006, pp. 151-173 ; Casassas et Wispelaere, « Republicanism and the political economy of democracy ».

60 White, « The Republican Critique of Capitalism ».

61 Domènech, Antoni et Raventós, Daniel, « Property and Republican Freedom: An Institutional Approach to Basic Income », *Basic Income Studies*, vol. 2, no. 2, décembre 2007, p. 8 ; Pettit, Philip, « A republican right to basic income? », *Basic Income Studies*, vol. 2, n° 2, 2007 ; White, Stuart, « The Republican Case for Basic Income: A Plea for Difficulty », *Basic Income Studies*, vol. 2, n° 2, 2007 ; Casassas, David, « Basic Income and the Republican Ideal: Rethinking Material Independence in Contemporary Societies », *Basic Income Studies*, vol. 2, n° 2, 2008 ; Casassas, David et De Wispelaere, Jurgen, « The Alaska Model: A Republican Perspective », in *Examining the Alaska Model: Is the Permanent Fund Dividend a Model Ready for Export?*, Palgrave/Macmillan, 2012 ; Casassas et Wispelaere, « Republicanism and the political economy of democracy ».

62 Ferreras, *Gouverner le capitalisme?* ; Ricoy, Iñigo González, « Knowledge and Property in Workplace Democracy: A Republican Approach », 2014 ; Gonzalez-Ricoy, I, « The Republican Case for Workplace Democracy », *Social Theory and Practice*, vol. 40, n° 2, 2014, pp. 232-254 ; Ferreras, Isabelle, « L'économie est dans l'espace public. Qu'est-ce que la citoyenneté au travail ? », 2015 ; Anderson, Elizabeth, « Equality and Freedom in the Workplace : Recovering Republican Insights », *Social Philosophy and Policy*, vol. 31, n° 02, mars 2015, pp. 48-69.

63 Ciepley, David, « Beyond Public and Private: Toward a Political Theory of the Corporation », *American Political Science Review*, vol. 107, n° 1, février 2013, pp. 139-158 ; Anderson, Elizabeth, « Liberty, Equality, and Private government », *Tanner Lectures in Human Values*, 2015, pp. 61-122.

communauté à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise) que dans le cadre plus large de la domination structurelle de l'entreprise. La perspective républicaine que je défendrai dans cette thèse entend proposer une forme de l'entreprise capable de minimiser la domination totale causée par l'entreprise. Ce faisant, je vais aller plus loin que les recommandations des défenseurs de la responsabilité sociale de l'entreprise. Je vais aussi défendre l'idée que l'État n'est pas la seule institution dont la forme doit être adaptée aux critères républicains de liberté.

Cette approche place au cœur de sa réflexion la question des « institutions économiques alternatives ». Il y a en effet une littérature critique abondante proposant, pour réaliser nos idéaux de justice, d'égalité et de liberté, de transformer les institutions économiques⁶⁴. Le mot d'ordre est la démocratisation. Les auteurs évoquent une variété d'arguments, parfois égalitaristes, parfois épistémiques, pour justifier tel ou tel design. Or, comme le note Ferretti dans son compte rendu du livre *After Occupy*⁶⁵, la réflexion normative sur ces institutions est souvent insuffisante ou du moins incomplète. En effet, une littérature normative se développe rapidement. Nous n'avons qu'à penser au livre important de Marc Fleurbaey *Capitalisme ou démocratie ?* publié en 2006 qui trace les bases d'une économie plus démocratique⁶⁶. Néanmoins, cette littérature critique reste à un niveau théorique très élevé et ne confronte que rarement cette réflexion à celle sur les formes concrètes et possibles de design institutionnel.

En d'autres termes, l'ambition de cette thèse est de montrer que le républicanisme est en mesure d'offrir les éléments théoriques qui permettent de développer un design institutionnel capable de proposer des réformes efficaces pour lutter contre ces formes de domination.

64 Alperovitz, Gar, *America beyond capitalism: reclaiming our wealth, our liberty, and our democracy*, Princeton, N.J., Recording for the Blind & Dyslexic, 2006 ; Wright, Erik Olin, *Envisioning Real Utopias*, London; New York, Verso, 2010 ; Favreau, Louis, *Mouvement coopératif: une mise en perspective*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2010 ; Wright, Erik Olin, *Alternatives to Capitalism*, 2015 ; Ferretti, « Tom Malleson, After Occupy ».

65 Ferretti, « Tom Malleson, After Occupy ».

66 Fleurbaey, Marc, *Capitalisme ou démocratie?: l'alternative du XXIe siècle*, Paris, B. Grasset, 2006.

Néanmoins, il n'est pas aisé de déterminer ce à quoi une économie démocratique pourrait ressembler. Qui doit pouvoir s'exprimer dans cette démocratie ? Sont-ce les travailleurs, les consommateurs, les citoyens en général ? Qui est le groupe constituant de cette entité politique ? Faut-il favoriser la coopérative de travailleurs, de consommateurs, ou une formule mixte ? Ces questions nous montrent que la réflexion politique sur l'entreprise sous-tend une question de design des organisations, d'où l'intérêt des concepts républicains.

Structure de la thèse

Considérant que l'idée de cette thèse est de proposer une forme républicaine à l'entreprise, il peut être surprenant que la structure de celle-ci place sa contribution originale à la toute fin, au chapitre 4. Il aurait pu être naturel de présenter ce qui est défendu au tout début pour ensuite répondre aux diverses objections qu'elle pourrait soulever. Quoique cette forme a ses avantages, j'ai préféré fonctionner à la manière d'un entonnoir, c'est-à-dire commencer par les enjeux généraux, pour passer ensuite par la justification de la pertinence du cadre républicain, les diverses formes de républicanisme et ensuite la proposition en tant que telle. Cette stratégie permet de situer la contribution dans le contexte particulier des débats contemporains (chapitres 1 et 2) et parmi les diverses contributions de la tradition républicaine (chapitres 1 et 3). Voyons la structure plus en détail.

Dans **le premier chapitre**, je présente la conception républicaine de la domination et montre son lien avec les questions économiques, plus précisément avec les formes de domination dans le monde économique, notamment la domination à l'allocation de l'investissement et celle liée à l'organisation du travail.

Dans **le deuxième chapitre**, je montre les tentatives de réponse à ces questions par des moyens autres que républicains et les failles de ces approches. Je vais montrer comment le républicanisme entend promouvoir la non-domination, notamment par la contestation, la démocratie et la prédistribution. Nous verrons comment le républicanisme pense l'économie et comment les auteurs républicains proposent de réformer l'économie pour favoriser la

liberté républicaine. En effet, nous verrons que malgré les tentatives diverses de penser la liberté, peu d'entre elles ont considéré de front la nécessité de réformer le droit commercial pour y faire une place pour une entreprise respectueuse de la liberté républicaine. Nous verrons encore au chapitre 3 pourquoi certains auteurs, souvent appuyés par la réticence rawlsienne à penser les institutions supra-étatiques⁶⁷, ont préféré favoriser la structuration d'une économie républicaine plutôt qu'une entreprise républicaine (élément que nous discuterons avec des auteurs comme Alan Thomas).

Dans **le troisième chapitre**, j'aborde la question de la forme des entreprises. Attention à la concordance des temps. L'annonce du chapitre 2 se fait au futur, puis on repasse au présent ici. Je conseille de choisir. Je montre comment l'approche dominante de l'entreprise en économie tout comme l'approche critique et démocratique ne sont pas suffisantes pour penser l'entreprise en termes de liberté républicaine. Dans ce chapitre, je défends l'idée que la conception la plus fructueuse de l'entreprise est la forme relationnelle de l'entreprise. Celle-ci, développé notamment par Abraham Singer dans son livre *The Form of the Firm* nous permet d'ouvrir la porte à une théorie de l'entreprise capable d'intégrer les préoccupations républicaines de liberté comme non-domination tout en respectant la raison pratique pour laquelle les individus forment et travaillent dans des entreprises : l'efficacité.

Dans le **quatrième** chapitre, après avoir montré qu'il était nécessaire de penser l'entreprise pour réaliser la liberté républicaine (chap. 1) et montré que l'entreprise est à la fois une institution gouvernée par la diminution des coûts de transactions et par des dynamiques sociales, je montre comme les diverses stratégies républicaines de lutte contre la domination dans l'entreprise sont insuffisantes. Je conteste notamment l'approche de Hsieh selon laquelle la contestation dans l'entreprise est le meilleur moyen de protéger la liberté. Je

67 La soi-disant « Rawls's intuitions about the folly of applying fundamental principles of justice to the inner workings of all organizations or associations » (Norman, Wayne, « Rawls on Markets and Corporate Governance », *Business Ethics Quarterly*, vol. 25, no. 01, 2015, p. 56.)

défends l'idée selon laquelle il est nécessaire de pouvoir contester et de prendre des décisions collectivement, pour toutes les parties dominées.

C'est dans le **cinquième chapitre** que je présente l'entreprise républicaine et la proposition de sa gouvernance égalitaire et démocratique fondée sur le principe des intérêts dominés. Le résultat de cette enquête sera en quelque sorte une *conception républicaine de l'entreprise ou l'entreprise républicaine*.

Chapitre 1 : Républicanisme

Avant d'aller plus loin dans l'exposé de ce que peut être la forme de l'entreprise républicaine, il est important de définir un peu plus précisément ce qu'est le républicanisme et la conception de la liberté qu'il définit et qu'il propose de favoriser. L'objectif principal de ce chapitre est de montrer que le républicanisme a les ressources conceptuelles pour proposer une conception de l'entreprise qui favorise la liberté républicaine. Cependant, pour ce faire, il faudra remonter dans l'histoire du républicanisme pour voir comment les débats fondamentaux qui ont traversé le républicanisme ont fait émerger deux manières de concevoir les institutions économiques. Dans ce chapitre, je vais défendre l'idée selon laquelle ces deux approches, qui s'opposent notamment sur le cadre institutionnel que devrait avoir l'économie, peuvent collaborer dans le développement d'une conception œcuménique pour proposer une entreprise républicaine. Ce chapitre présentera dans un premier temps les concepts fondamentaux du républicanisme puis présentera ses interprétations diverses dans son histoire. La perspective historique est nécessaire, car elle permettra de mettre en lumière les tensions, mais aussi les concordances des formes de républicanisme qui existent. Ce sera la matière qui sera mobilisée par la suite pour développer l'entreprise républicaine.

Dans ce chapitre, je vais présenter le républicanisme et justifier en quoi la réflexion républicaine est nécessaire pour penser les institutions économiques contemporaines. Pour ce faire, je vais commencer par sa conception de la liberté : la liberté comme domination. Je vais ensuite tracer les contours de sa longue et tortueuse histoire. Je vais finir le chapitre en montrant les tensions qui existent à même le républicanisme et comment celles-ci confrontent encore la réflexion sur la liberté aujourd'hui.

Considérant que cette thèse s'inscrit dans le courant républicain fortement inspiré par les penseurs contemporains dits « néo-républicains » comme Philip Pettit et Quentin Skinner (souvent appelé « l'école de Cambridge »), certaines et certains pourraient être surpris de noter l'utilisation choisie par cette thèse du terme républicain, dénué du préfixe « néo ». La

raison de ce choix revient à une facilité linguistique. Les débats contemporains qui s'inscrivent dans la lignée de l'école de Cambridge mêlent souvent les termes républicains et néo-républicains. Autant les travaux historiques sur le républicanisme de travail d'Alex Gourevitch que le projet de renouveau du républicanisme commercial de Robert Taylor préfèrent l'expression « *republican* » à une référence directe au nouveau (néo)républicanisme. De plus, force est de constater que le néo-républicanisme est particulièrement lié à Pettit et à l'école de Cambridge. Or, l'approche que je vais développer prend certains éléments à cette interprétation (notamment dans la notion de liberté comme non-domination), mais en rejette aussi (notamment en ce qui concerne la domination systémique et structurelle que j'accepte et que Pettit ne défend pas clairement). Il existe de nombreuses lectures du républicanisme et il est évident que la formulation du républicanisme que je vais déployer dans cette thèse ne pourra pas les inclure. Malgré mes efforts pour en tracer des contours larges et en proposer une interprétation œcuménique, certaines formes de républicanisme seront exclues. C'est pour cette raison que je vais commencer ce chapitre avec la présentation de ma lecture du républicanisme et de ses notions fondamentales.

Je vais commencer par distinguer l'approche dite « libérale » ou de « la liberté négative » qui considère la liberté comme l'absence d'interférence à l'approche républicaine qui considère la liberté comme l'absence de domination. Cette conception de la liberté étant encore très présente de nos jours, autant dans le débat public que dans les réflexions sur la liberté, il est nécessaire de l'opposer à la conception républicaine pour voir de quelle manière le républicanisme nous permet de voir les zones d'ombre que cette conception laisse paraître.

Dans un second temps, je présenterai une brève histoire du républicanisme. Celle-ci servira trois objectifs. Elle servira premièrement à faire ressortir l'importance historique des deux mécanismes de prise de parole et de défection dans la pensée républicaine. Nous verrons donc que, même si les penseurs du républicanisme classique n'utilisaient pas ces concepts contemporains, les arguments qu'ils tentaient de développer s'inscrivaient dans une perspective semblable. La contribution de ces remarques historiques sera de montrer que le

républicanisme classique ne favorise pas clairement une approche de défection sur une approche de prise de parole. Cela servira à nuancer la thèse des républicains commerciaux qui défendent l'idée que le mécanisme de défection est le plus à même de réaliser l'idéal républicain. Cette contribution historique aura deuxièmement comme objectif de montrer la manière dont les républicains ont abordé les notions importantes de propriété, des notions centrales à l'analyse dans les prochains chapitres. Finalement, en exposant la diversité des perspectives historiques du républicanisme, je cherche à inscrire la contribution de cette recherche dans une sorte de conception œcuménique du républicanisme qui pourra satisfaire les théoriciennes et théoriciens favorisant l'une ou l'autre approche.

Les formes de liberté

Avant toute chose, il est important de préciser une chose quant à la discussion qui suit à propos de la liberté. Ce que nous ferons ici n'est pas d'offrir une définition du concept de liberté dans un sens fondamental. Le projet républicain n'est pas en ce sens un projet définitionnel, mais bien un projet « pragmatique » au sens où il propose une conception de la liberté qui pourrait être utile pour guider nos choix de société. Comme le dit bien Lovett au sujet du concept républicain de non-domination : « the relevant issue is not what we mean by freedom, but rather what sort of freedom a well-ordered society should honor and promote. »⁶⁸. C'est en ce sens que nous allons explorer les divers sens de liberté qui s'offrent à nous et montrer pourquoi, pour la promotion de la liberté dans l'entreprise, la liberté républicaine est la plus adaptée.

L'interférence et la liberté « négative »

Le républicanisme est une théorie de la liberté politique. Celle-ci, notamment son acception contemporaine (néorépublicaine) est plus simple à comprendre si on la compare à l'une de ses conceptions rivales : la liberté comme non-interférence. Celle-ci, parfois décrite comme libérale ou comme « liberté négative » par des auteurs comme Berlin (même si cette

68 Lovett, Frank, « Non-Domination », *The Oxford Handbook of Freedom*, 2018, p. 106.

acception est contestée⁶⁹), défend l'idée que ce qui mérite d'être promu est la protection de l'individu contre l'interférence. Cette conception est présentée brillamment dans le texte classique de Berlin *Two Concepts of Liberty* publié en 1969. Pour lui, la liberté est « the area within which ... a person or group ... is or should be left to do or be what he is able to do or be, without interference by other persons »⁷⁰.

Pour les défenseurs de la conception libérale de la liberté (parfois nommé « liberté négative »), l'interférence est le facteur déterminant. La liberté est dite « négative », car elle est définie comme étant l'absence de quelque chose : l'interférence. Elle s'oppose à une conception de la liberté dite « positive » qui donne un rôle à la communauté et à un statut politique reconnu par une communauté. La conception négative rejette la perspective sociale et politique de la liberté positive. Benjamin Constant a procédé à la distinction classique des deux conceptions de la liberté en termes clairement républicains et surtout en touchant les aspects qui nous intéresseront dans cette thèse, à savoir l'*exit* et le *voice*.

Constant décrivait la liberté négative comme « la jouissance paisible de l'indépendance individuelle » et la liberté positive comme la « participation active au pouvoir collectif »⁷¹. Nous développerons cette distinction en détail dans la partie historique de ce chapitre. Pour le moment, il est important de noter que la liberté négative conçoit la liberté comme l'absence d'interférence. Cette interférence est conçue comme l'action d'un agent A qui bloque ou empêche un agent B d'accomplir ce que ce dernier désire. Autrement dit, moins on interfère dans les choix d'un individu, plus ce dernier est libre. L'interférence est ici comprise simplement comme l'action d'un individu A affectant les choix d'un individu B. Toute interférence est comprise comme quelque chose qui limite la liberté d'un individu. Inversement, dès qu'un agent n'interfère pas dans les choix d'un autre agent, il n'entache pas la liberté de cet agent.

69 *Ibid.*, pp. 4-5.

70 Berlin, Isaiah, *Liberty: incorporating four essays on liberty*, Oxford, Oxford University Press, 2002.

71 Constant, Benjamin, *De la liberté des anciens comparée à celle des modernes, discours de février 1819*, 1819.

La liberté républicaine

« Le loup déjà se forge une félicité
Qui le fait pleurer de tendresse.
Chemin faisant il vit le col du Chien, pelé :
Qu'est-ce là ? lui dit-il. Rien. Quoi ? rien ? Peu de chose.
Mais encor ? Le collier dont je suis attaché
De ce que vous voyez est peut-être la cause.
Attaché ? dit le Loup : vous ne courez donc pas
Où vous voulez ? Pas toujours, mais qu'importe ?
Il importe si bien, que de tous vos repas
Je ne veux en aucune sorte,
Et ne voudrais pas même à ce prix un trésor.
Cela dit, maître Loup s'enfuit, et court encor. »

- Jean de la Fontaine, *Le Loup et le Chien*, Livre I, 5.

Dans la fable *Le loup et le Chien*, La Fontaine raconte la rencontre d'un loup sauvage, mais faible et affamé et d'un chien domestique fort et en santé. Le cœur de l'histoire tient à la confrontation d'une liberté comme autonomie du loup pauvre et affamé contre la servilité avantageuse du chien. C'est un trope littéraire qui revient sous de nombreuses formes. Pensons notamment à la célèbre tirade de Cyrano de Bergerac où il vante la liberté et rejette l'idée d'avoir un mécène. C'est avec ce genre d'image qu'il faut aborder la liberté républicaine.

La conception républicaine de la liberté considère que cette conception des interférences ne rend pas compte des interférences potentielles qui poussent parfois les individus à adapter leur volonté à celle d'autrui. La conception libérale que critique le républicanisme ne rend pas non plus compte du fait que certaines interférences puissent être légitimes et conséquemment ne limitent pas la liberté. Une personne placée dans une situation où un individu ou groupe d'individus peuvent imposer leur volonté de façon arbitraire n'est pas considérée comme étant libre selon les républicains. Elle est dominée et en ce sens elle n'est pas libre. La conception républicaine de la liberté considère que pour favoriser la liberté, il convient de lutter contre la domination, contre la possibilité même qu'une personne puisse

être sous le pouvoir arbitraire d'un autre. Sa conception de la liberté est conséquemment décrite comme étant une « non-domination »⁷².

Le républicanisme est une théorie politique de la liberté au sens où celle-ci s'intéresse aux relations de pouvoir entre les individus et entre l'individu et les institutions. Conçu de cette manière, le républicanisme cherche à protéger l'individu contre deux types de domination : la domination des autres individus (*dominium*) et la domination de l'État (*imperium*).

Cette distinction sert à ne pas confondre les moments où le pouvoir de l'État sert à protéger les individus de la domination des autres, d'une part, et d'autre part le risque que ce pouvoir étatique devienne à son tour une source de domination. Cette question constitue aussi la base des concepts qui inspireront le républicanisme, notamment la question de l'arbitraire. En effet, pour le républicanisme, ce ne sont pas toutes les interférences qui sont dominatrices. L'État peut agir de manière à contraindre les individus (comme dans le cas où il cherche à protéger un individu d'un autre) sans que ce ne soit de la domination. Le républicanisme a développé une théorie de ce qu'est une interférence légitime, c'est-à-dire une interférence qui ne cause pas de domination⁷³. La légitimité, sur le plan politique, se fonde sur la capacité des individus à se faire entendre (par le *voice* comme nous le verrons) par les institutions politiques par le biais, notamment, d'institutions démocratiques.

Cette distinction entre *dominium* et *imperium* ne touche cependant pas une forme de domination qui n'est apparue que ponctuellement dans les écrits républicains : l'entreprise et la domination économique. Même si certains ont défendu de manière convaincante la présence de l'influence républicaine dans les écrits de Marx⁷⁴ et d'autres auteurs critiques du

72 Pettit, Philip, *Republicanism: A Theory of Freedom and Government*, Oxford, Clarendon Press, 1997 ; White, « The Republican Critique of Capitalism » ; Casassas et Wispelaere, « Republicanism and the political economy of democracy » ; White, Stuart, « Republicanism and property-owning democracy: How are they connected? », *The Tocqueville Review/La revue Tocqueville*, vol. 37, n° 2, 2016, pp. 103–124.

73 White, « Republicanism and property-owning democracy ».

74 Roberts, William Clare, *Marx's Inferno: the political theory of Capital*, Princeton; Oxford, Princeton University Press, 2017.

capitalisme⁷⁵ et même s'il y a quelque chose de clairement critique du capitalisme dans le républicanisme, une telle réflexion n'est qu'embryonnaire et il reste encore beaucoup à faire avant d'avoir une définition républicaine structurée de la domination économique. Cependant, avec l'aide de certains auteurs contemporains tentant de raviver des intuitions républicaines, il est possible d'en tracer les contours.

La domination

La liberté républicaine est une conception de la liberté qui se définit comme l'absence de domination. Pour bien la comprendre, il est nécessaire d'offrir une définition de ce qu'est la domination, un concept polysémique couramment utilisé dans plusieurs champs de la connaissance pour référer à des objets relativement distincts⁷⁶. Il existe même de nombreux débats à même les républicains sur le sens de chaque critère et élément dans la définition de ce qu'est la liberté, la domination, dans le cadre républicain. Il suffit de lire les débats sur la composante systémique de la domination que nous discuterons plus tard pour voir la diversité des conceptions républicaines de la liberté⁷⁷. Ici, nous utiliserons une définition se voulant œcuménique, c'est-à-dire assez large et générale pour pouvoir inclure la diversité des approches républicaines et pour pouvoir développer les outils pour positionner les éléments du républicanisme commercial et du travail dans le projet d'entreprise républicaine. Pour cela, je m'inspire de la définition synthétique de Lovett :

75 White, « The Republican Critique of Capitalism ».

76 Pour une présentation de ce qui distingue l'approche républicaine du concept de domination d'autres perspectives, voir l'introduction de Lovett dans Lovett, Frank, *A General Theory of Domination and Justice*, Oxford; New York, Oxford University Press, 2010.

77 Pour quelques autres exemples de débats sur la notion de liberté au sein du républicanisme, voir Markell, Patchen, « The Insufficiency of Non-Domination », *Political Theory*, vol. 36, n° 1, janvier 2008, pp. 9-36 ; Harbour, M. D., « Non-domination and pure negative liberty », *Politics, Philosophy & Economics*, vol. 11, n° 2, août 2011, pp. 186-205 ; McCammon, Christopher, « Domination: A Rethinking », *Ethics*, vol. 125, n° 4, 2015, pp. 1028-1052.)

« In plain English, we can say that persons or groups are subject to domination to the extent that they are dependent on a social relationship in which some other person or group wields arbitrary power over them. »⁷⁸

Plusieurs choses émergent de cette présentation synthétique. Premièrement, la domination est une relation sociale. En effet, la liberté républicaine n'existe que dans la relation d'un agent (ou un groupe) avec un autre. L'idée de liberté républicaine n'a aucun sens pour quelqu'un sur une île déserte. Il dépend d'une vie sociale, d'une société, d'individus en rapport les uns avec les autres. Autrement dit, la liberté républicaine est une conception de la liberté qui n'a de sens que lorsqu'il y a vie sociale et politique. Comme je l'ai dit plus haut, le républicanisme est une théorie de la liberté particulièrement sensible aux rapports de pouvoir, cette partie fondamentale des rapports sociaux humains.

Deuxièmement, il doit y avoir une inégalité de pouvoir. Un des agents doit être en position de pouvoir et utiliser celle-ci arbitrairement pour affecter les choix de l'autre. Une autre manière de voir cette relation d'inégalité est dans la potentielle dépendance d'un individu. C'est un cas qui reviendra souvent dans les prochains chapitres. En effet, une situation dans laquelle un individu est dépendant d'un autre ou dépendant d'un employeur unique (situation près du monopsonne) génère de la dépendance. Je vais défendre plus tard l'idée selon laquelle la domination ne peut venir que d'un agent, mais que certains systèmes (économique, par exemple) peuvent contribuer à faciliter la domination (et la dépendance).

Troisièmement, la relation de domination peut se présenter avec des degrés d'intensité, c'est-à-dire que la domination peut être plus ou moins intense. Il y a gradation. Un individu peut ainsi être plus ou moins dominé selon la situation, selon l'écart de pouvoir qui existe entre lui et l'autre. Autrement dit, le républicanisme considère que la domination se présente comme un spectre, comme une gradation entre dominé et non-dominé.

78 Lovett, *A General Theory of Domination and Justice*, p. 119.

Quatrièmement, le rapport de pouvoir doit permettre à un agent d'exercer son pouvoir de manière arbitraire, c'est-à-dire sans avoir à se légitimer par des justifications.

L'interférence arbitraire

L'un des éléments qui distinguent l'approche républicaine des autres approches libérales est l'accent qu'elle place sur la notion d'arbitrarité. Les auteurs républicains regardent les divers courants du libéralisme, notamment les conceptions « négatives » de la liberté comme misant essentiellement sur l'interférence comme critère de la liberté. Ainsi, moins on interfère dans les choix d'un individu, plus celui-ci est libre. Or, pour les républicains, cette perspective est insatisfaisante. Pour eux, l'interférence seule n'est pas suffisante ; il est nécessaire de comprendre quel genre d'interférence est en question. À l'interférence, les républicains ajoutent l'idée d'« arbitrarité », c'est-à-dire le fait que l'interférence de l'autre agent n'a pas de raison d'être et n'est pas légitime. C'est la première il manque un mot de deux éléments controversés de la définition du concept de domination que nous allons étudier. Le second consiste à la potentialité de l'interférence. En effet, les républicains ne sont pas seulement sensibles à l'arbitraire d'une interférence, mais aussi à la possibilité même que celle-ci ait lieu.

L'arbitraire potentiel

Cette interférence arbitraire n'a pas à être actuelle, concrète et présente. La contribution historique du républicanisme à la pensée sur la liberté est la *potentialité* de l'interférence. La domination n'est donc pas seulement une interférence d'un agent sur un autre, mais bien le fait même qu'un agent puisse (potentiellement?) interférer sur un autre.

Le cas de l'esclave

Historiquement, les républicains ont été très sensibles à l'effet que peut avoir la présence même de la possibilité d'interférence. Pour illustrer cette caractéristique, ils utilisent traditionnellement le cas de l'esclave. Celui-ci est mobilisé par une grande part des auteurs pour présenter la distinction entre l'interférence et la domination. Imaginons un esclave (qu'il

soit romain ou dans l'Amérique esclavagiste)⁷⁹ possédé par un maître infiniment généreux et bon n'interférant jamais dans sa vie. Dans ce contexte, peut-on dire que l'esclave est libre ? Si on accepte la conception de la liberté comme « non-interférence », alors nous devons dire qu'il est libre. Or, cette cela ne concorde pas clairement avec l'intuition qui nous dit que l'esclave, malgré qu'on n'interfère pas dans ses affaires, n'est pas réellement libre. Analyser cette situation à la lumière du républicanisme donne une perspective différente.

Pour un républicain, l'esclave n'est pas libre, car il est à la merci de l'arbitraire de son maître. Ce dernier peut « potentiellement interférer dans sa vie ». Même si ce dernier est bon et bienveillant, il garde le pouvoir de changer son avis. Un événement transformateur dans sa vie pourrait lui faire perdre sa générosité ou sa sensibilité. Non seulement cela, mais l'existence de cette potentialité d'interférence donne un incitatif à l'esclave d'adapter ses préférences pour plaire au maître, pour augmenter les chances que ce dernier le garde dans ses bonnes grâces.

Cette réflexion s'applique non seulement du point de vue individuel de l'esclave, mais des États, les républicains ayant historiquement mobilisé ce genre d'argument pour critiquer le pouvoir arbitraire des régimes féodaux. Que ce soit dans les pays scandinaves⁸⁰, au Royaume-Uni⁸¹ ou en Chine, les républicains affirmaient que l'arbitraire potentiel du souverain était un mal en soi. Le cas de la Chine républicaine ici est éloquent. Le régime impérial de la dynastie Qing (1644-1911) était défendu par des intellectuels comme Zhang Zhidong (1837-1909) qui affirmaient que la monarchie était légitime, car elle était bienveillante, c'est-à-dire qu'elle permettait aux sujets de vivre une vie heureuse, relaxante, avec beaucoup de temps libre. Or, les critiques républicains affirmaient que même si cette vie était heureuse, elle ne pouvait pas être libre. La bienveillance du régime n'est pas suffisante pour satisfaire la conception de la

79 Pettit, *Republicanism*, pp. 22-23.

80 Nilsen, Håvard Friis, « Republican Monarchy: The Neo-Roman Concept of Liberty and the Norwegian Constitution of 1814 », *Modern Intellectual History*, juin 2017, pp. 1-28 ; Xiao, Yang, « Liberty as Non-Domination in the Chinese Republicanist Tradition », in *Republicanism in Northeast Asia*, 2015, pp. ???.

81 Pettit, *Republicanism*, pp. 21-22.

liberté républicaine, car elle ne protège pas les individus de manière totale et ne cherche pas à développer les institutions pour les prémunir contre des interférences potentielles⁸².

Dépendance

Une autre manière de comprendre la domination passe par le concept de la dépendance. Imaginons, par exemple, une femme mariée dans une société conservatrice⁸³. Celle-ci, dans ce contexte, est particulièrement dépendante de son mari, ne disposant que de peu de droits. Elle n'est pas indépendante financièrement. Elle a un accès limité au divorce, aucun accès au marché du travail et aucun autre moyen de se sortir efficacement de sa situation. Imaginons que celle-ci soit mariée à un homme extraordinairement bon, gentil et généreux. Celui-ci n'interfère aucunement dans la vie de sa partenaire. Est-elle libre? Dans cette situation, cette femme est dans une situation semblable à la situation de l'esclave au sens où elle sera soumise à l'arbitraire de son mari⁸⁴. Ce qui distingue ce cas est qu'il permet de nous pencher un peu plus précisément sur les structures qui sous-tendent cette situation de domination qui persiste toujours d'exister même dans des sociétés ayant embrassé la conception libérale de la liberté.

Nous discuterons de ce cas plus en détail lorsque nous présenterons le républicanisme commercial et le républicanisme du travail. En effet, nous nous attarderons sur la question de savoir s'il est possible de comparer l'esclave ou la femme mariée dans une société conservatrice au travailleur dans une société capitaliste. En effet, des auteurs comme Gourevitch ou Anderson mobilisent le concept d'esclavage salarial pour défendre la thèse que le travailleur dans cette situation subit une domination comparable à celle de l'esclave⁸⁵. Ce qu'il convient de noter ici est que l'arbitraire potentiel des décisions n'est pas seulement une affaire d'esclavage réel, mais dépend de la structure sociale et économique qui l'entoure.

82 Xiao, « Liberty as Non-Domination in the Chinese Republicanist Tradition », pp. 140-142.

83 Taylor, *Exit left* ; Pettit, Philip, *Just Freedom: A Moral Compass for a Complex World*, W. W. Norton & Company, 2014.

84 Taylor, *Exit left* ; Lovett, *A General Theory of Domination and Justice*, pp. 38-39.

85 Gourevitch, « Labor Republicanism and the Transformation of Work » ; Gourevitch, *From Slavery to the Cooperative Commonwealth* ; Anderson, « Liberty, Equality, and Private government ».

Cela soulève immédiatement la question à savoir si ce ne sont que les agents qui peuvent dominer ou s'il est possible qu'une structure économique ou politique puisse dominer.

La question de l'agent et du système

L'arbitrarité d'une interférence est l'un des éléments qui distinguent l'approche républicaine de l'approche libérale traditionnelle. En effet, c'est par cet élément que la théorie républicaine ouvre la porte à des interférences légitimes, c'est-à-dire à des interférences qui ne créent pas de domination et qui, conséquemment, ne limitent pas la liberté. Cette ouverture à certaines formes d'interférence permet à cette théorie de prendre en compte les institutions politiques et de fonder une conception de l'institution politique par excellence : la république.

En effet, pour les républicains, comme je l'ai dit plus haut, la liberté est l'absence de domination ; or, ce qui domine, ce ne sont pas toutes les formes d'interférences (comme le défend la conception négative de la liberté), mais seulement celles qui sont arbitraires. Les décisions légitimes d'une république ne sont pas source de domination. En fait, elles peuvent au contraire être une source de liberté ou une manière de sécuriser la liberté. Un gouvernement tyrannique gouverné soit par une seule personne, soit par un petit nombre ne peut prétendre être une source de liberté.

Cette idée de la liberté permettant les interférences non arbitraires pose toutefois le problème épineux suivant : qu'est-ce qu'une décision non arbitraire ? Ce problème peut ainsi être formulé de plusieurs manières : quelle est la source de l'arbitrarité ? Qui est l'agent dominateur ? Cet agent est-il nécessairement un agent individuel ou peut-il être collectif ?

Ces questions montrent la difficulté et les défis auxquels fait face la théorie républicaine de la liberté et la raison pour laquelle certains considèrent la simplicité conceptuelle de la liberté « libérale » comme étant la plus raisonnable. L'une des difficultés demeure de distinguer ce qui est arbitraire de ce qui ne l'est pas. De plus, la source de la domination doit-elle nécessairement être un individu, ou peut-elle aussi venir d'un agent collectif ou même de

structures impersonnelles comme un système économique (entendre, ici, des structures comme le capitalisme) ?

La légitimité

Tel que mentionné, la domination peut provenir d'une décision ou d'une politique illégitime d'un État. Celles-ci sont fréquentes voire universelles, dans les régimes dictatoriaux et tyranniques, mais peuvent aussi exister dans les républiques. Pour les républicains, la république n'est pas le régime politique qui légitime toute décision. Les gouvernants peuvent être corrompus et les décisions, s'attaquer aux libertés des individus. Néanmoins, la république est le régime favorisant les décisions les moins dominatrices. En effet, Pettit et Lovett donnent, dans leurs travaux sur la liberté et la domination, offrent des critères pour permettre d'évaluer si une interférence est arbitraire⁸⁶. Parmi ceux-ci, je tire l'essentiel : la contestabilité. Non seulement ce critère revient-il partout dans la littérature républicaine⁸⁷, mais il est aussi au cœur des réflexions sur la gouvernance des organisations économiques.

La question de la domination systémique

Cette question de savoir si une structure peut dominer provient d'une faiblesse dans l'approche républicaine de Pettit. Ce dernier, dans sa définition de la domination, mise sur la nécessité de l'intentionnalité de l'agent dominateur. En effet, pour lui, il est nécessaire qu'un agent s'engage volontairement dans l'acte de domination, qu'il soit au présent ou potentiel. Autrement dit, il faut que l'agent ait le projet de dominer ou qu'il puisse le faire de façon prévisible.

En effet, des auteurs comme Gourevitch ont vu dans l'œuvre de Pettit une conception de la domination qui demande que ce soit un agent qui, intentionnellement, en domine un ou plusieurs autres. Or, ces critiques ont pointé le fait que cela ne permet pas de rendre compte

86 Pettit, *Republicanism* ; Lovett, *A General Theory of Domination and Justice* ; Pettit, Philip, *On the People's Terms: A Republican Theory and Model of Democracy*, Cambridge University Press, 2012.

87 Pettit, *Just Freedom* ; Pettit, *Republicanism* ; Pettit, Philip, « Three conceptions of democratic control », *Constellations*, vol. 15, n° 1, 2008, pp. 46–55 ; Lovett, « Non-Domination » ; Lovett, *A General Theory of Domination and Justice* ; McCormick, *Machiavellian democracy* ; Anderson, *Private government*.

de la domination systémique, dont la source des systèmes précède l'action de l'agent⁸⁸. Cette position est problématique en ce qui concerne la propriété, car celle-ci peut permettre de dominer involontairement. Pour Pettit, toujours dans l'interprétation de Gourevitch, l'accumulation de propriétés n'est pas problématique, car elle résulte de l'effet cumulé d'un nombre incalculable de choix, le résultat de cette accumulation étant involontaire.

Or, la réponse à cette critique est de défendre l'idée que des systèmes, des organisations sociales et économiques peuvent permettre la domination. Autrement dit, certains systèmes peuvent rendre possible à un groupe d'individu (par exemple les riches, les actionnaires, etc.) d'en dominer un autre (les travailleurs, les femmes, etc.). Gourevitch, défend l'idée selon laquelle le système économique capitaliste⁸⁹ permet aux riches propriétaires de dominer les classes laborieuses⁹⁰. Lovett parle de son côté d'ensemble d'opportunités qui sont structurées autour de contextes économique, légal et social⁹¹. Il faut cependant se garder de croire que c'est *in fine* le système qui domine : c'est toujours, en définitive, un individu ou un groupe qui en est la source. Comme Lovett l'explique : « Domination is always a relationship among persons or groups, never a relationship between persons or groups and structures as such. »⁹². Cette thèse revient à dire que des systèmes favorisent la domination et mettent en place le cadre institutionnel permettant ou favorisant la domination.

Prenons le cas du monde économique et entrepreneurial. Le cadre juridique contemporain donne une grande flexibilité aux dirigeants dans leur gestion des travailleurs et des employés. Cette flexibilité, doublée d'un cadre économique capitaliste non démocratique et de l'absence d'une capacité réelle et effective de sortie par les travailleurs, donne aux gestionnaires un immense pouvoir et ouvre la porte à la domination. Toutes les exactions qu'Anderson et

88 Gourevitch, « Labor Republicanism and the Transformation of Work », p. 600.

89 Il est important de noter que Gourevitch préfère l'expression « domination structurelle » (structural domination) (Gourevitch, « Labor Republicanism and the Transformation of Work » ; Gourevitch, *From Slavery to the Cooperative Commonwealth.*), mais je considère que le terme « systémique » permet de mieux saisir l'extension du système qui facilite la domination des puissants.

90 Gourevitch, *From Slavery to the Cooperative Commonwealth.*

91 Lovett, *A General Theory of Domination and Justice*, pp. 41-47.

92 *Ibid.*, p. 49.

Gourevitch évoquent dans leurs recherches (harcèlement, vol salarial, abus, etc.) sont facilitées par le cadre de l'entreprise, qu'il soit économique ou juridique⁹³.

Dire que la domination est toujours une question relationnelle ne veut pas dire qu'il est impossible pour une entreprise de dominer. L'entreprise peut dominer, pas tant en tant qu'entreprise, mais en tant qu'institution sociale et/ou économique qui permet à d'autres individus de dominer. Ce n'est pas l'entreprise indépendamment des agents qui la composent qui domine. Ce sont les agents dans l'entreprise qui dominent en utilisant les moyens offerts par la structure de l'entreprise pour ce faire. Ces moyens peuvent être formels (loi, règlements, pouvoir financier, etc.) ou informels (pouvoir symbolique, pouvoir de marché, etc.), mais sont toujours des outils de domination.

Lovett formule cette thèse en disant que ce sont les systèmes qui favorisent la domination, notamment ceux qui favorisent des relations de dépendance⁹⁴ et non les systèmes eux-mêmes. Ces systèmes, ce sont les institutions, les entreprises, l'organisation du travail et de l'économie, se sont les « structures » de la domination structurelle, les systèmes de la domination « systémique ». Ce sont les systèmes qui génèrent des situations où certains individus peuvent devenir dépendant.

Rappelons-nous Lovett qui affirme : « [...] that the domination of one person or group by another is constituted by the structural environment of their social relationship, and that this environment must include, as a minimum, some degree of dependency on the part of the former. »⁹⁵. Autrement dit, le contexte est important en raison de son effet structurant sur les options disponibles aux agents. Le pouvoir qu'ont les acteurs d'affecter les actions des autres, que ce soit de manière arbitraire ou non, ne se fait pas dans le vide, mais dans une architecture institutionnelle qui encadre les choix et les actions.

93 Anderson, *Private government* ; Gourevitch, « Labor Republicanism and the Transformation of Work ».

94 Lovett, *A General Theory of Domination and Justice*, pp. 49-52.

95 *Ibid.*, p. 54.

Dans de cette thèse, je défendrai l'idée qu'il y a des systèmes qui, plus que d'autres, permettent la domination d'un groupe d'agents sur d'autres. Un système qui permet l'accumulation infinie de ressources financières, l'accumulation de pouvoir et le développement d'inégalités de pouvoir qui se transforment rapidement en domination potentielle. Ce n'est pas le système qui domine en soi, mais le système permet et facilite la domination. La même compréhension des choses est possible dans le contexte de l'entreprise. En effet, le cadre juridique du droit commercial balisant la forme des entreprises et le droit du travail légiférant le cadre de l'entreprise comme milieux de travail sont des contraintes externes qui, à la fois, limitent les choix des individus, mais permettent aussi à certains individus d'en dominer d'autres. J'argumenterai tout au long de cette thèse que le genre d'entreprises que nous avons dans nos sociétés laisse place encore aujourd'hui à de la domination et que, sans transformation profonde de l'entreprise vers une entreprise républicaine, celle-ci ne disparaîtra pas. Pourquoi ? Parce que les systèmes favorisant la domination resteront inchangés. Pour s'attaquer efficacement à la domination dans nos sociétés, il ne suffit pas de chercher à s'attaquer aux individus dominateurs. Il faut s'attaquer aux structures qui permettent et encouragent la domination. Comme je vais le défendre dans les chapitres suivants, la forme de l'entreprise est l'une des causes de la domination dans nos sociétés. Non pas au sens où l'entreprise elle-même domine, mais au sens où la forme légale de l'entreprise que nous avons, dans le cadre d'une économie capitaliste, est une institution qui permet une importante domination.

De l'intérêt de la distinction entre interférence et domination

Il est important de noter que la distinction entre interférence et domination est contestée par certains auteurs. Carter⁹⁶ et Kramer,⁹⁷ notamment, défendent l'idée que cette distinction est sans importance⁹⁸. En effet, pour eux, la liberté comme non-domination n'est pas

96 Carter, Ian, « How Are Power and Unfreedom Related », in Laborde, Cécile et Maynor, John W., dir., *Republicanism and Political Theory*, Blackwell, 2008, pp. 58–82.

97 Kramer, Matthew, « Liberty and Domination », in Laborde, Cécile et Maynor, John W., dir., *Republicanism and Political Theory*, Blackwell, 2003, pp. 31–57.

98 Lovett, « Non-Domination », p. 6.

fondamentalement distincte de l'interférence. Autrement dit, la conception républicaine de la liberté échoue à se distinguer de la liberté négative.

Pour comprendre cela, prenons le cas du gentil géant discuté par Kramer et Lovett⁹⁹. Imaginons un géant vivant près d'une vallée où se trouve un petit village. Le géant n'a aucun désir d'interférer dans la vie des villageois qui n'auraient aucun moyen de l'empêcher. On peut voir dans cette histoire que, selon la conception de la liberté comme non-domination, les villageois n'ont quasiment aucune liberté, car le géant est toujours en situation de pouvoir interférer arbitrairement dans la vie des villageois. Imaginons ensuite qu'un sorcier maléfique soit de passage et manipule le géant pour en faire un géant malicieux et méchant. Ce dernier commencerait alors à interférer impitoyablement sur les villageois. Kramer argumente qu'il est contre-intuitif que, dans les deux cas, nous disions qu'il n'y a peu ou pas de liberté comme l'affirment les républicains.

Pour répondre à cet argument et montrer la pertinence de la distinction entre interférence et domination, Lovett note que l'important n'est pas de savoir ce que nous voulons dire quand nous parlons de liberté, mais de choisir quel type liberté nous voulons promouvoir¹⁰⁰. En effet, le projet républicain n'est pas de décrire linguistiquement ce que veut dire la liberté, mais bien de connaître la forme de liberté que nous voulons « politiquement » favoriser et promouvoir. Le républicanisme est avant tout une conception de la liberté « politique ». La distinction entre interférence et domination nous sert à saisir des réalités politiques distinctes. En ce sens, j'appuie le critère méthodologique proposé par Lovett en ce qui concerne une définition de la domination. Celle-ci doit être utile, c'est-à-dire pratique : elle doit pouvoir faire une différence¹⁰¹.

Si on construit sur l'argument de Lovett et que l'on continue dans l'expérience de pensée, une perspective républicaine pour les villageois les encouragerait à développer les moyens

99 Kramer, Matthew, « Liberty and Domination », in Laborde, Cécile et Maynor, John W., dir., *Republicanism and Political Theory*, Blackwell, 2003, pp. 41-50 ; Lovett, « Non-Domination », pp. 14-16.

100 Lovett, « Non-Domination », p. 6.

101 Lovett, *A General Theory of Domination and Justice*, p. 18.

de se protéger contre le géant. Ils pourraient, par exemple, protéger le village par des pièges ou des moyens afin de démotiver le géant d'intervenir, si bien qu'il changerait d'avis. En ce sens, la perspective républicaine donne une perspective pratique et politique à ce qui doit être fait ; dans ce cas, c'est trouver un moyen d'égaliser les pouvoirs pour permettre aux citoyens du village de vivre sans être craintifs du gentil géant.

Autrement dit, Lovett répond aux critiques de Kramer en lui faisant remarquer que l'interférence est possible sans domination et vice-versa. Lovett, dans sa défense de la pertinence de cette distinction, utilise l'analogie éloquente : « they [la différence entre l'interférence et la domination] are no more the same than walking is the same as the ability to walk. »¹⁰².

Si aucune distinction entre interférence et domination ne m'était possible à établir, alors l'ensemble des cas d'interférence seraient en même temps des cas de domination et vice-versa. Or, à travers les débats entre les diverses formes de républicanisme, nous verrons de nombreux cas d'interférence sans domination et, surtout, de domination sans interférence. En fait, le républicanisme s'est développé autour d'exemples illustrant cette situation. Dans cette recherche, nous reviendrons ponctuellement sur trois d'entre eux.

Histoire du républicanisme

Le vocabulaire et les idées républicaines ont une longue et tortueuse histoire. Elles ont été mobilisées par de nombreux groupes et pour de nombreuses causes, parfois contradictoires. Ce sont des idées qui ont inspiré la fondation des États sociaux-démocrates scandinaves¹⁰³ aux républiques médiévales jusqu'aux grandes démocraties contemporaines en passant par

102 Lovett, « Non-Domination », p. 6.

103 Nilsen, « Republican Monarchy: The Neo-Roman Concept of Liberty and the Norwegian Constitution of 1814 ».

la Chine¹⁰⁴ et l'Asie en général au tournant du 20^e siècle¹⁰⁵ ainsi que les révolutions atlantiques¹⁰⁶. Il ne sera pas question ici de revisiter les détails de cette histoire, mais d'en tirer quelques conclusions concernant les enjeux entourant les institutions économiques en général et l'entreprise en particulier.

Il me semble à ce moment pertinent de prendre un pas de recul et de faire un bref panorama historique des concepts républicains pour quatre raisons. Premièrement, l'histoire du républicanisme étant complexe, il est pertinent de situer la réflexion de l'entreprise républicaine dans un contexte. Deuxièmement, un bref tracé historique est pertinent pour montrer les tensions entre les diverses approches républicaines. Troisièmement, celui-ci est pertinent pour montrer à la fois les racines historiques du projet de l'entreprise républicaine autant que son originalité. Quatrièmement, ce panorama entend proposer une nouvelle manière de comprendre la tension classique entre liberté négative et positive dans le contexte républicain.

Il existe des débats à savoir si le républicanisme est une voie médiane, une « troisième voie » entre la liberté positive et celle négative ou simplement une formulation plus sensible à l'arbitraire potentiel de la liberté négative¹⁰⁷. Cette tension se retrouvera aussi dans l'histoire du républicanisme lui-même. En effet, la tension contemporaine qui oppose, d'un côté, les républicains du travail et, de l'autre, les républicains commerciaux est un indice du genre de politiques que devraient favoriser les républicains en ce qui concerne l'économie et, en

104 Xiao, Yang, « Rediscovering Republicanism in China: Beyond the Debate Between New Leftists and Liberals », *Contemporary Chinese Thought*, vol. 34, no. 3, avril 2003, pp. 18-34 ; Hon, Tze-ki, « Max Kowu Huang, The Meaning of Freedom: Yan Fu and the Origins of Chinese Liberalism. », *China Perspectives*, vol. 2009, no. 2009/3, septembre 2009 ; Jenco, Leigh, « What is 'republican' about republican Chinese thought (1895–1949)? », in *Republicanism in Northeast Asia*, Routledge, 2014, pp. 83-108 ; Xiao, « Liberty as Non-Domination in the Chinese Republicanist Tradition ».

105 Kwak, Jun-Hyeok et Jenco, Leigh, *Republicanism in Northeast Asia*, Routledge, 2014.

106 Ducharme, Michel, *Le concept de liberté au Canada à l'époque des révolutions atlantiques, 1776-1838*, [Montréal, Que.], McGill-Queen's University Press, 2010.

107 En effet, il est possible de comprendre le républicanisme comme une théorie « négative » de la liberté au sens où la liberté est définie comme « l'absence de domination ». La différence avec la liberté négative revient alors plutôt à la définition de ce qui est nié. Dans un cas, c'est l'interférence qui doit être minimiser, dans l'autre la domination.

particulier, l'entreprise. En effet, ce débat oppose deux pôles : l'un défend une liberté républicaine dévouée à l'*exit*, l'autre, le *voice*, qui illustre la nécessité de balancer ces deux stratégies. J'entends montrer par ce bref historique la nécessité, pour une politique de l'entreprise républicaine, de la présence de l'*exit* et du *voice*.

Ce panorama historique permettra aussi de présenter d'autres aspects importants de notre étude : le rapport républicain au travail, le commerce, la propriété et la question des institutions intermédiaires. Ces notions sont centrales, car elles nous permettent de voir certaines différences concernant l'approche des divers courants concernant la domination. Par exemple, les républicains classiques considéraient que la propriété était nécessaire à la liberté, car elle permettait de se défaire de la nécessité du travail, lui-même considéré comme étant contraire à la liberté républicaine. Or, pour les républicains du travail, la propriété des moyens de production va de pair avec la centralité du travail. Le travail libre ne se fait pas prendre les fruits de son travail par les propriétaires; ainsi, dans la société qui l'entoure, il y a moins d'incitatifs à la domination structurelle, autrement dit à l'existence de groupe privilégié propriétaire des moyens de production abusant des apporteurs de travail. D'autres reviendront avec l'intuition classique pour dire que le travail, s'il n'est pas lui-même organisé de manière libre, est créateur de domination et que même un groupe de travailleurs propriétaires peuvent s'exploiter mutuellement. Nous verrons les arguments plus bas. Néanmoins, il est pertinent de noter ici que le républicanisme est multiforme et ne se résume pas à une position claire. Ce que je vais tenter de faire dans cette partie est de faire ressortir les éléments fondamentaux du républicanisme concernant l'enjeu des entreprises que nous utiliserons dans un second temps pour poser les bases d'une conception du républicanisme qui est le plus œcuménique, c'est-à-dire qui regroupe les intuitions les plus fondamentales de ce courant pour que nous puissions ensuite construire une conception de l'entreprise qui soit utilisée par les auteurs les plus divers de cette tradition. Conséquemment, nous ne nous installerons pas dans une conception particulière.

Nous discuterons de ces notions en référant aux grands courants du républicanisme qui ont façonné son histoire et qui ont cours encore aujourd’hui. En effet, le républicanisme contemporain n’est pas univoque et ne peut pas être décrit comme un courant de pensée clair avec les pourtours bien délimités. Comme MacGilvray le dit¹⁰⁸, le républicanisme a été bien des choses dans le passé et il l’est encore aujourd’hui. Pour répondre à la question qui nous intéresse, nous présenterons trois courants. Le républicanisme classique, source d’inspiration pour tout le républicanisme. Le républicanisme commercial, courant important ayant émergé à la fin de la modernité, au moment où la conception « négative » de la liberté et le libéralisme émergeaient¹⁰⁹. Le républicanisme du travail, une forme de républicanisme développé au cœur de la révolution industrielle, au cœur des luttes des travailleurs et au même moment où se développaient syndicats et mouvements coopérativistes¹¹⁰.

Type de républicanisme	Républicanisme classique	Républicanisme commercial	Républicanisme du travail
Auteurs	Cicéron, Aristote, etc.	Taylor, McCloskey	Anderson, Gourevitch
Mécanisme	<i>Exit & Voice</i>	<i>Exit</i>	<i>Voice</i>
Politiques et institutions	Politique, rejet du marché	Marché compétitif	Importance de la collaboration Importance du travail
Rapport au travail	Rejet du travail	Neutre face au travail	Centralité du travail
Rapport à la propriété	Importance de la propriété (productive)	Neutre face à la propriété (chaque individu est déjà propriétaire de son travail)	Propriété collective des moyens de production

108 MacGilvray, Eric, *The Invention of Market Freedom*, Cambridge; New York, Cambridge University Press, 2011.

109 Audard, Catherine, *Qu’est-ce que le libéralisme ? : Éthique, politique, société*, Gallimard, 2009 ; Taylor, *Exit left*.

110 Gourevitch, *From Slavery to the Cooperative Commonwealth*.

Les diverses formes du républicanisme que je présenterai ne se veulent pas des catégories fermes, mais surtout des manières de présenter les arguments centraux des diverses approches s'inscrivant dans le républicanisme. Je n'entends pas classer les auteurs dans des catégories fermes (par exemple Rousseau dans le républicanisme classique, ce qui est parfois fait¹¹¹, mais qui est imprécis ou sujet à controverse¹¹²), mais seulement à cartographier les approches pour ensuite, plus loin dans le chapitre, montrer où se place l'approche que je vais sélectionner pour développer l'idée d'entreprise républicaine.

J'utiliserai les concepts d'*exit* et de *voice* d'Hirschmann présentés dans l'introduction pour structurer l'argumentaire, car ceux-ci permettent de voir quelque chose de fondamental dans les recommandations institutionnelles du républicanisme. Le concept de *voice* nous permet de voir qu'une partie significative du républicanisme défend l'idée selon laquelle la liberté dépend notamment de la capacité des individus à se faire entendre, à s'exprimer et à avoir une voix dans le processus de constitution des contraintes qui s'appliquent à lui. Le concept d'*exit*, quant à lui, représente la part libérale du républicanisme contemporain, son aspect « négatif », c'est-à-dire le fait que la capacité d'un individu de dire « non » et de se défaire de la relation de domination en faisant défection, en allant ailleurs.

Ces concepts contemporains nous aideront à voir comment le républicanisme s'est construit non en favorisant nécessairement l'*exit*, mais en réfléchissant à des institutions hybrides. Comme nous le verrons plus tard, les républicains commerciaux comme Taylor ou d'autres, comme Thomas, défendent l'idée que l'*exit* est la caractéristique centrale des politiques républicaines par rapport au monde économique. Cela dit, il manque un mot lié à la propriété productive, nous verrons que ce n'est pas nécessairement le cas. Pour montrer cela, je commencerai par présenter le républicanisme classique, source des courants subséquents. Ensuite, nous présenterons les camps du républicanisme commercial et du travail. Deux courants que nous opposerons au chapitre 3. Cependant, avant de ce faire, nous devons

111 MacGilvray, *The Invention of Market Freedom*, p. 91 ; Taylor, *Exit left*.

112 Pettit, *Just Freedom* ; Pettit, Philip, *Républicanisme : une théorie de la liberté et du gouvernement*, Paris, Gallimard, 2003.

étudier la nature de la domination économique. C'est ce que nous ferons à l'aide des courants historiques et des maux qu'ils identifient.

Le républicanisme classique

Le républicanisme prémoderne, que j'appelle ici « classique » est le républicanisme grec et romain, celui des Anciens, chez qui l'économie doit être comprise comme *Oikos*, c'est-à-dire gestion du foyer, l'unité de production de base de la famille, « habitée par des femmes, des enfants et des esclaves, offrant à l'individu pouvoir, loisir et indépendance et lui permettant de mener une vie où il accomplisse son destin naturel. »¹¹³. Ce passage de l'historien Pocock montre clairement que la conception de la liberté républicaine antique se faisait dans un monde intellectuel différent. Pour eux, la liberté était réservée à une classe de la population¹¹⁴ et était fondée sur une compréhension particulière de la notion de propriété.

Classiquement, l'économie n'était pas comprise comme nous l'entendons aujourd'hui comme l'ensemble des activités humaines tournées vers la production, l'échange, la distribution et la consommation de biens et de services d'un point de vue externe visant l'allocation optimale des ressources en situation de rareté, mais bien comme l'administration du foyer en vue d'autres fins comme la vie bonne et la vertu. La question de sociologie historique concernant le passage d'une conception à l'autre est un enjeu historique complexe dont il n'est pas question directement ici. Il est néanmoins pertinent de noter quelques éléments en lien avec notre propos.

Premièrement, la liberté classique était une liberté collective, partagée par un ensemble d'individus vivant dans une même communauté. C'était une liberté « collective », c'est-à-dire une liberté qui ne faisait sens qu'en tant que participation à une collectivité. C'est en ce sens qu'elle est dite « positive ». Deuxièmement, le républicanisme antique n'est pas basé

113 Pocock, John Greville Agard, *Vertu, commerce et histoire: essais sur la pensée et l'histoire politique au 18. siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 133.

114 Pocock note qu'il fallu attendre Mary Wollstonecraft pour « commencer à intégrer les femmes à ce contexte » (*Ibid.*)

sur une conception de la liberté universelle. Autrement dit, la conception classique de la liberté n'est pas une liberté qui doit fondamentalement être partagée pour être réalisée. Il était normal que celle-ci ne soit l'apanage que de quelques individus, d'une élite aristocratique particulière. Elle était sous-tendue notamment par l'existence d'une classe nombreuse d'esclaves, c'est-à-dire d'individus non libres. Troisièmement, c'est une conception de la liberté qui insiste sur la valeur de l'autonomie individuelle conçue comme protection de l'individu contre les aléas du sors. Quatrièmement, c'est une conception de la liberté qui se fonde sur la vertu comme moyen de favoriser la liberté. Finalement, c'est une conception de la liberté qui n'est pas limitée à un moment historique, mais qui a eu une influence importante dans toute l'histoire du républicanisme et qui a coexisté avec les variantes qui ont émergé tout au long de l'histoire.

Une liberté positive

« For most classical political thinkers, the market was where the vulgar, who lacked the self-mastery and virtue to live honorably, made a living by bowing and scraping for their customers, making and selling things to please others without any independent thought about what is actually worthwhile. »¹¹⁵

La liberté ancienne, classique est souvent décrite comme étant une liberté « positive », c'est-à-dire une liberté qui se base sur l'idée de l'autonomie autant individuelle que collective. Est libre un individu qui se donne des lois à soi-même, qui se gouverne lui-même. Une communauté libre est une communauté qui se gouverne elle-même, qui fait ses propres lois.

On associe souvent liberté positive avec la liberté ancienne, car elle incluait la « participation active au pouvoir collectif »¹¹⁶. Pettit note aussi que l'expression « liberté positive » est souvent associée à un narratif historique cherchant à distinguer clairement entre une société fondée sur des valeurs collectives et la société moderne individualiste¹¹⁷. Malgré qu'un débat soit possible sur l'intérêt historique de cette distinction, elle nous permet tout de même de

115 Roberts, *Marx's Inferno*.

116 Constant, *De la liberté des anciens comparée à celle des modernes, discours de février 1819*.

117 Pettit, *On the People's Terms*, p. 19.

distinguer une manière différente de concevoir la liberté. Pour les anciens, la liberté n'était pas une valeur universelle, mais bien particulière, élitiste. C'est aussi une conception de la liberté qui fait une place à la participation à la vie politique. Être libre, ce n'est pas seulement être protégé contre les interférences des autres, c'est avoir la possibilité contribuer à la république et d'être écouté. Cet aspect participatif sera repris par le républicanisme.

Un républicanisme élitiste, aristocratique et esclavagiste

Le paradoxe de l'esclavage

« Historically and conceptually 'enslavement and subjection are the great evils' not because the free citizen hates slavery but because he thinks that he does not deserve the servitude that others *rightfully deserve*. »¹¹⁸

Le paradoxe de l'esclavage et de la liberté comme le formule Gourevitch est cette tension qui existe dans la tradition républicaine entre d'un côté une conception de la liberté comme étant fondamentalement sociale, mais aussi universalisable et de l'autre la nécessité pour longtemps dans l'histoire de main d'oeuvre involontaire pour permettre à une classe d'être « libre ».

« I call this dilemma the paradox of slavery and freedom. The paradox can be stated logically as a contradiction between two propositions. The first proposition is that republican liberty is a socially constituted condition of independence made possible by the servitude of others. The second proposition is that human beings are equal and thus all legitimate political values must be universalizable, or enjoyable by all. The particularism of a commitment to republican liberty – independence for a particular class, dependence for another class – logically conflicts with the universalism of the commitment to human equality. Hence a paradox. »¹¹⁹

Ce paradoxe qui sera central pour les républicains du travail, n'était pas, pour le républicanisme classique, un problème majeur. Comme le dit Gourevitch, l'époque antique

118 Gourevitch, *From Slavery to the Cooperative Commonwealth*, p. 14. citant Pettit, *Republicanism*, p. 132.

119 Gourevitch, *From Slavery to the Cooperative Commonwealth*.

n'avait pas une conception « universalisante » de la liberté, c'est-à-dire qu'il n'était pas nécessaire que tous et toutes soient libres.

« In the classical republics, however, there was at most a dilemma, not a paradox, because there was no requirement that liberty be available to all. »¹²⁰

C'est une transformation moderne qui a fait passer ce dilemme au stade de paradoxe. L'arrivée de la modernité et la transformation de la conception de la liberté dite « des anciens » à celle « des modernes » aura un effet important sur le républicanisme.

L'apparition du marché

La conception républicaine de la liberté a longtemps été la conception dominante de la liberté. Avant l'époque de Hobbes et la modernité, était libre la personne qui n'était pas dépendante d'une autre, qui n'était pas la propriété d'un autre. Autrement dit, la notion de liberté était intimement liée à l'institution de l'esclavage : était libre qui n'était pas esclave¹²¹. La liberté ne dépendait pas de l'interférence, mais bien de la capacité d'un individu à interférer de manière arbitraire sur les choix d'un autre¹²².

C'est l'arrivée du marché, du commerce et la transformation de la vie sociale qui participa à faire émerger une autre forme de républicanisme : le républicanisme commercial. C'est pourquoi, en présentant le républicanisme classique, il est pertinent de le faire en présentant ce qui a participé à faire émerger son interprétation commerciale et sa version « libérale » près de la liberté négative. Ce faisant, nous verrons bien comment l'arrivée d'un enjeu économique dans une perspective qui était originellement purement économique a transformé la réflexion républicaine. Ce qui en émergera sera une tension entre les impératifs économiques et politiques¹²³.

120 *Ibid.*

121 Lovett, « Non-Domination », p. 5.

122 Lovett, *A General Theory of Domination and Justice*.

123 MacGilvray, *The Invention of Market Freedom* ; Taylor, *Exit left*.

La liberté comme autonomie

La tension entre les républicains et le marché, ou de manière plus large avec l'activité productive, remonte aux origines de cette tradition politique. Le républicanisme comme théorie de la liberté et plus largement des institutions politiques a été traversé par les enjeux du travail, des richesses, du pouvoir que celles-ci créent. La tension entre la propriété productive et le commerce avait une influence sur les conceptions de la liberté des conceptions politique d'auteurs comme Cicéron.

Les anciens Grecs et Romains, dans ce que l'on a appelé par la suite le républicanisme classique, avaient une sensibilité aigüe aux propriétés libératrices de la possession matérielle. Les républicains classiques¹²⁴, tels que Cicéron, rejetaient la société commerciale et les marchés qui y étaient liés parce qu'ils pensaient qu'il fallait rejeter la dépendance à l'incertitude liée à l'activité commerciale. Pour être réellement libre, le citoyen devait prendre acte de son statut et s'exprimer. Reformulé dans les termes d'Hirschman, le républicanisme classique favorisait l'expression, l'action concrète de la participation civique : le *voice*. Pour que cette voix soit efficace, il fallait que l'individu soit propriétaire d'un minimum de ressources pour pouvoir lui libérer le temps d'implication politique qu'implique *voice*. La propriété était donc un élément central de cette conception de la liberté, car c'est avec celle-ci que l'individu peut être considéré comme autonome et indépendant. Pour les républicains classiques, la production était vue comme nécessaire, mais aussi indigne de l'homme libre. Il n'y avait aucune valeur particulière attachée à l'acte de produire de la richesse, mais celle-ci était seulement instrumentale à l'activité réelle de l'homme libre, l'action politique et la pratique de la vertu. Comme le précise MacGilvray :

« For the classical republicans these implications were, as we have seen, largely negative. To be sure, the right to own property and to use and dispose of it as one pleases was seen both as a privilege of and as a precondition for the enjoyment

124 Il est important de bien distinguer le néorépublicanisme qui réfère aux reformulations contemporaines du républicanisme avec le républicanisme classique ou commercial.

of free status, and interference with this right was therefore counted among the paradigmatic examples of the arbitrary exercise of power. »¹²⁵

En effet, toute interférence dirigée vers la propriété était une attaque contre la liberté de l'individu au sens où cela représentait une menace contre la liberté même de l'individu. Cette remarque montre bien quel sens peut avoir une conception classique de la propriété de soi : elle est une condition nécessaire de la vie libre. Cette propriété, condition fondamentale de la liberté, avait pour fonction de garantir l'autonomie de l'individu contre les travers du sort. Une fois la sécurité acquise par une propriété foncière, le citoyen ancien pouvait ensuite exercer sa voix dans l'espace public et s'impliquer démocratiquement. La forme politique de la République romaine requérait donc que le citoyen soit propriétaire, parce qu'elle favorisait le *voice* comme moyen de protéger les individus.

Conséquemment, il n'est pas envisageable pour les classiques qu'un individu puisse travailler pour un autre en échange de rémunération, d'un salaire. Autrement dit, les classiques considéraient comme une forme de perte de liberté la situation de salarié, d'employé. Ce serait se soumettre à l'arbitraire d'un tiers et ainsi sacrifier sa liberté. Il en va de même, faut-il dire, pour celui qui décide de travailler soi-même pour s'enrichir. En effet, le travail était considéré par les classiques comme étant quelque chose d'indigne de l'homme libre. Si quelqu'un doit travailler pour protéger sa liberté, c'est qu'il est potentiellement soumis à l'arbitraire d'un autre (la menace constante de la pauvreté en est un exemple)¹²⁶. Les républicains classiques rejetaient le commerce, car ils considéraient le risque inhérent aux aventures commerciales comme étant ce genre de menace¹²⁷. La vie bonne, la vie libre, était l'idéal des républicains anciens :

125 MacGilvray, *The Invention of Market Freedom*, p. 84.

126 Il est important de noter ici que la question de la domination potentielle est centrale dans la tradition républicaine. Il ne suffit pas seulement de ne pas subir d'interférence arbitraire d'un tiers à un temps *x* pour ne pas être libre. Un individu peut ne pas être libre, quand bien même il ne subirait pas d'interférence au présent, car la potentialité même d'interférence arbitraire est suffisante pour soustraire la liberté.

127 On peut penser, ici, à la manière dont Shakespeare utilise le risque que représente l'expédition marchande dans *Le marchand de Venise*. C'est, en fait, là la base de l'intrigue et la raison pour laquelle le personnage de Shylock, l'usurier, entre en scène.

« The classical republican expects the free man to be neither calculating nor self-interested; these are the defining features of *homo æconomicus*. Freedom in the classical republican tradition consists in being socially and legally set apart from one's fellows; markets are often praised for their blindness to status distinctions – or at least to those that cannot be expressed in economic terms. »¹²⁸

Le républicanisme classique est fondamentalement une conception politique de statut, où l'homme libre est libre parce qu'il possède un statut qui le sépare des autres et le rend indépendant. L'individu doit se vêtir, se nourrir et se loger, mais ce ne sont pas des activités qui donnent sens à l'existence. Conséquemment, le commerce et la production de biens sont regardés comme étant une activité sous le statut de l'homme libre.

« [...], these thinkers saw the economic realm as a realm not of freedom but of necessity, in the Aristotelian sense that it was concerned with the goods – such as food, shelter, and clothing – that make life possible, not the goods – above all the virtues – that make it worth living. The acquisition and consumption of material goods is obligatory for all people – there can be no particular honor or dignity in that – and so freedom is associated in this way of thinking with the activities that one is able to engage in once these material needs have been satisfied. In short, although the secure ownership of property was seen in classical republican thought as one of the essential marks of free status, active participation in the realm of production and trade was thought to be incompatible with the cultivation of virtue, and thus beneath a free man's station. »¹²⁹

Un républicanisme basé sur la vertu

Toute cette querelle s'exemplifie dans le cas de la vertu. Les républicains classiques tels que Cicéron et Aristote considéraient que la propriété était une condition nécessaire à la vertu, car quiconque devant travailler de ses mains pour gagner sa vie n'est pas en mesure de développer ses vertus. Celle-ci ne pouvait s'acquérir qu'en réalisant la vraie nature de l'homme, c'est-à-dire en s'impliquant politiquement dans la cité. Cicéron affirmait même que le travail manuel avait un potentiel corrupteur et pouvait, par habitude, vicier le caractère de

128 MacGilvray, *The Invention of Market Freedom*, p. 115.

129 *Ibid.*, p. 84.

l'individu¹³⁰. C'est l'un des éléments centraux qui les distingue des républicains commerciaux. Pour reformuler cet aspect dans les termes des débats contemporains, ces derniers ne seraient pas sensibles à l'effet potentiellement corrupteur du marché, à la nature passive et aliénante du travail que développeront les républicains du travail. L'incitatif puissant à la soumission que peut engendrer la nécessité de se trouver un emploi peut avoir des effets, comme le craignaient des républicains classiques comme Cicéron, comme l'habitude à la soumission et la perte des traits de caractère, des vertus, nécessaire à la survie de la liberté. Autrement dit, favoriser l'utilisation du marché comme mécanisme de protection de la liberté peut avoir l'effet indésirable de ne pas entretenir chez les individus le nécessaire réflexe de la contestation.

Cette vertu est non seulement centrale chez les républicains classiques, mais le sera aussi chez les républicains du travail. Comme nous le verrons, reformulée dans un contexte de lutte des travailleurs, la vertu républicaine devient la solidarité¹³¹. La vertu est une notion centrale dans l'histoire du républicanisme¹³². L'approche que je favorise ne mise néanmoins pas sur la vertu individuelle pour arriver à la liberté. Il est possible, vais-je défendre, de favoriser la liberté sans fonder la faisabilité de ce projet sur le développement d'une vertu individuelle : en favorisant plutôt l'aménagement d'institutions favorables à la liberté. Ce n'est évidemment pas une alternative parfaite et la question de la vertu reviendra nécessairement,

130 *Ibid.*, pp. 80-89.

131 Gourevitch, *From Slavery to the Cooperative Commonwealth*, pp. 161-164 ; Cicerchia, Lillian, « Structural domination in the labor market », *European Journal of Political Theory*, mai 2019, p. 13.

132 Pocock, *Vertu, commerce et histoire* ; Pettit, *Republicanism* ; Dagger, Richard, *Civic Virtues: Rights, Citizenship, and Republican Liberalism*, New York, NY, Oxford University Press, 1997 ; Honohan, Iseult, *Civic republicanism*, Routledge, 2003 ; Costa, M. V., « Neo-republicanism, freedom as non-domination, and citizen virtue », *Politics, Philosophy & Economics*, vol. 8, n° 4, octobre 2009, pp. 401-419 ; Kimpell, J. L., « Republican civic virtue, enlightened self-interest and Tocqueville », *European Journal of Political Theory*, vol. 14, n° 3, juillet 2015, pp. 345-367 ; Schliesser, Eric, « The Separation of Economics from Virtue: A historical-Conceptual Introduction », in A. Baker, Jennifer et D. White, Mark, dir., *Economics and the Virtues: Building a New Moral Foundation*, 2016 ; Efthymiou, Dimitrios E., « Respect in Neo-Republicanism: A Good Too Rich or Too Thin? », *Res Publica*, février 2019 ; Kramer, « Liberty and Domination ».

mais je vais défendre l'importance de l'approche institutionnelle tout au long de cette recherche.

La persistance du républicanisme classique

J'ai présenté ici le républicanisme classique comme le républicanisme des anciens, des républiques antiques et des philosophes de l'antiquité. Ce n'est que l'origine de cette forme de républicanisme qui a néanmoins eu un écho puissant à travers les âges et dont les principes et fondements ont été utilisés et reformulés longtemps après cette période. Nous évoquerons bientôt Paine et Jefferson, deux personnages importants dans la République américaine naissante, qui sont des auteurs pouvant être aisément classifiés comme des républicains classiques. Tous deux défendant une conception de la liberté fondée sur l'autonomie et l'autosuffisance.

Les courants municipalistes et le mouvement DIY (*do it yourself*) contemporain peuvent aussi être compris à la lumière des intuitions du républicanisme classique. En effet, ceux-ci insistent sur la nécessité de la participation comme étant un bien central à la vie publique et favorisent une éthique de l'autonomie autant individuelle que collective¹³³.

La société commerciale à les nouveaux républicanismes

« Men were then forced to labor, because they were slaves to others; men are now forced to labor because they are slaves to their own wants. »¹³⁴

C'est à l'arrivée de la modernité que le républicanisme comme courant intellectuel a commencé à se transformer. Le développement du commerce a vu la notion de vertu se transformer. Le développement de l'industrie a vu la notion de travail se transformer. Le contexte moderne, avec le développement de l'industrie, du commerce, de la consommation, voit ce monde se transformer¹³⁵. Ce qu'on a appelé depuis Pomeranz « La Grande

133 Durand Folco, Jonathan, *À nous la ville!: Traité de municipalisme*, 2017.

134 Steuart, James, *An Inquiry Into the Principles of Political Economy*, 1767.

135 Il est important de noter qu'il y a des débats historiographique entourant la question à savoir s'il y a réellement eu une transition significative entre société ancienne et société commerciale (Pocock, *Vertu, commerce et histoire*, p. 142.). J'entends seulement cette expression au sens où il réfère à l'impact

Divergence », c'est-à-dire l'augmentation exponentielle de la richesse matérielle humaine qui a eu lieu rapidement entre la fin du 18^e siècle et le début du 20^e siècle, a eu des effets profonds sur la manière dont les individus se représentent le monde¹³⁶. La figure de l'individu libre n'est plus celle d'une personne autarcique, indépendante de fortune, mais bien celle du marchand ou du consommateur capable de s'adapter rapidement aux circonstances. C'est l'image d'un individu qui ne dépend pas d'une communauté, mais qui est en lien avec de multiples communautés.

C'est à l'arrivée de la modernité que de nouvelles formes de républicanisme émergent. Le nouveau contexte industriel et commercial, l'augmentation vertigineuse de la population, l'augmentation de la mobilité et une transformation du rapport au travail ont eu un effet transformateur profond sur le républicanisme. Avec le développement du commerce et des idéaux qui la sous-tendent¹³⁷, la transformation du rapport à l'autonomie, le républicanisme a subi une transformation profonde. Les idées républicaines antiques étaient adaptées à un contexte technologique, politique et social particulier. Ce dernier s'est transformé à partir de la Renaissance, du développement du commerce et de l'émergence de nouveau type d'institutions commerciales¹³⁸. Cette transformation, la naissance de république commerciale, a transformé cette perspective et participé à une réinterprétation des idées républicaines.

Deux formes importantes de républicanisme ont émergé de ce contexte : le républicanisme commercial et le républicanisme du travail. Ceux-ci n'ont pas remplacé le républicanisme

important qu'a eu l'augmentation significative du commerce et de l'industrie tout au long du XIX^e siècle. Ce qui est parfois aussi appelé la grande divergence.

136 McCloskey, Deirdre N, *The Bourgeois Virtues: Ethics for an Age of Commerce*, Chicago, University of Chicago Press, 2006 ; Pomeranz, Kenneth, *The great divergence: China, Europe and the making of the modern world economy*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 2012.

137 Braudel, Fernand et Braudel, Fernand, *Les Jeux de l'échange*, Paris, A. Colin, 1988 ; McCloskey, *The Bourgeois Virtues* ; *ibid.*

138 Poitras, Geoffrey, « From Antwerp to Chicago : the History of Exchange Traded Derivative Security Contracts », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, no. 1, septembre 2009, pp. 11-50 ; Poitras, Geoffrey, *Equity Capital : From Ancient Partnerships to Modern Exchange Traded Funds*, Routledge, 2016.

classique, mais se sont ajoutés à la diversité des approches républicaines qui allaient émerger à cette époque. On peut notamment penser à Harrington et à son idéalisation de la propriété et de l'indépendance¹³⁹. Au même moment où se développait ce républicanisme, des pères fondateurs défendaient diverses formes du républicanisme classique. Il n'y a qu'à penser à Jefferson et son républicanisme agraire ou à la particularité de l'imaginaire républicain américain qui mêlaient société commerciale industrielle et perspective classique dans son rapport à la frontière¹⁴⁰. Anderson et Pocock montrent clairement que cette tension existait un peu partout dans le monde atlantique et notamment au Royaume-Uni où le mouvement des niveleurs (en anglais *Levellers*) développait un discours hybride favorisant à la fois un égalitarisme fort et un intérêt pour les mécanismes de marché¹⁴¹.

Le républicanisme commercial

Les républicains commerciaux contemporains tirent de l'histoire l'idée qu'historiquement, c'est le développement de mécanismes de défection (*exit*) qui ont le plus participé à favoriser la liberté républicaine. Comme l'affirme Taylor dans son ouvrage cherchant à réinterpréter la contribution du républicanisme commercial *Exit Left*, « [...] with good institutional design and resourced exit, market-like mechanisms can play a larger role than normally thought possible in disciplining the state and restraining arbitrary power, a role that becomes increasingly important the lower we go in the hierarchy of political sub-units and the more those sub-units resemble firms competing for mobile "citizen-consumers" in a locational marketplace »¹⁴².

La potentialité de l'arbitraire d'un monarque local est un mal important pour le républicain commercial. La capacité de se mouvoir, de se déplacer est donc pour lui centrale. L'idée du mouvement, de la sortie (*exit*), de la capacité du marché à défaire les individus des liens

139 Pocock, *Vertu, commerce et histoire*, pp. 137-139.

140 MacGilvray, *The Invention of Market Freedom*, p. 161.

141 Pocock, *Vertu, commerce et histoire* ; Anderson, *Private government*.

142 Taylor, *Exit left*.

territoriaux hiérarchique traditionnelle était puissante¹⁴³. Le marché, compris dans cette perspective, est un mécanisme décentralisé qui ne juge pas les individus selon leur rang ou historique. En fait, c'est une conception du marché comme mécanisme neutre qui permet aux individus d'échanger les biens et les services comme bien leur semble, à qui ils veulent et ainsi développer une autonomie personnelle. En ce sens, c'est une idée qui dépend d'une conception forte de la propriété privée, mais qui suppose aussi une idée du marché comme mécanisme impersonnel qui permet d'échanger cette propriété (qu'elle soit en terme matériel ou de force de travail) contre d'autres biens, de manière à développer son autonomie.

Pour les républicains commerciaux, l'émergence du marché comme mécanisme non-politique permet de penser la liberté hors des contraintes de l'État et de ses mécanismes politiques. En ce sens, certains affirment qu'Adam Smith aurait des inclinaisons politiques républicaines¹⁴⁴, car il voyait le marché comme une force émancipatrice. Pour les républicains commerciaux, le mécanisme de marché est comparable à d'autres mécanismes favorisés par les républicains pour limiter le pouvoir comme la division des pouvoirs (politique), le bicaméralisme, le fédéralisme, etc.¹⁴⁵ Nous reviendrons tout au long de cette thèse sur les détails de cette affirmation, mais il est important ici de voir de quelle manière on peut cerner une transformation du rapport à la liberté avec une transformation des rapports économiques et au travail. Cette dépolitisation des mécanismes favorables à la liberté républicaine ne va cependant pas être sans réaction. Celle-ci viendra sous la forme d'une réponse républicaine au problème que soulève la notion de travail. En effet, l'émergence du républicanisme du travail reprend la même trajectoire de légitimation du travail qui a nourri le républicanisme commercial, mais en fait le fondement d'une autre approche critique des mécanismes de marché et favorisant un rapport actif, participatif sensible à la prise de parole pour lutter contre la domination au travail.

143 Weststeijn, Arthur, *Commercial Republicanism in the Dutch Golden Age : The Political Thought of Johan & Pieter de la Court*, Brill, 2012.

144 Casassas, David, « Adam Smith's Republican Moment: Lessons for Today's Emancipatory Thought », *Economic Thought*, 2013 ; Taylor, « Market Freedom as Antipower » ; Taylor, *Exit left*.

145 Taylor, « Market Freedom as Antipower », p. 594.

L'intuition première du républicanisme commercial est que ce n'est en fait pas la propriété matérielle qui permet à l'individu d'être libre comme le défend le républicanisme classique, mais bien la contribution au marché en tant que mécanisme institutionnel qui contribue à protéger l'individu contre l'arbitraire des autorités. Ici, on peut penser aux thèmes développés par Taylor, mais aussi à tout ce courant d'histoire économique libérale défendant l'idée que la liberté économique est un vecteur de collaboration indirecte qui permet d'avoir des relations hors des cadres restrictifs de la moralité individuelle¹⁴⁶. Taylor prend le cas de la mobilité pour défendre l'idée selon laquelle la capacité d'un individu d'aller vendre contre salaire son travail là où il le veut est un signe favorable de la liberté. Comme plusieurs autres économistes favorables à l'ouverture des frontières, Taylor soutient que l'enracinement obligatoire et le manque de mobilité rendent un individu plus vulnérable à la domination. Pour lui, le pouvoir de marché conçu comme pouvoir de négociation est autant un pouvoir qu'un anti-pouvoir, c'est-à-dire un moyen de contrer le pouvoir potentiellement dominateur¹⁴⁷.

Les républicains classiques étaient suspicieux face au commerce, car celui-ci était lié à l'incertitude, au risque. Shakespeare montre bien le rapport traditionnel à l'aventure commerciale dans *Le marchand de Venise*. L'intrigue se joue quasiment dans son entièreté autour de l'incertitude entourant un navire marchand. Cette tension, ce risque, n'est pas l'affaire d'une personne libre. La liberté républicaine classique ne se risque pas dans l'aventure commerciale¹⁴⁸. Cette méfiance envers le risque se transforme au tournant de la modernité. Le mouvement de transformation aurait de nombreuses explications : le développement du rapport au travail par la religion chrétienne qui la rendrait plus digne¹⁴⁹, la transformation de l'idée de propriété privée et surtout à la richesse matérielle¹⁵⁰. Ces

146 Hanley, Ryan Patrick, « Commerce and Corruption: Rousseau's Diagnosis and Adam Smith's Cure », *European Journal of Political Theory*, vol. 7, n° 2, avril 2008, pp. 137-158 ; Smith, Vernon L. et Wilson, Bart J., *Humanomics: Moral Sentiments and the Wealth of Nations for the Twenty-First Century*, 1^{re} édition, Cambridge University Press, 2019.

147 Taylor, « Market Freedom as Antipower ».

148 MacGilvray, *The Invention of Market Freedom*, pp. 28-31.

149 *Ibid.*, pp. 86-88.

150 *Ibid.*, pp. 88-91.

transformations ont fait émerger une nouvelle perspective républicaine qui favorise les stratégies non-politiques pour protéger la liberté. Le mécanisme central de tout cela étant le marché. C'est à ce moment que le républicanisme commercial s'est développé. Celui-ci est basé autour de l'idée que les mécanismes de marché peuvent parfois mieux que les stratégies politiques protéger les individus contre les interférences arbitraires¹⁵¹.

« The commercial republicans responded to the rise of commerce by highlighting the social and political benefits of manufacturing and trade, by pointing out that commerce tends to dissolve traditional relations of dependence, and by emphasizing that a certain kind of virtue is necessary for success in the commercial realm. »¹⁵²

Pour le républicanisme commercial, le marché ainsi que l'éthique qui l'encourage et facilite son fonctionnement sont les conditions essentielles de la liberté républicaine. Il est possible de penser à l'optimisme naïf que certains républicains du 18^e et du 19^e siècle avaient à l'esprit quant à l'effet pacificateur des échanges, mais plus près de nous sur les enjeux d'ouverture à la diversité, de résistant à la tyrannie de la majorité ou à la tyrannie de potentats locaux, soient-ils publics ou privés.

Comme nous l'avons vu, les républicains classiques considéraient le monde économique « as a realm not of freedom but of necessity, in the Aristotelian sense that it was concerned with the goods – such as food, shelter, and clothing – that make life possible, not the goods – above all the virtues – that make it worth living. »¹⁵³. Autrement dit, le républicanisme classique se basait sur une société sédentaire, centrée sur des valeurs perfectionnistes de vertu et sur la notion d'autonomie. Le républicanisme commercial se distingue de cette perspective en retournant la notion de vertu.

151 MacGilvray, *The Invention of Market Freedom* ; Weststeijn, *Commercial Republicanism in the Dutch Golden Age* ; Taylor, « Market Freedom as Antipower » ; Taylor, *Exit left*.

152 MacGilvray, *The Invention of Market Freedom*, p. 149.

153 *Ibid.*, p. 84.

« However, the republican association of freedom with the control of arbitrary power and the practice of virtue proved to be ambiguous and flexible enough that it could be used to defend as well as to criticize the rise of commerce. »¹⁵⁴

MacGilvray, dans la lignée de Pocock, montre bien comment la notion de vertu dans le vocabulaire républicain s'est transformée à l'arrivée des sociétés commerciales et pourquoi elle fut reformulée dans une conception amoindrie ¹⁵⁵.

Le républicanisme commercial représente une réponse optimiste aux transformations des sociétés modernes. Néanmoins, ce ne fut pas le seul développement conceptuel du républicanisme à apparaître dans cette époque tumultueuse.

La question de la propriété

Cette préoccupation pour la vertu civique est peu ou pas présente chez les républicains commerciaux. De leur côté, ils considèrent que la liberté est mieux protégée par l'activité commerciale et la production¹⁵⁶. À l'inverse des républicains classiques, les républicains commerciaux, comme Montesquieu ou Smith, considéraient l'activité commerciale comme possédant la capacité de faire émerger les vertus nécessaires à une vie en société paisible et pacifique¹⁵⁷.

Pour Montesquieu¹⁵⁸, c'est en favorisant la propriété et en organisant les institutions de sorte à favoriser la production que les individus acquéraient plus de liberté. La propriété est

154 *Ibid.*, p. 182.

155 Elkin, Stephen L., *Reconstructing the Commercial Republic: Constitutional Design After Madison*, Chicago, University of Chicago Press, 2006 ; Winch, Donald, « Commercial Realities, Republican Principles' », in *Republicanism a shared European heritage. Volume II*, 2005, pp. 293–310 ; Kimpell, Jessica, « The Commercial Republic: a Contradiction in Terms? », in Stuart White et Seth-Smith, Niki, dir., *Democratic Wealth: Building a Citizens' Economy*, 2014 ; Griswold, Charles L., *Jean-Jacques Rousseau and Adam Smith: a philosophical encounter*, London ; New York, Routledge, Taylor & Francis Group, 2018.

156 Il y a bien évidemment de nombreux débats et de nombreuses nuances au sein même de ce qu'on appelle les républicains modernes ou commerciaux. Aux fins de cet essai, nous ne considérerons que la perspective républicaine commerciale du style d'Adam Smith comme présenté par Casassas (Voir : Casassas, « Adam Smith's Republican Moment ».)

157 MacGilvray, *The Invention of Market Freedom*, p. 131.

158 Spector, Céline, *Montesquieu et l'émergence de l'économie politique*, Paris, Champion, 2006.

clairement comprise comme étant la production de l'individu, le fruit de son travail, le surplus causé par sa propriété de lui-même. Contrairement au républicanisme classique, la propriété s'étend au-delà de la propriété terrienne ou d'esclaves et incorpore les marchandises autant que la force de travail individuelle. Ils rejettent et renversent l'idée selon laquelle le travail corrompt la vertu. Le travail est une propriété qui peut être vendue. Les biens ne sont pas simplement des moyens de subsistance, des nécessités pour être disponibles pour de plus nobles tâches. Ce sont les éléments propres de l'autonomie. C'est parce que nous sommes propriétaires que nous sommes libres.

Cette propriété est elle-même détachée de son ancrage territorial, de sa patrie, de sa cité. La propriété idéale apparaît de plus en plus comme étant la propriété mobile, son idéal sera quelques décennies après incarné dans l'action, le *stock*. À la fois droit de propriété, mais sans attachement territorial ni personnel, la propriété favorisée par les républicains commerciaux est désincarnée et détachée de l'expérience des individus autant que de la source de production qui la rend utile. Il permet directement le détachement avec la société, lien si précieux pour les républicains classiques. Les républicains du travail, comme nous le verrons plus loin, favorisent une propriété coopérative, engagée dans un espace, une communauté. Permet-elle l'*exit*, la vente de cette propriété ? Oui, mais celle-ci ne peut pas être transférée partout et ne pas être liée à une relation entre des individus. On peut voir dans la transformation de la nature même de la propriété un élément qui distingue les deux courants du républicanisme classique et commercial. On peut aussi voir comment il serait possible de penser autrement la forme de la propriété pour qu'elle réalise plus pleinement encore l'idéal républicain. Nous y reviendrons. Nous devons d'abord mieux comprendre la position selon laquelle le marché est un outil fondamentalement républicain et la thèse, encore plus osée, que l'*exit* favorisé par un marché compétitif est le meilleur moyen de réaliser la liberté républicaine en économie.

Le républicanisme du travail

Le socialisme républicain

La seconde grande tradition républicaine à émerger avec le développement de la société commerciale et industrielle est le socialisme républicain, un courant précurseur de ce que je vais appeler le républicanisme du travail, l'antagoniste central du républicanisme commercial dans la littérature contemporaine. Tirant ses racines dans les nombreuses critiques de la société commerciale, elle tourne son regard vers la domination engendrée par le monde du travail moderne. Les résistances ont pris de nombreuses formes. Certains auteurs républicains défendaient une forme de « socialisme républicain »¹⁵⁹. J'écris « forme », car il n'y avait pas un courant formel se réclamant de cette étiquette, mais plutôt un ensemble d'auteurs plus ou moins diversifiés pouvant être classés de cette manière a posteriori. Notons par exemple Roberts qui, dans son livre *Marx's Inferno*,¹⁶⁰ défend la thèse forte que Marx défendrait des idées « républicaines ». Il est hors des ambitions de cette thèse de discuter de toute la variété des formes de républicanismes nés aux 19^e et 20^e siècles (encore une fois, je ne fais que standardiser l'usage). Néanmoins, les idées socialistes ont eu un effet important sur la branche critique républicaine remettant en question les forces du marché et les dynamiques dominatrices de l'économie industrielle naissante.

« The socialist criticism of the market boils down to the claim that [...] commerce submits reason to talent. To be more precise, commercial society renders the deliberate choice of an agent—socialists were most concerned with the choices of direct producers—ineffective in the domains covered by the market. Deliberate choices are ineffective because the market compels agents to fall in line with the social division of labor, which is not and cannot be an outcome of deliberate choice. The better judgments of individual agents as regards earthly goods are subjected not to Fortune, but to the forces of the market, the aggregated preferences—passions—of the owners of money and the producers of

159 Audier, Serge, *Les théories de la république*, Paris, La Découverte, 2015.

160 Roberts, *Marx's Inferno*.

commodities, which “evaluations, though constant and public, [are] too irrationally performed to be seen as acts of political decision or virtue.” »¹⁶¹

Pour Roberts tout comme pour Gourevitch, Owen fut l’un des socialistes les plus importants pour le républicanisme, car son projet visait l’émancipation des travailleurs par la création de villages coopératifs autogérés¹⁶². L’idée, pour lui, était la création d’unités de production à petite échelle relativement autonomes pouvant aller jusqu’à collaborer sous forme de fédérations. Il était essentiel de développer des organisations économiques capables de participer efficacement à la production des biens et des services nécessaires à la société tout en évitant certaines des caractéristiques comme l’accumulation de capital. Cette dernière étant liée à l’entreprise traditionnelle capitaliste, elle devait donc être rejetée. Nous reviendrons un peu plus tard à l’émergence de la forme coopérative au 19^e siècle. Ce qui importe ici est que celle-ci a coïncidé avec le développement des mouvements socialistes, solidaristes et mutualistes.

Tous ces courants critiques à tendance socialiste se rejoignent dans le rejet de ce qu’ils considéraient comme une nouvelle forme d’esclavage : l’esclavage salarial. En effet, le républicanisme a historiquement été fondé sur la distinction entre l’individu libre et l’esclave. Or, le nouveau système industriel et la richesse qu’il créait ne semblaient pas protéger les plus démunis ou les autonomiser, mais bien au contraire construire un système industriel les remettant dans un état de sujétion semblable à l’esclavage. Nulle part ailleurs ce paradoxe n’a été aussi saillant que dans la jeune République américaine fondée sur l’égalité et la liberté... mais encore fondée sur le système de l’esclavagisme.

L’esclavage salarial et républicanisme du travail

Les pères de la République américaine ont profondément été inspirés par le républicanisme classique. En effet, leur conception de la liberté était plus près de la conception antique de la

161 *Ibid.* incluant la citation de Pocock, J. G. A., *The Machiavellian moment: Florentine political thought and the Atlantic republican tradition*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1975, p. 464.

162 Gourevitch, *From Slavery to the Cooperative Commonwealth*.

liberté que celle du républicanisme commercial ou du travail qui émergeait à l'époque de l'indépendance. Pour plusieurs personnages importants de cette époque comme Jefferson ou Paine, une société libre était composée d'individus autonomes et indépendants. L'image de l'agriculteur sur la frontière n'était jamais bien loin¹⁶³. Ces deux stratégies républicaines s'inscrivaient dans un contexte où la question de l'esclavage était centrale et décisive. En effet, au même moment où les premières grandes républiques contemporaines émergeaient des luttes révolutionnaires, une tension a refait surface. Comment était-il possible qu'une république soit à la fois « républicaine » au sens où elle favorise la liberté comme non-domination et qu'elle accepte en même temps l'esclavage ? Autrement dit, comment était-il possible de justifier l'assujettissement d'innombrables humains en même temps que de déclarer l'égalité humaine universelle ?

Cette tension est parfois appelée le paradoxe de l'esclavage et de la liberté. Celui-ci a traversé l'histoire du républicanisme et revient ponctuellement sous plusieurs formes¹⁶⁴. Cette question de l'esclavage ne se résumait pas seulement à la lutte pour l'émancipation de toute une population prise dans cette inacceptable situation, mais à toutes les autres formes de servitude semblable à l'esclavage. C'est pour cela que s'est développée à cette époque, dans des cercles républicains comme les chevaliers du travail, l'utilisation de l'expression « esclavage salarial » (*wage slavery*).

Le républicanisme du travail est un courant du républicanisme qui a émergé au moment où commençait à se développer un discours sensible aux conditions difficiles que vivaient les

163 Paine, Thomas, *Agrarian justice*, 1797 ; Hockett, Robert C., « A Jeffersonian Republic by Hamiltonian Means: Values, Constraints & Finance in an Authentic American Ownership Society », 2005 ; McCoy, Drew R., *The Elusive Republic: Political Economy in Jeffersonian America*, UNC Press Books, 2012 ; Newman, Simon P. et Onuf, Peter S., *Paine and Jefferson in the Age of Revolutions*, University of Virginia Press, 2013.

164 Wright, Gavin, *Slavery and American Economic Development*, Baton Rouge, LSU Press, 2013 ; Gourevitch, *From Slavery to the Cooperative Commonwealth* ; Merritt, Keri Leigh, *Masterless Men: Poor Whites and Slavery in the Antebellum South*, Place of publication not identified, Cambridge University Press, 2017 ; Muhammad, Khalil Gibran, « Were the Founders Against Slavery All Along? », *The New York Times*, 19 octobre 2018, <<https://www.nytimes.com/2018/10/18/books/review/sean-wilentz-no-property-in-man.html>>, consulté le 24 octobre 2018.

travailleurs industriels du 19^e siècle. Dans sa recherche sur le républicanisme du travail, Gourevitch présente avec force de détail l'utilisation du vocabulaire républicain dans les discours des chevaliers du travail dans les États-Unis du 19^e siècle¹⁶⁵.

En somme, le républicanisme du travail est indissociablement lié à la lutte pour l'émancipation des travailleurs, mais aussi et, surtout, des esclaves.

Républicanisme et entreprise

Le républicanisme du travail est un courant du républicanisme plus tardif qui fait référence à l'idée que la liberté républicaine ne peut être atteinte sans liberté sur les lieux du travail. C'est un courant qui s'est construit en opposition avec le républicanisme commercial et le développement institutionnel, économique et politique et surtout du socialisme du 19^e siècle. L'idée centrale développée par les auteurs de ce courant stipule que le monde économique se développant durant l'industrialisation a laissé se recréer, sous forme d'entreprises, de petites monarchies au sein desquelles le patron a le rôle du souverain et les employés celui de ses servants et de ses serfs. Autrement dit, les développements économiques du siècle participaient à refaire émerger les maux contre lesquels le républicanisme s'était historiquement opposé. Autrement dit, le républicanisme du travail est un antimonarchisme en économie. Son message est donc semblable à son projet démocratique sur le plan politique. Si la république est le système politique qui doit remplacer la monarchie, une forme de république du travail doit remplacer les entreprises privées dominatrices dans le monde économique.

Ce courant tient son nom au philosophe et historien des idées Alex Gourevitch qui, dans ses recherches sur les chevaliers du travail (*Knights of Labor*), a trouvé dans le discours de plusieurs auteurs de cette époque une saveur profondément républicaine.

165 Il est bon de savoir que les chevaliers du travail avaient aussi une présence importante au Canada et en particulier à Montréal. Ceux-ci ont eu une influence notable dans les luttes pour la construction d'un État social au Canada (Heaman, Elsbeth, *Tax, order, and good government: a new political history of Canada, 1867-1917*, 2017.)

« Labor republicans could criticize this form of structural domination without denying that wage-labor was relatively freer than chattel slavery. »¹⁶⁶

Comme nous l'avons dit, il est facile de préférer chercher un patron vertueux au sens où il est sensible aux employés, mais celui-ci serait-il immunisé aux pressions de son environnement (forme de l'entreprise capitaliste traditionnelle, des pressions du marché, etc.) ? Non : peu importe le degré de vertu que l'individu possède, la structure aura un effet sur lui. Il convient alors de se demander si cette structure peut être changée par les pressions mêmes du marché, l'*exit*, ou faudrait-il favoriser l'expression *voice*. Pour les républicains classiques, il fallait refuser toute stratégie consistant à donner à l'individu l'option de se défaire de ses liens sociaux de la communauté. Il fallait certes être autonome et autosuffisant, mais en participant à la vie sociale de la cité. Cette vie citoyenne ne devait pas être à son tour dominatrice, c'est-à-dire qu'il ne fallait pas qu'une nouvelle dépendance au travail, à la production, n'émerge. Pour cela, il ne fallait pas travailler, mais plutôt viser à ce que la collectivité collabore efficacement dans la production des biens et services nécessaires et que leur gestion soit collaborative et politique. Autrement dit, c'est par la parole et la participation citoyenne (*voice*) que devait être protégée la liberté.

La domination dans et par l'entreprise

Le projet de l'entreprise républicaine que je propose dans cette thèse est d'explorer ce que le républicanisme suggère pour protéger les individus de la domination venant des institutions économiques. Comme nous l'avons vu, le républicanisme a été historiquement concerné par la protection des individus et des communautés contre le pouvoir potentiellement arbitraire des monarques et des puissants. Ces « puissants » étaient souvent des souverains ou des monarques ayant le pouvoir de l'État de leur côté. Or, tirant ses racines dans la même tradition, plusieurs auteurs ont aussi développé une critique forte des puissants qui n'étaient pas des monarques : notamment les riches et les oligarques.

166 Gourevitch, *From Slavery to the Cooperative Commonwealth*.

Le pouvoir oligarchique est particulier, parce qu'il peut se réaliser de plusieurs manières. Classiquement, la forme de ce pouvoir qui a le plus inquiété les républicains était la corruption. L'influence politique des riches a longtemps été une préoccupation républicaine, car celle-ci mettait en danger la liberté publique. C'est pourquoi le tirage au sort était mobilisé comme mécanisme dans de nombreuses républiques antiques et médiévales¹⁶⁷. Il était vu comme un outil efficace pour balancer les pouvoirs et surtout neutraliser les tensions. Nous reviendrons au chapitre 4 sur les divers mécanismes d'inspiration républicaine pouvant être mobilisés pour lutter contre la domination des oligarques. Il importe toutefois ici de mentionner que le type de domination qui me préoccupe est moins la domination liée à l'État, même lorsqu'elle est mobilisée par les oligarques, que la domination inhérente aux entreprises.

Comme je l'ai précisé au début de ce chapitre, la réflexion sur la nature de la liberté doit être comprise à l'aune de ce que l'on cherche à accomplir. Dans le cadre de cette recherche, le projet est de trouver un moyen de lutter contre la domination causée par l'entreprise. Pour ce faire, il est important de voir quel est le type de domination particulier qui est causé par l'entreprise. C'est au chapitre 2 que je développerai plus précisément ce que j'entends par entreprise et la nature particulière de ce type d'institution intermédiaire. Ici, il importe plutôt de montrer de quelle manière particulière l'entreprise est une source de domination nonobstant l'État.

Dans un article au titre évocateur « How bosses are (literally) like dictators »¹⁶⁸, la philosophe américaine Elizabeth Anderson résume de manière provocatrice le thème de ses

167 Dowlen, Oliver, *The political potential of sortition: a study of the random selection of citizens for public office*, Charlottesville, VA, Exeter, UK ; Imprint Academic, 2008 ; Sintomer, Yves, *Petite histoire de l'expérimentation démocratique : tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, Paris, La Découverte, 2011 ; Bouricius, Terrill, « Democracy Through Multi-Body Sortition: Athenian Lessons for the Modern Day », *Journal of Public Deliberation*, vol. 9, n° 1, avril 2013 ; Bonin, Hugo, *La démocratie hasardeuse*, Montréal, XYZ, 2017.

168 Anderson, Elizabeth, « How bosses are (literally) like dictators », *Vox*, 17 juillet 2017, <<https://www.vox.com/the-big-idea/2017/7/17/15973478/bosses-dictators-workplace-rights-free-markets-unions>>.

recherches¹⁶⁹. Dans cet article, elle énumère succinctement des maux importants qui ne peuvent être compris que comme des formes de domination. Elle évoque notamment le vol de temps, le dépistage de drogue forcé et de nombreuses situations particulièrement humiliante ou troublante pour les travailleurs. Elle ne décrit pas les conditions misérables des travailleurs d'usine du 21^e siècle ou même d'aujourd'hui dans certaines régions en développement du monde, mais bien le travail de gens qui vivent dans nos villes occidentales. Elle souligne que ce genre d'abus a lieu en raison du pouvoir disproportionné et arbitraire des dirigeants. C'est pour cette raison qu'elle affirme, non sans effet d'ironie, leurs airs de famille avec les dictateurs politiques, c'est-à-dire avec les dirigeants gouvernant de manière totalement arbitraire. Le gouvernement des entreprises, pour elle, est aussi dominateur qu'un gouvernement totalitaire et il est légitime d'espérer d'une perspective républicaine qu'elle propose pour contrer sa domination des mécanismes démocratique. C'est pour cette raison qu'Anderson et d'autres que nous avons présentés comme les républicains du travail militent pour le développement d'une démocratie sur les lieux de travail (*workplace democracy*)¹⁷⁰.

La perspective d'Anderson ici s'intéresse directement aux maux des travailleurs, c'est-à-dire celles et ceux œuvrant au sein de l'entreprise. Ses frontières sont en quelque sorte les frontières de l'État et le dictateur, le dirigeant de cet État. Elle cherche à faire émerger l'incohérence entre les idéaux républicains de liberté que nous avons sur le plan politique et ce qui arrive réellement dans les entreprises.

On peut identifier deux sphères dans lesquels l'entreprise cause de la domination : l'interne et l'externe. La première est une domination qui a lieu au sein de l'entreprise, dans le cadre de travail qu'elle représente notamment. Ce qu'Anderson décrit s'inscrit directement dans cette perspective. La domination interne à l'entreprise inclut toutes les instances d'abus, de harcèlement ou toute autre forme d'interférences arbitraires faites de la part des personnes en

169 Anderson, « Equality and Freedom in the Workplace » ; Anderson, *Private government*.

170 Gonzalez-Ricoy, « The Republican Case for Workplace Democracy » ; Landemore, Hélène et Ferreras, Isabelle, « In Defense of Workplace Democracy Towards a Justification of the Firm–State Analogy », *Political Theory*, septembre 2015; Anderson, « Equality and Freedom in the Workplace ».

position d'autorité à l'intérieur de la structure légale de la firme. Autrement dit, c'est la domination dont souffrent les travailleurs. Alex Gourevitch, dans sa recherche sur les républicains du travail, présente très bien les nombreuses formes de domination que peuvent subir les personnes prises dans des environnements de travail dominateur¹⁷¹.

La seconde est la domination que l'entreprise, comme groupe d'individus, exerce sur d'autres groupes d'individus. C'est la domination que je vais appeler « externe », c'est-à-dire la domination qui dépasse les frontières de l'entreprise et touche les autres individus et groupes qui l'entourent. Pensons notamment aux communautés qui sont touchées par les décisions de délocalisation d'entreprises ou l'effet des actions des entreprises et des travailleurs sur les communautés. La domination externe est, pour sa part, plutôt liée à la domination que peut engendrer la gouvernance de l'organisation. La délocalisation est l'exemple le plus évident de ce genre. Dans ce cas, les travailleurs et même la communauté entourant l'institution subissent la décision arbitraire du conseil d'administration et des détenteurs des capitaux. Cette domination est clairement présentée par le républicain commercial Robert Taylor¹⁷². Selon lui, ce n'est pas en mobilisant des mécanismes de démocratie à l'intérieur des entreprises que la domination sera diminuée, mais bien par des politiques touchant l'économie. Ceux-ci montrent souvent une plus grande appréciation des mécanismes de marché. D'autres auteurs comme Thomas notent que les mécanismes démocratiques peuvent avoir des effets imprévus potentiellement dominateurs comme le fait que les travailleurs se dominant entre eux ou qu'une entreprise démocratique domine les membres des communautés environnantes¹⁷³.

Ces catégories, les dominations « interne » et « externe » ne servent que de manière indicative à identifier les lieux de la domination dans le cadre de l'entreprise. Ces deux catégories ne sont pas autonomes au sens où les enjeux de la domination interne peuvent

171 Gourevitch, « Labor Republicanism and the Transformation of Work » ; Anderson, « Equality and Freedom in the Workplace » ; Anderson, « Liberty, Equality, and Private government » ; Anderson, « How bosses are (literally) like dictators ».

172 Taylor, *Exit left*.

173 Thomas, *Republic of equals*.

avoir des effets directs ou indirects sur l'externe et inversement. Ce ne sont que des distinctions heuristiques que je vais utiliser pour montrer la tension qu'il y a entre les solutions mobilisées pour lutter contre l'une ou l'autre des formes de domination.

Certains auteurs républicains, comme je viens de l'expliquer, ne portent leur attention que vers l'intérieur de l'entreprise. Ils identifient ses sources de domination (le pouvoir dictatorial d'un patron) et prennent des cas d'abus flagrant (harcèlement, abus, etc.) et trouvent dans le républicanisme une réflexion propre à identifier et rejeter ce genre de situation. La réflexion que je propose dans cette thèse inclut cette perspective interne à l'entreprise, que j'appelle « interne », mais ne se limite pas aux murs de l'entreprise. Je considère que l'entreprise est prise dans un monde économique (capitaliste) et un cadre juridique (la forme juridique de l'entreprise, parfois décrite aujourd'hui comme néolibérale¹⁷⁴) qui a une influence sur cette structure interne. Ce cadre « externe » de l'entreprise doit être pris au sérieux dans l'aménagement des solutions républicaines à la domination.

L'ambition du projet de l'entreprise républicaine est de trouver une solution non pas à l'un ou l'autre des types de domination en argumentant qu'un ou l'autre est plus grave, mais bien des deux formes. Je crois que l'approche globale et formelle de l'entreprise républicaine est la solution aux deux formes de domination.

Cette distinction que je trace entre l'intérieur et l'extérieur de la firme pourrait être comprise en termes de différence entre gouvernance et « management ». La gouvernance représente la structure de prise de décision guidant les grandes orientations de l'organisation. Dans l'entreprise traditionnelle, ce sont les représentants du capital qui se partagent cette prérogative; dans le cas des coopératives de travailleurs, ce sont les travailleurs, etc. Ces décisions n'affectent pas la gestion quotidienne de l'organisation. Ce second aspect revient plutôt aux gestionnaires ou aux cadres. C'est ce que j'appelle « l'intérieur » de l'entreprise.

174 Talbot, *Progressive Corporate Governance for the 21st Century* ; Ciepley, David, « The Neoliberal Corporation », *The Oxford Handbook of the Corporation*, février 2019.

Les acteurs de ce niveau sont les gestionnaires, souvent les sources de domination (eux-mêmes nommés par les propriétaires) et les employés, souvent victimes de cette domination.

La question du syndicalisme

Gourevitch, dans son histoire du républicanisme du travail insiste sur les conflits qui ont existé au sein du mouvement syndical américain au début du 21^e siècle. Il raconte notamment la tension qui existait entre deux manières de penser la protection des travailleurs. La première, celle que nous connaissons aujourd'hui, est l'approche agonistique qui cherche à balancer le pouvoir des patrons par une force des travailleurs. Autrement dit, il s'agit d'un syndicalisme qui cherche à construire un rapport de force. La seconde, celle des chevaliers du travail, est l'approche du syndicalisme qui cherche moins à construire une force de résistance, mais tend à abolir la distinction entre les propriétaires et les travailleurs en construisant une économie de coopératives. Cette dernière manière de penser les syndicats est, en fait, une manière de dire qu'il faut ultimement abolir les syndicats, les rendre obsolètes en abolissant en même temps la distinction propriétaire et travailleurs¹⁷⁵.

Les deux courants cherchent à s'attaquer à la domination des patrons et des gestionnaires permise par la forme des entreprises capitalistes. Le premier préfère une stratégie de contre-pouvoir ne remettant pas en question l'ordre traditionnel, soit la forme des entreprises qui non seulement permet, mais favorise ce genre de domination (nous en parlerons au chapitre 3). Le second préfère s'attaquer à la source de la domination, soit la forme de l'entreprise en construisant une économie coopérative de travailleurs.

Comme nous le verrons au chapitre 3, ces deux options sont insatisfaisantes. La distinction entre la domination interne et externe nous sert ici pour illustrer ce point. Ces deux approches du syndicalisme s'attaquent (efficacement) à la domination interne, mais ne font rien de la domination externe. Les syndicats seraient ainsi des « clubs » au sens où ils ont ultimement

175 Gourevitch, « Labor and Republican Liberty » ; Gourevitch, « Labor Republicanism and the Transformation of Work » ; Sharratt, Grant M., « Free at work, free from work: Nondomination, unions, and basic income », *Journal of Labor and Society*, vol. 2019.

pour mission de protéger leurs membres. Certes, les syndicats traditionnels¹⁷⁶ ont historiquement été le fer de lance de luttes qui dépassaient la protection limitée de leurs membres, mais les intérêts des membres sont institutionnellement supérieurs à ceux de la communauté (même si la vertu de certains peut les emmener à militer pour des causes dépassant cette limitation). La coopérative de travailleurs n'est pas différente. Elle donne un grand pouvoir aux travailleurs, mais continue de laisser la communauté soumise au bon vouloir des dirigeants de l'entreprise, que ceux-ci soient des patrons capitalistes ou les travailleurs élus entre leurs membres¹⁷⁷.

Pour cette raison, je défendrai au chapitre 3 que l'entreprise républicaine n'est pas une entreprise gouvernée par une partie prenante (que celle-ci soit les investisseurs ou les travailleurs), mais par plusieurs parties prenantes. La distinction entre les deux types de domination nous sera utile à ce moment.

Conclusion partielle

L'objectif de ce chapitre était de montrer de quelle manière les concepts fondamentaux du républicanisme sont capables de rendre compte des maux causés par l'entreprise. J'ai présenté le concept de domination et son utilité pour rendre compte de l'effet problématique des politiques à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. J'ai montré que le républicanisme était capable de rendre compte de certaines formes de domination que la conception libérale négative traditionnelle ne saisit pas.

J'ai aussi présenté la variété des approches républicaines, que ce soit le républicanisme classique, le républicanisme commercial ou le républicanisme du travail. Nous reviendrons à celles-ci aux chapitres 3 et 4. À ce moment, je vais montrer que ce ne sont pas toutes les approches républicaines qui ont une contribution à faire à la réflexion sur la forme de l'entreprise. En effet, le républicanisme commercial, comme je l'ai dit, ne considère pas qu'il

176 Une catégorie dans laquelle on peut aussi inclure les associations professionnelles par exemple.

177 Thomas, *Republic of equals*.

soit nécessaire de penser l'entreprise comme institution. Il préfère laisse libre cours aux mécanismes du marché.

J'ai présenté comment les concepts d'*exit* et de *voice* se retrouvaient dans la pensée républicaine. Ceux-ci seront utiles tout au long de notre réflexion, car ils sous-tendent la proposition au cœur de cette thèse. L'entreprise républicaine est l'entreprise qui tente de balancer ces deux notions. Quand le républicanisme commercial favorise l'*exit* et le républicanisme du travail favorise le *voice*, l'entreprise républicaine tente de balancer les deux propositions.

Chapitre 2 : Le problème avec l'entreprise et l'économie

« The problems with which the antitrust laws are concerned - the problems of distribution of power within society – are second only to the questions of survival in the face of threats of nuclear weapons. »

- Lee Loevinger, President Kennedy antitrust chief¹⁷⁸

Le premier chapitre avait pour objectif de présenter le cadre théorique de cette thèse : le républicanisme. J'y ai présenté ses concepts importants et les diverses tensions à même ce courant. En effet, j'ai montré qu'il n'y a pas eu, dans l'histoire du républicanisme, une seule position claire et univoque au sujet de la domination économique. En fait, divers courants du républicanisme ont eu des positions parfois en opposition sur les sources de la domination et les moyens à adopter pour la contrer.

Le second chapitre a pour objectif de présenter et d'explorer plus en profondeur les stratégies classiques proposées pour lutter contre les instances de domination identifiées au précédent chapitre. En effet, plusieurs auteurs de la tradition républicaine défendent l'idée selon laquelle le meilleur moyen de réaliser la liberté dans l'économie et de lutter contre la domination des entreprises n'est pas de réformer ces dernières, mais bien de réaménager l'économie. Pour eux, l'entreprise n'est qu'un symptôme de la structure économique et non pas, comme je vais le défendre, le résultat d'une structure économique-politico-légale plus complexe qui doit être réfléchi et structurée (j'accorde avec structure et non résultat) de manière républicaine. Dans ce chapitre, je rejeterai donc cette conception limitée des institutions capables de contribuer à lutter contre la domination.

¹⁷⁸ Cité dans Wu, *The Curse of Bigness*.

Pour ce faire, je présenterai un panorama des diverses approches présentes dans la littérature critique républicaine cherchant à lutter contre la domination économique. Je commencerai par présenter les approches qui rejettent l'idée que l'entreprise comme objet de réflexion républicaine légitime. Je divise cette sorte d'approche en trois catégories. J'appelle la première l'approche républicaine sociale-démocrate de l'économie selon laquelle l'État est garant de la liberté républicaine et seul responsable de la liberté républicaine des individus. S'il y a domination au sein de l'entreprise, c'est à l'État, par le biais de la régulation, de s'y attaquer. Je rejette la simplicité de cette analyse qui obscurcit la capacité de l'État à définir quelles formes l'entreprise peut prendre. Comme je le défendrai dans les prochains chapitres, la réglementation du travail est importante, mais insuffisante pour s'attaquer à la domination. L'État peut structurer les entreprises et sa prise de décision par sa gouvernance (par le biais du droit des entreprises).

Les contributions à cette approche qui rejette l'entreprise comme espace pertinent de lutte contre la domination sont nombreuses et diverses. Néanmoins, la logique sous-jacente à chacune d'elles est, pour l'essentiel, la même. Ces approches sont souvent inspirées d'une réflexion de style rawlsien cherchant à trouver la nature de la structure économique la plus à même de réaliser la justice. En effet, dans sa défense de la conception de la justice comme équité, Rawls avait lancé ce débat en critiquant sévèrement l'État-providence et en favorisant plutôt, sans clairement prendre position, une démocratie des propriétaires ou un socialisme démocratique (ou socialisme de marché)¹⁷⁹. Pour les philosophes s'inscrivant dans ce sillon, une fois l'économie et la politique structurées selon les principes de l'un ou l'autre cadre, la justice comme équité sera réalisée. Il n'est pas nécessaire de penser le droit de l'entreprise, mais bien seulement de bien régir l'économie. Selon cette réflexion, l'entreprise serait le

179 Arnold, N. Scott, *The philosophy and economics of market socialism: a critical study*, New York, Oxford University Press, 1994 ; Rawls, John, *Political liberalism*, New York, Columbia University Press, 1996 ; Roemer, John E., *Equal Shares: Making Market Socialism Work*, Verso, 1996 ; Thomas, Alan, « Rawls, Adam Smith, and an Argument From Complexity To Property-Owning Democracy », *The Good Society*, vol. 21, n° 1, 2012, pp. 4-20 ; Blanc, Sandrine, « L'entreprise fait-elle partie de la structure de base rawlsienne ? », *Revue de philosophie économique*, vol. 15, n°1, octobre 2014, pp. 167-209 ; Malleson, Tom, « Rawls, Property-Owning Democracy, and Democratic Socialism », *Journal of Social Philosophy*, vol. 45, n° 2, juin 2014, pp. 228-251 ; Thomas, *Republic of equals*.

résultat des incitatifs de cette économie. Or, l'approche sociale-démocrate ne traite jamais du pouvoir de l'État de définir la forme des entreprises et préfère réagir en aval de la domination par des correctifs. À mon avis, une approche réellement républicaine de l'économie doit avoir comme élément central et constitutif une réflexion sur la forme de l'entreprise et sa gouvernance légale¹⁸⁰.

La seconde approche que je présenterai est l'approche du républicanisme commercial. J'ai déjà introduit la contribution historique de ce courant et sa place dans la réflexion républicaine. J'irai ici plus en profondeur dans son raisonnement pour montrer en quoi l'entreprise républicaine s'éloigne une lecture essentiellement construite autour des mécanismes de sortie (*exit*) pour défendre et promouvoir la liberté républicaine. La capacité de sortir des situations de domination s'avère être l'un des mécanismes à favoriser pour la liberté, mais ce n'est pas le seul.

Je vais finalement présenter l'approche du républicanisme du travail qui, parmi les trois approches présentées, ressemble le plus à l'entreprise républicaine. Cette approche diamétralement opposée au républicanisme commercial relève d'une position favorable aux travailleurs et travailleuses. Selon cette vision, la liberté doit être structurée autour de la capacité, de travailleur, de gouverner (*voice*) le lieu où il travaille. Elle fournit la base sur laquelle je construirai dans les prochains chapitres le républicanisme de l'entreprise. Cependant, dans cette *partie émergera* l'élément qui distingue cette approche de celle de l'entreprise républicaine : l'idée selon laquelle ce n'est pas seulement la prise de parole (*voice*) qui est nécessaire pour favoriser la liberté républicaine, mais à la fois la capacité de sortie et de parole (*exit et voice*).

180 Il est important de noter ici que je ne vais pas développer une critique de Rawls, mais bien de certaines lectures républicanisante de Rawls qui le présente comme un social-démocrate. Il existe néanmoins un immense débat sur l'application institutionnelle de Rawls dans l'économie. On peut notamment penser à des gens comme Edmundson ou d'autres qui défendent un Rawls radicalement socialiste. (Edmundson, William A, *John Rawls: reticent socialist*, 2017). Je ne veux pas entrer dans ce débat complexe qui dépasse les limites de cette thèse. Néanmoins, je défends l'idée que sa théorie n'a pas pris la peine de s'intéresser à la forme des entreprises et est restée au niveau de l'économie et des politiques l'entourant

Une idée qui va émerger dans ce panorama est que l'entreprise n'est pas une institution assez indépendante pour pouvoir être une source de réflexion normative et un cadre dans lequel il est possible de penser la liberté républicaine. L'un des présupposés implicites de cette position est que l'entreprise est une créature du marché, c'est-à-dire une organisation privée formée par les divers incitatifs du marché. Il suffirait donc de s'intéresser soit à l'État, soit au marché, soit encore à l'articulation entre les deux, mais pas d'inclure dans cet exercice une réflexion sérieuse sur l'entreprise. Cette question est intimement liée à la question de ce qu'est une entreprise, mais nous laisserons cette question de côté pour le moment pour y revenir au chapitre 3¹⁸¹. Pour le moment, il est suffisant d'envisager l'entreprise comme cette « chose » qui est le symptôme ou le résultat des actions individuelles dans le marché.

Républicanisme et entreprise

Cette présentation des diverses approches républicaines de la lutte contre la domination économique a pour objectif de montrer qu'elles font l'erreur de laisser de côté l'entreprise comme institution légitime d'investigation philosophique. Dans ce chapitre, je défends l'idée selon laquelle l'entreprise est à la fois distincte de l'État et du marché. Cette thèse s'oppose à deux manières de concevoir l'entreprise, la première étant démocratique et politique, la seconde économique. La première approche défend l'idée que si l'entreprise est en quelque sorte un État en plus petit (*state writ small*), on devrait alors penser l'entreprise *comme* un État, sans lui reconnaître un statut particulier. Autrement dit, nous devrions appliquer les recommandations républicaines à l'entreprise directement, ou encore ne pas penser l'entreprise et nous concentrer sur l'État comme vecteur de valorisation de la liberté républicaine. La seconde approche, économique, dit que nous n'avons pas besoin de penser

181 Cela ne devrait pas être difficile, considérant que dans la majorité des textes dont il sera question ici, l'entreprise n'est réellement définie nulle part. On parle de l'entreprise, mais toujours de manière périphérique, comme si c'était une « boîte noire » mystérieuse qu'il vaut mieux laisser aux entrepreneurs, aux investisseurs. Une boîte noire qui ne fait, *in fine*, que répondre aux incitatifs des marchés et qui n'est le résultat que de l'action des individus.

l'entreprise, car le mécanisme par excellence pour favoriser la liberté républicaine réside dans le marché et la régulation des échanges économiques.

Je défendrai la thèse selon laquelle l'entreprise est une institution distincte créant de la domination, mais qui peut aussi être une source de liberté lorsque les recommandations républicaines sont adaptées à sa réalité. Affirmer que l'entreprise est un vecteur de liberté républicaine s'oppose à tout un courant républicain et néo-républicain favorable à des politiques républicaines radicales, qui ne touchent pas à l'entreprise comme institution. Cependant, cela ne revient pas à rejeter l'application de politiques républicaines dans d'autres sphères du monde social comme l'économie ou l'État. Cela veut simplement dire que l'entreprise est une des institutions sociales méritant une attention de la part des penseurs républicains. Autrement dit, même si je partage l'idée de Thomas selon laquelle une réforme de l'économie est nécessaire pour lutter contre la domination et que sa proposition libérale républicaine est convaincante, je prétends qu'il faille penser distinctement et dynamiquement ces institutions. En commençant par présenter l'approche sociale-démocrate favorable à l'État-providence et en continuant ainsi à travers les autres propositions, je montrerai qu'à chaque étape, l'oubli de l'entreprise affaiblit la force normative des propositions.

Je ne défends pas que cet oubli rende inutiles ou indésirables les différentes propositions, mais simplement qu'elles gagnent à être jumelées à une théorie de l'entreprise. En fait, plusieurs des propositions présentées pourraient être compatibles avec l'entreprise républicaine que je vais défendre au chapitre final. Cette proposition pourrait même les renforcer. Mais avant de décrire clairement le rôle de l'entreprise dans ces diverses recommandations, il sera nécessaire d'explorer la nature de l'entreprise et son rôle dans une société favorable à la liberté républicaine. Ce sera la question du prochain chapitre.

Ainsi, je défendrai la thèse selon laquelle le républicanisme ne doit pas choisir entre l'*exit* (par une économie purement structurée autour du marché comme le propose le républicanisme commercial) et le *voice* (par des coopératives de travailleurs comme le propose le républicanisme du travail) comme stratégie pour lutter contre la domination.

Pourquoi ? Parce que favoriser l'un au détriment de l'autre ne permet pas de rendre compte des deux types distincts de domination qui ont lieu dans le monde économique. La conception républicaine de l'entreprise que j'entends développer nécessite d'être sensible à ces deux moyens de lutter contre la domination. Autrement dit, comprendre l'entreprise avec les outils du républicanisme ne nous oblige pas à favoriser une approche ou l'autre, mais nous invite plutôt à penser une politique hybride mélangeant la prise de parole et la sortie.

En ce sens, la forme coopérative et l'entreprise gouvernée par plusieurs parties prenantes sont plus favorables à la liberté républicaine, car elles offrent à la fois le pouvoir de s'exprimer aux individus affectés (dominés comme je montrerai aux chapitres 4 et 5) et la liberté de quitter l'entreprise dès lors qu'ils sont en situation de domination.

Il faut comprendre ce chapitre comme un projet d'équilibriste, car il entend concilier les arguments des théoriciens et théoriciennes qui défendent pourtant l'idée qu'une approche est plus républicaine que l'autre. Comme je l'ai montré au précédent chapitre, la tension entre l'*exit* et le *voice* est centrale non seulement au républicanisme contemporain, mais à l'ensemble de l'histoire de ce courant. Je n'entends donc pas résoudre fondamentalement ce nœud, mais seulement montrer qu'en ce qui concerne l'entreprise, il n'est pas nécessaire de le défaire et de choisir une approche particulière, l'entreprise républicaine favorisant l'*exit* et le *voice*.

Les diverses approches

Je vais commencer par présenter les approches les plus communes et présentes dans le discours public, notamment celles inspirées des réformes libérales américaines du 19^e et du début du 20^e siècle aux États-Unis. En effet, comme le présente Rahman dans son livre *Democracy Against Domination*¹⁸² et d'autres auteurs républicains comme Gourevitch, les États-Unis de la période suivant la guerre civile ont été un moment important de redécouverte de l'idéal républicain au regard des transformations économiques et sociales. D'un côté, nous

182 Rahman, K. Sabeel, *Democracy Against Domination*, Ville ?, Oxford University Press, 2016.

avons vu au premier chapitre le glissement de la question de l'esclavage vers celle de la dépendance salariale (« l'esclavage salarial »), mais il y eut aussi le développement des grands trusts américains. Ceux-ci ont rapidement fait renaître la question de la domination économique dans le discours public. La solution fut double : détruire la domination monopolistique et oligopolistique de ces grands trusts et favoriser les travailleurs. Ces stratégies ne s'opposaient pas à l'entreprise en soi, mais seulement aux conséquences de la trop grande concentration des capitaux au sein d'une même organisation.

Ces propositions mêlent des arguments traditionnels du républicanisme commercial et surtout l'importance d'entretenir un marché compétitif avec des arguments favorables à l'État, notamment, en rejetant le pouvoir de l'expertise en favorisant une approche démocratique. Je veux illustrer cette tension dans ce chapitre pour défendre l'idée selon laquelle les trois approches souffrent d'une absence de réflexion sérieuse et républicaine sur l'entreprise.

Ce chapitre sera donc une analyse critique des diverses approches républicaines et pseudorépublicaines (c'est-à-dire inspirée par l'esprit républicain sans directement prendre ses racines dans la suite des travaux de Pettit, Skinner et cie.) qui ont émergé pour s'opposer à la domination économique, notamment en lien avec l'entreprise. Nous reverrons donc les éléments que j'ai présentés dans l'introduction, comme le pouvoir arbitraire des patrons et des multinationales, la domination systémique des oligopoles et des monopoles et, finalement, les coopératives.

La première approche que je souhaite examiner est l'approche sociale-démocrate traditionnelle, qui considère l'arrangement institutionnel comme un équilibre entre, d'un côté, l'État protégeant les travailleurs et les consommateurs et, de l'autre, le marché responsable de l'organisation de la production. Il existe une large littérature critique de ce genre d'approches qui prend pour base la théorie de la justice rawlsienne, mais ma critique se voudra plus ciblée et montrera que le problème avec la social-démocratie découle du fait que son arsenal de réformes ne prend pas en compte toutes les options et néglige notamment

le droit des entreprises et tout ce qui concerne la gouvernance corporative. En effet, l'État peut bien lutter contre les trusts, protéger les travailleurs et favoriser un marché compétitif, mais s'il n'engage pas son pouvoir pour structurer les institutions compétitionnant sur ce marché, il se prive d'un levier essentiel pour accomplir sa mission. On comprendra que ma proposition d'entreprise républicaine ne s'oppose pas à l'État, mais dépend de lui dans sa mise en application. C'est ce qui ressortira de l'analyse de cette approche.

Je vais ensuite revenir sur le républicanisme commercial pour voir comment cette approche cherche à proposer un cadre de réflexion pour comprendre la domination dans l'économie. Celle-ci partage un intérêt pour certaines politiques des sociaux-démocrates, notamment la lutte contre les oligopoles et les monopoles et tout ce qui encourage un marché compétitif. Néanmoins, les acteurs de ce courant s'opposent à l'action collective des États et d'autres organisations publiques. Je vais critiquer et finalement rejeter l'idée selon laquelle le marché est le meilleur moyen d'organiser la production pour proposer de garder le mécanisme de marché gérant les échanges et la transmission de l'information.

Je vais conclure cette partie par une présentation de l'approche plus radicale des républicains du travail. Ceux-ci, sceptiques quant à la capacité du marché à s'attaquer à la domination systémique, considèrent que le meilleur moyen de protéger les individus contre la domination n'est pas de favoriser le marché ou d'autres moyens donnant aux individus des options de sortie, mais plutôt de favoriser la prise de parole et de chercher à promouvoir la démocratie dans le cadre économique, notamment dans l'entreprise.

Pour appuyer notre réflexion sur ces divers enjeux pouvant paraître à première vue particulièrement théoriques, je me concentrerai sur des mécanismes précis et des politiques publiques favorisées par les divers auteurs de ces approches. En abordant ces propositions, nous verrons comment s'actualise la lutte contre la domination. Je vais discuter notamment brièvement de la taxation et des lois antitrust pour aller plus en détail sur différentes formes de revenu universel. Cette dernière proposition, soit la distribution de manière universelle

d'un revenu à chaque citoyen de manière inconditionnelle¹⁸³, est populaire autant dans la société en général que chez les auteurs républicains.

L'approche sociale-démocrate

L'approche « sociale-démocrate » consiste en une manière de concevoir l'application des principes républicains à l'économie par l'entremise de l'État, la seule institution légitime pour réaliser la liberté républicaine. Selon cette approche, c'est la réglementation du marché du travail qui permettra de protéger les travailleurs contre la domination des entreprises ou des patrons. Ce n'est que par le biais de l'action publique que sera redistribuée la richesse et, ainsi, limité le pouvoir dominateur des élites.

On peut penser notamment aux travaux d'économistes comme Saez, Zucman et Piketty¹⁸⁴ qui voient dans l'augmentation des inégalités sociales le redéveloppement d'une classe dominante, mais aussi aux travaux critiques de journalistes, de sociologues ou de philosophes qui voient l'État perdre sa place à la faveur des milliardaires et des multinationales par le biais des législations de complaisance¹⁸⁵. J'inclus ici toute recherche qui défend implicitement ou explicitement l'idée selon laquelle le problème de nos sociétés réside dans le déséquilibre du pouvoir entre l'État et les individus et les entreprises (souvent placés dans un même camp, car l'entreprise est naïvement conçue comme étant seulement la propriété d'un groupe d'individus) et qui conséquemment favorise le réinvestissement de l'État dans son rôle de régulateur.

183 Il existe une immense variété de formes de propositions de ce type et je n'ai aucunement l'ambition d'être exhaustif dans mon étude. Certains auteurs préfèrent le terme de revenu universel, d'autres de revenu de base. Cela dit, je crois que cette brève formulation est œcuménique et résume l'esprit derrière les diverses formes existantes.

184 Alvarado *et al.*, « The Elephant Curve of Global Inequality and Growth » ; Saez, Emmanuel et Zucman, Gabriel, *The triumph of injustice: how the rich dodge taxes and how to make them pay*, 2019 ; Atkinson, Anthony B., Piketty, Thomas et Saez, Emmanuel, « Top Incomes in the Long Run of History », *Journal of Economic Literature*, vol. 49, n° 1, 2011, pp. 3-71.

185 Deneault, *Paradis fiscaux* ; Christensen, « The looting continues » ; Dyreng, Scott D., Lindsey, Bradley P. et Thornock, Jacob R., « Exploring the role Delaware plays as a domestic tax haven », *Journal of Financial Economics*, vol. 108, n° 3, juin 2013, pp. 751-772 ; Sharman, Jason Campbell, *Havens in a Storm: The Struggle for Global Tax Regulation*, Cornell University Press, 2006 ; Dietsch, *Catching Capital*.

L'intuition fondamentalement républicaine de ce courant réside dans le fait que le pouvoir disproportionné que détiennent aujourd'hui les individus et les entreprises face à l'État. Sans une puissance publique capable de contrebalancer l'arbitraire potentiel des puissants, la liberté républicaine serait alors en péril. C'est bien pour cette raison que Machiavel a affirmé, dans une citation fameuse, qu'il fallait que le : « trésor public soit riche et que les citoyens soient pauvres ». Ainsi, non seulement il n'y aurait pas de riches pour corrompre l'État, mais celui-ci pourrait toujours démontrer être plus efficace que les plus fortunés de ses citoyens pour « favoriser le peuple » et combler ses besoins. Il pourra donc, mieux que certains de ses citoyens, inspirer la loyauté du plus grand nombre¹⁸⁶.

L'un des auteurs les plus représentatifs de cette tendance démocratique est Rahman. Dans son livre récent *Democracy Against Domination*¹⁸⁷, il défend l'idée selon laquelle pour lutter contre l'arrivée d'une seconde « période dorée » (*Gilded Age*) caractérisée par une augmentation des inégalités et un développement important du pouvoir dominateur des grandes entreprises et des riches sur les États, il est nécessaire de rééquilibrer le pouvoir collectif (celui de l'État) vis-à-vis les forces privées. Pour ce faire, il offre une relecture critique de l'ère progressiste américaine (1896–1916) qu'il estime fortement inspirée du républicanisme. Pour lui, les luttes contre les grands trusts et la domination économiques des industriels de son époque témoignent d'une utilisation militante de la notion de liberté comme non-domination. La solution tirée de cette lecture historique réside dans la nécessité de la rééquilibration des forces économiques et sociales par le biais de l'État. Face au développement extrême des inégalités sociales et au pouvoir économique des Rockefeller, Morgan, et Carnegie, il veut opposer un État fort et démocratique.

L'entreprise, ici, n'est encore considérée que comme une entité privée, une extension de la propriété privée des grands industriels. Elle ne constitue pas une institution sociale qu'il faut penser et repenser. Pour s'attaquer au pouvoir de cette oligarchie, Rahman défend une

186 Skinner, Quentin, *Machiavel*, Points (Seuil), 2001, pp. 110-111.

187 Rahman, *Democracy Against Domination*.

conception de la démocratie selon laquelle le devoir de l'État est de rétablir l'équilibre entre les groupes socio-économiques en mobilisant des lois antitrust, en protégeant les travailleurs et en favorisant les syndicats. On oppose privé et public, mais sans penser les conditions du pouvoir privé. Pour Rahman, l'entreprise peut dominer, notamment quand elle n'est plus prise dans les contraintes du marché compétitif et qu'elle se rapproche du pouvoir monopolistique¹⁸⁸. Il n'est pas surprenant que ce courant regarde avec envie les pays nordiques comme inspirations pour leurs politiques publiques¹⁸⁹.

Rahman défend qu'au 19^e siècle comme lors de la dernière crise financière de 2008, au moment où s'ouvrirait une fenêtre d'opportunité pour transformer le système économique, deux perspectives progressistes et républicaines se sont opposées, se distinguant dans leur conception de la liberté républicaine. La première, managériale et élitiste, encourage la création d'institutions gouvernées par des élites éclairées pouvant faire les réformes nécessaires pour maintenir le système. L'autre, plus radicale, favorise la décentralisation et la dispersion du pouvoir économique.

Rahman est critique face à la première stratégie managériale. Selon cette perspective, le meilleur moyen de protéger la liberté des individus est de réguler de manière scientifique en laissant les experts organiser la vie publique. « This framework doubts that disaggregated and decentralized institutions like the market can on their own yield socially optimal economic allocations and arrangements. ». Or, Rahman soutient que cette idée d'une régulation gouvernée par les experts ouvre trop peu de possibilités et envisage des moyens problématiques. Sa critique pourrait se comparer à celle de John McCormick du

188 Rahman, K. Sabeel, « Domination, Democracy, and Constitutional Political Economy in the New Gilded Age: Towards a Fourth Wave of Legal Realism? », ID 2809618, Rochester, NY, Social Science Research Network, 14 juillet 2016, <<https://papers.ssrn.com/abstract=2809618>>, consulté le 4 novembre 2016.

189 Malleson, Tom, *After Occupy: Economic Democracy for the 21st Century*, Oxford; New York, 2014 ; Paquin, Stéphane, Lévesque, Pier-Luc et Brady, Jean-Patrick, *Social-démocratie 2.1: le Québec comparé aux pays scandinaves*, 2016 ; Khan, Lina et Vaheesan, Sandeep, « Market Power and Inequality: The Antitrust Counterrevolution and its Discontents », ID 2769132, Rochester, NY, Social Science Research Network, 22 avril 2016, <<https://papers.ssrn.com/abstract=2769132>>, consulté le 20 décembre 2018 ; Wu, *The Curse of Bigness*.

républicanisme guichardinien qui serait un républicanisme élitiste et aristocratique¹⁹⁰. L'essence de l'argument est le suivant : les experts, souvent membres d'une classe particulière et privilégiée, n'agissent que de manière conservatrice et rarement transformatrice. Pire, cette approche dépolitisée est en fait une manière d'obscurcir les mécanismes politiques problématiques inhérents à la vie politique : le lobbying, la collusion, le lien intime que peuvent avoir les élites avec les entreprises, etc.¹⁹¹

Les préoccupations légitimes identifiées par Rahman comme la proximité des élites avec la domination économique sont obscurcies par la solution qu'il présente. Plus de démocratie et d'implication dans les processus démocratiques de l'État fait fi, à mon sens, de la question de l'entreprise. Pour lui, l'entreprise est un des multiples moyens utilisés par les élites pour dominer. Les diverses formes corporatives seraient des constructions légales qu'elles mobilisent pour mettre en action leur pouvoir. Ici, ne pas voir le problème particulier causé par la forme de l'entreprise reste une erreur de taille. En d'autres termes, l'entreprise peut être plus qu'un outil des élites pour renforcer leur position de pouvoir, mais Rahman propose une solution limitée consistant à corriger les déséquilibres de pouvoir en faveur de l'État et par conséquent des citoyens, ce qui néglige le fait que l'entreprise pourrait être un moyen mobilisé par l'État pour lutter contre la domination.

S'il est critique du courant managérialiste, Rahman l'est tout autant des options proposées par ses opposants : le laissez-faire et n'évoque que très peu l'idée de décentralisation ou de dispersion du pouvoir. Selon cette perspective, le meilleur moyen d'organiser l'économie revient à laisser le marché suivre son cours. Or, pour Rahman, cette perspective ne règle en rien les problèmes de domination économique, les crises économiques et autres maux de la sorte. Nous reviendrons à cette approche radicalement favorable au marché en discutant les républicains commerciaux. Il convient toutefois de souligner ici l'opposition que fait Rahman

190 McCormick, John P., « Machiavelli Against Republicanism On the Cambridge School's "Guicciardinian Moments" », *Political Theory*, vol. 31, no. 5, janvier 2003, pp. 615-643 ; McCormick, *Machiavellian democracy*.

191 Rahman, *Democracy Against Domination*, pp. 6-10.

entre, d'un côté, l'approche managériale et, de l'autre, le laissez-faire. Pour lui, aucune de ces approches n'est acceptable d'un point de vue républicain. Néanmoins, son approche ne se sort pas de cette perspective binaire. Il ne s'intéresse pas aux types d'organisations alternatives comme les coopératives que défendent les républicains du travail tout comme les progressistes desquels ils s'inspirent.

Formulées autrement, les préoccupations de Rahman opposent la prise de parole (*voice*) ici associée à la démocratie et la sortie (*exit*) liée au marché¹⁹². Sa solution de régulation redonne une voix aux parties prenantes qui n'en ont plus. Il s'oppose au développement de règles par les experts, croyant que ce rôle doit revenir au public. Il favorise ainsi des mécanismes démocratiques délibératifs permettant aux individus d'avoir une influence directe et efficace sur les politiques publiques. Autrement dit, il s'agit de garder l'État comme institution centrale de la recherche de liberté, mais de transformer son mécanisme de prise de décision en le démocratisant. En effet, une partie importante de l'architecture institutionnelle de son projet tourne autour de l'idée du développement de services d'utilité publique (*public utilities*). L'idée n'est pas de créer des monopoles publics, mais bien de réguler les divers fournisseurs d'utilité publique. Au Canada, il faut moins penser à l'électricité (gouvernée par un monopole public) qu'à la radio (réglementée par le CRTC).

Il peut être pertinent de penser ici à toute la grogne populaire contre le projet de dérégulation de l'internet aux États-Unis dans le cadre du débat entourant la neutralité du web. Les grands groupes comme Google ou Netflix s'étaient associés aux groupes de la société civile pour demander la préservation de la réglementation de l'internet comme un service d'utilité publique (*public utilities*). Ceci aurait permis de maintenir l'interdiction aux fournisseurs d'accès comme Comcast ou Verizon (deux entreprises vendant l'accès à internet), de favoriser l'accès d'un individu ou d'un groupe à l'internet au détriment des autres. Cet exemple rappelle que l'idée de réguler divers services d'utilité publique est d'une criante actualité, considérant, par exemple, que le développement de l'économie de plateforme ou le

192 *Ibid.*, pp. 168-170.

développement du commerce se fait de manière croissante la croissance du commerce en ligne sur internet. Les plateformes, intermédiaires importantes de cette économie, doublée par le capitalisme de surveillance et les données massives, ces plateformes détiennent une information qui peuvent leur donner un pouvoir important sur les marchés¹⁹³.

Cette approche favorable à l'État est pertinente, parce qu'elle prend au sérieux son pouvoir de structuration des relations sociales et économiques de la société. Néanmoins, la capacité de l'État est à conserver lorsqu'il a le rôle de gérer l'économie tend à concentrer le pouvoir. En effet, les incitatifs et la structure de l'économie sont favorables aux acteurs économiques puissants. Ceux-ci peuvent profiter, voire abuser de leur position préférentielle dans un marché. Un article récent de l'économiste Michael Munger montre notamment que nous avons de bonnes raisons de croire qu'un système économique dont la régulation ne prendrait pas au sérieux les incitatifs économiques et stratégies qui existent dans notre système économique et qui miserait sur une surveillance des entreprises post-facto aura tôt fait de se transformer en capitalisme de connivence et son gouvernement en structure contrôlée par les entreprises¹⁹⁴.

Je reconnais néanmoins que sa proposition, cohérente avec l'idéal républicain, serait un progrès institutionnel par rapport à la situation actuelle. De plus, il serait probablement désirable de prendre en compte la régulation de services d'utilité publique dans une économie républicaine structurée autour de l'entreprise républicaine telle que je la décrirai au dernier chapitre.

193 Srnicek, Nick, *Platform capitalism*, 2017 ; Pasquale, Frank A., « Tech Platforms and the Knowledge Problem », ID 3197292, Rochester, NY, Social Science Research Network, 15 juin 2018, <<https://papers.ssrn.com/abstract=3197292>>, consulté le 3 décembre 2019 ; Zuboff, *The Age of Surveillance Capitalism*.

194 Munger, Michael C et Villarreal-Diaz, Mario, « The Road to Crony Capitalism », vol. 23, no. 3, 2019, p. 15.

Les lois anti-trusts et la compétitivité

« Men are not free if dependent industrially on the arbitrary will of another. »¹⁹⁵

L'une des stratégies fondamentalement républicaines et particulièrement importantes au début du 20^e siècle qu'évoque Rahman aux États-Unis est le développement des lois anti-trusts. Celles-ci visent non pas à réguler les grandes entreprises et à orienter l'action économique à la faveur des citoyens et consommateurs, mais bien à s'attaquer directement à la concentration du pouvoir entre les mains d'une petite classe de propriétaires d'entreprise. On utilise parfois le vocabulaire de l'oligarchie, parfois de la ploutocratie, mais toujours l'idée, dans une perspective républicaine, consiste à s'opposer à ce pouvoir jugé dominateur, car étant très souvent arbitraire et non légitime.

Le républicanisme, comme nous l'avons vu au chapitre 1, s'est historiquement opposé autant au pouvoir oligarchique qu'au pouvoir monarchique. Tout comme le monarque est le pouvoir d'un seul, l'oligarchie est le pouvoir d'un petit groupe ou de ploutocrates. Ce pouvoir concentré était considéré comme étant emblématique de l'arbitraire et du pouvoir du petit nombre sur la majorité. Du républicanisme classique à celui d'aujourd'hui, en passant par les divers courants ayant émergé au 19^e siècle comme le solidarisme et le socialisme, il y avait un rejet du pouvoir dominateur de cette classe¹⁹⁶.

On définit classiquement l'oligarchie comme étant le pouvoir comme le pouvoir du petit nombre. On prête aussi au terme, quoique ce ne soit pas dans la définition du terme au sens strict, la signification de ploutocratie, c'est-à-dire pouvoir d'un petit nombre gouvernant par leur pouvoir économique. Économiquement, cela prend souvent la forme de monopoles ou d'oligopoles. Les barons voleurs (*robber barons*)¹⁹⁷ sont la représentation de l'oligarchie

195 Brandeis cité dans (Wu, *The Curse of Bigness*.)

196 Gourevitch, *From Slavery to the Cooperative Commonwealth* ; Anderson, « Equality and Freedom in the Workplace » ; Roberts, *Marx's Inferno*.

197 Bourguignon, François et Verdier, Thierry, « Oligarchy, democracy, inequality and growth », *Journal of Development Economics*, vol. 62, no. 2, août 2000, pp. 285-313 ; Winters, *Oligarchy* ; Fishkin, Joseph et Forbath, William E., « The anti-oligarchy constitution », *Boston University Law Review*, vol. 94, n° 3, mai

ayant marqué l'imaginaire populaire en Amérique du Nord dans l'histoire récente. L'un des outils qui ont été mobilisés avec succès le siècle dernier pour déloger ce groupe de grands propriétaires et d'industriels fut les lois anti-trusts ou, plus généralement, les lois pour la compétitivité. Le professeur de droit Tim Wu, dans son bref ouvrage *The Curse of Bigness*¹⁹⁸, trace l'histoire américaine des lois favorables à la compétition en mettant l'emphase sur un moment charnière de l'histoire politique américaine : les grandes campagnes contre les trusts du 19^e siècle.

La fin de ce siècle aux États-Unis a été marquée par le développement d'une « innovation » institutionnelle importante : les trusts. Même si le concept de trust a existé depuis longtemps en droit, le terme a commencé à être utilisé dans un sens plus spécifique au 19^e siècle : c'est ce que l'on pourrait appeler aujourd'hui un conglomérat. À la fin de ce siècle, plusieurs grandes industries étaient structurées autour d'un trust, c'est-à-dire un conglomérat contrôlant de manière quasi monopolistique une industrie donnée. Peu d'entreprises de la sorte ont autant marqué l'histoire que Standard Oil, l'entreprise de John D. Rockefeller qui contrôlait l'industrie pétrolière (et qui, après avoir été séparée en plusieurs parties à la suite d'une longue lutte anti-trust, existe encore sous la forme de ExxonMobil et Chevron notamment. Plusieurs de ses entreprises font encore partie dans les entreprises les plus riches du monde). Néanmoins, plusieurs autres industries étaient sous le joug des grands monopolistes (Carnegie, Morgan, etc...).

En juillet 1890 fut voté le Sherman Antitrust Act, une loi visant à s'attaquer à la concentration de pouvoir. Cette législation a placé les fondements des diverses luttes contre la concentration

2014, pp. 669-696 ; Formisano, Ron, *American Oligarchy: The Permanent Political Class*, University of Illinois Press, 2017 ; Chesney, Marc, *A Permanent Crisis: The Financial Oligarchy's Seizing of Power and the Failure of Democracy*, Springer, 2018 ; Foge, Zachariah, « American Oligarchy: How the Enfeebling of Antitrust Law Corrodes the Republic », *J. Bus. Entrepreneurship & L.*, vol. 12, NUMÉRO MQ., 2019, p. 119 ; Gottfried, Shelly, « Privatization and the Rise of the Oligarchy », in Gottfried, Shelly, dir., *Contemporary Oligarchies in Developed Democracies*, Cham, Springer International Publishing, 2019, pp. 65-97 ; Jordan, Sara R. et Gray, Phillip W., « American Bureaucracy in an Age of Oligarchy », *International Journal of Politics, Culture, and Society*, vol. 32, n° 3, 2019, pp. 279-300.

198 Wu, *The Curse of Bigness*.

industrielle aux États-Unis. Elle a aussi été importante pour le développement du droit de la concurrence. Ces lois ont été établies et développées non seulement comme des moyens de conserver les avantages économiques de la compétition, mais aussi comme vecteur de liberté. L'État, en garantissant une saine compétition entre les acteurs économiques, s'assurait en même temps qu'aucun acteur n'aura de pouvoir suffisant pour dominer l'autre.

La saveur républicaine semble claire dans plusieurs décisions juridiques de l'époque. Prenons comme exemple l'opinion dissidente du Juge de la Cour suprême Douglas dans le cas de *United States v. Columbia Steel Co.*

« We have here the problem of bigness. Its lesson should by now have been burned into our memory by Brandeis. The Curse of Bigness shows how size can become a menace -- both industrial and social. It can be an industrial menace because it creates gross inequalities against existing or putative competitors. It can be a social menace... In final analysis, size in steel is the measure of the power of a handful of men over our economy... The philosophy of the Sherman Act is that it should not exist... Industrial power should be decentralized. It should be scattered into many hands so that the fortunes of the people will not be dependent on the whim or caprice, the political prejudices, the emotional stability of a few self-appointed men... That is the philosophy and the command of the Sherman Act. It is founded on a theory of hostility to the concentration in private hands of power so great that only a government of the people should have it. »

Dans ce passage, tout y est. On y voit tout d'abord la menace de la concentration de l'influence politique et la suspicion selon laquelle celle-ci est une menace. Puisqu'elle risque de contribuer au développement des inégalités économiques et des pouvoirs entre les citoyens, la concentration des moyens de production du fer entre les mains d'un trust et donc directement entre les mains d'un petit groupe (menace oligarchique) est un danger qui requiert le développement d'une loi particulière. Il faut alors une législation qui ne dépend pas d'un panel d'experts, mais qui structure l'économie à sa base même. Pour cette raison, la décentralisation est pour Douglas une source de liberté, car elle s'attaque à la source de la dépendance entre les individus.

Le grand juriste et juge de la Cour suprême des États-Unis, Louis Brandeis, est un personnage central dans l'histoire du droit de la concurrence américaine. Il a contribué fortement à former non seulement la législation antitrust, mais aussi l'argumentaire contre l'accumulation de pouvoir économique. Ses opinions juridiques, fortement imprégnées du vocabulaire républicain classique, montrent bien que le républicanisme ne se résume pas qu'au rapport entre l'État et des individus, mais bien aussi à la forme des entreprises.

« Through size, corporations, once merely an efficient tool employed by individuals in the conduct of private business have become an institution-an institution which has brought such concentration of economic power that so-called private corporations are sometimes able to dominate the state. The typical business corporation of the last century, owned by a small group of individuals, managed by their owners, and limited in size by their private wealth, is being supplanted by huge concerns in which the lives of tens or hundreds of thousands of employees and the property of tens of hundreds of thousands of investors are subjected, through the corporate mechanism, to the control of a few men. Ownership has been separated from control; and this separation has removed many of the checks which formerly operated to curb the misuse of wealth and power. And, as ownership of the shares is becoming continually more dispersed, the power which formerly accompanied ownership is becoming increasingly concentrated in the hands of a few... [and] coincident with the growth of these giant corporations, there has occurred a marked concentration of individual wealth; and that the resulting disparity in incomes is a major cause of the existing depression. » - Louis Brandeis, Opinion dissidente dans *Liggett Co. v. Lee*, 288 U.S. 517 (1933), à 565-67.

Selon lui, comme on peut le voir dans ce passage, la concentration du pouvoir entre les mains d'un petit groupe représente un mécanisme permettant l'accumulation de pouvoir économique et politique. L'un permettant et accentuant l'autre. La distribution des parts d'entreprises à une plus large part de la population ne participe pas, encore selon lui, à la dispersion du pouvoir, car le contrôle ne suit pas la propriété, mais reste concentré entre les mains des dirigeants, c'est-à-dire ceux qui gouvernent les entreprises. À son époque, Brandeis voyait l'utilisation des mécanismes légaux pour à la fois distribuer les parts des

entreprises, mais concentrer le contrôle. La situation est aujourd'hui encore similaire et les stratégies ne sont pas différentes. Les entreprises vendent des parts, mais ne distribuent pas le pouvoir décisionnel qui devrait aller avec. Par exemple Google ou Amazon sont des entreprises cotées en bourse et devraient donc distribuer un grand pouvoir aux actionnaires. Or, celles-ci ont créé des parts particulières, multivotantes, qu'elles ont réservées à certains acteurs (souvent les fondateurs)¹⁹⁹. Cette concentration du pouvoir décisionnel entre les mains de quelques actionnaires privilégiés, selon lui, dans un vocabulaire particulièrement républicain, va à l'encontre des valeurs de liberté et promeut la soumission économique.

Brandeis considérait que l'économie moderne, dominée par d'immenses empires industriels, concentrait un pouvoir tel qu'il permettait aux propriétaires et aux gestionnaires d'avoir une mainmise sur la vie des travailleurs et brimait ainsi leur liberté. En offrant un salaire de subsistance, les propriétaires et les ploutocrates plaçaient ceux-ci dans une situation semblable à l'esclavage, un esclavage industriel du genre dont nous reparlerons plus tard : l'esclavage salarial²⁰⁰. Le dommage n'était pas seulement fait aux travailleurs. Les entreprises dominaient aussi les consommateurs et les fournisseurs, par le biais du contrôle des prix ainsi que les citoyens, par le déploiement d'immenses ressources en influence politique. Le pouvoir des entreprises était alors considéré par Brandeis comme étant près d'un « absolutisme industriel »²⁰¹. L'opposition à l'oligarchie et à la dépendance face à une seule source des moyens de subsistance tire ses racines profondément dans le républicanisme. Cette conception de la liberté s'inspire du républicanisme agraire de Thomas Jefferson selon lequel la liberté devait être comprise comme une autonomie radicale à la manière des Anciens. Le mouvement antitrust a repris des forces au détour de la deuxième décennie du

199 Townsend, Tess, « Alphabet shareholders want more voting rights but Larry and Sergey don't want it that way », *Vox*, 13 juin 2017, <<https://www.vox.com/2017/6/13/15788892/alphabet-shareholder-proposals-fair-shares-counted-equally-no-supervote>>, consulté le 19 décembre 2019 ; Zuboff, *The Age of Surveillance Capitalism*.

200 Rahman, *Democracy Against Domination*, pp. 81-83.

201 *Ibid.*, p. 81.

21^e siècle, adapté pour s'attaquer non à la grande taille des entreprises, mais bien à la concentration de leur pouvoir²⁰².

Les mouvements néo-brandeisiens

Les dernières années ont vu réapparaître un mouvement cherchant à redonner de la force et du mordant à la législation antitrust américaine, soit le mouvement néo-brandeisien (*New Brandeis movement*), de Brandeis²⁰³. Celui-ci avait été une figure de proue des luttes antitrust de son époque. Récemment, sa pensée est invoquée de nouveau pour porter les luttes contre les grandes entreprises contemporaines, notamment les entreprises technologiques²⁰⁴. Les divers auteurs s'inscrivant dans cette tendance mobilisent souvent un vocabulaire empreint du républicanisme agraire des débuts de la République américaine. Matt Stoller est le plus clair à ce titre. Dans son livre *Goliath*, il dresse un portrait historique mettant en relief deux tendances qui, selon lui, ont exemplifié deux pères fondateurs de la république. D'un côté, Alexandre Hamilton représente la perspective centralisatrice, favorable à la concentration du pouvoir dans les mains du petit nombre. De l'autre, Thomas Jefferson est plutôt favorable à la distribution du pouvoir et imagine le pays comme une grande république agraire décentralisée d'individus autonomes²⁰⁵.

L'intervention de Stoller est intéressante, parce qu'elle présente le débat comme étant externe à la relation entre l'État et le marché, en ciblant entre le « bon sens populiste » contre l'idée mellonienne²⁰⁶ favorable aux grandes entreprises. Pour Stoller, Mellon, qui considère une

202 Khan, Lina, « The New Brandeis Movement: America's Antimonopoly Debate », *Journal of European Competition Law & Practice*, vol. 9, n° 3, mars 2018, pp. 131-132.

203 Khan, Lina M. et Vaheesan, Sandeep, « Market power and inequality: The antitrust counterrevolution and its discontents », *Harv. L. & Pol'y Rev.*, vol.11, NUMÉRO MQ, 2017, p. 235 ; Khan, Lina, « The New Brandeis Movement: America's Antimonopoly Debate », *Journal of European Competition Law & Practice*, vol. 9, n° 3, mars 2018, pp. 131-132.

204 Wu, *The Curse of Bigness* ; Khan, « Amazon's Antitrust Paradox » ; Khan, Lina M, « The Ideological Roots of America's Market Power Problem », 2018, p. 20 ; Stoller, Matt, *Goliath: how monopolies secretly took over the world*, 2019.

205 Stoller, *Goliath*.

206 L'expression est formée du nom d'Andrew Mellon, riche banquier ayant contribué fortement à la constitution de trusts.

société organisée autour de grands trusts comme étant le meilleur moyen de gouverner l'économie, adopte une perspective élitiste. Le mellonisme est pour lui l'idée selon laquelle l'économie devrait être gouvernée par des grandes entreprises, car celles-ci sont non seulement plus efficaces, mais aussi plus facilement alignées avec l'État. Ainsi, la compétition serait contre-productive. Le mellonisme n'est pas une idéologie automatiquement conservatrice, bien au contraire. Pour Stoller, l'ère progressiste aux États-Unis, que Rahman présente comme une époque pouvant servir d'inspiration pour les (néo)républicains, était une ère de mellonisme progressiste : par le biais des grandes entreprises monopolistiques, le gouvernement pouvait interférer et contrôler l'économie. En effet, un gouvernement peut plus facilement contrôler quelques grandes entreprises qu'une économie formée d'une multitude de petits producteurs.

Son interprétation critique l'approche de Rahman qui était particulièrement favorable à l'État et permet de mettre en lumière une tension importante dans le républicanisme : la question du rapport entre les individus et l'État. Un État qui est à l'écoute de ses citoyens et régule les activités économiques est-il le meilleur moyen d'arriver à la liberté républicaine ? À cette question, Stoller répond que non. En effet, bien que l'État soit un moyen important pour protéger la liberté, il peut être coopté par les élites, d'où l'importance d'instaurer et d'entretenir des contre-pouvoirs économiques ainsi qu'une dispersion du pouvoir. Le courant dans lequel se place Stoller est celui d'une économie radicalement décentralisée et fondée sur une conception de la république semblable à celle de Jefferson. Cette tension entre une approche tournée vers l'État et une approche sceptique de l'État va colorer les prochaines pages de cette thèse. Il s'agit d'une tension profonde dans le républicanisme opposant une perspective favorable à l'État comme étant l'institution par excellence de la liberté à la perspective critique de l'État comme étant une institution très perméable à l'influence des puissants²⁰⁷.

207 Il aurait été intéressant, quoique périphérique à la discussion, de parler des arguments épistémiques qui sont parfois mobilisés quand à la question de l'État et de ce qui est parfois appelé le républicanisme

Pour Stoller, la liberté républicaine ne se trouve pas dans un contrôle venant du haut, que ce soit d'un État bienveillant (passant par le biais d'entreprises monopolistiques ou oligopolistiques), mais bien par une foule de petits producteurs bien insérés dans la réalité de leurs communautés. Cette lecture du mouvement néo-brandesien est parfois considérée comme étant populiste²⁰⁸, notamment dans son discours s'opposant aux soi-disant experts gouvernant les grandes entreprises. Il partage la critique du managérialisme de Rahman, mais considère qu'elle s'étend à toute tentative de réguler des institutions concentrant beaucoup de pouvoir.

Néanmoins, Stoller esquivait une question fondamentale en favorisant la liberté à l'efficacité économique. Les avocats de la centralisation et des grandes organisations défendent l'idée que la taille permet une diminution des coûts de transaction²⁰⁹ et ainsi augmente l'efficacité. Historiquement, il n'est pas faux que les grands trusts monopolistiques du 19^e siècle ont été efficaces²¹⁰, c'est-à-dire qu'ils ont contribué à faire diminuer les coûts des produits et services (il en sera question en détail au chapitre suivant). C'est pourquoi le mouvement néo-brandesien n'est pas, en soi, contre la taille des organisations, mais se mobilise principalement pour s'attaquer au pouvoir des organisations, peu importe leur dimension, sur

épistémique (Blunt, Gwilym David, « The case for epistocratic republicanism », *Politics*, novembre 2019,.)

208 Crane, Daniel A., « Antitrust's Unconventional Politics », ID 3149661, Rochester, NY, Social Science Research Network, 26 mars 2018, <<https://papers.ssrn.com/abstract=3149661>>, consulté le 10 décembre 2019 ; Shapiro, Carl, « Antitrust in a time of populism », *International Journal of Industrial Organization*, vol. 61, , novembre 2018, pp. 714-748 ; Langlois, Richard N., « Hunting the Big Five: Twenty-First Century Antitrust in Historical Perspective », ID 3124356, Rochester, NY, Social Science Research Network, 15 janvier 2018, <<https://papers.ssrn.com/abstract=3124356>>, consulté le le , 10 décembre 2019 ; Marty, Frédéric, « Pouvoirs économiques privés et ordre concurrentiel: Une application à l'économie numérique », mai 2018, p. 36 ; Stoller, *Goliath* ; Hovenkamp, Herbert, « Whatever Did Happen to the Antitrust Movement? », *Notre Dame Law Review*, vol. 94, n° 2, janvier 2019, p. 583.

209 Par ce terme, j'inclus tout un ensemble de coûts, notamment le coût de production, mais aussi le coût de contrat, de coordination des différentes parties prenantes, etc. La littérature critique économique offre des définitions parfois plus précises et techniques, mais ici je vais entendre « coût de transaction » dans un sens large, incluant les coûts de faire des affaires.

210 Marty, « Pouvoirs économiques privés et ordre concurrentiel: Une application à l'économie numérique » ; Dilorenzo, Thomas J., « The origins of antitrust: An interest-group perspective », *International Review of Law and Economics*, vol. 5, n° 1, juin 1985, pp. 73-90.

le marché. Ce pouvoir peut provenir autant d'une position de monopole que d'une capacité à contrôler le flot d'information.

L'importance de la décentralisation

Fondamentalement, l'approche sociale-démocrate avance de bonnes raisons pour voir dans l'État l'acteur central de l'organisation de la société. Mais affirmer cette centralité de l'État ne donne que peu d'outils pour voir de quelle manière elle devrait se réaliser dans la pratique. Doit-on voir l'État comme l'institution qui offre directement les biens et les services par le biais de monopoles nationaux ou est-il plutôt le garant d'une économie diversifiée et multiforme de petits producteurs décentralisés comme le propose Stoller dans la lignée du républicanisme agraire ? Que doit-on faire des monopoles ?

En présentant l'approche sociale-démocrate républicaine, j'ai voulu montrer les nombreux problèmes qui émergent dès lors qu'on présente le problème comme une opposition binaire entre l'État (la chose publique) et les individus ainsi que les entreprises (le privé). J'ai aussi voulu montrer deux manières de concevoir le rôle de l'État. Dans un premier temps, un État très actif et impliqué dans toutes les sphères de l'activité sociale et économique (comme le présente Rahman) et dans un second temps un État présent, mais par le biais de son activité de régulation sur la structure de l'économie (en luttant contre les monopoles, comme le défend le mouvement néo-brandeisien).

Ces deux rôles sont importants et ne doivent pas être négligés. Or, l'absence d'une réflexion profonde sur la nature des entreprises me semble être la faiblesse fondamentale de cette approche. L'intuition derrière le mouvement néo-brandeisien est qu'il ne devrait pas y avoir une ou un petit groupe d'entreprises en situation de monopole ou d'oligopole, mais une grande diversité d'entreprises. Le laissez-faire laisse une trop grande place au potentiel abus des parties dominantes. Or, cette théorie ne s'intéresse pas à la diversité des formes organisationnelles. Elle accepte implicitement que l'entreprise capitaliste telle qu'elle existe

ne soit pas le problème, mais que c'est seulement l'interaction entre les entreprises qui peut être problématique.

Au chapitre 3, je vais répondre à l'idée selon laquelle l'entreprise, en tant qu'institution privée, n'est que le résultat de la volonté individuelle des entrepreneurs agissant dans les contraintes de marchés « libres ». Je vais ainsi répondre à l'approche sociale-démocrate et montrer que l'entreprise doit être structurée par l'État de manière à favoriser la liberté. Ce faisant, l'État favorisera la liberté tout en minimisant la possibilité d'arbitraire dans la confection de lois pour s'attaquer à un ensemble d'occurrences de domination à l'intérieur de l'entreprise. En effet, il me semble pertinent de développer une analyse républicaine des formes d'organisation, car comme l'a montré la recherche contemporaine sur les formes d'organisations, celles-ci ont un impact sur l'action de l'entreprise tout comme sur la situation des individus qui la composent et l'entourent.

L'argument que je vais développer s'oppose aussi à une autre solution aux problèmes de l'approche sociale-démocrate : l'idée selon laquelle ce ne sont pas les États ou la prise de parole démocratique qui est favorable à la liberté républicaine, mais la liberté des marchés et la capacité de sortie. En effet, le républicanisme commercial défend l'idée que ce n'est pas par un État plus fort ou une démocratie plus achevée qui sera la source de la liberté républicaine, mais des politiques favorables à l'*exit*.

Cette approche a la vertu de bien montrer l'utilité et la pertinence de la capacité de se sortir des situations de domination pour la liberté républicaine, mais a aussi la faiblesse de sous-estimer le rôle de l'État non pas en tant que régulateur, mais en tant que garant de la structure de base des institutions comme les entreprises. Même s'il y avait un droit très fort de sortie réalisée par des politiques solides, il faudrait néanmoins restructurer la forme des entreprises pour les empêcher de dominer ou d'entretenir un système favorable à la domination.

Prenons l'exemple du revenu de base que je vais détailler un peu plus bas. Plusieurs auteurs inspirés par un républicanisme social-démocrate (et aussi des républicains commerciaux)

sont séduits par l'idée qu'une allocation universelle distribuée par l'État serait l'un des meilleurs moyens pour réaliser la liberté et se défaire de la domination. Or, l'approche que je défendrai dans les prochains chapitres, l'entreprise républicaine, reconnaît que ce genre de politique est intéressant, mais ne s'attaque pas au problème fondamental que représente la forme de l'entreprise. En effet, même avec un revenu de base généreux, rien ne permet de croire que la forme des entreprises changerait. Ce faisant, la domination causée non pas par le manque de moyens, mais par l'inexistence d'autres options, demeure. En d'autres mots, le design des institutions économiques a des avantages pré-distributifs qui sont difficiles à acquérir via la redistribution²¹¹. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de développer une théorie de l'entreprise républicaine.

L'approche du républicanisme commercial

La seconde approche républicaine qui propose des réponses à la domination du marché est celle du républicanisme commercial. Celle-ci défend la pertinence et la force du marché en tant que meilleur moyen pour protéger la liberté républicaine. Le genre de politiques qui émerge de cette forme de républicanisme est bien différent de celles de l'approche sociale-démocrate. En favorisant radicalement les mécanismes de sortie sur tout autre type de politique, le républicanisme commercial permet de saisir les difficultés auxquelles font face les stratégies politiques et de prise de parole. L'entreprise républicaine que je vais présenter dans les derniers chapitres de cette thèse fera appel à la fois aux mécanismes de prise de parole et de sortie.

Nous en discuterons en détail dans ce chapitre, mais l'idée générale est simple. Les marchés seraient les meilleurs moyens de protéger l'individu contre la domination. C'est la thèse du républicanisme commercial de Taylor que nous avons introduit dans l'histoire du républicanisme. Pour lui, le rôle de l'État doit se limiter à favoriser les mécanismes de

²¹¹ Il est possible d'inclure la proposition de l'entreprise républicaine dans le projet des théoriciens et théoriciennes de la pré-distribution, mais par souci de synthèse, cette question ne sera abordée que brièvement dans le dernier chapitre. Pour plus de détails, voir Thomas, *Republic of equals* ; O'Neill, Martin, « Power, Predistribution, and Social Justice », *Philosophy*, octobre 2019.

marchés et d'exit de la part des individus. Autrement dit, il s'oppose à l'idée défendue par l'approche sociale-démocrate qui soutient l'État avec son rôle de coordination de l'activité économique. Ce dernier aurait plutôt un rôle minimal de structuration du marché, sans plus.

Les entreprises ne seraient alors que des arrangements privés entre les individus. Taylor rejette l'idée selon laquelle la liberté peut émerger de l'action collective. Pour lui, la liberté n'est favorisée que lorsque les individus ont la possibilité de se défaire des liens avec les autres. Cette possibilité permet ainsi à l'individu de développer une plus grande autonomie et ainsi de pouvoir négocier plus efficacement avec les autres. Autrement dit, ce n'est qu'avec de l'*exit* que l'individu peut réellement être libre.

Dans la brève histoire républicaine que j'ai esquissée au premier chapitre, j'ai montré que les enjeux économiques ont toujours été centraux pour le républicanisme. Le républicanisme classique tournait bien autour de l'idée selon laquelle il était non seulement nécessaire d'être propriétaire de soi-même (donc, ne pas être esclave, c'est-à-dire appartenant à un autre), mais aussi de certaines ressources (parfois des ressources « humaines ») pour être réellement libre, car il ne fallait pas dépendre des autres pour subvenir à ses besoins. Cette perspective s'est renversée lors du développement fulgurant du commerce des marchés au tournant de la modernité. Le républicanisme commercial défend maintenant l'idée que le meilleur moyen de favoriser la liberté républicaine est d'encourager et de soutenir les institutions favorables au commerce.

Dans cette partie, je vais commencer par présenter la réhabilitation du républicanisme commercial de Taylor. Cette reformulation s'inscrit dans le projet de construction d'un lien entre l'économie de marché et la liberté républicaine. C'est l'auteur qui va le plus loin dans la défense républicaine de ce mécanisme comme moyen de protéger la liberté en s'opposant explicitement aux stratégies de protection de l'individu autant par la prédistribution, la redistribution et surtout par le développement d'institutions économiques démocratique. Pour lui, le mécanisme d'*exit* est l'outil par excellence des républicains. Cette position radicale s'oppose à l'idée que l'État et l'action collective en général ont un rôle pour protéger

l'individu contre la domination. Le débat dans lequel elle s'inscrit pose la question du rôle de l'État et des marchés, mais ne considère pas les entreprises en tant que telles.

L'opposition entre État et marché

Robert S. Taylor, dans son ouvrage *Exit Left*²¹², présente une défense du républicanisme commercial sous forme d'une réhabilitation de l'*exit* comme moyen de défendre la liberté républicaine. Pour lui, l'apport fondamental du républicanisme commercial a été négligé. Dans un mouvement typique de la philosophie politique, il propose donc de revisiter ce courant pour faire ressortir les idées fortes qui, selon lui, pourraient servir à l'ensemble des recommandations politiques du républicanisme. Il développe son argument en proposant l'idée selon laquelle l'*exit* est un moyen efficace pour lutter contre les sources de pouvoir potentiellement dominateur ; dans ce cas, il s'agit du pouvoir du marché. Pour lui, le marché est un mécanisme qui permet aux individus de se protéger de la domination, sans avoir recours à l'action collective. William Roberts dans sa recension du livre, note bien la perspective individualiste de Taylor.

« Taylor sees clearly what many republicans ignore or downplay, that domination requires collective action. What Taylor does not see is that fighting domination also requires collective action. A republicanism that takes both aspects of collective action seriously—the dominating and the liberatory—has yet to be clearly formulated. One can hope that Taylor's book will act as a spur to theoretical development in this direction. »²¹³

Pour lui, le républicanisme est en quelque sorte une sortie (littéralement *exit*) des difficultés causées par l'action collective, que ce soit par le développement de mécanisme de défection, de séparation, de rupture avec les communautés locales et les groupes dans lesquels l'interférence est toujours potentiellement présente.

212 Taylor, *Exit left*.

213 Roberts, William Clare, « Book Review: *Exit Left: Markets and Mobility in Republican Thought*, by Robert S. Taylor », *Political Theory*, vol. 46, n° 1, février 2018, pp. 147-151.

En fait, Taylor se surprend de constater que les auteurs du républicanisme contemporain n'aient pas vu la force des politiques d'*exit*. Il ajoute que les principales analogies du républicanisme, comme celle de l'esclave ou de la femme mariée, présentent l'*exit* comme l'outil principal de la non-domination. En effet, dans le cas de la femme mariée, cette dernière se voit soumise à un contexte de loi matrimoniale conservatrice dans lequel elle se verrait dominée même si son mari était la personne la plus juste et généreuse. Ce qui causerait cette domination serait le statut de la femme la mettant à la merci de la bonne volonté de son mari. S'il en venait un jour où, par une série d'événements malheureux, à changer son caractère et à agir de manière à abuser de sa femme, celle-ci n'aurait aucune protection. Dans ce scénario, les républicains affirment qu'il est du devoir de l'État d'offrir des protections à la femme. Ces protections prennent alors souvent la forme de lois favorisant le divorce jumelé à une distribution plus égalitaire des biens incluant la reconnaissance du travail de la femme, etc. Ces politiques sont clairement à voir comme favorisant l'*exit* des femmes. Cependant, Taylor y voit davantage. Pour lui, ce genre de politique n'a pas causé la fin du mariage, mais a plutôt participé à donner un pouvoir de négociation plus grand aux femmes. Celles-ci étaient alors plus en mesure de négocier avec leur partenaire une entente de couple satisfaisante pour les deux partis. L'*exit* a donc augmenté la qualité de la négociation (*voice*). Pour le propos qui est le nôtre, il semble donc important de saisir cette capacité qu'a l'*exit* de renforcer la *voice*.

L'*exit* sur le marché du travail

L'exemple central que Taylor utilise par rapport au marché du travail est celui de la situation de monopsonne, soit un contexte de marché dans lequel un seul demandeur se trouve face à un nombre important d'offres. Imaginons, par exemple, l'unique employeur dans une ville rurale. Celui-ci se trouve dans une situation de monopsonne. Dans ce contexte, l'employeur (celui qui demande de la main-d'œuvre) est dans une situation où il peut aisément exploiter ses travailleurs, les dominer²¹⁴. Il peut en effet leur offrir un salaire très bas, tout en usant d'arbitraire dans sa sélection des travailleurs. Il peut ainsi, s'il le désire, offrir de bonnes

214 Taylor, « Market Freedom as Antipower », p. 296.

conditions, mais ce ne sera que par volonté arbitraire. Il n'a aucune pression structurelle de distribuer son pouvoir.

Il oppose à cette situation le marché parfaitement compétitif qui, selon lui, réalise pleinement l'idéal républicain. Ce marché, quand on peut réellement le dire pleinement compétitif, est capable de représenter un contre-pouvoir (*antipower*) au même sens que toutes les autres propositions politiques proposées par Pettit²¹⁵. Pour lui, ce marché pleinement compétitif serait un marché où le pouvoir est distribué entre les acteurs économiques afin de conserver cette distribution des pouvoirs entre les partenaires. Pour illustrer cela, il donne l'exemple des pays scandinaves ayant réussi à maintenir une distribution de pouvoir entre les travailleurs et les entreprises de telle sorte qu'aucun des deux n'arrive à soumettre l'autre. Ces pays ont développé des politiques particulièrement favorables à un marché efficace et libérateur. Cela implique une grande part de redistribution et surtout un État social important, protégeant les travailleurs par le biais de mesures comme la sécurité sociale. Cela implique aussi une flexibilité importante de la main-d'œuvre, ce sur quoi insiste beaucoup Taylor, notamment, en pointant vers la flexisécurité du modèle nordique²¹⁶.

Il ne faut toutefois pas tenir ici sous silence le fait que cette distribution du pouvoir, à la manière scandinave, comporte un bon lot de parole citoyenne et syndicale. Il est important de nuancer la perspective de Taylor qui semble sous-estimer fortement les éléments qui, dans la culture et l'histoire politico-économique scandinave, ont contribué à en faire un modèle social pertinent pour un auteur y voyant une société favorable au marché. Il n'est pas faux, comme j'en discuterai plus loin, que ces pays sont parmi ceux qui mobilisent le plus les mécanismes de marchés pour organiser l'économie, notamment dans le marché du travail et la distribution des services publics²¹⁷. Mais ils ont aussi parmi les plus hauts taux de

215 *Ibid.*, p. 598.

216 *Ibid.*, p. 594.

217 Boje, Thomas P et Furaker, Bengt, *Post-Industrial Labour Markets: Profiles of North America and Scandinavia*, 2003 ; Lefèvre, Sylvain, Dufour, Pascale et Boismenu, Gérard, *La pauvreté : quatre modèles sociaux en perspective*, Montréal., Presses de l'Université de Montréal, 2011, chap. 2 ; Malleon, *After Occupy* ; Paquin, Lévesque et Brady, *Social-démocratie 2.1* ; Ciepley, David, « Can Corporations Be Held to the Public Interest, or Even to the Law? », *Journal of Business Ethics*, mai 2018, pp. 1-16.

syndicalisation du monde occidental ainsi qu'une tradition civique et démocratique de très longue date²¹⁸. Nous reviendrons sur ce point plus loin, car il est important de discuter le « modèle scandinave ». Cette discussion pourra nous informer sur le genre de réforme désirable d'un point de vue républicain pour disperser les préjugés fréquents à son égard et surtout montrer comment cet exemple peut représenter un moyen de réunir les différentes conceptions républicaines face à l'économie. Pour Taylor, le modèle nordique, par ses mécanismes de marché qui donnent la capacité à l'individu de se sortir des situations de domination, est un exemple appliqué de républicanisme économique.

Le rôle des États, pour Taylor, est donc de construire et de favoriser ces marchés parfaitement compétitifs, car ils permettent de faire disparaître toute inégalité de pouvoir entre les agents. Il suffirait alors de développer des politiques favorables à cette compétitivité pour favoriser la liberté. Conséquemment, les politiques qui nuisent à cette compétitivité favorisent la domination. Pour Taylor, la compétition de marché permet de limiter et même d'éradiquer le pouvoir dans le cadre du marché²¹⁹.

Taylor défend l'idée selon laquelle le marché compétitif serait un outil institutionnel cohérent avec le républicanisme, capable de promouvoir la liberté comme non-domination. Son approche a le mérite de tisser un lien clair entre l'exit et les politiques républicaines de Pettit. C'est aussi une proposition qui permet de montrer que l'entreprise républicaine doit comporter une sensibilité aux mécanismes de marché. La proposition d'entreprise républicaine que je défends dans cette thèse ne rejette pas totalement cette force qu'a le marché de protéger par la sortie contre la domination. Cependant, comme nous verrons ici et au prochain chapitre, l'entreprise n'est pas non plus seulement une créature de marché. Elle possède des attributs politiques (sans être non plus une institution foncièrement politique). C'est sur ce chemin étroit que s'engage ce chapitre : qu'est-ce que le marché pour les

218 Paquin, Lévesque et Brady, *Social-démocratie 2.1*.

219 Taylor, « Market Freedom as Antipower », p. 613.

républicains ? Quelles sont ses forces et faiblesses ? Finalement, est-il le meilleur moyen de réaliser la liberté républicaine ?

Le marché des républicains commerciaux

Le marché parfaitement compétitif qu'espère Taylor implique de nombreuses politiques de protection des travailleurs et des autres acteurs qui y transitent. C'est pour cette raison qu'il favorise la mise en place d'un revenu de base qui permettrait aux individus d'avoir une meilleure capacité d'*exit*, mais aussi d'autres politiques permettant de lutter contre les forces qui tendent à contrôler le marché. Il imagine le marché compétitif comme une sorte de constitutionnalisme économique qui, à l'instar des constitutions politiques, participent à l'égalisation des droits des individus. Ce faisant, il n'engage pas, dans son modèle, une réflexion sur la forme des entreprises. Il ne semble pas que ce soit une omission, mais bien un angle mort dans une approche qui vise essentiellement à augmenter la liberté des individus par une stratégie favorable à l'*exit*. Le constitutionnalisme qu'il propose entend bien donner une forme à l'économie, mais celle-ci exclut les entreprises et ne se concentre que sur le marché. Ce n'est pas une proposition qui remet en question la forme de la propriété ni les structures hiérarchiques qui sont tenues pour acquises au sein des entreprises, mais plutôt une proposition visant à organiser les échanges entre individus atomisés, individualisés. Le marché, compris en ce sens, serait l'espace public régi par une constitution nationale. L'objectif de cette constitution républicaine de l'économie serait de protéger les individus en usant du marché et en misant sur sa compétition. Plus il est compétitif, plus il rendrait les individus libres.

Il serait tentant de critiquer cette position en l'accusant de proposer un marché idéal qui n'existe pas dans le monde réel. En effet, le marché « parfaitement compétitif » n'existe pas ou ne semble pas être en voie d'être réalisé. Or, Taylor est conscient de cette difficulté et ne tombe pas dans ce piège. Il défend l'idée qu'il est avantageux de viser à toujours augmenter la compétitivité du marché et que, ce faisant, parallèlement à sa croissance, la liberté

républicaine s'accroîtrait/grandirait. Pour lui, la liberté des marchés se décrit sur un spectre qui oppose le marché non compétitif au marché idéalement compétitif.

Pour Taylor, il ne serait pas nécessaire de donner aux travailleurs une manière de participer aux décisions dans une organisation ou du moins de contester par *voice* les décisions qui viendraient les dominer. Il présente cette idée en discutant d'un contexte dans lequel un marché ne pourrait pas, pour diverses raisons, être rendu plus compétitif par des politiques comme des lois antitrust, des lois contre la discrimination dans les salaires, un revenu de base, etc. Dans un tel contexte, des auteurs comme Nien-Hê Hsieh défendent la nécessité, dans une perspective républicaine, de développer des institutions de contestation au sein de l'entreprise²²⁰. Pour Hsieh, il faut contrer le pouvoir par le pouvoir égaliser les forces pour garantir la liberté des individus. Pour Taylor, cette proposition nuit à l'organisation et participe à la domination. Il est nécessaire de laisser l'individu partir s'il se considère dominé. Plus cette liberté de sortie sera grande, plus il pourra négocier et aura de pouvoir, mais ce pouvoir ne viendra pas d'une structure imposée par l'État, mais bien par son pouvoir de sortie encouragé par la structure de l'économie. Taylor prétend même que cette stratégie est dangereuse. S'inspirant de Lovett, il affirme que tout en participant à faire diminuer certaines sources de domination, ce genre de régulation a la capacité de potentiellement créer ou augmenter d'autres sources de domination. Puisque la discrétion de la part des propriétaires et des gestionnaires est centrale à l'efficacité d'une entreprise, prétend-il, il est nécessaire de ne pas chercher à donner un pouvoir aux travailleurs en termes d'augmentation de la capacité de résister à ce pouvoir discrétionnaire.

Encore ici, Taylor s'inspire de Pettit pour défendre l'idée qu'il n'est pas prudent, si notre objectif est de favoriser la non-domination, de vouloir contrer le pouvoir privé par le pouvoir privé.

220 Hsieh, « Workplace Democracy, Workplace Republicanism, and Economic Democracy ».

« Even worse, systematic government efforts to enhance the market power of one side against the other may have the (net) effect of increasing domination. »²²¹

La raison en est que cette opposition binaire (public privé) participerait à transformer la domination sans l'effacer. Pensons par exemple à une situation où, pour lutter contre la domination d'une entreprise monopsoniste, on y oppose un syndicat monopolisant la voix des travailleurs. Selon Taylor, cette situation ne permettrait pas de faire disparaître l'arbitraire. Le conflit lui-même pourrait causer des cas de domination. Pensons par exemple à un travailleur dérangeant, nuisant autant à l'atteinte des objectifs de l'organisation qu'à ses collègues. Celui-ci serait malgré tout protégé par ce syndicat monopolistique et pourrait rester, s'il le désire, dans cette entreprise où il n'est ni le bienvenu ni utile. Il n'est pas difficile d'imaginer une personne toxique protégée par une telle organisation. Pour Taylor, une situation dans laquelle il existe une variété d'entreprises offrant du travail et pouvant permettre à cette personne d'avoir du travail ailleurs mènerait à moins de domination que la situation dans laquelle le travailleur est syndiqué. Mieux, si ces entreprises étaient en situation telle qu'elles adapteraient leurs pratiques aux besoins des travailleurs, il faudrait qu'il y ait une sorte de compétition pour s'offrir les services des travailleurs. Cette compétition, idéalement, tirerait vers le haut les conditions de travail, les salaires et forcerait les propriétaires à traiter équitablement les travailleurs.

Deux problèmes émergent de cet exemple qui nous permettra de critiquer la position de Taylor et sa version du républicanisme commercial. Premièrement, se fier à un équilibre décentralisé régulé par un État fait abstraction de l'importance des entreprises dans le contexte contemporain. En effet, ceux-ci ne sont pas simplement des acteurs économiques comme les travailleurs, mais bien des institutions à part entière, disposant d'un pouvoir bien distinct de celui des individus. Imaginer qu'un État puisse, par le biais de politiques de marché, balancer le rapport de pouvoir entre les entreprises et les travailleurs est concrètement difficilement réalisable. Plus tôt dans ce chapitre, j'ai présenté l'approche

221 Taylor, « Market Freedom as Antipower », pp. 599-600.

social-démocrate qui laissait entrevoir la même tendance et les mêmes limites par rapport à ce genre de pratiques. La corruption, le lobbyisme ou la simple affinité de classe peuvent aisément mettre à mal le système.

Deuxièmement, le marché et l'*exit* ne permettent pas aux individus d'être pleinement protégés contre la domination. En effet, le travailleur sera toujours dans un statut différent du propriétaire en ce sens où sa place dans le marché n'est pas la même. Il est forcé de concevoir son rôle comme celui d'un simple vendeur de sa force de travail, pas comme un participant à parts égales à une relation de production. Présenté sous un autre angle, l'*exit* participe à une conception du rôle du travailleur seulement comme vendeur de sa force de travail. On le considère seulement comme étant dans une relation de location de service. Or, il y a de fortes raisons de croire que les travailleurs ont d'autres intérêts que le seul revenu financier. Je développerai ce point plus loin. En attendant, pour illustrer ce point, prenons la critique républicaine du revenu de base. Celle-ci sera utile à notre propos, car elle permettra de montrer de quelle manière ni l'approche favorable à l'État ni une approche radicalement tournée vers le marché n'est suffisante. Même s'il y avait un revenu de base, il faudrait réfléchir à l'entreprise républicaine.

Le marché n'est pas seul : la nécessaire ouverture à la participation

Le défi que pose cette défense du marché comme outil pour promouvoir la non-domination est important. Dans la forme utilisée par Taylor, le marché n'est pas seulement un bon outil pour défendre la liberté républicaine, c'est le moyen par excellence pour la favoriser. Cependant, comme nous l'avons laissé entendre, elle est particulièrement silencieuse sur ce qui unit les individus et sur le projet collaborateur que représente l'économie. En effet, Abraham Singer et d'autres considèrent que l'économie n'est pas simplement le moment de l'échange, du commerce et de l'interaction sociale, mais qu'elle englobe l'ensemble des relations humaines de collaboration. Selon cette perspective, la compétition sur le marché n'est qu'un des mécanismes de la collaboration.

Il peut sembler contre-intuitif de considérer la compétition comme tirant sa légitimité de la collaboration. Pour bien le comprendre, prenons l'exemple de la compétition sportive. Le but de la compétition est de pousser les individus à se dépasser. Si le but de la compétition était la destruction de l'adversaire, il n'y aurait plus de compétiteurs dans les ligues sportives comme la Ligue nationale de hockey. La compétition dans les marchés est semblable. En tant que société, nous pouvons désirer la compétition, car celle-ci est un bon moyen pour pousser les fournisseurs de biens et de services à donner le mieux à moindre prix. Tout comme dans le cas des compétitions sportives, il est légitime d'élever des barrières contre certaines pratiques déloyales ou dépassant les limites de l'excellence dans ledit sport.

L'image de la constitution que propose Taylor semble figer l'idée selon laquelle les entreprises et les travailleurs sont égaux en droits. Selon lui, les droits doivent être protégés par des mécanismes de marché permettant aux travailleurs de sortir des situations de domination et peut-être même donnant aux employeurs un pouvoir de renvoyer les travailleurs aussi facilement. C'est aussi une conception du marché qui considère l'argent en tant que bien par excellence, car il permet d'acquérir les autres. Comme nous le verrons dans cette critique, le travail peut être considéré comme un des rares moyens d'obtenir des biens que l'argent ne peut acheter (par exemple, le respect de soi). Nous utiliserons, pour ce faire, l'arsenal critique développé par les républicains du travail pour remettre en cause l'un des éléments centraux de l'*exit* en situation de marché : la proposition du revenu de base. Les arguments de Taylor voulant que l'*exit* soit une source de protection contre la domination ne sont pas incompatibles avec l'idée selon laquelle la firme, dans sa gouvernance, puisse être démocratique. La question de l'*exit* ne justifie pas le pouvoir disproportionné des propriétaires des entreprises.

Les républicains, l'économie et le marché

L'une des forces principales du marché est d'offrir une variété d'options aux individus qui leur permettent de rapidement sortir d'un choix devenu indésirable. Mais le marché est une institution problématique pour les républicains, car il est à la fois porteur de liberté et porteur

de nouvelles formes de dépendance. Un excellent exemple de cette ambiguïté peut se lire chez Richard Dagger. Ce dernier note à la fois que la possibilité d'entrer en relation commerciale permet aux individus de s'autogouverner, mais que les marchés peuvent aussi ravager les communautés²²². Autrement dit, le rapport commercial est à la fois source et menace pour la liberté républicaine. D'un côté, il permet la liberté en offrant à l'individu une institution structurant les offres et les demandes de biens, de services, de travail, etc. Il limite d'un autre côté la liberté au sens où l'individu y perd sa capacité à intervenir et à s'exprimer autrement que par le choix. Taylor, dans la lecture des auteurs républicains contemporains, remarque plusieurs manifestations de cette indécision²²³ et cherche à remédier à ce problème en proposant une conception républicaine célébrant le marché. Cette indécision ne tient pas au fait que le marché est potentiellement dominateur, mais bien aux stratégies qu'il convient de mettre en place pour atténuer cette domination. Elle tiendrait aussi de l'histoire républicaine qui est traversée par une hésitation entre les deux types de stratégies. Les premiers républicains, les « classiques », favorisaient radicalement la participation citoyenne et considéraient que les structures d'*exit* n'étaient pas dignes d'être mises en place pour protéger la liberté.

Nous avons discuté de ce conflit au sein du républicanisme dans le premier chapitre. L'approche que je préconise dans cette thèse ne rompt pas avec cette tension, mais cherche plutôt à saisir le positif qui en ressort. Autrement dit, à l'instar d'Alan Thomas, j'espère mobiliser les mécanismes de marché à l'avantage de la liberté républicaine tout en évitant les travers pernicioseux de ces mécanismes.

Mais contrairement à Thomas qui s'appuie sur cette tension pour développer une nouvelle structure économique, je la mobilise pour penser la forme de l'entreprise sans me prononcer sur l'économie dans laquelle elle opérerait. Cela dit, je ne prendrai pas position sur la forme que devrait prendre l'économie. Néanmoins, au sein du républicanisme, l'approche sensible

222 Dagger, « Neo-republicanism and the civic economy », p. 158.

223 Taylor, « Market Freedom as Antipower », pp. 591-593.

au marché entend s'attaquer aux maux du marché par le développement d'une économie républicaine, c'est-à-dire une structuration de l'économie complète pour la rendre cohérente avec le républicanisme. Ce faisant, estiment les auteurs de ce courant, nous pourrions jouir de la liberté offerte par un marché compétitif tout en étant immunisée (je ne comprends pas avec quoi ce mot s'accorde) contre ses problèmes. L'un des exemples phares de cette approche est le mouvement favorable au revenu de base.

Les républicains et l'économie

Alan Thomas développe dans son livre *Republic of Equals* une théorie qu'il décrit comme libérale-républicaine²²⁴. Celle-ci défend l'idée selon laquelle le système économique le plus cohérent avec les idéaux à la fois libéraux (à la manière de Rawls) et républicains reste une démocratie des propriétaires où le capital est prédistribué²²⁵. Selon lui, une économie ainsi formée respecterait à la fois les libertés individuelles des individus et les protégerait contre la domination. L'essence de sa contribution concerne la forme de l'économie. Sur cet enjeu, sa contribution est importante, mais une ombre plane sur un tableau par ailleurs génialement structuré. Selon lui, une économie structurée selon ses principes libéraux-républicains serait suffisante pour réaliser la liberté républicaine. Autrement dit, il ne serait pas nécessaire de

224 Thomas, *Republic of equals*.

225 L'approche que j'utiliserai s'inscrit dans un républicanisme assumé, c'est-à-dire que je ne n'aborderai les tentatives de lier la théorie de la justice rawlsienne à la gouvernance d'entreprise que quand elles permettent de mettre en lumière des questions propres aux enjeux de liberté républicaine. Nous y reviendrons au chapitre 3, lorsque j'aborderai le libéralisme républicain de Thomas pour montrer qu'en hybridant libéralisme rawlsien et républicanisme, il espère esquiver la question de la gouvernance des entreprises. Or, je considère plutôt comme étant indéterminé le débat à savoir si la théorie rawlsienne a quelque chose à dire sur la gouvernance d'entreprise. Je dirais seulement, avec Sandrine Blanc, qu'il y a encore beaucoup de travail à faire concernant cette question et que les égalitaristes libéraux ont encore du travail concernant l'établissement d'une théorie de la gouvernance (Hsieh, Nien-hê, « Rawlsian Justice and Workplace Republicanism », *Social Theory and Practice*, janvier 2005 ; Blanc, « L'entreprise fait-elle partie de la structure de base rawlsienne ? » ; Singer, Abraham, « There is no Rawlsian theory of corporate governance », *Business Ethics Quarterly*, vol. 25, n° 01, 2015, pp. 65-92 ; Blanc, Sandrine, « Are Rawlsian Considerations of Corporate Governance Illiberal? A Reply to Singer », *Business Ethics Quarterly*, vol. 26, n° 3, juillet 2016, pp. 407-421). Le défi auquel tente de répondre cette thèse est donc parallèle et consiste à savoir s'il y a une gouvernance de l'entreprise républicaine. Je vais donc esquiver les débats entourant la gouvernance rawlsienne pour me concentrer sur la gouvernance de l'entreprise républicaine.

changer la forme des entreprises, car il émergerait de cette économie toute une diversité de forme d'entreprises non dominatrices.

En effet, Thomas, malgré une discussion critique érudite et détaillée des propositions du socialisme de marché, garde une conception de l'entreprise comme une boîte noire. Il reste à un niveau d'abstraction qui le rend aveugle au pouvoir structurant du droit commercial. Autrement dit, pour lui, c'est l'économie qui doit être transformée par le républicanisme ; rien d'autre. L'entreprise n'est en quelque sorte qu'un effet du système économique, un symptôme des politiques économiques et des actions des agents sur les marchés. Ce n'est pas une partie fondamentale et fondatrice du type d'économie. Pourtant, le droit détermine la forme de l'entreprise. Comme je vais le montrer au prochain chapitre, l'entreprise n'est pas cette simple chose qui émerge des échanges entre les individus. Le contexte économique ne transformera donc pas nécessairement la forme des entreprises et conséquemment ne protégera pas efficacement les individus contre la domination.

L'approche de Thomas peut en quelque sorte être comprise comme une théorie de la régulation de l'économie et de l'État. En effet, la question de la constitutionnalisation de la forme d'économie est pour lui centrale²²⁶. Thomas défend l'idée qu'une structure économique républicaine libérale favoriserait la liberté et nécessite son encastrement dans la constitution des États. Ça ne me semble pas être une mauvaise chose, bien au contraire. La liberté républicaine serait probablement bien mieux défendue si des droits économiques et une structure générale des échanges étaient garantis par la constitution. Cependant, Thomas rejette dans sa constitutionnalisation l'idée selon laquelle une forme d'entreprise doit être favorisée sur une autre. Il rejette le socialisme de marché dans sa forme radicale (un monde avec seulement des coopératives de travailleurs) et pour cette raison, croit que les républicains n'ont rien à dire de la forme de l'entreprise. Je crois qu'on peut partager son

226 Thomas, *Republic of equals*.

rejet d'une société structurée autour d'une seule forme d'entreprise tout en reconnaissant que la législation entourant les entreprises doit être prise au sérieux.

L'approche générale de mon argument dans cette thèse est neutre quant à la forme de l'économie, c'est-à-dire que l'entreprise républicaine que je développe ici serait idéalement incluse dans le modèle libéral-républicain de Thomas (et j'espère que cette thèse sera une contribution à son projet), mais pourrait être mise en place indépendamment. La proposition de Thomas est celle qui semble la plus cohérente avec les principes républicains. Idéalement, la proposition de l'entreprise républicaine se réaliserait dans cette forme économique²²⁷. Cependant, l'entreprise républicaine est une proposition qui se tient normativement indépendamment du contexte économique. À ce titre, je crois qu'il est important de répondre à Thomas et aux autres théoriciens et théoriciennes qui négligent le rôle de l'entreprise comme institution importante dans l'économie. Ainsi, même si une économie était structurée autour des principes républicains à la manière de la démocratie des propriétaires libérales-républicaines de Thomas, il est nécessaire d'avoir en plus, en complément, une entreprise républicaine.

Pour Alan Thomas, seule une démocratie des propriétaires favorise réellement et efficacement la liberté libérale-républicaine²²⁸. Cette conception de la liberté rawlsienne dans son aspect libéral et inspirée de Pettit pour son aspect républicain défend l'idée que le libéralisme politique manque d'outils conceptuels pour lutter contre la dérive oligarchique. Selon ce concept, les structures égalitaires libérales, considérant chaque acteur comme étant fondamentalement égales à un autre sans porter une attention directe au pouvoir économique, sont susceptibles d'être graduellement saisies par les acteurs les plus riches et puissants. En fait, pour lui (et en s'inspirant de Gar Alperovitz²²⁹) une économie structurée ainsi permettrait

227 *Ibid.*

228 *Ibid.*

229 Alperovitz, *America beyond capitalism* ; Thomas, *Republic of equals*, pp. 277-280.

l'émergence de toute une variété de formes d'entreprise qu'il appelle un Pluralistic Commonwealth²³⁰.

« My proposal is that once we have clearly set out the relationships between our main priority, the implementation of a property-owning democracy, and our subordinate goal of incentivizing alternative workplaces, then we have created a secure context for a “pluralistic commonwealth.” »²³¹

Autrement dit, la forme de l'économie est l'élément principal et quasiment unique de l'émergence des entreprises. Même si Thomas se donne comme objectif d'inciter la création de lieu de travail alternatif inspiré du pluralisme d'Alperovitz, cette émergence se fait sur le marché, par les incitatifs économique, pas par le biais de la législation des organisations. Il n'y a aucune trace du droit et de son histoire des différentes trajectoires culturelles ou historiques des formes d'organisation collectives. L'entreprise est seulement un cadre institutionnel réagissant à son environnement de manière mécanique, soit le marché, cette institution centrale de l'économie.

« My argument is that, in the context provided by a property-owning democracy, the institutions characteristic of market socialism will arise spontaneously as a result of market forces and personal choices because the diffusion of capital strengthens the market power of the individual and, thereby, strengthens their right of exit. »²³²

Or, comme je vais le défendre dans les prochaines pages, il me semble important de concevoir l'entreprise non pas comme le symptôme des actions des individus sur le marché, mais comme étant une institution distincte du marché, une créature de droit et d'histoire tout autant que le reflet de dynamiques du marché. Rares sont celles et ceux qui iraient défendre que l'État lui-même soit le résultat direct du marché. Il peut interagir avec le marché, être sensible à ses actions, mais l'État, ni dans ses décisions ni dans sa forme, n'est lié fortement au

230 Thomas, *Republic of equals*, p. 277.

231 *Ibid.*, p. 278.

232 *Ibid.*, p. 216.

marché. Certes, il réagit à celui-ci et on peut dire qu'il y a un marché politique, mais l'État est conçu de manière distincte.

Selon Thomas, une fois réalisée la structure de base semblable à la démocratie des propriétaires, il ne serait pas nécessaire d'exiger plus de la part des entreprises. Selon lui, la démocratie des propriétaires va faire émerger spontanément un contexte permettant aux individus de se protéger contre la domination. Cependant, je ne partage pas son optimisme face à cet effet. Je suis d'accord que le contexte de la démocratie des propriétaires permet de fonder un socle puissant pour la liberté républicaine. Mais je crois que nous avons de bonnes raisons de croire que sans une législation favorisant explicitement les entreprises républicaines, ce genre d'entreprise n'émergera pas « spontanément » de quelque système que ce soit.

Par ailleurs, une société favorable à la liberté républicaine devrait aussi structurer ses institutions économiques de manière à donner du pouvoir à l'ensemble des parties prenantes. Cela ne veut pas dire favoriser la coopérative de travailleurs, mais bien une autre forme d'entreprise : l'entreprise républicaine. Cela dit, pour bien poser les bases de cette nouvelle forme d'entreprise, il nous faut voir pourquoi la coopérative de travailleurs n'est pas la forme à préconiser.

Le socialisme de marché

C'est lorsque Thomas discute du socialisme de marché qu'il est amené à évoquer la question de la forme de l'entreprise²³³. Pour lui, un arrangement ne permettant que l'existence d'entreprises coopératives, tolérerait malgré tout la domination du plus productif par le moins productif ce qui au final nuirait à la productivité. De plus, « voter avec ses pieds » serait impossible, car toutes les organisations seraient semblables. Thomas reconnaît que sa critique ne vise que la forme la plus agressive du socialisme de marché, c'est-à-dire un État qui

²³³ Plus précisément le socialisme de marché obligatoire (*mandatory market socialism*) de Roemer ou de Schweickart, qu'il critique sévèrement.

imposerait la coopérative de travailleurs comme seule et unique forme d'entreprise possible en son sein. Autrement dit, Thomas n'a pas un problème en soi avec la mise en place d'un modèle de gestion coopérative ou démocratique. Il croit plutôt que cela émergera naturellement d'une structure économique libérale républicaine de démocratie de propriétaire²³⁴. Il s'oppose plutôt à des schémas qui rendraient obligatoire de tels modèles afin que ceux-ci soient le modèle dominant dans l'économie. Il se sent tout à fait à l'aise de laisser le libre marché décider des modèles d'entreprises qui apparaîtront. Il refuse ainsi l'idée que l'État mette en place des contraintes légales qui relègueraient les modèles alternatifs de gestion d'entreprise aux marges de la société²³⁵. En développant une théorie de la liberté républicaine qui ne discute que des mécanismes hors de l'entreprise, comme des mécanismes de prédistribution (*demogrant*, etc.), autrement dit en favorisant fortement une approche favorable au marché et à l'exit, il laisse les mécanismes internes à l'entreprise se déployer comme ils le veulent.

L'argument de Thomas peut aussi être compris comme une invitation à remettre en question l'idée selon laquelle les travailleurs sont le groupe de parties prenantes le plus important autour duquel la société doit s'organiser. C'est cet aspect qui me semble important de garder en tête lorsque nous dirigeons notre regard sur l'entreprise en tant que telle.

Pour Thomas, allait émerger naturellement des mécanismes de marché d'une démocratie des propriétaires une panoplie d'organisations économiques non dominatrice. Celles qui allaient être structurées de manière autoritaire et non démocratique allaient soit être choisies librement par les travailleurs soit éliminées par manque de travailleurs.

Cette vision utopique du fonctionnement du marché est symptomatique d'une vision insensible aux mécanismes au sein des organisations. Même si Thomas remarque qu'une organisation distribuant le pouvoir à une partie prenante, les travailleurs, peut ouvrir la porte à la domination, il ne s'efforce pas d'explorer les divers mécanismes pouvant promouvoir ou

234 Thomas, *Republic of equals*.

235 *Ibid.*, p. 217.

restreindre cette domination. Il me semble important de noter qu'un modèle de gestion qui ne favorise qu'une partie prenante a souvent des intérêts particuliers adaptés à certains marchés et peut promouvoir certains types de comportements. Ne favoriser que les travailleurs peut ouvrir la porte non pas à l'exploitation du travailleur par le travailleur, mais du consommateur ou du fournisseur par le travailleur. Il faut remarquer qu'un travailleur n'est jamais seulement qu'un travailleur. Phrase potentiellement équivoque (jamais autre chose qu'un travailleur ou toujours plus qu'un travailleur ?). Cette nuance nous invite donc à prendre au sérieux les dynamiques entre les formes des organisations et les individus qui la composent. C'est pourquoi l'approche favorable au marché doit être doublée d'une perspective interne à l'entreprise et surtout aux maux causés par elle. En effet, il est indispensable pour une théorie républicaine de l'économie et de l'entreprise de prendre en compte la domination sous laquelle vivent de nos jours un nombre incalculable de travailleurs et travailleuses. Une autre approche républicaine de l'économie et de l'entreprise est quant à elle centrée sur la lutte à cette domination dans l'entreprise : le républicanisme du travail.

L'entreprise républicaine que je défends est une entreprise multipartite, c'est-à-dire qu'elle distribue le pouvoir à toutes les parties prenantes, pas seulement aux investisseurs (comme c'est le cas de l'entreprise traditionnelle) ou aux travailleurs (comme dans le cas de la coopérative de travailleurs), mais à tous les groupes qui entourent et composent le projet coopératif qu'est l'entreprise, à l'instar des coopératives multipartites qui se développent à l'instant même un peu partout dans le monde.

Il n'est pas illégitime d'imaginer que le projet développé ici s'inscrit dans un projet de socialisme de marché compris comme un type d'organisation économique qui donnerait une très grande place aux organisations coopératives. Ce n'est pas infondé, car les précédents chapitres ont défendu l'idée que la coopérative était une forme d'organisation cohérente avec l'idéal républicain. Cependant, il ne faudrait pas confondre l'affirmation selon laquelle la coopérative est une organisation cohérente avec le républicanisme et l'idée que l'ensemble de l'économie devrait être structurée autour de cette forme d'organisation.

Les coopératives de travailleurs sont une option séduisante pour les philosophes à tendance républicaine. En effet, comme nous l'avons vu avec le républicanisme du travail, il y a une forte affinité avec le mouvement coopératif. C'est pourquoi il est important d'aborder en détail la perspective du républicanisme du travail.

Le revenu de base

Le revenu de base est une idée populaire chez les auteurs républicains²³⁶, qu'ils soient favorables au marché ou à l'État. Cette politique qui se base sur la redistribution des richesses par le biais d'un revenu de base universel et inconditionnel²³⁷ séduit autant les auteurs comme Rahman qui insiste sur le développement d'un État fort que ceux qui comme Taylor sont favorables aux mécanismes de marché. L'idée fondamentale est de donner un revenu à l'individu qui ne dépend pas de sa soumission à une autorité quelconque sauf l'État redistributeur, qui lui est versé sans condition. Or, comme je vais le démontrer, non seulement cette politique ne règle pas le problème de la domination dans l'entreprise et par l'entreprise, mais elle place l'individu dans une position de dépendance à l'État central dont la capacité à financer ce revenu est relative, en plus de minimiser l'importance du travail et de la communauté que peut représenter l'entreprise pour l'individu. De plus, les individus qui sont affectés, dominés par les entreprises n'ont pas plus de moyens de se faire entendre dans la gouvernance de cette organisation. Autrement dit, le revenu de base ne peut pas remplacer le design dans le droit de l'entreprise républicaine.

Pour Taylor par exemple, le revenu de base est un moyen de rendre plus fluide le marché du travail. En sécurisant les travailleurs en leur donnant de manière inconditionnelle un revenu,

236 Domènech et Raventós, « Property and Republican Freedom: An Institutional Approach to Basic Income » ; Pettit, « A republican right to basic income? » ; Casassas, « Basic Income and the Republican Ideal » ; Ackerman, Bruce *et al.*, *Redesigning distribution: basic income and stakeholder grants as alternative cornerstones for a more egalitarian capitalism*, London, Verso, 2006.

237 Ici, j'inclus dans cette expression l'immense variété qui existe sur le marché des idées : revenu universel, revenu inconditionnel, etc. (Ackerman *et al.*, *Redesigning distribution*). L'idée que je veux capturer ici et qui revient sous diverses formes chez les auteurs républicains est la protection de l'individu contre l'arbitraire que cause la potentielle soumission au marché du travail.

il leur permet de sortir des situations de domination très facilement, quitter un emploi où les patrons sont des tyrans par exemple. Cela légitime aussi souvent une diminution des protections du travailleur, car celui-ci peut « voter avec ses pieds » et quitter un environnement problématique. Or, pour certains, le travail est une valeur intrinsèque et participe à doter le travailleur d'autres biens, dont le respect de soi²³⁸. Le quitter, même protégé par le revenu de base, ne serait donc pas une option, car le coût psychologique et social serait trop important.

L'attrait républicain pour cette politique ou ses variantes (comme la dotation de base, etc.²³⁹) est de libérer les individus de la nécessité de se soumettre à la volonté de l'autre. La défense classique de cette politique par le républicanisme commercial est de donner aux individus les moyens de faire des choix sans être soumis à l'arbitraire des autres.

La critique républicaine de cette perspective a été présentée avec force par Gourevitch et par Thomas²⁴⁰. Pour eux, le revenu de base n'est pas un outil efficace pour protéger les individus de la domination des puissants. Si un État décide d'offrir à ses citoyens un revenu de base, il ne remet pas en question la forme des organisations. Il offre seulement l'opportunité aux individus de choisir plus fluidement dans les options qui s'offrent à eux. Il ne remet pas en question des dynamiques de pouvoir (de classe dira Gourevitch) qui sont à l'œuvre dans l'économie²⁴¹. C'est, d'une certaine manière, la continuation de la social-démocratie et de ses problèmes.

238 Ferretti, Thomas, *Justice Requires Egalitaria Organizations: Why public institutions should promote worker cooperatives*, Louvain, Université Catholique de Louvain, octobre 2016 ; Gourevitch, Alex, « The Limits of a Basic Income: Means and Ends of Workplace Democracy », *Basic Income Studies*, vol. 11, n° 1, janvier 2016.

239 Non seulement l'idée de revenu de base est multiforme, mais il existe une grande variété de variantes de ce modèle. Thomas en discute plusieurs dans son livre, comme les dotations en capital et le *demogrant*, autrement dit, ce qu'il appelle, avec White, le minimum social (*social minimum*) (Thomas, *Republic of equals* ; White, *The civic minimum*.)

240 Gourevitch, « The Limits of a Basic Income » ; Thomas, *Republic of equals*, chap. 6 et 7.

241 Gourevitch, « The Limits of a Basic Income », pp. 7-8.

Ces critiques ne cherchent pas à mettre à terre l'idée selon laquelle le marché et l'*exit* sont de bons outils pour favoriser la non-domination, mais bien de souligner qu'ils ne peuvent qu'être insuffisants, au regard du républicanisme, pour réaliser cet objectif. Le marché n'est pas la seule institution qui doit être organisée par des politiques républicaines pour réaliser la non-domination. Voyons maintenant ces deux points pour ensuite voir en quoi ils pointent vers une économie différente favorisant une conception républicaine de l'entreprise.

L'approche du républicanisme du travail

La troisième approche qui est mobilisée par les républicains pour s'opposer à la domination économique consiste à mobiliser les travailleurs comme partie prenante centrale de la question économique. Considérant que les travailleurs sont au cœur du processus productif de l'économie et sont souvent ceux qui souffrent le plus directement de la domination des entreprises et des gestionnaires, les contributions républicaines ont souvent concentré leur attention sur les moyens pour les protéger. Cette approche est aussi la première à prendre au sérieux l'idée selon laquelle il est important, voire fondamental, de revoir la forme des organisations et donc de repenser le droit des organisations.

Le républicanisme du travail, comme je l'ai présenté au premier chapitre, est une interprétation du républicanisme qui défend l'idée que le meilleur moyen de réaliser la liberté républicaine est de favoriser une économie plus démocratique. Pour eux, la démocratisation de l'économie est le projet fondamental que doit mettre en application le républicanisme. Cette démocratisation passe par le développement d'institutions démocratiques partout dans l'économie, notamment les coopératives. Opposée au républicanisme commercial, cette forme de républicanisme considère que sans une prise de parole forte et institutionnellement intégrée dans les organisations, la liberté ne sera jamais réalisée.

En effet, et c'est bien l'argument des républicains du travail contre le revenu de base, même avec une mobilité plus grande et un revenu garanti, rien ne dit que l'ensemble des organisations économiques seront transformées. Bien au contraire, nous avons des raisons de

croire qu'un revenu de base rendrait la forme institutionnelle présente, une domination de l'entreprise capitaliste traditionnelle, encore plus « normale » en légitimant la sortie comme moyen de se défaire de sa domination²⁴².

Gourevitch, le philosophe et historien qui étudie le discours républicain des chevaliers du travail au 19^e siècle, présente bien ce point. Il raconte l'histoire, suivant la guerre civile américaine et la Proclamation d'émancipation, du retour graduel à une situation de servitude raciale aux États-Unis. Les esclaves récemment émancipés ont tât fait de retourner sur les plantations dans une situation matériellement peu différente de leur situation préalable. Les républicains du travail appelaient cette situation : l'esclavage salarial (*wage slavery*). Cette situation ignoble et inacceptable a motivé les chevaliers du travail à chercher une solution. Celle-ci s'est trouvée à être la création de coopératives dont la propriété serait aux travailleurs.

Il serait possible de s'opposer à l'esclavage salarial de la perspective du républicanisme commercial, c'est-à-dire se protégeant de la nécessité de se soumettre à l'arbitraire des détenteurs de capitaux, des patrons, en ayant accès à un revenu de base. Or, ce revenu de base ne ferait que conforter les détenteurs des moyens de production dans le sentiment que leur propriété est légitime. Or, c'est bien là le problème pour les républicains du travail. Si la propriété des moyens de production n'est pas remise en question, il est improbable que celles et ceux qui ne détiennent pas de moyens de production puissent se défaire du potentiel arbitraire.

Imaginons une situation où un État a mis en place un revenu de base généreux. Chaque personne dans cet État a accès à des moyens suffisants pour ne pas avoir impérativement à se soumettre à l'arbitraire d'un patron. Si cette personne veut néanmoins travailler (pour se sentir utile, pour contribuer à la communauté, pour accomplir un travail nécessitant la coordination de plusieurs individus), que peut-elle faire?

242 Gourevitch, « The Limits of a Basic Income ».

Cette personne pourrait alors se soumettre à l'autorité quasiment totale d'un patron²⁴³ ou elle-même devenir une patronne²⁴⁴. Elle pourrait aussi tenter de créer une organisation plus égalitaire sans domination des propriétaires/patrons. Prenons chaque possibilité en ordre.

Se soumettre à l'autorité d'un patron

Le premier cas est celui qui ressemble le plus à la condition de l'esclavage salarial. Accepter que cette option existe n'est pas problématique en soi, mais elle devient problématique quand c'est l'option par défaut et surtout la seule option. Permettre qu'il existe des types d'organisation où il est possible que l'individu puisse être soumis à l'arbitraire total est problématique. C'est pourquoi l'approche sociale-démocrate favorise à ce genre de cas une régulation du travail. Or, celle-ci fait souvent face à l'argument de l'efficacité. Trop de régulation nuit à l'innovation et surtout ne permet pas aux gestionnaires et aux patrons d'avoir l'agilité nécessaire pour accomplir efficacement leur mission. Le républicanisme commercial quant à lui défendrait l'idée que la possibilité de sortir de cette situation est suffisante pour se défaire de la domination. Or, argumentent les républicains du travail, ce n'est pas suffisant, car la personne aurait alors le choix de ne pas travailler ou être dominée (ou de prendre une autre des options suivantes). Cette option semble insatisfaisante.

Devenir soi-même un patron

L'option suivante est pour cette personne de fonder elle-même une organisation où elle serait en situation de pouvoir. Cette situation est évidemment tout aussi insatisfaisante, car elle réplique l'option précédente, mais en interchangeant les rôles.

Fonder un autre type d'organisation

243 Je pourrais utiliser aussi ici le terme de gestionnaire, mais la connotation autoritaire du patron semble ici rhétoriquement plus appropriée.

244 On peut ici penser à un État où le droit du travail permet une très grande flexibilité pour les patrons et les gestionnaires. Dans certains pays, on parle d'autonomie managériale.

Cette option est intéressante, car elle permet de montrer l'importance de penser l'organisation. Dès lors que l'on ouvre la porte à l'importance d'autres formes d'organisation, est acceptée implicitement l'idée que l'entreprise traditionnelle est insatisfaisante en tant que telle. Il pourrait être important d'avoir une variété d'organisations comme le défendent Thomas et Alperovitz, mais il faut impérativement que le modèle économique et légal permette l'émergence d'autres formes d'organisation.

Les républicains commerciaux défendent l'idée que l'existence de mécanisme de sortie aura nécessairement l'effet de faire émerger cette variété d'organisations alternatives, notamment des coopératives. Or, cet argument est naïf, car il esquivé plusieurs réalités.

1. La forme des organisations est la conséquence de structures légales. Celle-ci n'émerge pas naturellement de la capacité de sortie des individus, mais du résultat politique des pressions démocratiques et de l'influence des groupes de pression.

2. La forme des organisations dépend aussi des diverses structures des marchés et cette structure dépend à son tour à la fois de la dynamique du marché, de la culture et du cadre institutionnel dans lequel il se trouve²⁴⁵.

Chacun de ses éléments nécessiterait un long développement et nous éloignerait du propos principal de cette thèse. Je crois qu'il est suffisant d'accepter l'idée selon laquelle la dynamique de développement des organisations n'est pas seulement le fait de la capacité de sortie des individus pour que soit acceptable l'idée selon laquelle il est nécessaire de développer une forme d'entreprise républicaine, c'est-à-dire qui ne domine pas.

Dans les prochains chapitres, je vais montrer qu'il est nécessaire pour toute théorie républicaine d'avoir une conception de ce qu'est une entreprise et de ses dynamiques internes. Je vais ensuite argumenter la forme particulière que devrait prendre l'entreprise si

245 North, Douglass C, *Structure and change in economic history*, London, Norton, 1981 ; Hansmann, Henry, « Ownership of the Firm », *Journal of Law, Economics, & Organization*, VOL ?, NUM. ? 1988, pp. 267–304 ; Hansmann, *The Ownership of Enterprise*.

elle s'inspire du républicanisme. Je vais finalement présenter les divers mécanismes que devrait avoir cette forme d'entreprise.

Conclusion partielle

Pour conclure, j'ai montré dans ce chapitre que républicaniser l'économie n'est pas suffisant pour réaliser la liberté républicaine. Il est primordial que le républicanisme s'intéresse à l'entreprise et propose une forme républicaine de l'entreprise.

Évidemment, les diverses approches républicaines que j'ai présentées, prises isolément, auraient probablement un effet positif sur la liberté. Défendre l'entreprise républicaine ne s'oppose pas à ces approches ni ne les remplace, mais doit s'ajouter à celles-ci.

L'entreprise républicaine telle que je vais la développer dans les prochains peut aussi être conçue comme une politique indépendante. Ajouter cette forme d'entreprise dans les diverses options qu'auraient les individus pour fonder une organisation serait un pas vers l'avant. Cependant, celle-ci s'incruste bien dans les diverses approches républicaines discutées plus haut.

Chapitre 3 : Les formes de l'entreprise face à l'économie

Dans ce chapitre, je vais défendre une conception de l'entreprise comme étant une institution relationnelle, c'est-à-dire une organisation favorisant la production collaborative de biens et de services organisée selon des normes à la fois d'efficacité et des normes sociales. Ce faisant, je vais suivre de près l'argument d'Abraham Singer dans son livre *The Form of the Firm*²⁴⁶, en y joignant une lecture républicaine. Pour ce faire, je vais commencer par présenter un bref historique de la nature du concept d'entreprise, de corporation et de firme. Cette présentation montrera le lien intime qu'entretient le droit corporatif, la structure qui fonde l'entreprise, la liberté et l'économie. De cette présentation émergeront également les éléments fondamentaux des trois grandes conceptions de la firme qui existent au sein de la recherche.

Le rôle de ce chapitre est d'ajouter à la réflexion sur l'économie du chapitre en proposant une compréhension plus fine de ce qu'est l'entreprise. Comme je le montrerai, la nature de l'entreprise est encore méconnue à ce jour. Il y a néanmoins des raisons qui l'expliquent. La réflexion économique et philosophique sur la nature particulière de l'entreprise est récente. Pionniers en la matière, Adam Smith et Marx ont amorcé une réflexion sur le sujet et les théoriciens du coopératisme ont exploré des alternatives à « l'entreprise capitaliste traditionnelle ». Toutefois, ces derniers ont peu exploré les détails des mécanismes internes et externes de l'entreprise.

Ce chapitre commencera par une exploration du concept d'entreprise, avant d'en retracer brièvement l'histoire. Ce faisant, je montrerai que l'histoire de l'entreprise a été

²⁴⁶ Singer, Abraham, *The Form of the Firm: A Normative Political Theory of the Corporation*, Oxford, New York, Oxford University Press, 2018.

traversée non seulement par des pressions économiques, mais également par des tensions sociales. Or, il s'agit bien là des deux volets de la nature même de l'entreprise. Cette double nature de l'entreprise sera la perspective que je considérerai ensuite dans les diverses approches de ce qu'est une entreprise.

Considérant que le projet de cette thèse est de proposer une conception républicaine de l'entreprise, il est nécessaire de définir l'objet que nous entendons décortiquer à la lumière de cette conception de la liberté. Comme c'est souvent le cas, une partie de la difficulté de notre projet vient de la polysémie des termes utilisés. En effet, de nombreuses conceptions parfois rivales de l'entreprise sont proposées autant dans la littérature managériale, politique, que sociologique ou philosophique. Cette précision sera pertinente pour notre propos, car elle structurera l'argument principal de cette thèse, à savoir qu'il est nécessaire d'inscrire dans la loi une forme républicaine de l'entreprise pour lutter contre la domination que celle-ci cause. Il est en effet nécessaire de décider si l'entreprise doit être conçue comme une création purement étatique (approche délégative), un nœud de contrat (approche des coûts de transaction) ou une structure relationnelle (approche relationnelle).

Résumons ici les distinctions qui s'opèrent entre ces trois traditions. L'approche délégative conçoit l'entreprise comme une institution qui découle de l'État. Selon les auteurs défendant cette thèse, comme Ricoy ou Ciepley, l'État aurait délégué une partie de sa légitimité aux entreprises et conséquemment, l'État jouirait de toute légitimité pour démocratiser l'entreprise, c'est-à-dire lui imposer des normes et régulations strictes pour favoriser les valeurs qu'il incarne. Par opposition, l'approche des coûts de transaction considère que l'existence continue de l'entreprise découle du fait que l'utilisation de ce genre d'institution permet de diminuer les coûts de transaction. Autrement dit, s'il était moins coûteux de transiger sur le marché en tant qu'agent indépendant et autonome, il n'y aurait pas d'entreprise. Or, l'entreprise permet une grande réduction des coûts de transaction, il est donc plus efficace pour les agents économiques d'user de ce genre d'outil pour organiser l'économie. Je conclurai ce chapitre en adoptant l'approche relationnelle, qui défend l'idée

que l'entreprise est à la fois une institution ayant pour fonction de diminuer les coûts de transaction et également d'organiser la production d'une manière sociale et coopérative. Ces approches proposent toutes une conception de l'entreprise qui sera analysée et critiquée. L'objectif est double : d'une part, la présentation et la critique de ces approches permettront de préciser qu'il est possible d'aborder l'entreprise à l'aide du cadre normatif républicain ; d'autre part, ces diverses approches portent toutes des préoccupations qui se trouveront dans l'entreprise républicaine. En effet, l'entreprise républicaine ne peut pas être pensée sans un État fort qui lui délègue une part de sa souveraineté (approche délégative), mais n'est pas semblable à un État (critique de l'analogie État-entreprise), car son but est différent (approche de l'école de Chicago). Elle propose aussi des mécanismes de gouvernance démocratiques entre les parties dominées (approche démocratique).

Le concept d'entreprise

La langue française nous dote d'un terme pour désigner l'entreprise sans la confondre avec l'expression anglaise *corporation*²⁴⁷. En effet, ce terme fait à la fois référence à l'entreprise (en anglais *business corporation*) qu'à d'autres formes d'associations à la fois politiques, économiques et parfois sociales. Comme le note Singer, dans le sillage de Levy et Ciepley, la « *corporation* » a référé à travers l'histoire autant à des villes qu'à des entreprises industrielles, à des associations de travailleurs et à des Universités²⁴⁸. C'est un concept large qui mérite un peu de précisions pour que nous puissions bien saisir notre objet.

247 Dans cette thèse, je me concentrerai donc sur l'entreprise au sens de *business corporation*, c'est-à-dire l'entreprise commerciale ayant pour vocation d'offrir un bien ou un service et d'une taille suffisante. Je ne vais pas me restreindre à l'entreprise cotée en bourse comme le font certains auteurs, considérant que je vais inclure les coopératives, mais je ne vais pas pour autant intégrer les autres formes d'organisations comme les fondations, les villes, etc. Je ne vais pas non plus inclure les « petites » entreprises, car passé une certaine taille, les dynamiques internes formelles et informelles se transforment. Il est cependant clair qu'une part de la réflexion inspirée par le républicanisme que je vais développer pour l'entreprise pourrait s'appliquer aux autres institutions intermédiaires et aux petites entreprises. Il faudrait néanmoins adapter la réflexion à chacune de ces institutions. Je vais développer plus loin la conception de l'entreprise républicaine que je vais défendre dans cette thèse et présenter comment la question de la taille doit être intégrée dans le design institutionnel.

248 Singer, *The Form of the Firm*, pp. 10-11.

Il importe de rappeler ici que je ne discuterai que de la corporation au sens d'institution économique et resterai dans la tradition intellectuelle occidentale. La manière de penser l'entreprise est une question particulièrement complexe dès lors que l'on s'ouvre à d'autres cultures et traditions, comme la Chine²⁴⁹. La perspective historique qui suivra n'incorporera que les apports occidentaux. Il est clair qu'une perspective plus vaste et comparative serait nécessaire pour saisir toute la complexité des formes organisationnelles. Il serait pertinent par exemple de discuter du mouvement coopératif en Corée qui est particulièrement fort et en lien avec le mouvement démocratique. Il y aurait toute une étude à conduire sur le lien entre la démocratie et le mouvement coopératif en Corée²⁵⁰.

Préciser que l'objet d'étude de cette thèse est l'entreprise économique ne nous permet pas d'éviter d'autres problèmes importants présents dans la recherche, notamment celui entourant la distinction entre la corporation et la firme²⁵¹. En effet, comme l'écrit Robé, il y a une confusion importante dans la recherche sur l'entreprise. Selon lui, les firmes utilisent le registre légal de la corporation pour agir, mais ne sont pas en elles-mêmes des corporations. Cette ambiguïté a l'effet de rendre confuse l'utilisation du terme.

Une fois que j'aurai clarifié l'utilisation des termes de firme et de corporation, il faudra remarquer que nous faisons face à d'autres problèmes conceptuels. Qu'est-ce que c'est qu'une entreprise ? Quel est son rôle dans la société ? Il existe de très nombreuses approches

249 L'expression entreprise « privée » est à considérer prudemment dans le cas chinois. Je renvoie à l'article de l'économiste Thierry Pairault : « l'expression “entreprise privée” (私有企業) n'existe ni en droit chinois, ni dans les catégories statistiques chinoises. En revanche, il existe des “entreprises gérées privativement” (私營企業) qui sont de petites entreprises privées. Il existe aussi une autre expression non homologuée mais d'usage courant ; elle aussi est traduite par “entreprises privées” mais signifie précisément “entreprises gérées par une ou plusieurs personnes” (民營企業), or cette dernière expression dans son acceptation la plus courante inclut des entreprises à capitaux partiellement publics (Pairault, Thierry, « Les entreprises chinoises sous la tutelle directe du gouvernement illustrées par leur investissement en Afrique », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n° 13, avril 2013).

250 Bidet, Eric, « Explaining the Third Sector in South Korea », *Voluntas: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, vol. 13, n° 2, juin 2002, pp. 131-147 ; Jang, Jongick, « The Emergence of Freelancer Cooperatives in South Korea », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 88, n° 1, 2017, pp. 75-89.

251 Robé, Jean-Philippe, « The legal structure of the firm », *Accounting, Economics, and Law*, vol. 1, n° 1, 2011

cherchant à définir l'entreprise et il est nécessaire d'en faire une sorte d'inventaire pour déterminer celles qui sont au mieux compatibles avec les outils conceptuels du républicanisme. Les approches que je vais présenter ne sont en quelque sorte que des catégories larges qui regroupent des auteurs provenant d'horizons divers, mais qui se rejoignent quant à leurs conceptions de l'entreprise.

L'histoire de l'entreprise

Il est important de comprendre les conditions historiques de l'émergence en gardant à l'esprit les transformations intellectuelles du républicanisme que nous avons décrites au chapitre précédent. La notion d'entreprise telle que nous l'entendons de nos jours est le résultat bigarré d'une histoire complexe qui remonte loin dans le temps. L'ambition de cette thèse n'est pas de contribuer à l'histoire du concept, mais de montrer que la notion d'entreprise est complexe, qu'elle dépasse autant la simplification conceptuelle voulant que l'entreprise ne soit qu'un « nœud de contrats », que celle qui voudrait qu'elle ne soit qu'une création étatique.

Il est néanmoins important de noter ici que pour des raisons de limites temporelles, notre étude se limitera à un type d'entreprise particulière : l'entreprise par action. Il aurait été possible d'élargir le travail aux diverses formes d'organisations économiques en passant des partenariats aux entreprises familiales, mais pour les fins de notre argument, nous nous limiterons à parler de l'entreprise côté en bourse ou ses variantes.

Des premières « corporations » à « la corporation »

Comme le dit Lauraine Talbot dans son livre *Progressive Corporate Governance for the 21st Century* « The rudimentary beginnings of company law posited on the legal construction of a body corporate can be traced to the 18th century »²⁵², c'est-à-dire que l'entreprise telle que nous la comprenons aujourd'hui a pris forme légale au tournant du

252 Talbot, *Progressive Corporate Governance for the 21st Century*.

18^e siècle, notamment avec la formalisation des développements institutionnels représentés par les grandes compagnies commerciales européennes.

Avant ce moment, il n'existait pas de mécanismes légaux particuliers pour les organisations. Il y avait toute une variété de manières d'organiser l'activité économique. L'État pouvait octroyer une charte à une compagnie, c'est-à-dire à une organisation en vue d'une fin particulière : l'éducation pour l'Université, des projets religieux aux congrégations, etc. L'économique et le politique étaient à ce moment-là intimement liés. Les organisations incorporées, c'est-à-dire guidées par une charte, ne se distinguaient pas particulièrement d'organisations qui ne l'étaient pas.

« However, in terms of their post-formation characteristics, there were no significant differences between the two forms. They were legally conceived as organizations of members with ownership claims in the business and they were both known as companies. »²⁵³

Comme le note bien l'historien économique Geoffrey Poitras dans son livre *Equity Capital: From Ancient Partnerships to Modern Exchange Traded Funds*, la forme de l'entreprise contemporaine tire son origine dans un amalgame de diverses pratiques qui agrègent transformations juridiques et pratiques commerciales. La « corporation » contemporaine n'est pas, comme certains l'affirment, l'innovation originale du 16^e siècle venant notamment de la création des grandes compagnies. En effet, la Compagnie néerlandaise des Indes orientales (VOS), souvent considérée comme l'une des premières grandes corporations multinationales structurées avec les caractéristiques de la corporation moderne²⁵⁴, n'était en fait qu'un pas de plus dans la transition entre une logique corporative, inspirée des guildes, à la corporation moderne²⁵⁵.

253 *Ibid.*

254 Gelderblom, Oscar, De Jong, Abe et Jonker, Joost, « The Formative Years of the Modern Corporation: The Dutch East India Company VOC, 1602- 1623 », *Journal of Economic History*, vol. 73, , 2013, pp. 1050-1076.

255 Poitras, « From Antwerp to Chicago » ; Poitras, *Equity Capital*.

« The defining characteristics of the modern corporation, all of which emerged during the Dutch cycle, include: limited liability for investors, free transferability of investor interests, legal personality and centralised management. Although some of these characteristics were present to a certain extent in the fourteenth-century Genoese *societas comperarum* of the first cycle, the first wholly cognisable modern limited liability public company was the VOC. The organisational structures and corporate practices of the VOC were closely paralleled by the English East India Company and served as the direct model for all of the later mercantile trading companies of the second cycle, including those of Italy, France, Portugal, Denmark, and Brandenburg-Prussia. »²⁵⁶

La VOS, comme les autres compagnies européennes, représentait une manière impressionnante de regrouper des ressources pour des projets nécessitant un capital substantiel et investi sur un horizon à long terme. Cela représentait une innovation particulièrement fructueuse par rapport aux anciens types de partenariats et s'inspirait des manières de faire qui s'étaient développées en Italie un siècle plus tôt²⁵⁷. Néanmoins, la VOS n'était pas non plus aussi légalement structurée que nos entreprises contemporaines. Il existait en son sein toute une diversité de types de contrats, d'ententes et normes qui régissaient son travail et son organisation. Elle était plus proche, comme le dit Talbot, de la conception du nœud de contrats que de l'entreprise contemporaine²⁵⁸. J'y reviendrai.

L'entreprise comme création de l'État est aussi une pratique ancienne qui remonte au moins au Moyen Âge²⁵⁹. À cette époque, les souverains créaient des corporations pour servir des fins particulières. Ces organisations avaient des mandats particuliers et devaient viser des fins définies par l'autorité souveraine²⁶⁰. Au début de l'époque moderne, ces fins ont pris

256 Wilson, Eric, *Savage Republic: De Indis of Hugo Grotius, Republicanism, and Dutch Hegemony Within the Early Modern World System (C. 1600 -1619)*, Brill Academic Publishers, 2008, pp. 215–217.

257 Poitras, *Equity Capital*.

258 Talbot, *Progressive Corporate Governance for the 21st Century*, p. 111.

259 Poitras, *Equity Capital*, p. 161 ; Roy, William G, *Socializing capital: the rise of the large industrial corporation in America*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1999.

260 Poitras remarque que les compagnies anglaise, profitaient parfois des tensions entre le parlement et le roi. Celle-ci a notamment contribué à la révolution glorieuse Poitras, *Equity Capital*, p. 161..

souvent la forme de projets monopolistiques et colonialistes. Les diverses compagnies coloniales nationales en sont de bons exemples.

« In short, corporate firms were not seen as creatures of the market, but as (in part) creatures of the state licensed to colonize, and usually monopolize, the market. »²⁶¹

Comme le note Ciepley, il arrivait que l'objectif, parfois avoué, des mandats soit de se défaire des mécanismes de marché. L'octroi de monopoles n'est qu'un exemple de cette tension qui existait avec les entreprises. En contexte mercantiliste, les nations fondaient des entreprises dotées d'un monopole pour entrer en compétition avec les autres grandes nations. Le but était non seulement économique, mais aussi politique. Il insiste aussi sur le fait que les privilèges de l'incorporation n'étaient octroyés par le pouvoir souverain que pour des projets d'intérêt public²⁶². Or, comme nous venons de le voir avec le portrait historique, le droit d'incorporation était utilisé à des fins politiques autant qu'économiques ; il n'était pas toujours offert pour favoriser « le bien public », mais souvent aussi pour enrichir des groupes d'intérêts particuliers et s'inscrivait dans une dynamique de lutte politique²⁶³.

Cependant, comme le montre Poitras, les innovations institutionnelles comme celle que représente la VOS sont à la fois le résultat du pouvoir étatique, mais aussi le résultat de la sédimentation de pratiques sociales et commerciales de différents groupes d'individus. La forme de l'entreprise coloniale n'est pas née *ex nihilo* de la tête des gouvernants de la jeune république néerlandaise. Elle représentait plutôt le fruit d'opportunités particulières qui relevaient du contexte politique (guerre d'indépendance, conflit entre le Portugal et l'Angleterre qui créait des opportunités), social (présence de capitaux privés importants en

261 Ciepley, David A., « Neoliberalism and the Corporation: Mutually Contradictory and Corrupting », Rochester, NY, Social Science Research Network, 28 août 2018, <<https://papers.ssrn.com/abstract=3230520>>, consulté le 23 mai 2019.

262 Ciepley, David, « Can Corporations Be Held to the Public Interest, or Even to the Law? », *Journal of Business Ethics*, mai 2018, pp. 1-16.

263 Poitras, *Equity Capital*.

recherche de rendement) et institutionnel (innovation construite sur d'autres développements institutionnels privés)²⁶⁴.

Ce qu'il est important de retenir est qu'il est difficile de voir dans l'histoire de l'entreprise une dynamique unique. J'y reviendrai sous peu, mais tout un courant de pensée soutient que la caractéristique centrale de l'entreprise est le fait qu'elle découle de la souveraineté étatique ou qu'elle ressemble à un État. Or, selon la perspective historique que nous choisissons, ce n'est pas faux, mais ce n'est pas non plus la seule manière de concevoir le développement des organisations économiques. Un exemple éclairant est l'émergence de la responsabilité limitée. Cette caractéristique fondamentale, qui a changé de manière durable la forme des entreprises, est interprétée par plusieurs comme un exemple clair de la délégation du pouvoir souverain en même temps qu'elle est vue par d'autres comme une caractéristique importante du développement de marchés efficaces. Les deux perspectives ne sont pas mutuellement exclusives, mais leurs différences traduisent une tension. Une tension qui illustre deux manières opposées de penser l'entreprise. La conception de l'entreprise défendue par cette thèse s'inscrit au cœur de cette tension.

L'émergence de la responsabilité limitée

C'est au milieu du 19^e siècle qu'a émergé une caractéristique fondamentale de l'entreprise contemporaine et qui est aussi en quelque sorte la base de ce qui en fait un type de partenariat particulier : la responsabilité limitée²⁶⁵. Celle-ci, en bref, représente la protection légale des investisseurs quant à leur investissement dans une organisation. Un investisseur misant sur une organisation ne risque que le capital investi et non plus. Auparavant, la grande majorité des entreprises étaient à responsabilité illimitée, c'est-à-dire qu'un investisseur était responsable au-delà de son investissement dans l'entreprise. Si celle-

264 Poitras, « From Antwerp to Chicago » ; Poitras, *Equity Capital* ; Gelderblom, De Jong et Jonker, « The Formative Years of the Modern Corporation ».

265 Poitras, *Equity Capital*, pp. 323-326.

ci rencontrait des difficultés légales, ses actionnaires pouvaient en être, d'une certaine façon, responsables. L'arrivée de la responsabilité limitée a transformé les marchés financiers.

« Most obviously, it makes the corporation much more attractive than a partnership for small and passive investors. »²⁶⁶

En protégeant les investisseurs de la responsabilité des décisions de l'entreprise, en séparant le contrôle de la propriété, du revenu, l'entreprise commençait à gagner une certaine indépendance, à se séparer de l'idée qu'elle est la propriété d'un individu pour devenir une institution sociale.

À l'époque de la VOS, l'État commençait à utiliser le mécanisme de l'incorporation pour inciter les organisations économiques à développer certains projets, mais aussi, à récompenser des alliés du pouvoir notamment.

« The rules governing general corporate registration were initially unclear on the degree of legal liability. The allowable nominal capital and the duration of the charter were restricted. This gave legislatures considerable flexibility in constructing special charters with additional features, such as limited liability for directors and larger approved nominal capital. »²⁶⁷

L'une des caractéristiques les plus « originales » des grandes compagnies coloniales est l'un des éléments distinctifs de l'entreprise contemporaine : le capital-actions. Aujourd'hui, lorsque l'on critique les « grandes entreprises », c'est souvent l'entreprise à capital-actions qui est visée. C'est pour cette raison que j'ai choisi les entreprises par action comme cœur de ma réflexion plutôt que d'autres types d'entreprises. C'est à la fois ce qui attire le plus de critiques et ce qui concerne l'entreprise dans l'imaginaire populaire. On note l'influence négative que peut avoir l'homogénéité des intérêts des actionnaires qui ne chercheraient que le maximum de rendement à court terme, aux dépens d'autres biens comme

266 Ciepley, « Beyond Public and Private », p. 144.

267 Poitras, *Equity Capital*, p. 323.

la sécurité et le bien-être des travailleurs, la prospérité des communautés, la qualité de l'environnement, entre autres.

Cette question n'est pas nouvelle. L'émergence des entreprises en capital-actions était pour Smith tout comme Marx une source de questionnement. On imagine souvent ces deux personnages comme des adversaires que tout oppose, mais rarement dans le sens où ils le font sur la question de l'entreprise. Smith, par exemple, se montrait très critique de l'entreprise :

« The directors of [joint stock] companies... being the managers rather of other people's money than of their own, it cannot well be expected, that they should watch over it with the same anxious vigilance which the partners in a private copartnery frequently watch over their own... Negligence and profusion, therefore, must always prevail, more or less, in the management of the affairs of such a company. »²⁶⁸

Il est amusant de noter que Smith était particulièrement critique de ces entreprises et que Marx, au contraire, y voyait un moyen pour retirer du pouvoir à la classe capitaliste par le biais de l'émergence d'une classe de prolétaires en position de direction. Pour Marx, la séparation du contrôle des entreprises par les propriétaires était un pas dans la diminution du pouvoir des propriétaires. Il envisageait le développement d'une classe de « travailleurs » gestionnaires qui allaient, ultimement, contribuer au renversement du capitalisme²⁶⁹.

La VOS est une institution représentative de la transformation représentée par le développement de la responsabilité et des entreprises par actions. La responsabilité limitée a contribué à faire émerger un pouvoir particulièrement important. Ciepley parle même de ce développement comme étant en quelque sorte un transfert partiel de souveraineté²⁷⁰ tandis

268 Adam Smith cité dans *Ibid.*, p. 286.

269 Talbot, *Progressive Corporate Governance for the 21st Century* ; Singer, Abraham, « The Political Nature of the Firm and the Cost of Norms », *The Journal of Politics*, vol. 80, n° 3, avril 2018, pp. 831-844.

270 Ciepley, « Beyond Public and Private » ; Ciepley, David A., « Neoliberalism and the Corporation: Mutually Contradictory and Corrupting », Rochester, NY, Social Science Research Network, 28 août 2018, <<https://papers.ssrn.com/abstract=3230520>>, consulté le 23 mai 2019.

que des historiens de l'économie comme Poitras²⁷¹ insistent sur l'apparition de cette caractéristique comme étant le résultat cumulatif d'efforts pour structurer un marché. Les deux perspectives convergent vers l'idée que l'État a un rôle fondateur, mais se distinguent par leur conception du résultat. Pour Ciepley, l'entreprise a un rôle de gouvernance quasi public, tandis que pour Poitras et les économistes elle représente plutôt une sorte de nœud de contrat.

Le mouvement coopératif et mutualiste

La période que nous venons d'examiner fut aussi le moment où a émergé une autre forme d'organisation économique : la coopérative. En effet, au même moment où le droit corporatif traditionnel prenait forme, des résistances multiples émergeaient un peu partout en Europe. Hérité des mouvements solidaristes et socialistes de cette époque, ce moment favorisait le développement d'organisations de production économique (des entreprises dans notre vocabulaire) cherchant à être plus équitables et à donner une voix à leurs parties prenantes. Cela a laissé place à des courants comme les républicains du travail²⁷² ou plus généralement le mouvement coopératif et mutualiste. Ce mouvement présentait une manière différente de répondre aux impératifs de production.

Retracer l'histoire complète du coopératisme est au-delà des frontières de cette thèse. Il nous importe cependant de montrer comment celui-ci a développé une forme alternative d'organisation qui ne voulait ni tomber dans la planification centralisée des socialistes marxistes ni se laisser prendre dans le laisser-aller du républicanisme commercial. Cette forme flexible d'organisation a connu de nombreuses variantes. Ont survécu de cette époque trois grands types d'organisations : la coopérative de travail, la coopérative de consommateurs (incluant les coopératives d'épargnants, les mutuelles, etc.) et les coopératives de producteurs.

271 Poitras, *Equity Capital*.

272 Gourevitch, *From Slavery to the Cooperative Commonwealth*.

Considérant que la coopérative de producteurs peut être comprise comme une simple alliance de producteurs (ou un cartel si on se permet une pointe de cynisme), nous n'en parlerons pas. Surtout que sur le plan des discours émancipateurs, c'est surtout la coopérative de travail et la coopérative de consommateurs qui ont été les plus importantes et qui ont représenté l'innovation institutionnelle la plus originale et la plus fondamentale.

Les diverses approches

Cette histoire de l'entreprise nous permet de voir à l'œuvre le lien fort entre le politique et l'économique, entre les dynamiques de marché et les logiques sociales. Cette tension, toujours présente, nous laisserait croire que la compréhension, dans la recherche autant que dans le sens public, serait semblable et que l'entreprise serait considérée à la fois comme le fruit de l'économique et du politique. Or, ce n'est pas le cas. Cette tension est encore présente de nos jours dans les débats concernant la définition de ce qu'est l'entreprise, mais sous forme d'opposition entre deux perspectives qui s'affrontent politiquement. Ces deux perspectives se cristallisent non seulement au regard de l'histoire, mais surtout concernant les autres questions qui entourent l'entreprise.

Deux questions nous intéressent. La première est de savoir ce qu'est une entreprise exactement. La seconde, qui découle en partie de la première, est de savoir quel est le modèle d'entreprise que nous souhaitons privilégier. Cette question, d'apparence simple, cache de nombreux niveaux de complexité. Savoir ce qu'est une entreprise équivaut à se demander pourquoi les individus s'organisent de cette manière pour produire des biens et offrir des services, mais aussi quels sont les effets de ces organisations. Est-ce qu'une entreprise n'a pour objectif que de « faire de l'argent », comme l'affirmait Friedman ?²⁷³ Ou bien doit-elle

273 Friedman, Milton, « The Social Responsibility of Business Is to Increase Its Profits », *The New York Times Magazine*, 1970.

plutôt distribuer les profits et les peines entre un groupe plus large de parties prenantes, comme le défend Freeman ?²⁷⁴

Pour démêler les diverses positions qui seront présentes au prochain chapitre, je vais présenter ici quelques conceptions de l'entreprise. Les catégories que j'utiliserai sont volontairement larges et englobent de nombreuses manières de concevoir l'entreprise. L'objectif est à la fois cartographique, c'est-à-dire pour dessiner les contours de ce qu'on retrouve dans la littérature critique, et normatif. Pour expliquer ce que je veux dire par normatif, je vais montrer pourquoi chacune de ses approches me semble insatisfaisante en ce qui concerne la promotion de la liberté républicaine. C'est pour cette raison que j'aborderai ces approches par le biais du républicanisme, c'est-à-dire de la question de la liberté. Le défi qui se pose à une réflexion philosophique et politique sur l'entreprise est de savoir s'il est même possible d'envisager l'entreprise comme un espace sur lequel poser une pensée normative. Deux approches de l'entreprise remettent en question la pertinence de penser l'entreprise comme un espace de réflexion normative.

La première approche considère que l'entreprise peut être pensée normativement, tout comme c'est le cas pour l'État. Pour les auteurs de ce courant, l'entreprise est en quelque sorte un petit État aux pouvoirs limités.

La seconde approche se fonde sur l'idée que l'entreprise est une institution de nature totalement privée et que conséquemment il n'est pas désirable de penser l'entreprise en soi comme une institution pouvant être évaluée à la lumière d'un cadre conceptuel normatif comme le républicanisme. L'idée centrale de cette approche défendue, notamment, par Singer et l'école de Chicago, est que l'entreprise n'est qu'un nœud de contrats visant à maximiser l'efficacité visant à satisfaire de manière efficace les ambitions des individus contractants.

274 Freeman, R. Edward, « A Stakeholder Theory of the Modern Corporation », *Perspectives in Business Ethics* Sie, vol. 3, , 2001, p. 144.

Outre ces deux approches qui estiment qu'on ne peut pas penser l'entreprise avec une approche normative, on peut également en discerner une troisième qui ne défend pas directement l'impossibilité de penser l'entreprise normativement, bien que ce projet ne soit ni nécessaire ni important. Des auteurs, parfois républicains comme Thomas, que nous discuterons plus tard, affirment que l'enjeu des maux causés par l'entreprise doit plutôt être abordé par une reconsidération de l'économie dans son ensemble. Selon cette approche, de bonnes ou mauvaises entreprises ne seraient que des symptômes de bonnes ou mauvaises structures économiques au sens général. Si l'économie est organisée de manière juste, alors les entreprises qui en émergeront le seront aussi²⁷⁵.

Je montrerai dans ce chapitre que ces toutes ces conceptions de l'entreprise font fausse route. Malgré le fait que la conception de l'entreprise de l'école de Chicago capte l'un des aspects centraux de l'entreprise, à savoir son efficacité, elle occulte les rapports de domination qui sont au cœur de sa réalité. De plus, il n'est pas aussi aisé qu'on peut le laisser entendre de distinguer la réflexion normative sur l'économie en général de celle portée sur l'entreprise en particulier. La manière dont nous organisons nos entreprises a un impact important sur les dynamiques dans l'économie. Proposer, comme le fait Thomas, une transformation de la structure de base de l'économie, sans parler de l'entreprise, est une méprise sur la nature des dynamiques économiques.

Je préférerais l'approche relationnelle de l'entreprise développée par Singer dans son livre *The Form of the Firm: A Normative Political Theory of the Corporation*. Selon celle-ci, l'entreprise est bien, comme le pensent les auteurs proches de l'approche par contrats, une institution ayant un rôle d'efficacité dans la production de biens et de services, mais qui, contrairement à ce qu'implique ladite approche par contrats, n'est pas abstraite du monde social dans lequel elle se trouve. Cette place dans la société ne veut cependant pas dire que l'entreprise doit être comprise comme une institution publique ou comme un gouvernement.

²⁷⁵ Thomas, *Republic of equals*.

Cela signifie plutôt qu'il est nécessaire d'appréhender cette institution dans sa complexité, c'est-à-dire dans sa nature à la fois publique et sociale, mais aussi productive et efficace.

Placer, comme je le fais, l'entreprise dans cette position médiane que je décrirai comme celle d'une institution intermédiaire, ouvre la porte à ce que nous puissions penser l'entreprise avec les outils de la philosophie politique et invite donc les questionnements normatifs. C'est ce qui permettra de justifier donner une forme républicaine à l'entreprise. En effet, le projet de ce chapitre est en premier lieu de montrer qu'il est possible de penser l'entreprise comme une institution pouvant être l'objet d'une réflexion normative.

La conception démocratique

Dans l'introduction de la thèse, j'ai annoncé défendre une conception républicaine de l'entreprise qui allait se structurer autour d'une perspective de l'entreprise sensible aux idéaux démocratiques, servant à rassembler les divers intérêts des parties prenantes. Il serait aisé de déduire de cette brève présentation du projet que la conception de l'entreprise qui sera défendue ici se baserait sur un argument qui, à grand trait, se résumerait comme suit :

Sur le plan politique, ce sont les mécanismes démocratiques de contre-pouvoir et de gouvernement par et pour le peuple que les auteurs républicains ont considéré le plus favorable à la liberté républicaine. Il en découle que sur le plan économique, les mécanismes démocratiques devraient être aussi les plus appropriés à favoriser la liberté républicaine, notamment dans l'institution centrale de l'économie : l'entreprise. En effet, il est en apparence convaincant de lier ainsi politique et économique. En démocratie, les républicains tentent de limiter le pouvoir de l'argent sur les décisions pour ne pas permettre aux acteurs les plus riches d'influencer arbitrairement le destin des individus et du groupe. Pourquoi ce même raisonnement ne tiendrait-il pas pour le monde de l'entreprise ? En effet, sur le plan politique, la démocratie fut un moyen pour lutter contre la tyrannie des monarques et des puissants. Il semble intuitif d'affirmer que la réponse à ce mal, s'il opère au sein de l'entreprise, devrait être le même. Cette brève formule que j'ai esquissée à grands traits

cherche à montrer l'attrait intuitif que représente l'approche démocratique de l'entreprise. L'approche démocratique de l'entreprise englobe toute une variété de théories. Une autre manière de présenter l'argument est de suivre l'expression succincte de Robert Dahl : « If democracy is justified in governing the state, then it must also be justified in governing economic enterprises. »²⁷⁶ Anderson, comme plusieurs autres²⁷⁷, s'indigne particulièrement de la domination exercée par les employeurs. Même si l'objet du présent chapitre est de discuter les enjeux de la forme de l'entreprise et la domination économique, il faut souligner qu'il existe un lien intime entre la conception de l'entreprise, les types de domination identifiés et les solutions proposées.

Anderson et les autres auteurs de ce courant critiquent l'entreprise comme équivalent à un gouvernement privé devant être gouverné comme un État. Ferreras, dans une version plus nuancée de l'argument, défend pour sa part qu'il est possible de penser l'entreprise de manière semblable à la manière dont on pense l'État²⁷⁸. Ce qui est appelé classiquement « l'analogie État-Entreprise » mérite un peu plus d'attention. En effet, dans cette thèse, nous accepterons l'idée que l'entreprise comme elle existe de nos jours est semblable à une structure dictatoriale, mais nous rejeterons la conclusion qu'en tirent Anderson et Ferreras, à savoir qu'il faut penser l'entreprise à la manière d'un État. En fait, je défendrai l'idée qu'il faut s'intéresser à l'entreprise en tant qu'entreprise, c'est-à-dire une institution intermédiaire qui est à la fois une créature étatique et une création individuelle. Autrement dit, il faut développer une théorie de la liberté adaptée aux particularités de l'entreprise en s'inspirant à la fois des réflexions faites sur l'État et sur les autres réalités économiques et sociales entourant l'histoire de l'entreprise.

276 Dahl, Robert Alan, *After the revolution?: authority in a good society*, New Haven; London, Yale University Press, 1970, pp. 57-58.

277 Gourevitch, « Labor and Republican Liberty » ; Gourevitch, « Labor Republicanism and the Transformation of Work » ; *ibid.* ; Anderson, « Equality and Freedom in the Workplace » ; Anderson, « How bosses are (literally) like dictators ».

278 Landemore et Ferreras, « In Defense of Workplace Democracy Towards a Justification of the Firm–State Analogy ».

Cette distinction entre l'approche d'Anderson et la mienne tient à l'imprécision de la notion de démocratisation. L'objectif de cette thèse est d'argumenter en faveur de la démocratisation des entreprises, à partir de l'idée que certains mécanismes démocratiques sont partie intégrante de l'entreprise républicaine. Néanmoins, ce n'est pas en raison de ma conception de l'entreprise que je favorise cette démocratisation, mais en vue de réaliser la liberté républicaine. La conception de l'entreprise est instrumentale à la légitimité des réformes nécessaire à la mise en place de l'entreprise républicaine. Ce que je vais présenter ici, au contraire, ce sont des conceptions de l'entreprise qui affirment que celle-ci est fondamentalement démocratique. La première, l'analogie entre l'entreprise et l'État, affirme qu'il n'y a pas de différence majeure entre l'État et l'entreprise. Certes, l'un est plus grand et plus puissant que l'autre, mais il n'y aurait pas de différence de nature entre les deux. La seconde est l'idée que l'entreprise peut être soumise à des principes démocratiques, car elle découle de l'État. Tout comme les républicains se sont opposés aux régimes monarchiques en favorisant les mécanismes démocratiques, il semble évident qu'il faudrait faire la même chose au niveau de l'entreprise « parce que les deux institutions sont semblables ». En effet, selon les républicains, l'entreprise doit être démocratisée parce qu'elle est comme un petit État. Souvenons-nous d'Anderson comparant les tyrans politiques et les tyrans des entreprises²⁷⁹.

Il existe une immense variété d'approches favorisant la démocratisation du lieu de travail. Ces approches se basent sur une grande diversité de raisonnements tels que le travail gratifiant, l'égalité, la fraternité, et bien d'autres²⁸⁰. Ces questions sont importantes, mais ne portent pas particulièrement sur les enjeux de libertés chères au républicanisme. C'est pourquoi je ne ferai que l'évoquer ponctuellement.

279 Anderson, « Equality and Freedom in the Workplace » ; Anderson, « How bosses are (literally) like dictators ».

280 Schwartz, Adina, « Meaningful Work », *Ethics*, vol. 92, n° 4, 1982, pp. 634-646 ; Roemer, *Equal Shares* ; Yeoman, Ruth, *Meaningful Work and Workplace Democracy: A Philosophy of Work and a Politics of Meaningfulness*, Palgrave Macmillan, 2014.

L'analogie État-Entreprise

Cet argument se base sur ce qu'il est désormais convenu d'appeler l'analogie État-Entreprise. Une large littérature critique s'intéressant à la liberté et à la démocratie en entreprise²⁸¹ aborde la question de l'entreprise en cherchant à montrer qu'il existe une familiarité entre l'État et l'entreprise. Notamment le fait que les deux institutions détiennent de l'autorité et sont structurées par des hiérarchies et une soumission aux décisions.

L'idée derrière cette approche est de défendre la nature fondamentalement politique de l'entreprise aux dépens de son rôle économique. En avançant l'idée que l'entreprise est un État en plus petit (*state writ small*), les théoriciens et théoriciennes de cette tradition entendent montrer que l'entreprise est une institution qui dépend de l'État ou sur laquelle on peut exercer les mêmes régulations que sur un État. La conséquence de cela est la légitimation de la régulation des entreprises. En effet, s'il est vrai que l'entreprise est une sorte de petit État, alors il est possible que soit justifiée l'intervention du plus grand État ou que, du moins, des mécanismes politiques de type démocratique puissent avoir un impact important sur la gouvernance des entreprises.

Au chapitre 2, j'ai présenté diverses approches républicaines, notamment l'approche sociale-démocrate et l'approche du républicanisme du travail. L'analogie de l'État-Entreprise est mobilisée autant par les auteurs que je place dans la catégorie sociale-démocrate que du républicanisme du travail.

L'analogie, affirment celles et ceux qui défendent cette perspective, ouvre la porte à l'utilisation des outils de la théorie de la démocratie pour penser l'entreprise. Autrement dit, s'il est vrai que l'entreprise a des similitudes avec l'État, alors il est possible de penser l'entreprise en des termes similaires à ce que nous utilisons pour penser l'État. L'une des

281 Dahl, *A preface to economic democracy* ; Gosseries, Axel, « Qu'est-ce qu'un consommateur juste ? », Mertz F.(éd.), *Éthique et commerce, réalités et illusions*, Paris, L'Harmattan, 2005, pp. 7-43 ; Hsieh, « Workplace Democracy, Workplace Republicanism, and Economic Democracy » ; Ricoy, Iñigo González, « Firms, States, and Democracy: A Qualified Defense of the Parallel Case Argument », 2014 ; Landemore, Helene et Ferraras, Isabelle, « In Defense of Workplace Democracy: Toward a Justification of the Firm/State Analogy », [s. d.].

conséquences de cette ligne de raisonnement est d'ouvrir la porte à la démocratisation des entreprises de la même manière que l'on cherche à développer la démocratie des États.

Plusieurs auteurs²⁸², incluant des républicains²⁸³, fondent leur projet de démocratisation de l'économie sur une conception de l'entreprise comme étant semblable à l'État. Ricoy résume cette position succinctement : « The case for democracy in the workplace, when drawn from the analogy between firms and states, and provided that democracy is justified in the state, is plausible. »²⁸⁴ L'analogie est ici présentée dans sa plus simple expression. Si l'État est justifié comme institution de protection de la liberté républicaine pour les États et si l'entreprise est similaire à l'État, alors il est légitime de structurer la démocratie dans l'entreprise sur le modèle du gouvernement démocratique des États.

La force de cette perspective est de montrer que l'entreprise n'est pas purement une machine à générer du profit. Elle a des objectifs divers qui se transforment avec le temps et les gens qui travaillent en son sein. Cette variété d'objectifs ne permet donc pas de légitimer un gouvernement autoritaire, technocratique ni même épistocratique. En effet, certains pourraient défendre l'idée qu'une entreprise, n'ayant que le profit comme fin, doit être gouvernée par les experts de l'atteinte de cet objectif. Or, considérant qu'il y a une certaine indétermination concernant les moyens et les fins des entreprises, celle-ci ouvre l'espace à une détermination démocratique de ces fins et moyens. L'analogie ici avec l'État est que ces deux types d'organisations sont traversés par la tension entre expertise et politique et l'argument concluant est alors que l'indétermination des fins ouvre la porte à la discussion politique²⁸⁵. S'il était vrai que l'entreprise n'a qu'une seule fin et que les moyens pour

282 Landemore et Ferreras, « In Defense of Workplace Democracy Towards a Justification of the Firm–State Analogy ».

283 Ricoy, « Firms, States, and Democracy: A Qualified Defense of the Parallel Case Argument » ; Ricoy, « Knowledge and Property in Workplace Democracy » ; Gonzalez-Ricoy, « The Republican Case for Workplace Democracy ».

284 Ricoy, « Firms, States, and Democracy: A Qualified Defense of the Parallel Case Argument », p. 23.

285 Certains usent cet argument, mais le retournent à l'envers. Pour certains, comme Brennan, l'entreprise est comme un État, ce qui légitime l'État à être gouverné par des experts (Brennan, Jason, *Against democracy*, 2016).

l'atteindre important peu, alors la délibération serait moins nécessaire, or ce n'est pas le cas.

L'analogie permet aussi de voir que la mobilité des individus est un facteur déterminant qui doit être incorporé dans la discussion sur l'entreprise. En effet, certains opposants à l'analogie État-entreprise comme Nien-He Hsieh affirment qu'une distinction fondamentale entre l'État et l'entreprise est qu'il est beaucoup plus difficile pour un individu de sortir d'un État que d'une entreprise. Autrement dit, Hsieh défend l'idée que considérant que l'individu a un *exit* de l'entreprise plus facile que de l'État, l'analogie ne tiendrait pas. De plus, Hsieh ajoute que l'individu n'a pas choisi son lien avec l'État tandis qu'il a choisi son lien d'emploi.

« [...] it has been argued that firms are voluntary associations while states are not, that firms are for-profit while states are not, and that firms are meritocratic while states are not. »²⁸⁶

Nous discuterons de l'*exit* comme mécanisme de protection contre la domination au chapitre 4. Ici, il en est question sur le plan de l'analogie entre l'État et l'entreprise. Ricoy fait remarquer que la capacité de sortie du travailleur dépend de l'état du marché du travail et ce dernier dépend à son tour, entre autres, de la volonté des travailleurs à rester travailler dans l'entreprise.

C'est de cette manière que Ricoy introduit son argument. Pour lui, la capacité de sortie n'est pas quelque chose qui distingue fondamentalement l'entreprise de l'État. C'est en termes de degré que l'on doit comprendre la capacité de sortie autant de l'entreprise que de l'État.

« [...] the difference is one of degree, not of kind, for leaving one's country is, at least formally, as possible as leaving one's job. True, leaving one's country is very costly. It includes serious obstacles such as closed borders, linguistic barriers, and travel expenses, in addition to the fact that moving from one country to another usually implies changing jobs, while one can change jobs without

286 Ricoy, « Firms, States, and Democracy: A Qualified Defense of the Parallel Case Argument », p. 2.

changing countries. However, leaving one's job does not go without sacrifice either. »²⁸⁷

Or, la capacité qu'a un travailleur d'exercer son droit de sortie d'une entreprise ne dépend pas seulement de l'entreprise, mais du contexte économique global. Si la situation économique en dehors de l'entreprise est telle qu'il n'y a aucun autre emploi pour le travailleur, alors il devra faire un sacrifice. Ce sacrifice pourrait, dans certains cas, être comparable à celui de l'individu qui abandonne son pays pour s'installer ailleurs. Autrement dit, le coût de la sortie sera plus élevé.

Le travailleur quittant son entreprise a bel et bien le droit de partir, mais est-ce un droit réel si ce dernier n'est pas en mesure de se trouver un autre emploi ? Est-ce que sortir de l'entreprise sera un moyen pour le travailleur d'augmenter sa liberté comme non-domination ? Si l'État n'offre pas de protection des chômeurs, alors peut-être que le travailleur est plus libre en restant au sein de l'entreprise qu'il aurait souhaité quitter en d'autres circonstances²⁸⁸.

« When the members of an association lack exit rights, or the costs of exercising them are unbearable (say, because of the absence of acceptable alternatives), then their agreement cannot be deemed fully voluntary. »²⁸⁹

Le but de cet argument est de montrer qu'il n'est pas évident que le choix de sortie (ou d'entrée) d'une entreprise soit parfaitement volontaire. De nombreux facteurs entrent en compte lorsqu'un travailleur choisit de rester ou de quitter une entreprise et il est possible de comparer, avec des degrés différents, la capacité de différents employés de sortir d'une

287 Ricoy, « Firms, States, and Democracy: A Qualified Defense of the Parallel Case Argument », p. 18.

288 Ce contre-argument porte la conversation sur tout un autre plan de la tradition républicaine et nous éloigne de notre propos, mais il est important de garder en tête que la théorie républicaine appliquée à l'économie pose d'importantes questions quant au rapport au travail salarié et à l'autonomie des employés d'organisations économiques Dagger, « Neo-republicanism and the civic economy » ; MacGilvray, *The Invention of Market Freedom* ; Gourevitch, *From Slavery to the Cooperative Commonwealth*.

289 Ricoy, « Firms, States, and Democracy: A Qualified Defense of the Parallel Case Argument », p. 16.

entreprise ou d'un État²⁹⁰. Autrement dit, la situation des travailleurs partage cette ressemblance avec celle des citoyens d'un État. En effet, les travailleurs sont une partie prenante de l'État, font corps avec l'entreprise comme les citoyens font corps avec l'État.

Il est vrai qu'il y a une similarité entre l'État et l'entreprise en ce qui concerne la capacité à en « sortir ». Néanmoins, il n'en découle pas qu'on doit penser les deux entités de la même manière, notamment dans la définition que nous proposons pour l'institution. De mon point de vue, la question de la possibilité de sortie, autant que de la prise de parole, est importante, non pas en tant qu'élément de définition de l'entreprise ou de l'État, mais en tant que mécanisme permettant de lutter contre la domination.

Une autre difficulté émergeant de l'analogie État-Entreprise concerne le statut des travailleurs. En général, l'analogie État-entreprise place les travailleurs, exclusivement les travailleurs, dans le rôle de membres de la communauté que représente l'entreprise. Les investisseurs et les autres parties prenantes ne sont considérés que comme des acteurs périphériques à celle-ci. Cela laisse donc de côté le réseau complexe des diverses parties prenantes : de la communauté aux fournisseurs, en passant par les gestionnaires intermédiaires et les consommateurs. Un État est un ensemble complexe de parties prenantes ayant des intérêts divers et variés. Si les défenseurs de la perspective de l'analogie État-Entreprise voulaient marquer une plus grande ressemblance entre les deux institutions, ils devraient prendre en compte la variété des parties prenantes des entreprises. Cependant, s'ils acceptaient cette conception plus large de l'entreprise, ils ne pourraient pas justifier de centrer le pouvoir au niveau du groupe des travailleurs. C'est l'une des raisons pour lesquelles je considère qu'il faut dépasser cette compréhension binaire de l'entreprise et l'élargir à l'aspect relationnel de l'entreprise, sa réalité constitutive : le réseau de parties prenantes.

²⁹⁰ Cet argument de l'*exit* revient souvent en ce qui concerne le lien entre les individus et les organisations économique, que ce soit comme travailleurs ou consommateur (Gosseries, « Qu'est-ce qu'un consommateur juste ? »).

Une autre différence est celle identifiée par Singer. Les individus ne se regroupent pas dans une entreprise pour les mêmes raisons qu'ils se regroupent pour faire communauté politique.

« In this view corporations are neither aggregations of individuals nor “states writ small,” but social entities that have status in and of themselves. They are not reducible to their individual members and— though gaining particular status and privileges through law— are not purely derivative of government. »²⁹¹

Autrement dit, la raison pour laquelle les individus se lient à une communauté politique est fondamentalement différente de la raison qui rassemble les individus autour d'une entreprise. La vie politique est tissée dans une fresque complexe de culture, de langue, d'histoire, de représentation, de symboles, de lois, etc. Une entreprise n'est pas une version miniature de ce genre de construction, mais bien un des modes d'association pour des fins particulières permis par cet État.

La conception délégative

L'analogie État-Entreprise est une proposition originale autant qu'ambitieuse. D'autres théoriciens et théoriciennes ont défendu une autre conception démocratique de l'entreprise : la conception délégative. Selon celle-ci, l'entreprise est une créature de l'État et en ce sens, elle lui est redevable de son existence²⁹². Fondamentalement, leur argument se résume ainsi :

Considérant que l'entreprise est une créature légale issue de la délégation de légitimité par l'État, il est légitime pour ce dernier de structurer l'entreprise de manière à réaliser nos idéaux de justice.

Pour David Ciepley, Lorraine Talbot, Isabelle Ferreras comme pour d'autres auteurs que je classe dans cette vaste catégorie, l'entreprise tire son autorité de sa capacité à établir des

291 Singer, *The Form of the Firm*, pp. 173-174.

292 Certains appellent aussi cette approche de la personnalité fictive ou l'approche de la concession ou l'approche hiérarchique. Ce que j'appelle ici l'approche délégative est une catégorie large qui inclut ces différentes théories.

règlements internes et à les faire respecter, d'une certaine délégation de légitimité de la part du législateur. Pour Ferreras, l'entreprise a historiquement favorisé seulement un des deux groupes fondamentaux de l'entreprise, les investisseurs, et ce aux dépens des travailleurs²⁹³.

David Ciepley défend l'idée que l'entreprise tient une partie de sa raison d'être du fait qu'elle est en quelque sorte une créature légale, c'est-à-dire que sa légitimité est déléguée par l'État. En effet, le concept de « corporation » tient son origine dans la forme corporative médiévale. À cette époque, les corporations étaient multiformes. Les cités comme les monastères, les communes ou les Universités étaient des corporations. Le souverain déléguait une part de son pouvoir à ces institutions intermédiaires, souvent par le biais de chartes²⁹⁴. Ces chartes, sortes de constitutions, leur donnaient une certaine forme de légitimité aux gouvernements. Durant l'histoire, cette délégation a pris de nombreuses formes. Ciepley défend l'idée que la constitution américaine tient une partie de son inspiration de ces formes classiques de corporatisme.

De manière plus récente, Ciepley écrit :

« This was not only because of the monopoly rights that states frequently granted corporations into the 19th century, but because the very creation of a corporation was seen as a sovereign act. It involved the creation ex nihilo of a legal entity, or “person,” with property and rights wholly separate from those of any natural person associated with it (whether shareholders, directors, or employees). “None but the king can make a corporation,” Blackstone opined (1893, I.474)—although in America, with independence, this constituting power passed to the state legislatures. Corporations, in other words, were not natural bodies, but “bodies politic,” the creation of political art. The firms built around these legal entities were thus not simply “private,” even though, being privately operated and (usually) privately financed, they were not simply public either. »²⁹⁵

293 Ferreras, *Gouverner le capitalisme ?* ; Ferreras, Isabelle, *Firms as Political Entities*, Cambridge University Press, 2017.

294 Il pouvait aussi y avoir des charges émanant de différentes autorités (roi, empereur, pape, etc.).

295 Ciepley, « Neoliberalism and the Corporation ».

À nouveau, Ciepley insiste sur le fait que l'entreprise est une création par l'État et qu'elle doit son existence au pouvoir public, soit l'État souverain. Les entreprises n'existent pas dans la nature, dit-il. Il s'oppose ainsi à la perspective de l'entreprise comme nœud de contrats, qui défend l'idée que l'entreprise ne serait qu'un terme que nous utilisons pour parler du résultat d'un ensemble complexe de contrats. Souvenons-nous que dans le bref historique que j'ai présenté, Poitras insistait sur le fait que l'entreprise a eu une histoire longue et complexe d'expérimentations contractuelles entre les individus. Sans prendre position au sein de ce débat, la perspective historique de Poitras nous permet de voir qu'il est possible de mélanger les deux perspectives. D'un côté, il peut être vrai que l'entreprise est un ensemble de contrats en constante évolution, et il peut être vrai en même temps que l'État joue un rôle clef pour ce nœud. Il clarifie les tensions et permet de faire émerger une entité légale capable de centraliser ces ententes et de créer une stabilité qui simplifie les ententes et diminue les coûts de transactions. Ce sera l'interprétation institutionnelle d'auteurs comme Coase par exemple, affilié au courant de l'École de Chicago.

La perspective de Ciepley est riche et permet de nombreuses interprétations. D'un côté, il est particulièrement critique de l'entreprise néolibérale tournée vers le court terme, la surveillance des travailleurs, l'extraction de valeur, etc.²⁹⁶, et qui pourrait laisser entendre qu'il est favorable à la conception démocratique décrite plus haut. D'un autre côté, son travail descriptif sur la nature hybride de l'entreprise entre public et privé ouvre à une lecture plus nuancée qui offre une compréhension des institutions au-delà de l'opposition binaire entre, d'une part, la chose publique représentée par l'État et, d'autre part, la vie privée des individus.

Une perspective insuffisante

Bien que, dans cette thèse, je défende une forme d'entreprise républicaine qui est démocratique, l'approche démocratique défendue à travers l'analogie État-entreprise me semble insatisfaisante pour deux raisons.

296 Ciepley, « The Neoliberal Corporation ».

La première raison pour laquelle je rejette l'approche démocratique est l'accent placé sur les travailleurs aux dépens de l'ensemble des individus formant la communauté. Il ne me semble pas justifié de comparer l'État et l'entreprise. Cette perspective favorise selon moi de manière illégitime les travailleurs sur les autres parties prenantes de l'entreprise et ne considère pas la particularité de l'entreprise comme institution privée. En effet, penser l'entreprise comme une association de travailleurs revient à nier la réalité complexe des chaînes d'approvisionnement immenses qui traversent la planète et nos réalités sociales. C'est aussi nier que les entreprises ne sont pas des institutions désincarnées, mais bien ancrées dans des villes et des villages, dans des agglomérations, dans des communautés sociales et politiques complexes.

La seconde raison pour laquelle je rejette l'approche démocratique est qu'elle ne fait pas de place à la raison principale pour laquelle les individus intègrent ou créent des entreprises. Il est extrêmement rare de voir les États prendre l'initiative de former des entreprises ; la plupart du temps, des individus forment des entreprises. Même si, comme le dit très bien Elizabeth Anderson dans son livre *Private Government*²⁹⁷, le rapport de production est essentiel pour comprendre la nature de l'entreprise, ce n'est pas la seule raison de l'existence de l'entreprise. L'initiative du début de la production est un enjeu important. L'idée n'est pas, comme nous le discuterons au chapitre 4, de valoriser la figure de l'entrepreneur ou même de louer le capitalisme dans sa capacité de « détruire créativement », selon l'expression de Schumpeter, mais bien de reconnaître l'importance de l'initiative (individuelle et collective) dans la création d'institutions économiques productives. L'idée est en fait de favoriser la création d'entreprises collectives démocratiques liées à la communauté. L'entreprise républicaine est un projet civique qui reconnaît que l'initiative de création d'entreprise vient des communautés et des individus, rarement de l'État.

Il est cependant possible de défendre une conception de l'entreprise qui conserve l'intuition critique d'Anderson, selon laquelle les principes démocratiques et politiques sont

²⁹⁷ Anderson, « Liberty, Equality, and Private government ».

importants à l'entreprise, sans affirmer pour autant un lien de similitude en termes de structure entre l'entreprise et l'État : l'approche délégative. D'après cette approche, l'entreprise doit être démocratique non pas parce qu'elle est semblable à l'État, mais parce qu'elle tient sa raison d'être de l'État. En tant que créature légale de l'État, ce dernier est en droit de structurer les entreprises d'une manière plus démocratique pour en favoriser la liberté.

Il me semble important de reconnaître que l'entreprise est une créature de l'État, qu'elle tient sa forme des lois et de la volonté de la communauté politique.

Cette variation sur la conception démocratique de l'entreprise a le mérite de s'intéresser aux caractéristiques distinctives de l'entreprise et de voir dans l'histoire du concept un lien fort avec le politique. Cet élément informera la conception de l'entreprise qui sous-tend l'entreprise républicaine. Néanmoins, elle minimise toujours le contexte et le rôle économique de l'entreprise dans la société, à savoir l'efficacité. C'est en effet sur ce point que la conception de l'École de Chicago insistera.

L'approche de l'école de Chicago

Il a longtemps existé un paradoxe dans la pensée économique. Si le marché est l'institution la plus efficace, alors pourquoi est-ce qu'il y a des entreprises ? Pourquoi n'y aurait-il pas plutôt seulement un ensemble d'individus s'employant les uns les autres ? Pourquoi est-ce que l'institution centrale de l'économie de marché est une sorte d'immense bureaucratie structurée de la manière la plus opposée aux préférences des défenseurs du marché « libre » ?

C'est à cette question que le concept de coût de transaction tente de répondre. L'entreprise existe parce qu'elle minimise les coûts de transaction et, conséquemment, participe à augmenter l'efficacité des échanges. Les individus se rassemblent et contractent ensemble pour minimiser les coûts de transactions et donc augmenter l'efficacité avec laquelle ils produisent des biens et des services. Cette approche est appelée, par Singer,

l'école de Chicago. Celle-ci affirme que l'entreprise n'est qu'une forme de marché, mais encadrée dans une organisation destinée à en maximiser l'efficacité. L'organisation interne à l'entreprise, la constitution de hiérarchie, la distribution du pouvoir de manière inégalitaire, l'octroi de pouvoir décisionnel à certains et pas à d'autres, se justifient par l'efficacité qui en émerge.

« Put differently, intrafirm hierarchy exists because it allows efficiency gains that contributes to the benefit of all. »²⁹⁸

C'est l'idée que les individus joignent ou forment des entreprises pour une raison instrumentale, c'est-à-dire qu'ils le font quand c'est avantageux pour eux, quand l'association est utile pour eux²⁹⁹. Selon cette approche, toutes les transactions à l'intérieur peuvent être comprises comme des transactions sur un marché (de biens, de travail, d'informations, etc.)³⁰⁰.

L'approche de l'École de Chicago dépolitise l'entreprise et présente une conception profondément utilitariste qui vise la maximisation de la richesse générale sans prendre en compte d'autres biens, notamment les biens sociaux plus difficiles à quantifier. L'entreprise, pour eux, est une institution qui ne vise que l'efficacité, c'est-à-dire la diminution des coûts de transactions dans la production du bien et/ou du service favorisé par cette entreprise. Cette conception va souvent de pair avec la défense de la primauté actionnariale, c'est-à-dire l'idée selon laquelle l'entreprise a comme objectif fondamental de maximiser la valeur pour les actionnaires³⁰¹.

Cette conception de l'entreprise me semble toucher une intuition importante concernant les raisons qu'ont les individus de s'organiser autour de projets, et la façon dont

298 Singer, *The Form of the Firm*, p. 110.

299 *Ibid.*, p. 136.

300 *Ibid.*, p. 99.

301 Cette perspective s'oppose généralement à la théorie des parties prenantes, théorie selon laquelle l'entreprise n'a pas pour but fondamental de servir les actionnaires, mais bien l'ensemble des parties prenantes (travailleurs, fournisseurs, communauté, etc.). Selon cette théorie, les actionnaires ne sont qu'un groupe parmi d'autres.

la dynamique économique affecte les groupes d'individus. En ce sens, je crois que cette approche a quelque chose à nous apprendre au sujet des organisations³⁰². Cependant, je crois qu'une telle approche ne prend pas suffisamment au sérieux les dynamiques humaines et sociales qui entourent l'entreprise, notamment celles adossées à l'approche démocratique et les arguments concernant le rapport important des individus à leur travail, que j'ai discuté dans les précédents chapitres.

En effet, une entreprise peut certes à la fois créer des mesures incitatives pour les individus (qu'il soit coûteux de s'organiser d'une certaine manière et moins d'une autre) et être prise dans des dynamiques sociales qui suivent une autre logique (même si ces deux logiques peuvent s'entre-influencer). Autrement dit, une entreprise n'est pas qu'une institution qui existe pour une raison économique de diminution des coûts de transactions. Elle existe aussi dans une histoire politique, sociale et légale qui est le fruit de luttes et de conflits. C'est pour cette raison que la conception la plus appropriée pour penser l'entreprise (et notamment l'entreprise républicaine) serait de type relationnel.

La conception relationnelle

« We ought generally to prefer structures of corporations where those who most closely relate to the corporation have a say in its governance. »³⁰³

Abraham Singer, dans son livre *The Form of the Firm*, s'oppose à ces approches :

« Despite their variety, sophistication, and depth, I argue that radical and participatory democrats are prone to error by essentially doing the mirror image of what the Chicago school does: where Chicago scholars assume an overly utilitarian agent, radical democrats sometimes assume an overly social agent; where Chicago conflates firms for markets and obscures their cooperative nature,

302 J'ai présenté ici une lecture rapide de l'école de Chicago en restant notamment très près de théoriciens comme Ronald Coase. Je suis conscient qu'une littérature critique exhaustive existe pour approfondir cette lecture de l'entreprise et répondre aux quelques objections que j'ai mobilisées. Cependant, je ne crois que le détail de cette littérature contredit le point que je tente de faire sur la nécessaire hybridité d'une approche économique à une approche sociale et démocratique.

303 Singer, *The Form of the Firm*, p. 201.

radical democrats can mistake firms for purposive communities and obscure their economic nature. While democratic theorists are right that undefended authority exists within firms and is a problem, they are often in danger of utterly discounting efficiency. »³⁰⁴

Pour lui, la conception de l'école de Chicago rend invisible la dynamique fondamentalement collaborative que l'on retrouve à l'intérieur des entreprises. De l'autre côté, la perspective démocratique présente l'individu comme étant purement politique et social. Aucune des deux perspectives ne semble saisir la nature mixte de l'entreprise, sa position intermédiaire entre l'individu et l'État, entre la politique et la dépolitisation.

Pour Singer, loin d'être une créature répondant simplement aux incitatifs extrinsèques développés par les gestionnaires et encouragés par les actionnaires, l'individu travaillant à l'intérieur des entreprises est mu par un ensemble de « scripts collaboratifs ». Ces scripts sont des ensembles de normes formelles et souvent informelles qui guident la conduite des individus sans nécessairement être réfléchis en tant que tels³⁰⁵.

Accepter l'idée que les travailleurs et travailleuses sont guidés par des scripts ne revient pas à rejeter l'idée que l'entreprise est effectivement créée, et cela maintient son existence, car elle est plus efficace (moins coûteuse que les échanges sur le marché). Concevoir des travailleurs guidés par des scripts revient seulement à dépasser une conception limitée de l'entreprise.

« In this view, the corporation is a social phenomenon that exists by virtue of the rules, offices, and resources dedicated to an enterprise distinct from any individual and the normative scripts (cooperation, legitimacy, authority, teamwork, democracy, etc.) used to induce such dedication »³⁰⁶

304 *Ibid.*, p. 119.

305 *Ibid.*, p. 129.

306 *Ibid.*, p. 174.

Singer propose une conception de l'entreprise qui entend éviter le piège dans lequel tombent à la fois l'approche de l'école de Chicago, l'approche démocratique et l'approche délégative. Pour lui, « corporations are certainly created by law and have a social function—namely to increase economic efficiency. »³⁰⁷, mais sans être structurées exclusivement dans une logique purement économique.

« What distinguishes the corporation as an entity in its own right are the kinds of relationships — both normative and procedural — that enable a type of cooperation that would not be possible by individuals acting merely as individuals. Furthermore, these relationships become institutionalized and codified such that they stand apart from and outlast the individuals who cooperate within it. The “+1” of the corporation is those corporate-specific investments that are enabled by virtue of the corporate-specific relationships in which individuals find themselves enmeshed. »³⁰⁸

En reconnaissant la variété des types de relations entre l'organisation et ses membres et entre les individus, il est possible de développer une conception de l'entreprise plus riche qui laisse une place aux demandes légitimes des individus pour une plus grande liberté, une plus grande autonomie, mais aussi pour une plus grande prise de parole.

En acceptant qu'une entreprise ne soit pas seulement une institution qui existe pour maximiser l'efficacité, on ouvre la porte à la légitimité de mécanismes autres que la sortie pour assurer la liberté des acteurs concernés. Dès lors qu'est reconnue l'importance de la dynamique à l'intérieur des organisations, la valeur (même économique) des relations sociales (incluant ce que Singer nomme les « firm specific investment »), on accepte aussi la pertinence du mécanisme démocratique pour répondre à ces préoccupations.

Défendre l'idée que l'entreprise est à la fois le fruit d'une logique économique et d'une logique sociale rencontre une difficulté importante : comment distinguer l'apport des deux ? En effet, l'approche économique défend l'idée que l'entreprise existe pour diminuer

307 *Ibid.*, p. 172.

308 *Ibid.*, p. 174.

les coûts de transaction tandis que l'approche démocratique semble vouloir imposer des institutions favorables à la liberté qui seraient néanmoins coûteuses. En effet, des procédures démocratiques, dans les firmes, ne seraient pas gratuites.

Henry Hansmann a notamment défendu l'idée que la diversité des formes organisationnelles existant dans nos sociétés serait le fruit des incitatifs de marché, variables selon le type d'organisation, le type de marché et d'autres éléments de genre. Pour lui, le fait que le type d'entreprise dominante dans nos sociétés soit l'entreprise à capital-actions est le résultat de la conjonction entre un faible coût de coordination entre des intérêts homogènes et la facilité à lever du capital³⁰⁹. Les organisations démocratiques, pour Hansmann, n'ont pas été interdites, mais elles ont été vaincues dans le monde compétitif du marché, car elles avaient un coût de coordination d'intérêts hétérogènes trop élevé. En effet, il n'est pas gratuit d'organiser des assemblées, des forums de discussion et de créer des espaces de délibération.

Cependant, Hansmann n'explore pas les arguments d'histoire légale et élabore un constat à partir d'une posture exclusivement juridique. Celle-ci, comme la posture économique présentée au précédent chapitre, me semble pertinente et riche, mais insuffisante. Que les entreprises à capital-actions soient le régime corporatif dominant aujourd'hui pour la seule raison que celles-ci diminuent les coûts de coordination est une thèse qui ne me semble pas saisir toute la richesse et toute la complexité des divers chemins que les sociétés ont pu prendre.

Thomas Piketty, dans son ouvrage *Capital et idéologie*, défend l'idée selon laquelle les trajectoires historiques des nations n'étaient pas guidées simplement par la logique marchande ou économique, mais par un vaste et complexe réseau de valeurs, d'événements, d'individus, d'idées et d'institutions qui, à certains moments, ont poussé certaines nations dans certaines directions. Or, comme il le dit bien, ces nations auraient facilement pu prendre un tout autre chemin. Je crois que le cas de l'histoire des formes d'organisations est

309 Hansmann, *The Ownership of Enterprise*.

semblable. Ce n'est pas un déterminisme purement économique qui a fait émerger cette forme d'entreprise que nous connaissons bien, mais bien tout un ensemble de facteurs et d'événements contingents³¹⁰.

L'approche relationnelle de l'entreprise défend l'idée que l'entreprise est mue par deux logiques : une logique économique et une logique sociale. Cette dernière ne contredit pas la première, elle s'y ajoute. Les individus qui travaillent dans une organisation ne le font pas seulement pour maximiser leur utilité individuelle en termes de revenu, mais le font pour une multitude d'autres raisons. Ils expriment éventuellement une loyauté envers l'organisation, notamment. Ils ont des relations sociales à l'intérieur de celle-ci. Ils y trouvent un moyen de se valoriser, etc. En outre, la production elle-même ne dépend pas toujours d'une logique d'utilité. Une part importante de la recherche sur le leadership invite à penser que la motivation ne naît pas seulement de la rémunération, mais répond à bien d'autres logiques.

La conception de l'entreprise relationnelle de Singer³¹¹ est très féconde pour notre propos, car elle permet à la fois d'ouvrir l'espace de réflexion pour inclure dans le design de l'entreprise les préoccupations républicaines tout en conservant la spécificité de l'entreprise comme institution intermédiaire, pas totalement mandatée par l'État sans pour autant être seulement conçue comme un simple nœud de contrats. Cette conception ouvre donc la porte à un arrangement légal permettant de prendre position concernant la distribution du pouvoir, les prérogatives des parties prenantes, au sein d'une organisation.

La conception de l'entreprise de Singer s'oppose d'un côté à la conception agrégative de l'entreprise (que Singer associe à l'école de Chicago), et d'un autre côté à l'école dite de la concession – c'est-à-dire qu'il ne défend pas une conception univoque de l'entreprise, mais

310 Il serait aussi possible de dire qu'il y a un biais du survivant dans le raisonnement selon lequel l'entreprise capitaliste traditionnelle, à capital action, était la forme la plus adaptée. Peut-être que d'autres formes étaient plus adaptées, mais que les circonstances historiques ont favorisé cette forme sur les autres.

311 Singer, *The Form of the Firm*.

il reconnaît que l'entreprise est une institution sociale intriquée dans des impératifs de marché, mais mue par des individus qui collaborent et peuvent être dominés.

L'efficience

L'une des objections qui pourraient être faites à cette approche, comme à l'approche démocratique que nous avons discutée plus haut, est la suivante : considérer les entreprises comme devant prendre au sérieux les dynamiques sociales revient à sous-estimer l'importance centrale de la notion d'efficience. Cette objection sous-entend que le rôle de l'entreprise en société est de créer des biens ou des services de manière efficiente. Ce faisant, tout ce qui permet de maximiser celle-ci devrait être valorisé. Dans la réflexion sur l'entreprise, il est primordial de garder en tête que l'efficacité est une valeur centrale. Ce sont cette idée, adossée à la vaste littérature concernant les coûts de transactions qui structurent la nécessité des firmes³¹².

« Because the firm exists in order to produce things more efficiently relative to the market, efficiency provides both a potential boon and a potential bane to political theorists of the firm. »³¹³

L'idée est que si l'entreprise n'était pas plus efficace que la production décentralisée par des individus isolés sur le marché, alors il n'y aurait aucune raison pratique pour l'existence des entreprises. Autrement dit, même s'il existait légalement un droit des entreprises, celui-ci ne serait ni utile, ni pertinent ; il n'y aurait aucun intérêt pour les individus de se regrouper en entreprise, car il serait plus coûteux pour eux d'utiliser l'entreprise comme mécanisme de coordination de la production/distribution que de le faire de manière contractuelle sur le marché. Rappelons-nous que l'entreprise existe notamment pour diminuer les coûts de transaction et de coordination.

Cela étant dit, il est une chose de reconnaître un rôle d'efficience de l'entreprise, mais une autre chose est d'affirmer qu'il s'agit là de sa seule fonction. Il est possible de considérer

312 Singer, « The Political Nature of the Firm and the Cost of Norms ».

313 *Ibid.*, p. 13.

à la fois que l'entreprise devrait être plus efficiente que le marché, tout en affirmant que dès qu'un seuil est franchi, il est possible de laisser une place importante aux logiques sociales.

« This suggests that political norms within the firm will be compatible with efficiency to a certain extent; between the minimal viability horizon and the maximal viability horizon, there is space for norms to rearrange the structure of the firm while still allowing it to economize on market transactions. »³¹⁴

Pour Singer, un horizon minimal de viabilité en termes d'efficience justifie l'entreprise, c'est-à-dire qu'il doit être possible pour l'entreprise d'être capable de produire plus facilement que si les individus étaient seuls sur un marché. Pensons ici à l'utilité de la division du travail ou à tout ce qui permet de générer un surplus coopératif. Cependant, une fois cet horizon atteint et dépassé, il devient alors légitime de favoriser des logiques autres que l'efficience³¹⁵.

« As I've argued, the norm-governed productivity of the firm entails minimal and maximal viability horizons; norms must come into play at some basic level in order to achieve the efficiency gains, but norms and scripts cannot be imposed in such a manner that patrons of the corporation would rather privately contract than associate with the firm. »³¹⁶

L'approche de Singer n'indique pas quelles sont les normes sociales qui doivent être encouragées ou imposées. Son argument demeure circonscrit à la justification de l'application de normes, notamment démocratique, à l'organisation.

« We can think of two broad strategies for encouraging them: (1) arranging the choice architecture such that it favors cooperative governance and (2) arranging the institutional environment such that it reduces impediments to cooperative

314 Singer, *The Form of the Firm*, p. 13.

315 Il est important de noter ici qu'il est très possible que la prise au sérieux des dynamiques sociales en organisation soit en fait quelque chose qui favorise l'efficience. Il y a de bonnes raisons de le croire : « the efficiency mandate of corporations opens, and actually requires, a certain space for noninstrumental norms », *Ibid.*, p. 136. Néanmoins, même si ce n'était pas le cas, l'argument de l'entreprise relationnelle tient et je préférerais ne pas faire un détour vers la littérature critique en gestion et explorer cette question qui est plutôt de nature descriptive et pratique.

316 *Ibid.*, p. 164.

survival. These strategies are complementary, respectively providing incorporating members with the will to choose cooperative governance and the means to sustain it. »³¹⁷

Comme le dit Dow : « There might be good reasons for withholding control rights even when workers do want them. The interest of society as a whole may demand that other goals take priority, perhaps including efficiency goals. »³¹⁸ Autrement dit, peut-être que la démocratie en entreprise ne protégerait pas nécessairement les individus contre la domination. En fait, peut-être qu'une entreprise efficace, générant un bon revenu taxable pour l'État, pourrait protéger plus efficacement contre la domination que des structures au sein de l'entreprise. Dans les deux prochains chapitres, j'argumenterai que ces normes devraient émerger du républicanisme. Je défendrai un tournant vers la conception d'une entreprise plus démocratique en offrant à la fois la possibilité de la sortie, mais aussi de la prise de parole au sein de l'entreprise.

317 *Ibid.*, p. 202.

318 Dow, *Governing the Firm*, p. 42.

Chapitre 4 : La liberté en entreprise

« Power always thinks it has a great Soul, and vast Views, beyond the Comprehension of the Weak, and that it is doing God's Service, when it is violating all his Laws. »

Lettre de John Adams à Thomas Jefferson, 2 février 1816³¹⁹

Lors des premières décennies de la jeune République américaine, un débat maintenant célèbre a été tenu dans les journaux de l'État de New York. L'enjeu de ce qui est connu aujourd'hui comme étant les *Federalist Papers* comprenait notamment un débat concernant l'importance d'ajouter une Déclaration des droits (*Bill of Rights*) formelle à la constitution américaine lors de son écriture à la fin du 18^e siècle. D'un côté, Alexander Hamilton, sous la plume de *Publius*, défendait l'idée qu'il n'était pas pertinent d'ajouter des droits formels et positifs à la constitution. De l'autre, les anti-fédéralistes, c'est-à-dire ceux qui s'opposaient à la ratification de la constitution américaine telle qu'elle était présentée, s'opposaient notamment parce qu'un ensemble de droits positifs était nécessaire pour réellement défendre les individus face au pouvoir potentiellement dominateur de l'État fédéral en construction.

Rapidement après la ratification de la constitution, un auteur qui avait contribué du côté de Hamilton à défendre la constitution, Madison, a retourné sa perspective et rapidement été l'un des contributeurs les plus importants à la mise en place de ce qui est maintenant connu comme le *Bill of Rights*.

Inspirée par cette tradition, Elizabeth Anderson propose l'idée qu'une déclaration de droit des travailleurs est aujourd'hui nécessaire pour la même raison que mobilisaient les anti-fédéralistes, la protection des individus, non pas cette fois contre l'État, mais contre le

319 Adams, John, « Founders Online: John Adams to Thomas Jefferson, with Postscript by Abigail Adams, 2 February 1816 », 2 février 1816.

pouvoir dominateur des dirigeants d'entreprises qui, trop souvent, abusent du pouvoir de discrétion qu'ils ont.

« A workers' bill of rights could be strengthened by the addition of more robust protections of workers' freedom to engage in off-duty activities, such as exercising their political rights, free speech, and sexual choices. Similar protections for employee privacy could be extended in the workplace during work breaks. »³²⁰

Pour Anderson, les travailleurs dans les entreprises contemporaines sont dans une situation particulièrement vulnérable et mériteraient pour cette raison une protection plus importante et significative que ce à quoi ils ont accès aujourd'hui. Autrement dit, ils sont dominés. Sa solution républicaine est de donner des droits plus importants aux travailleurs dans la petite république qu'est l'entreprise.

Au précédent chapitre, j'ai présenté l'idée selon laquelle l'entreprise n'était pas nécessairement une coquille vide guidée par les aléas du marché et des préférences individuelles, mais plutôt une institution économique et politique, c'est-à-dire que sa réalité est à la fois guidée par des impératifs économiques et sociaux. Ce faisant, en utilisant le cadre conceptuel développé par Singer, j'ai argumenté qu'il existait dans la nature de la firme une possibilité réelle d'imposer des normes particulières dépassant celles imposées par la notion d'efficience.

En effet, une fois que nous avons établi que l'entreprise était un type d'institution digne de réflexion normative et que le républicanisme était un cadre théorique pertinent pour établir certaines de ces normes, il est possible d'aborder la question de l'entreprise républicaine. Cette question a tout récemment été abordée par quelques auteurs dont les noms et les idées ont déjà percolé dans les précédents chapitres, notamment avec le républicanisme du travail présenté entre autres par Gourevitch. Ce courant du républicanisme a donc à la fois une contribution sur les questions en dehors de l'entreprise, c'est-à-dire sur la distribution du

320 Anderson, *Private government*, p. 68.

pouvoir dans l'économie, mais aussi dans l'entreprise. En effet, pour eux, l'environnement à l'intérieur de l'entreprise est aussi une cause de domination et conséquemment, doit être pris en compte dans le design des entreprises. Tout autant soutenaient-ils des coopératives comme moyen de lutter contre l'accumulation capitaliste des richesses et pour une distribution plus juste à celles et ceux qui la produisent, mais la forme coopérative de l'entreprise est plus à même de donner aux travailleurs eux-mêmes le contrôle sur leur activité productive. Ainsi, pour eux, le républicanisme nous invite à favoriser les coopératives de travailleur comme forme républicaine de l'entreprise.

Cette proposition radicale des républicains du travail s'oppose au républicanisme plus modéré de ce que je pourrais appeler en français le républicanisme en entreprise. Ce courant favorisé par Nien He-Hsieh, défend l'idée que le républicanisme appliqué à l'entreprise demande certes de nouvelles structures dans l'entreprise, mais celle-ci ne doit pas nécessairement se faire sous forme de la distribution du pouvoir de décision aux travailleurs.

Dans ce chapitre, je vais présenter ce débat et montrer que le républicanisme en entreprise défendu par Hsieh n'est pas assez exigeant et ne permet pas de réaliser réellement la liberté dans l'entreprise, mais aussi de diminuer la domination causée par l'entreprise. Je vais ensuite montrer que la proposition des républicains du travail comme Gourevitch et Anderson est intéressante, mais encore une fois insuffisante. Le biais favorable au travail de ces auteurs n'est néanmoins pas la position que devraient favoriser les républicains. En effet, en concentrant le pouvoir entre les mains d'un groupe de parties prenantes, il semble difficile à croire que ce pouvoir ne pourra pas lui-même commencer à se concentrer dans les mains de ce groupe et ultimement créer une autre classe dominante de propriétaires. Même s'il est capital de prémunir les travailleurs contre la domination, il n'est pas légitime de favoriser ce groupe d'individus sur les autres. Si l'objectif est de diminuer la quantité totale de domination dans une société, il est important de ne pas perdre de vue le fait que les travailleurs ne sont pas le seul groupe de parties prenantes d'une entreprise et ce n'est pas le seul rôle social d'un individu.

À ce titre, je partage l'intuition fondatrice de la théorie des parties prenantes que je vais présenter plus en détail dans ce chapitre, c'est-à-dire l'idée qu'une entreprise a pour objectif de servir non seulement un groupe (les actionnaires ou les travailleurs), mais l'ensemble des parties prenantes³²¹. Au chapitre 2, j'ai montré pourquoi, dans le cadre républicain, la conception de l'entreprise à favoriser était la conception relationnelle. Celle-ci est très près de la théorie des parties prenantes. Entre autres arguments, j'ai montré que celle-ci était intéressante pour le républicanisme, parce qu'elle reconnaissait la contribution de l'ensemble des membres de l'entreprise et du contexte plus général de la société. Comme Singer le défend, la forme de l'entreprise dépend d'un côté de l'utilité qu'elle génère en tant qu'elle permet de produire efficacement des biens et des services pour la société, mais elle dépend aussi de normes et de valeurs sociales qui sont véhiculées par et dans l'entreprise.

À ce titre, la coopérative semble être un pas pris dans la direction permettant l'accomplissement de ces deux éléments. La coopérative, en étant propriété de ses membres consommateurs ou travailleur, reconnaît la contribution centrale de la coopération et de l'intégration des individus dans le travail productif. Or, la position que je défendrai est que la coopérative est insuffisante pour réaliser la liberté républicaine et qu'il est nécessaire de penser l'entreprise républicaine pour réaliser la liberté. C'est ce que je vais défendre à la fin de ce chapitre. Néanmoins, avant d'aller plus loin, voyons la réponse que les républicains du travail proposent à la domination économique de l'entreprise.

Républicanisme en entreprise

Hsieh est un penseur qui s'inscrit dans la lignée de Thomas et des autres théoriciens de la démocratie des propriétaires. Cependant, il a fait attention dans quelques articles de ne pas négliger les conditions dans les milieux de travail. Même s'il considère que l'économie est centrale pour l'élaboration de la liberté républicaine, il ne nie pas qu'en attendant une réelle

321 Freeman, « A Stakeholder Theory of the Modern Corporation » ; Freeman, R. Edward *et al.*, *Stakeholder theory: The state of the art*, Cambridge University Press, 2010 ; *ibid.* ; Norman, Wayne, « Stakeholder theory », *The International Encyclopedia of Ethics*, 2013 ; Jeffrey Moriarty, « The Connection Between Stakeholder Theory and Stakeholder Democracy ».

démocratie des propriétaires, des mesures doivent être mises en place pour protéger la liberté des individus dans les entreprises. Le genre de mesures qu'il propose (qui sont relativement semblables à ce qui existe déjà en entreprise) est appelé le républicanisme en entreprise.

À la suite de Pettit, Hsieh défend l'idée que le meilleur moyen pour protéger les travailleurs dans les entreprises est de mettre en place des mécanismes de contestation. Ces mécanismes peuvent être des simples mécanismes de plaintes jusqu'à la création d'un bureau de l'ombudsman. Celui-ci est responsable de recevoir et traiter les plaintes des travailleurs et aussi des autres parties prenantes. Cette approche s'inspire directement de la conception républicaine de Pettit selon laquelle la contestation est le mécanisme par excellence pouvant protéger la liberté.

Comme nous l'avons vu au chapitre 1, la liberté républicaine est définie par la négative : c'est l'absence de domination³²². La domination est à son tour définie comme la capacité d'interférence de manière arbitraire. C'est cette interférence qui représente une des caractéristiques saillantes de la domination. L'idée centrale de cette théorie de la liberté politique est que ce ne sont pas toutes les interférences subies par un individu qui sont liberticides, mais seulement celles qui ne sont pas légitimes, c'est-à-dire qui ne répondent pas à un certain nombre de critères. Les critères cherchant à définir ce qu'est une interférence arbitraire sont nombreux et encore l'objet de vigoureux débats dans la littérature³²³. Nous nous intéresserons ici seulement à l'un de ces critères, la contestabilité, car c'est celui qui est utilisé comme pièce centrale de son républicanisme d'entreprise.

Pour Pettit³²⁴, les institutions républicaines tirent leur légitimité du fait qu'elles peuvent être contestées à tout moment par les citoyens. C'est l'un des fondements de la théorie

322 Pettit, *Républicanisme* ; Nadeau, Christian, « Republicanism », in *Routledge encyclopedia of philosophy*, 2012 ; Nadeau, Christian et Weinstock, Daniel, *Republicanism: History, Theory, Practice*, Routledge, 2013.

323 Nadeau, « Republicanism » ; Nadeau et Weinstock, *Republicanism* ; Bellamy, R., « Republicanism: Non Domination and the Free State », 2011 ; Costa, « Neo-republicanism, freedom as non-domination, and citizen virtue » ; Laborde, Cecile, « Republicanism », Rochester, NY, Social Science Research Network, 2012, <<http://papers.ssrn.com/abstract=2160877>>, consulté le 6 novembre 2013.

324 Pettit, *Republicanism* ; Pettit, *On the People's Terms*.

républicaine de la liberté. Si une décision, quelle qu'elle soit, est implantée, alors elle doit aussi être ouverte aux critiques et à la résistance de ceux à qui elle s'applique. C'est le principe de contestabilité³²⁵. Cette ouverture à la contestation comporte à son tour son lot de critères de légitimité. Pour qu'une institution de contestation soit réellement légitime, elle doit être transparente, impartiale et contestable³²⁶. Ces institutions doivent aussi prendre la forme d'organes non politisés ayant comme tâche de permettre à l'individu se sentant dominé par une décision de la contester. Cette dépolitisation a pour objectif de neutraliser (le plus possible) les biais et la négociation propre à l'arène politique pour laisser l'espace nécessaire à des processus décisionnels efficaces de réaliser les objectifs qui leur sont donnés³²⁷.

C'est ce genre d'institutions qu'a en tête Hsieh quand il présente le républicanisme d'entreprise. Pour lui, l'entreprise capitaliste contemporaine est, comme certains gouvernements, structurée de manière à donner un pouvoir de domination, c'est-à-dire d'interférence arbitraire important, aux dirigeants et aux gestionnaires³²⁸. Cette domination met en péril la liberté républicaine et il voit par conséquent la nécessité d'imaginer des institutions pour libérer les travailleurs. Ces institutions doivent prioritairement être constituées de sorte à donner aux travailleurs le pouvoir, non pas de diriger, mais de se protéger contre les décisions qu'ils considèrent comme illégitimes et qui par conséquent mettent en péril leur liberté au sens républicain.

Pour Hsieh, des institutions telles que la co-détermination et des entreprises où l'on retrouve des syndicats forts³²⁹ sont conformes au républicanisme d'entreprise sans répondre aux

325 Pettit, *On the People's Terms*.

326 *Ibid.*, p. 225.

327 Urbinati et McCormick critiquent d'ailleurs la dépolitisation des institutions républicaines en critiquant le *prima* de la « bonne décision » sur la décision démocratique (voir : Urbinati, Nadia, « Unpolitical Democracy », *Political Theory*, septembre 2009 ; McCormick, *Machiavellian democracy* ; Urbinati, Nadia, *Democracy Disfigured*, Harvard University Press, 2014.).

328 Hsieh, « Workplace Democracy, Workplace Republicanism, and Economic Democracy », p. 64.

329 Hsieh ne le précise pas, mais cet arrangement institutionnel nécessite évidemment un support étatique important autant en ce qui concerne la protection du droit de grève que de formation d'un tel syndicat puissant. En ce sens, le républicanisme d'entreprise dépendrait d'un support étatique important, ce qui n'est pas nécessairement le cas de la démocratie en entreprise une fois instauré.

critères de la démocratie en entreprise³³⁰. La co-détermination permet aux détenteurs de capital de garder le contrôle final de l'entreprise tout en restreignant le potentiel arbitraire des décisions des gestionnaires tandis que les entreprises dotées d'importants syndicats ont aussi des outils de protection des membres comme la grève et d'autres moyens de pression engageant les rapports de pouvoir³³¹. Ce qui importe, dans ces deux institutions, réside dans le pouvoir de réaction qu'ils offrent aux travailleurs. Ce pouvoir doit, selon Hsieh, être protégé et même encouragé, développé. C'est ainsi qu'il est possible de promouvoir la liberté républicaine.

Cette manière de protéger le travailleur consiste, à l'instar de ce que propose Pettit dans le domaine politique, la création d'organes de contestation à l'intérieur de l'entreprise, par exemple des ombudsmans ou une participation des travailleurs au conseil d'administration. En ce sens, Hsieh est très sensible à la question de la gouvernance de l'organisation. Il accepte l'idée que les diverses parties prenantes doivent avoir une voix dans l'entreprise. Néanmoins, l'argument ne montre pas clairement comment la protection des individus passe par la prise en compte par des mécanismes démocratiques, des intérêts des diverses parties prenantes. Autrement dit, en rejetant la démocratie en entreprise et en ne favorisant que la représentation de certains intérêts sans détailler les mécanismes de cette représentation, il obscurcit la nécessité de protéger la liberté avant que la domination n'émerge.

Je vois ici une zone d'ombre dans Hsieh qui affirme d'un côté que sa position s'oppose à la démocratie en entreprise, mais qui, d'un autre côté, reconnaît l'importance de la représentation des divers intérêts³³². Cette tension est même assumée par Hsieh³³³. Or, il faudrait ajouter à cet aveu le fait que la perspective est différente. Le républicanisme en

330 Hsieh, « Workplace Democracy, Workplace Republicanism, and Economic Democracy », pp. 69-70.

331 Il est intéressant de noter ici que la protection offerte par les syndicats est d'un type très différent que les organes de contestation développés ailleurs dans le texte de Hsieh. Nulle part ailleurs dans son article ne développe-t-il la capacité des rapports de pouvoir que l'on pourrait décrire comme politisé présent dans le rapport entreprise/syndicat. Il serait intéressant de développer cette question en parallèle avec la distance que le républicanisme de Pettit cherche à prendre avec la politique partisane.

332 Hsieh, « Justice, management, and governance ».

333 Hsieh, « Rawlsian Justice and Workplace Republicanism », p. 140.

entreprise que favorise Hsieh est réactif, il entend donner du pouvoir de contestation aux travailleurs.

Une autre manière de protéger la liberté des individus est de protéger leur droit de sortie (*exit*). C'est, en quelque sorte, la protection du dernier recours du travailleur s'il considère qu'une décision est illégitime et dominatrice. En permettant à l'individu d'avoir une sortie efficace, il peut se protéger contre la domination ou du moins se défaire d'une situation de domination. Encore là, il est important que cette proposition de Hsieh se positionne en aval de la domination. Il y a domination et ensuite l'individu dominé peut s'extraire de cette domination par la sortie. Cette option a néanmoins le désavantage d'être coûteuse pour l'individu³³⁴. Quitter une communauté dominée par une seule entreprise est difficile et coûteux autant sur le plan pécuniaire que social. Se déplacer, quitter la domination d'une entreprise monopsonistique demande non seulement de déplacer ses avoirs d'un endroit à un autre et payer le prix d'une période de temps sans salaire, mais c'est aussi quitter une vie sociale et communautaire, c'est prendre la distance de bien des éléments sociaux qui ont une valeur difficile à retrouver ailleurs. Hsieh reconnaît ce coût, mais ne cherche pas à proposer un mécanisme interne à l'entreprise pour en protéger l'individu. Il préfère reléguer ce problème au système économique en général³³⁵.

Comme nous l'avons vu, la thèse que Hsieh défend est que le républicanisme d'entreprise offre les outils pour protéger les travailleurs contre l'arbitraire et en conséquence développer leur liberté au sens républicain. Il affirme que c'est par le biais de moyens de contestation que l'on peut y arriver. Ceux-ci incluent autant des institutions comme des ombudsmans qu'un droit de sortie garanti.

Cette perspective est pertinente, mais néanmoins insuffisante pour réellement protéger la liberté républicaine. Je vais maintenant argumenter à l'aide de l'approche républicaine de

334 Hsieh, « Managers, Workers, and Authority ».

335 Hsieh, Nien-hê, « Justice at Work: Arguing for Property-Owning Democracy », *Journal of Social Philosophy*, vol. 40, n° 3, 2009, pp. 397–411.

Gourevitch et celle plus critique de McCormick que la contestation tout comme l'*exit* sont insuffisants (mais nécessaires) à l'efficace promotion de la liberté républicaine. Ces derniers défendent l'idée selon laquelle il y a des sources d'interférences arbitraires qui ne peuvent être limitées par la contestation et que les individus doivent avoir un pouvoir d'initiative politique pour réellement pouvoir défendre leur liberté.

L'insuffisance de la contestation

Imaginons une entreprise quelconque que nous appellerons SpartaCorp et cherchons à voir s'il y a de la domination et s'il y en a, si la contestation est un mécanisme utile pour minimiser cette domination. Celle-ci se trouve dans une région lui offrant une main-d'œuvre qualifiée et une énergie bon marché. Elle génère un profit et ses travailleurs y travaillent depuis longtemps. Cette entreprise représente un des piliers de la communauté dans laquelle elle est établie. Les actionnaires de cette entreprise considèrent néanmoins qu'il pourrait être plus avantageux pour eux de déménager l'entreprise dans une autre juridiction. Ce choix pourrait maximiser leurs profits. Ainsi, lors de l'assemblée des actionnaires, ceux-ci se consultent mutuellement et remarquent que leur intérêt est homogène : le profit. Considérant qu'il s'agit du meilleur moyen de satisfaire ce but, ils indiquent au comité de direction de l'entreprise qu'elle doit au plus vite délocaliser l'usine. Les travailleurs ne sont aucunement consultés. Cette décision affecte non seulement leurs plans de vie, mais aussi leur vie sociale, leur gagne-pain. De plus, il n'y a pas que les travailleurs qui sont affectés dans cette histoire, mais l'ensemble des membres de la communauté, des marchands locaux comme les fournisseurs de cette entreprise, etc.

Cette histoire, quoique fictive, est comparable à de très nombreux cas réels survenus dans l'actualité des dernières décennies dans notre pays et d'autres. La mondialisation a fortement contribué à ouvrir les marchés internationaux et à rendre attirant pour les investisseurs le déplacement de leur activité dans des législations où le travail est moins coûteux. Si le critère fondamental est le rendement de l'investissement, ce choix, pris par une entreprise individuellement, semble le plus avantageux. Or, pour de multiples parties prenantes, ce

choix est problématique. La raison, de la perspective de cette thèse, réside dans la justification.

L'idée n'est pas de dire que toute action étant favorable aux investisseurs et désavantageuse aux travailleurs est à rejeter, mais plutôt de montrer que certaines décisions doivent être prises de manière concertée plutôt que seulement contestées a posteriori. Dans la petite histoire fictive de SpartaCorp., le seul moyen que les travailleurs ont de faire entendre leur rejet de la décision des actionnaires passe par l'action collective contestatrice. Peut-être ont-ils, comme il arrive malheureusement trop souvent, appris la décision de la délocalisation par les médias ou par un communiqué bref et expéditif un matin quelconque. Que peuvent-ils faire sinon contester ? Peut-être pourraient-ils accepter ce destin et se retourner vers des mécanismes d'exit favorisé par une économie républicaine. Or, j'ai argumenté au chapitre 2 que d'un point de vue républicain, cela était important, mais non suffisant. L'une des raisons est le coût de la sortie, chose que reconnaît Hsieh. Une autre raison est la nature individualiste et atomiste de cette proposition qui rejette la volonté de s'envisager comme un collectif ayant des projets collectifs. Enfin, une autre raison émerge de la question de la contestation. Certaines formes de domination ne peuvent disparaître que si elles sont confrontées par l'action collective positive.

L'exemple de SpartaCorp. peut ici être intéressant à analyser. À quoi aurait ressemblé une décision si les travailleurs et la communauté avaient été présents en aval de celle-ci ? Parfois, les investisseurs ont contacté les élus de la communauté pour faire part de leur décision, mais dans notre économie cela survient le plus souvent dans un rapport de chantage. Les investisseurs ont tout avantage et sont mêmes incités jouer la carte de la menace de la délocalisation pour recevoir des subventions ou d'autres avantages. Cette dynamique, à l'opposé de la saine délibération, n'est pas intégrée dans le mécanisme de l'entreprise. Il est plutôt structuré dans un schème adversatif arbitré par un marché qui ne valorise que le rendement à court terme.

Si l'entreprise est rentable, alors la décision de la délocalisation n'est qu'une option par rapport à d'autres dans le florilège de choix qui se présente à l'organisation. Peut-être que les travailleurs accepteraient une délocalisation sous certaines conditions ou préféreraient peut-être adapter certaines pratiques pour satisfaire les investisseurs. Peut-être que ceux qui devraient sortir de l'entreprise ne sont pas les travailleurs, mais les investisseurs internationaux cherchant un rendement plus grand pour être remplacés par d'autres, moins gourmands et ancrés dans cette localité. À une ère de gestion patrimoniale organisée autour de gestionnaires de fonds gigantesques, souvent liés au gouvernement comme les fonds souverains ou des fonds collectifs comme les assurances, les fonds de pension, etc.³³⁶, les entreprises se forment de plus en plus dans de grands réseaux semblables et unifiés. La compétition n'est pas vectrice de rentabilité pour un actionnaire qui est si diversifié qu'il possède l'ensemble d'un marché³³⁷.

Le problème, ici, se trouve au moment de la prise de décision. Si celle-ci avait été prise en consultant efficacement les diverses parties prenantes, si celles-ci avaient été intégrées dans la prise de décision en amont, ce choix aurait eu davantage de légitimité, été l'expression d'un rapport de domination moindre. Peut-être que d'autres options auraient été prises en compte, peut-être est-ce que des délais ou d'autres options auraient été considérés. C'est là l'essence de l'apport républicain en ce qui concerne l'entreprise.

336 Au Québec, structuré autour de cette logique, existent plusieurs fonds comme le Caisse de dépôt et placement du Québec, les fonds des travailleurs (Fondation et Fonds de solidarité FTQ) et certains fonds de Desjardins. La logique revient à encourager l'investissement local. Cette même logique était celle à la base des institutions financières coopératives du début du 20^e siècle en Amérique comme en Europe (Poulin, Pierre et Tremblay, Benoît, *Desjardins en mouvement: comment une grande coopérative de services financiers se restructure pour mieux servir ses membres*, Montréal, Presses HEC : Éditions Dorimène, 2005 ; Birchall, Johnston et International Labour Office, *Résister à la récession : le pouvoir des coopératives financières*, Genève, BIT, 2014.).

337 Anton, Miguel *et al.*, « Common Ownership, Competition, and Top Management Incentives », Rochester, NY, Social Science Research Network, 15 août 2016, <<https://papers.ssrn.com/abstract=2802332>>, consulté le 13 mai 2017 ; Bruenig, Matt, « Common Ownership And The New Antitrust Movement », 15 août 2017, <<http://peoplespolicyproject.org/2017/08/15/common-ownership-with-the-new-antitrust-movement/>>, consulté le 20 août 2017.

L'aristocratie et la contestation

La contestation comme stratégie républicaine est insuffisante pour protéger la liberté des individus. John P. McCormick, dans son livre *Machiavellian Democracy*, présente une analyse critique du républicanisme qu'il appelle « de l'école de Cambridge », incluant le philosophe Pettit, mais aussi les historiens Pocock et Skinner. Aux yeux de McCormick, les penseurs de cette tradition ne sont pas clairement favorables à une conception forte et exigeante de la démocratie. Pour eux, le républicanisme est un système politique capable de protéger la liberté, mais pour ce faire, il n'est pas nécessaire de donner aux individus une parole forte, une capacité significative de rédiger les lois par eux-mêmes. La lecture de McCormick est bien d'accuser l'école de Cambridge de ne défendre qu'une forme faible de participation civique et d'institutions indirectes de contribution à la législation en laissant seulement un « certain contrôle » aux citoyens³³⁸. Évidemment, Pettit ne rejette pas l'idéal participatif, mais semble douter que ce soit possible dans les sociétés modernes. Dans le même sens, Urbinati défend l'idée que le républicanisme de Pettit tend à favoriser une approche particulièrement procédurale qui met à côté les tensions inhérentes au monde démocratique³³⁹.

C'est cette approche « indirecte » qui a, comme nous l'avons vu, amené Hsieh à favoriser une approche contestative plutôt que de réellement donner du pouvoir démocratique aux travailleurs. Pour Hsieh, il est nécessaire de laisser la discrétion aux cadres pour pouvoir prendre les décisions nécessaires à la bonne gestion de l'entreprise. Parfois, ces décisions nécessitent de la réactivité et de la vitesse. Sans cette discrétion managériale, l'entreprise souffrirait d'un sévère manque d'efficacité. Ce faisant, pour lui, le meilleur moyen de réaliser la liberté républicaine dans le domaine de l'entreprise.

338 McCormick, *Machiavellian democracy*, pp. 147-148.

339 Urbinati, Nadia, « Competing for Liberty: The Republican Critique of Democracy », *American Political Science Review*, vol. 106, n° 03, 2012, pp. 607-621.

L'approche de Pettit dans *Republicanism*, consiste clairement de favoriser les approches de « indirectes » comme la contestation et met de côté ce qui pourrait être considéré comme des actions affirmatives. Il insiste notamment sur la nécessité de dépolitiser les décisions³⁴⁰.

« [...] government will represent a form of rule that is controlled by the people to the extent that the people individually and collectively enjoy a permanent possibility of contesting what government decides »³⁴¹

On se souviendra des tensions qui existent dans le républicanisme autour de la notion de dépolitisation. Celle-ci est souvent liée à l'idée de gouvernement des experts, des « meilleurs » comme nous l'avons développé au chapitre 2. La dépolitisation conçoit la décision politique comme étant quelque chose qui ne relève pas d'une opposition d'intérêts, mais se formule plutôt comme une question d'optimisation. Cela implique qu'il y a « une » « bonne » décision, plutôt qu'une décision bonne pour certains groupes, et d'autres pour d'autres groupes. Chez Pettit, le choix de la dépolitisation provient d'une critique de la conception radicalement délibérative de la démocratie. En effet, pour lui, il est important de poser certains enjeux hors de l'arène délibérative et politique, notamment les enjeux qui soulèvent les passions³⁴².

Critique de la dépolitisation

Cette dépolitisation est problématique pour plusieurs raisons. Notamment, parce qu'elle suppose un abandon face aux circonstances sociopolitiques et économiques de nos sociétés contemporaines.

« The core difficulty with the notion of collective will is that it presupposes collective agency, and that the existence conditions for a collective agent are too demanding for a large-scale populace or electorate to satisfy. »³⁴³

340 Pettit, Philip, « Depoliticizing democracy », *Ratio Juris*, vol. 17, n° 1, 2004, pp. 52–65.

341 Pettit, *Republicanism*.

342 Pettit, « Depoliticizing democracy », p. 55.

343 Pettit, « Depoliticizing democracy ».

Même si Pettit ne rejette pas l'idéal participatif et délibératif démocratique, il se montre sceptique face à la contribution que peut avoir une réelle démocratie populaire. C'est pourquoi des auteurs comme McCormick l'accusent d'élitisme ou du moins de défendre un républicanisme aristocratique.

« When philosophers espouse purportedly objective principles, such as the common good, the rule of law, depoliticization – that is, normative standards that they claim will make democracy operate more justly – democrats should be very worried indeed. »³⁴⁴

Pour McCormick, c'est ce scepticisme face à la démocratie qui amène Pettit à défendre la contestation comme mécanisme fondamental de la liberté républicaine. Par la contestation, les citoyens peuvent éditer les propositions, mais pas les créer. Ce pouvoir créatif appartient par conséquent à l'autorité électorale et représentative. Pour Pettit, la démocratie « give[s] ordinary people passive rather than active control of what happens. If the measures work effectively, then they ensure not that ordinary people dictate what policies will be selected and applied but that the policies selected and applied will conform to people's common, recognizable interests. »³⁴⁵. Ce pouvoir passif sert à isoler les décideurs des pressions populaires et de leur irrationalité. Pour cela, Pettit favorise des forums restreints donnant la parole à des experts³⁴⁶. McCormick voit dans cette rhétorique dépolitisante un aspect foncièrement aristocrate, favorisant les élites et le statu quo tout autant qu'un dédain des classes populaires et de l'agentivité démocratique. Pour le présenter dans une formule cinglante et détaillée de McCormick:

« With this markedly senatorial move, Pettit entrusts policy making to wise, impartial, and common good-loving elites who speak for the people, rather than entrusting it to the people themselves – or even to their conventionally elected representatives. Pettit's justifications for such institutions, which assume that the

344 McCormick, *Machiavellian democracy*, p. 141.

345 Pettit, Philip, *A Theory of Freedom: From the Psychology to the Politics of Agency*, Hoboken, Wiley, 2001, p. 174.

346 Pettit, « Depoliticizing democracy ».

populace is too fickle, uninformed, or influenced by emotion and prejudice to make sound decisions, are strikingly reminiscent of those put forward in favor of senatorial independence by Cicero, Guicciardini, and some of the American founders. Such republicans argued that senators, more experienced, wise, and prudent than common citizens, should deliberate over and set the agenda of a republic's policy with only limited influence from common citizens. »³⁴⁷

Transposé au monde de l'entreprise, cet argument revient à reconnaître la structure hiérarchique et à ne pas remettre en question l'arbitraire des gestionnaires et à l'extérieur de l'entreprise des investisseurs. N'avoir le pouvoir que de contester les décisions, d'éditer ou de refuser ce qui est proposé ne permet pas de s'attaquer à ce qui est au cœur de plusieurs formes de domination. Reprenons le cas fictif que j'ai mobilisé au début de ce chapitre. Le projet des gestionnaires et des actionnaires est de délocaliser la production, de déplacer la production d'une législation où le travail est coûteux à un endroit où est peu cher. L'objectif est de sauver de l'argent et de satisfaire les actionnaires. Dans cet exemple, on peut imaginer rapidement le syndicat se mobiliser pour empêcher cette décision par des mouvements de contestations. Ils tentent d'avoir une voix avant d'être forcés à quitter l'entreprise et se retrouver sur le marché du travail.

L'une des explications de cette prise de décision unilatérale est la structure de la prise de décision. Les actionnaires ayant un poids énorme sur la gouvernance de l'organisation et considérant que ce ne sont pas les cadres supérieurs qui vont devoir quitter l'entreprise (au contraire, ils seront probablement récompensés par les actionnaires pour avoir pris une telle décision). Or, il est possible que la décision aurait pu être prise différemment si la gouvernance de l'organisation avait inclus d'autres perspectives. Ce faisant, je ne mobilise pas directement un argument épistémique³⁴⁸, mais politique. Certes, d'autres voix auraient pu avoir un rôle pour faire émerger d'autres perspectives, d'autres options (autant pour la

347 McCormick, *Machiavellian democracy*, p. 156.

348 Il serait en effet possible de bonifier cette thèse de tout l'apport de la littérature critique sur la démocratie épistémique sur la gouvernance des entreprises et son lien avec la liberté républicaine. Or, par souci d'espace, je réserve cette recherche pour un autre moment.

décision elle-même que dans sa mise en œuvre), mais la participation d'autres parties prenantes aurait aussi rendu la décision plus légitime, acceptable publiquement. Finalement, la participation d'autres voix aurait aussi légitimé la décision, aurait diminué son potentiel dominateur ou aurait rééquilibré le rapport de force dans la genèse de la décision finale.

Pettit ne rejette pas les mécanismes permettant la participation de groupes structurellement minoritaires. Dans ses recommandations politiques, il note bien l'importance de réserver des sièges aux assemblées délibérantes à ces groupes³⁴⁹. Néanmoins, cette position de revient pas à intégrer à des mécanismes de sélection qui pourraient contourner des formes de domination systémiques. McCormick, sur ce point, note que ce genre de mécanisme est aveugle quant aux problèmes des inégalités économiques. Un siège réservé à un membre d'un groupe minoritaire peut facilement revenir à un individu favorisé de ce groupe par exemple.

La question des inégalités systémiques revient à la question fondamentale que nous avons discutée au premier chapitre : la domination systémique. En bref, la domination systémique est l'idée selon laquelle la domination n'est pas seulement le fait d'un individu sur un autre, mais bien le produit de systèmes formels et informels qui donnent le pouvoir à des individus ou des groupes d'en dominer d'autres. Reconnaître l'existence de systèmes facilitant la domination d'individus ou de groupes sur d'autres ouvre la porte à la compréhension de problèmes systémiques dans les sociétés et dans les entreprises. Cela permet aussi de remettre en question l'idée selon laquelle la contestation est suffisante pour s'attaquer à la domination. En effet, comment peut-on contester un système ? Existe-t-il un ombudsman responsable de recevoir et traiter les plaintes contre le capitalisme ?

Retour à l'argument d'Hsieh

Dans ce chapitre, j'ai présenté la stratégie républicaine de Hsieh concernant l'entreprise. J'ai présenté son argument selon lequel la liberté républicaine dans l'entreprise est mieux protégée par des moyens de contestation en amont de la domination, pas en aval. Pour lui,

³⁴⁹ Pettit, *Republicanism*, p. 191.

comme pour Pettit, la protection de la liberté républicaine ne se fait pas, dans l'entreprise, par la prise de décision collective, mais des outils de contestations des décisions. Or, la contestation seule ne s'attaque pas aux types de domination systémique, c'est-à-dire le genre de domination qui ne peut pas être pointé du doigt, identifié par une contestation, faire l'objet d'une plainte à l'ombudsman. En bref, on ne peut pas se plaindre à l'ombudsman de la forme de l'entreprise, mais seulement des comportements problématiques d'individus dans l'entreprise.

Le républicanisme du travail

Une institution économique qui va plus loin que la contestation et qui est favorisée par les républicains du travail est la coopérative de travailleurs. C'est un type d'institution économique qui est populaire non seulement chez les républicains du travail³⁵⁰ et radicaux du 19^e siècle comme les solidaristes français³⁵¹, mais de manière plus générale par une grande proportion des auteurs progressistes et critiques du capitalisme contemporain³⁵². J'ai présenté au premier chapitre la longue tradition qui remonte au 19^e siècle de cette forme de républicanisme. Poussée par l'intuition selon laquelle le travail salarié peut ne pas être fondamentalement différent de l'esclavage, les auteurs de ce courant qu'a mobilisé Gourevitch défendent l'idée qu'il est fondamental pour la poursuite de la liberté républicaine de développer une économie structurée autour de coopératives de travailleurs, c'est-à-dire d'entreprises possédées et gouvernées par les travailleurs et non par des propriétaires distants ou des investisseurs.

350 Gourevitch, « Labor and Republican Liberty » ; Gourevitch, « Labor Republicanism and the Transformation of Work » ; Gourevitch, *From Slavery to the Cooperative Commonwealth* ; Gourevitch, « The Limits of a Basic Income ».

351 Kohn, Margaret, « Radical republicanism and solidarity », *European Journal of Political Theory*, octobre 2019

352 Ferretti, *Justice Requires Egalitaria Organizations: Why public institutions should promote worker cooperatives* ; Leikin, Steven Bernard, *The Practical Utopians: American Workers and the Cooperative Movement in the Gilded Age*, Wayne State University Press, 2005.

L'opposition au marché et l'importance de l'entreprise

Le républicanisme du travail s'oppose à l'idée selon laquelle les mécanismes de marchés représentent les meilleurs outils pour favoriser la liberté républicaine. Au contraire, pour les républicains du travail, ces mécanismes participent à causer une domination plus subtile, plus pernicieuse : ils permettent une domination systémique, c'est-à-dire une domination permise par un système d'inégalité dans la propriété des moyens de production. En effet, le républicanisme du travail défend l'idée que les inégalités matérielles, notamment en termes de production de capital productif, participent à entretenir un système de domination tout aussi fort que celui de l'esclavage, mais plus subtil : l'esclavage salarial. Autrement dit, les mécanismes de marché, dans un système où la propriété productive est inégalement distribuée, permettent la domination des propriétaires sur les travailleurs. Même si les mécanismes de marché défendus par Taylor sont en place, il n'y a pas de moyens pour répondre à l'arbitraire potentiel (et puissant) des propriétaires des entreprises. Ce ne sont pas les travailleurs qui gouvernent les entreprises. Le fait que les travailleurs, par l'*exit*, ne puissent pas exprimer l'ensemble de leurs intérêts collectifs et lutter contre l'ensemble des formes de domination qui les affectent est un problème important du républicanisme commercial. C'est pourquoi il leur semble nécessaire de redistribuer la propriété productive et surtout le contrôle sur cette dernière, notamment par le biais d'institutions comme les coopératives. Les coopératives sont légalement et structurellement plus égalitaires, car leur principe ne se fonde pas sur la propriété de parts dans l'entreprise, mais sur le principe « une personne, un vote. »

Le républicanisme du travail est un courant qui trouve son origine dans la seconde moitié du 19^e siècle. À cette époque tumultueuse, suivant la guerre de Sécession aux États-Unis au terme de laquelle fut proclamée l'émancipation des esclaves, a émergé une conception nouvelle du républicanisme. Celle-ci trouve son originalité dans une actualisation de la réflexion sur la figure de l'esclave. Celle-ci, fondamentale dans l'histoire du républicanisme, s'est transformée lorsqu'on a pu constater que, une fois libérés, de nombreux esclaves sont retournés travailler pour leurs anciens maîtres, dans des conditions souvent similaires, avec

comme seule différence un salaire de misère³⁵³. Autrement dit, ils ont été émancipés sans être libérés « effectivement ». Cette problématique particulière, ancrée dans un contexte historique tendu, a participé au développement d'une toute nouvelle interprétation des principes républicains : le républicanisme du travail. Selon celui-ci, ce n'est pas seulement l'esclavage formel qui est à proscrire, mais bien l'ensemble des formes de distribution du pouvoir pouvant ressembler à l'esclavage, notamment l'esclavage du salaire (*wage slavery*)³⁵⁴. À cette idée s'ajoute une autre thèse ambitieuse, l'idée selon laquelle il existe une forme de domination qui ne soit pas directement celle d'un agent sur un autre, mais bien la domination d'un système permettant à des acteurs favorisés de dominer d'autres acteurs défavorisés³⁵⁵. Autrement dit, ce ne seraient pas seulement les riches et les propriétaires qui domineraient par un pouvoir direct sur les employés et les plus démunis. Il y aurait en fait un système qui permettrait aux riches d'exercer une domination sur plus pauvres qu'eux. Le système économique capitaliste de l'entreprise privée ne dominerait pas en lui-même, mais serait une structure institutionnelle qui permettrait à certains individus de dominer. En d'autres termes, les propriétaires d'entreprises acquièrent, par le système de marché, une position de domination sur autrui. Tant que le marché n'est pas organisé de sorte qu'il ne permette pas d'inégalités trop grandes, celui-ci permettra aux riches d'avoir un pouvoir de marché suffisant pour dominer les travailleurs et les consommateurs.

Les républicains du travail ne remettent pas en question le fait que le marché ait le pouvoir de libérer de certaines formes de domination. Néanmoins, dans certaines circonstances, notamment les monopoles, celui-ci peut aussi donner le pouvoir à certains individus d'en dominer d'autres. Il est donc important de s'attaquer à cette structure de domination et pour

353 Wright, *Slavery and American Economic Development* ; Gourevitch, *From Slavery to the Cooperative Commonwealth* ; Rosenthal, *Accounting for slavery masters and management*.

354 Ce discours est encore particulièrement d'actualité. La question de l'esclavage salarial a notamment émergé dans la récente campagne présidentielle américaine (Gourevitch, Alex, « Bernie Sanders Was Right to Talk About Wage Slavery. We Should Talk About It, Too. », [s. d.], <<https://jacobinmag.com/2020/01/wage-slavery-bernie-sanders-labor>>, consulté le 25 janvier 2020).

355 Ce genre d'idée et ses variantes à teneur républicaine ont des relations avec le marxisme qui mériteraient d'être explorées. Un premier pas dans cette direction se trouve dans l'érudite analyse du lien entre Dante, Marx et le républicanisme par William Roberts (Roberts, *Marx's Inferno*).

ce faire, il convient de s'attaquer à ce qui fonde ce système. Réformer le mode de propriété des moyens de production est, pour les républicains du travail, la cible parfaite pour s'attaquer à ce problème.

La propriété n'est pas un mal en soi pour les républicains. En fait, celle-ci est nécessaire pour la protection des individus contre l'arbitraire. Depuis l'Antiquité, les auteurs de cette tradition se sont méfiés de l'accaparement par une minorité des moyens de subsistance des individus³⁵⁶. L'argument se développe ainsi : sans propriété, l'individu ne peut subvenir à ses besoins et doit se soumettre à la merci de quelqu'un qui a les moyens de le faire vivre. Sans outils pour cultiver sa propriété, sans machines pour construire ce dont on a besoin, il en est de même. La propriété est donc nécessaire pour se protéger de l'arbitraire. C'est pourquoi plusieurs auteurs républicains contemporains affirment que la conséquence de cette idée est une République démocratique de propriétaires³⁵⁷.

Cette propriété distribuée, sur le plan de l'entreprise, revient à favoriser la forme coopérative. Celle-ci, dans sa structure légale actuelle, distribue également la propriété de l'entreprise à l'ensemble des membres. C'est la raison pour laquelle les républicains du travail défendent l'idée que la coopérative est la forme permettant de réaliser le mieux l'idéal républicain. En distribuant la propriété de l'entreprise à ceux qui y participent activement, les travailleurs, elle parvient à donner un égal pouvoir aux individus.

Or, il me semble qu'ils ne vont pas assez loin dans leur raisonnement sur la propriété. Si c'est la propriété concentrée entre les mains d'un petit nombre qui cause la domination sur le plus grand nombre, alors il y a des raisons de croire que la coopérative, quoique plus distributive de la propriété que l'entreprise traditionnelle, participe à une certaine forme de domination. Autrement dit, la critique des républicains commerciaux selon laquelle la concentration du

356 MacGilvray, *The Invention of Market Freedom*.

357 O'Neill, Martin et Williamson, Thad, *Property-Owning Democracy: Rawls and Beyond*, John Wiley & Sons, 2012 ; White, « Republicanism and property-owning democracy » ; Hsieh, « Justice at Work » ; Malleson, « Rawls, Property-Owning Democracy, and Democratic Socialism » ; Thomas, *Republic of equals*.

pouvoir, qu'elle soit entre les mains des propriétaires, des travailleurs ou du syndicat comme dans le cas que nous avons discuté, peut encore être utile ici. La propriété de l'entreprise, si elle est entre les mains d'un seul groupe, à savoir les travailleurs, ne permet pas de protéger les autres individus de la communauté d'une domination exercée par les coopérants.

La coopérative et la prise de parole

Cette critique du républicanisme commercial au républicanisme du travail revient à dire que la coopérative de travailleurs peut dominer les autres parties prenantes. En centralisant la prise de parole à un groupe, elle diminue la possibilité d'expression des autres. L'attrait de cette forme de coopérative apparaît lorsqu'on la compare au modèle dominant où ce ne sont que les actionnaires qui peuvent s'exprimer³⁵⁸. En imaginant les travailleurs comme étant plus près de l'entreprise et surtout plus susceptibles d'être dominés que les actionnaires, car ayant un accès à la sortie moins aisé qu'eux, on défend l'idée que la coopérative est plus favorable à la liberté.

Or, cet argument sous-tend que la prise de parole balance la possibilité de sortie. Cet argument n'est pas faux et est même l'un des fondements de la présente thèse. Pourtant, il comprend aussi les germes de sa propre réfutation, car dès lors que l'on argumente que la légitimité de la prise de parole revient à ceux qui peuvent moins sortir de la situation de domination et qui sont le plus vulnérables, on ouvre la porte à offrir de la protection par le biais de la prise de parole à d'autres parties prenantes entourant l'entreprise.

358 Il peut être intéressant de noter que de nombreux débats existent quant à la voix réelle des actionnaires dans le capitalisme contemporain. En effet, une part significative de l'épargne est gérée par des intermédiaires qui gouvernent moins les entreprises qu'ils n'entretiennent le statu quo. De plus, les lois entourant la parole des actionnaires sont le terrain de luttes politiques intenses opposant d'un côté les équipes de gestions qui veulent plus de pouvoir et moins de redevabilité et de l'autre des actionnaires démobilisés spéculant davantage qu'ils n'investissent. Par ailleurs, entre ces deux parties se trouve un oligopole d'entreprises gérant les votes par procuration.

La nature de la coopérative

La caractérisation que nous avons offerte ne distingue pas entre diverses formes d'entreprises comme les entreprises cotées en bourse (entreprises dites « publiques ») et les entreprises coopératives. Il est donc maintenant nécessaire d'expliquer cette distinction, ce qui nous oblige du même coup à répondre à l'argument d'Henry Hansmann. Ce dernier définit l'ensemble des entreprises comme étant en fait formées comme des coopératives. Il n'existe pas selon lui d'entreprises qui ne soient pas, d'une certaine manière, une coopérative³⁵⁹. Il va même à affirmer qu'un État est en quelque sorte une coopérative³⁶⁰.

En effet, tout comme il existe des coopératives de travailleurs ou de consommateurs, les entreprises publiques ne seraient que des coopératives d'investisseurs. Toutes ces entreprises seraient des entreprises monopartites, c'est-à-dire n'étant gouvernées que par un groupe de parties prenantes. L'entreprise républicaine que je vais présenter au chapitre 5 favorise l'inclusion de plus d'un groupe de parties prenantes dans la gouvernance de l'organisation. Pourquoi ? Parce que les organisations monopartites tendent à construire des rapports de domination simplement du fait qu'il n'y a qu'un groupe qui puisse s'y exprimer. La coopérative de travailleurs favorisée par les républicains du travail permet certes l'expression d'un plus vaste réseau d'intérêts, mais ce ne sont au final que les seuls intérêts des travailleurs. Les autres parties prenantes ne peuvent le faire que par le biais du mécanisme de marché, soit la sortie (« *exit* »). Voyons cette critique en détail.

Critique de la coopérative

L'idée fondamentale du républicanisme du travail, comme nous l'avons vu plus haut, est qu'il est nécessaire d'avoir une propriété partagée entre les travailleurs, sous la forme d'une coopérative de travailleurs, afin de les protéger contre la domination. En donnant le pouvoir de gouverner l'organisation aux travailleurs, on permet à ceux-ci de se prémunir contre la domination des investisseurs. Cette position représente de toute évidence un progrès vers une

359 Hansmann, *The Ownership of Enterprise*.

360 Hansmann, « All Firms are Cooperatives—and so are Governments ».

plus grande liberté républicaine. Faire des travailleurs à la fois les propriétaires de leurs moyens de production et les gouvernants de l'entreprise est un gain sur le plan de la liberté républicaine. Pourtant, comme Thomas le montre bien à l'aide des travaux d'Arnold, la coopérative de travailleurs peut être elle-même source de domination sous une autre forme, et ce pour deux raisons.

Premièrement, la coopérative de travailleurs favorise des occasions de domination des travailleurs sur leurs propres pairs. En effet, la coopérative de travailleurs ne garantit pas formellement une protection de tous les individus travaillant dans et pour l'entreprise contre la domination. Cela s'explique, selon Thomas, parce que la structure classique de la coopérative ne permet pas une assez grande flexibilité en termes de gouvernance au sein de l'organisation pour permettre une répartition des charges et des avantages satisfaisante. Selon cette critique, corriger ce problème serait pratiquement abandonner le modèle de la coopérative. Un travailleur ayant investi énormément de son temps, de son énergie et même de ses ressources personnelles aurait un poids décisionnel (et donc un accès au surplus coopératif) équivalent à un nouveau participant. Il serait donc difficile d'imaginer qu'un tel aménagement soit propice à motiver l'individu à s'investir énormément au travail. En plus de ce désincitatif au travail, cet individu aurait tôt fait de s'organiser pour diminuer l'embauche de nouveaux coopérateurs ou de sous-traiter une partie du travail ³⁶¹. Sinon, il aurait probablement envie de sortir de cette situation. Cette difficulté est donc un problème d'échelle (*scale*) au sens où la coopérative fonctionne mieux dans un petit groupe de travailleurs aux intérêts relativement plus homogènes que dans une grande firme. Dès que l'organisation prend de l'ampleur et que ses travailleurs sont à la fois à différents moments de leurs vies (nouveaux travailleurs, travailleurs en fin de carrière, retraités), ceux-ci se trouvent à avoir des intérêts de plus en plus divergents (en termes d'horaire, de revenu, de

³⁶¹ Il serait possible d'objecter qu'une société pleine de coopératives changerait la manière de voir des individus. Ce n'est pas impossible, mais l'ambition de cette thèse n'est pas de supposer une transformation radicale de l'individu tel que nous le connaissons aujourd'hui. Conséquemment, je considère que cette préoccupation est intéressante et mériterait d'être explorée plus en détail dans une recherche future.

sécurité d'emploi, etc.) et cela peut rapidement se traduire en conflit politique à l'intérieur de la firme³⁶².

Deuxièmement, la coopérative ne garantit pas les bases d'une entreprise qui, de manière pérenne, offrirait la liberté républicaine à la fois pour les individus au sein de l'organisation et pour celles et ceux qui sont touchés par son activité. En effet, la coopérative, parce qu'elle est entièrement pensée en fonction des intérêts des travailleurs, exclut les autres individus qui sont néanmoins affectés par son action. De plus, il n'est pas impensable que la compétition entre les coopératives dans un tel système ait des effets pervers et recrée des dynamiques inégalitaires entre les entreprises. Celles-ci chercheraient à attirer les meilleurs travailleurs/membres et à se constituer comme des clubs sélectifs. Cela s'ajoute à l'expérience de démutualisation qui existe dans plusieurs milieux, mais notamment celui des coopératives financières³⁶³.

Ces deux critiques vont de pair, car la première affirme que la coopérative n'ayant qu'un groupe de parties prenantes en contrôle fait persister une forme de domination. La seconde défend l'idée que la coopérative n'est pas une structure qui favorise en elle-même la pérennité de son modèle. Même si celle-ci n'est pas la même que dans l'entreprise capitaliste traditionnelle, elle représente néanmoins une domination au présent (par son aspect monopartite) et dans le temps (par la question menace de démutualisation)

Prenons, pour illustrer cette critique, l'exemple de Mondragon, la grande coopérative de travailleurs basque³⁶⁴. Celle-ci, dans sa croissance récente, s'est mise à acheter de plus petites organisations sans directement offrir le statut de membre à ces nouveaux travailleurs. Ce faisant, une nouvelle classe de travailleurs est apparue, venant s'ajouter aux membres traditionnels : les travailleurs non-membres³⁶⁵. Cette situation est possible dans une

362 J'écris présentement un article sur le cas précis de la faillite de Sears avec le juriste et professeur Charles Tremblay Potvin.

363 Sellami, Hajer, *La démutualisation dans le secteur financier : y a-t-il un paradoxe français ?*, Université Paris-Dauphine, 2007.

364 Voici son site web : <https://www.mondragon-corporation.com/>

365 Flecha et Ngai, « The challenge for Mondragon ».

coopérative de travailleurs comme dans une coopérative de consommateurs. En effet, une coopérative peut facilement se transformer en coopérative d'investisseurs, ce qui est au final la forme la plus traditionnelle de l'entreprise. En ce sens, si la coopérative permet de lutter contre un certain type de domination, elle ne structure pas de manière pérenne la liberté républicaine.

La nécessaire hybridité de la proposition républicaine

En réponse aux difficultés évoquées plus haut, la conception républicaine que je développe dans cette thèse ne choisit pas entre l'*exit* ou le *voice*, mais associe les deux mécanismes pour répondre à la diversité des problèmes causés par la finalité de l'entreprise. Je rejette donc la conception du républicanisme commercial selon laquelle l'individu dominé devrait nécessairement sortir d'une situation de domination (*exit*) sans pouvoir toutefois s'exprimer (*voice*). Je rejette cette idée qui se base sur une représentation de l'individu comme un être passif alors que d'autres acteurs (les entrepreneurs, les entreprises, etc.) sont ceux qui doivent structurer les incitatifs mobilisateurs.

Ainsi, s'en remettre au marché présuppose l'idée que l'on doit considérer que le travailleur doit être séduit par des offres de salaire, de qualité de travail et d'autres biens dont le propriétaire veut bien se départir en échange. Toujours dans cette perspective, le travailleur est passif et ne peut pas activement participer à l'élaboration de ce qu'il veut. On lui offre un travail, un salaire, des conditions de travail, un lieu de travail. Si l'offre ne lui convient pas, il doit chercher ailleurs. Est-ce que l'*exit* permet aux préférences du travailleur de se faire entendre ? Non, et c'est bien là ce qui distingue *exit* de *voice*. Dans l'économie de marché telle que celle qui existe à l'heure actuelle, le travailleur ne peut avoir une voix que s'il se transforme en propriétaire, en employeur, en entrepreneur. Cette division revêt alors le caractère d'une distinction entre acteur passif et actif³⁶⁶ sur le marché. Or, de nombreux

366 Ou renvoie à la distinction commune au début du 19^e siècle entre les citoyens actifs (qui votent) ou passifs (qui ont des droits, mais ne votent pas).

éléments de la théorie républicaine semblent militer contre l'idée selon laquelle la liberté peut être possible dans les bornes d'une agentivité passive³⁶⁷.

Ne serait-il pas possible d'envisager le travailleur, et le consommateur devrait-on ajouter, comme faisant partie du processus de décision ? Peut-on imaginer, par exemple, un travailleur qui, sans changer de statut, peut, s'il le désire, se faire entendre non seulement par ses choix d'emploi, mais par des instances démocratiques ? On pourrait alors aller plus loin dans la communication. Pensons aussi au consommateur qui se trouve, dans notre société, dans la même position passive que le travailleur. Sa consommation ne consiste qu'à faire un choix entre des produits. Ne pas acheter revient à sortir d'une relation avec un distributeur. Cependant, le consommateur, acteur important de l'économie contemporaine pourrait très bien participer à l'élaboration du produit qu'il désire consommer. Ce qui pourrait donner davantage de sens au principe de consommation responsable. Le *voice* est clairement considéré par Hirschmann comme étant un moyen pouvant être utilisé par le consommateur pour s'engager face aux organisations économiques. Comme Pettit le dit lui-même dans sa critique de l'opposition du pouvoir privé par le pouvoir public, l'un des critères du design des institutions est de ne pas perdre de vue l'intérêt des individus. Or, certains intérêts ne peuvent pas être représentés de cette manière passive. Pourquoi alors ne favoriser que l'*exit* ?

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est l'institution qui, dans la majorité des organisations économiques modernes, est le principal responsable de la gouvernance de l'organisation. C'est autour de cette institution que les intérêts des diverses parties prenantes sont (ou ne sont pas) pris en compte. Comme je l'ai présenté dans les chapitres précédents, dans l'entreprise traditionnelle cotée en bourse, le conseil d'administration représente les actionnaires et seulement ceux-ci. Dans la coopérative de travailleurs, ce sont les travailleurs

³⁶⁷ Au sens strict, la non domination ne semble pas donner une représentation claire du statut moral de l'agent. Il n'en demeure pas moins que le républicanisme peut à tout le moins accepter une conception de l'agent comme être passif, si tel est son désir ou sa volonté. Il serait en revanche contraire au républicanisme que la passivité de l'agent soit requise. Il faut donc qu'il y ait la possibilité pour l'agent de passer d'un mode passif à actif.

qui sont aux commandes de l'organisation et ainsi de suite pour les autres formes d'organisations à partie prenante unique.

Je développerai au prochain chapitre l'importance de cet espace de gouvernance dans l'entreprise républicaine. Pour l'instant, j'aimerais seulement insister sur le fait que le point d'intersection entre les enjeux noués à l'intérieur de l'entreprise et ceux qui touchent l'extérieur de l'entreprise peuvent être tous deux pris en compte par le mécanisme de gouvernance de l'entreprise. Penser la gouvernance et les enjeux de liberté dans l'entreprise en tournant notre regard vers cette part de l'entreprise a plusieurs avantages.

Cela permet premièrement de concevoir de manière hybride l'entreprise, car le conseil d'administration est l'interface entre le monde à l'extérieur et à l'intérieur de l'entreprise. Ce sont eux qui sont redevables devant les actionnaires et/ou les autres parties prenantes autant dans les entreprises à capital-actions cotées en bourse et dans les coopératives³⁶⁸ (et parfois même aussi dans les organisations à but non lucratif³⁶⁹). C'est lui qui oriente l'organisation dans ses décisions stratégiques. C'est aussi celui qui a le pouvoir de nomination de l'équipe de gestion et les cadres principaux de l'organisation. En ce sens, ils sont aussi responsables de ce qui se passe à l'intérieur des organisations. Ils ont aussi une influence importante sur le rôle du DG (directeur ou directrice générale).

La théorie des parties prenantes

Les critiques que je viens de présenter se basent sur l'idée selon laquelle l'entreprise n'est pas la propriété exclusive d'un groupe, mais participe d'une production coopérative,

368 Dans les coopératives, le conseil d'administration est élu par les membres selon le type de coopérative. Les règles sont assez strictes en termes de mécanismes démocratiques.

369 Ici, je ne pense qu'au Québec et au Canada. Ce type d'organisation, dans notre pays, permet aux membres de se munir d'un ensemble de règles leur permettant une grande flexibilité. Le cadre réglementaire des coopératives est plus strict.

collective³⁷⁰. Cette approche peut aisément s'inscrire dans la théorie des parties prenantes, que j'exposerai maintenant³⁷¹.

Cette approche des parties prenantes a été développée dans les années 70 et a émergé dans la réflexion en éthique des affaires par la contribution de Robert Edward Freeman³⁷². Une littérature immense existe dans les domaines de l'administration et des sciences politiques. Fondamentalement, cette approche visait à répondre à l'idée selon laquelle l'entreprise n'a pour mission sociale que le rendement pour les actionnaires³⁷³. L'idée de Freeman était de considérer l'entreprise dans son environnement, comme une institution sociale.

Par « parties prenantes » on entend des groupes comme les travailleurs, les consommateurs, mais aussi les investisseurs, la communauté, les fournisseurs, etc.³⁷⁴.

370 Voir chapitre notamment le chapitre 3.

371 Freeman *et al.*, *Stakeholder theory* ; Freeman, « A Stakeholder Theory of the Modern Corporation » ; Norman, « Stakeholder theory ».

372 Freeman, R. Edward et Reed, David L., « Stockholders and Stakeholders: A New Perspective on Corporate Governance », *California Management Review*, vol. 25, n° 3, avril 1983, pp. 88-106 ; Evan, William M. et Freeman, R. Edward, *A stakeholder theory of the modern corporation: Kantian capitalism*, 1988 ; Freeman, R. Edward, « The Politics of Stakeholder Theory: Some Future Directions », *Business Ethics Quarterly*, vol. 4, n° 4, 1994, pp. 409-421 ; Child, James W. et Marcoux, Alexei M., « Freeman and Evan: Stakeholder Theory in the Original Position », *Business Ethics Quarterly*, vol. 9, n° 2, avril 1999, pp. 207-223 ; Phillips, Robert, Freeman, R. Edward et Wicks, Andrew C., « What Stakeholder Theory is Not », *Business Ethics Quarterly*, vol. 13, n° 4, octobre 2003, pp. 479-502 ; Freeman, « A Stakeholder Theory of the Modern Corporation » ; Freeman, R. Edward, *Strategic Management: A Stakeholder Approach*, Cambridge University Press, 2010 ; Freeman *et al.*, *Stakeholder theory* ; Norman, « Stakeholder theory » ; Crane, Andrew, Matten, Dirk et Moon, Jeremy, « Stakeholders as citizens? Rethinking rights, participation, and democracy », *Journal of Business Ethics*, vol. 53, n° 1-2, 2004, pp. 107-122 ; Macdonald, Terry, « Citizens or stakeholders? Exclusion, equality and legitimacy in global stakeholder democracy », 2012 ; Jeffrey Moriarty, « The Connection Between Stakeholder Theory and Stakeholder Democracy ».

373 Il y a évidemment une grande littérature formulant différentes approches de cette théorie dite « de la primauté actionnariale ». Certaines approches se basent sur la liberté de contrat, sur l'efficacité, etc. Il y a aussi diverses formulations de ce que veut dire favoriser les actionnaires. Certains défendent que c'est le « bien-être » des actionnaires, d'autres misent sur le rendement financier, etc. L'essentiel reste que les autres parties prenantes ne sont pas prise en compte comme égale. La communauté et les travailleurs peuvent gagner de la primauté actionnariale, disent certains, mais seulement parce que favoriser les actionnaires permet d'avoir des entreprises plus efficaces, ce qui à son tour permet de créer plus de richesse pour la société.

374 Joseph Heath, dans sa critique de ce mouvement, en distingue plusieurs formes, mais par souci de synthèse, je n'entrerai pas dans la discussion des diverses approches de la théorie (Heath, Joseph, *Morality, competition, and the firm: the market failures approach to business ethics*, Oxford ; New York, Oxford University Press, 2014.).

L'utilité de cette réflexion est centrale pour la contribution que j'entends faire avec l'entreprise républicaine. En effet, si j'ai raison de critiquer la coopérative comme forme d'organisation parce qu'elle ne favorise qu'un groupe de parties prenantes, il est nécessaire que je reconnaisse l'existence de plusieurs autres groupes qui peuvent être dominés, non pas seulement les travailleurs. Voilà pourquoi il me semble fondamental de s'inscrire dans cette perspective. De plus, dans un article de 2014, Jeffrey Moriarty a défendu la thèse selon laquelle la conséquence logique de la théorie des parties prenantes est une forme de démocratie au sein de l'entreprise. Pour lui, dès lors que l'on adopte la théorie des parties prenantes comme cadre conceptuel, il en découle nécessairement que l'on doit favoriser une forme de démocratie entre ces diverses perspectives pour coordonner les divers intérêts divergents qui y sont présents.

L'entreprise républicaine, en conséquence de ce que nous avons vu dans les précédents chapitres, doit prendre la forme d'une démocratie des parties prenantes. En effet, comme nous l'avons vu, il est nécessaire de donner du pouvoir formel à l'ensemble des parties prenantes, des sociétaires, de l'organisation pour pouvoir réellement les protéger de la domination. Sans ce pouvoir formel démocratique au sein de l'entreprise, les individus ne seront pas protégés de façon optimale contre les diverses formes de domination.

L'entreprise républicaine telle que je l'ai développée jusqu'ici doit être comprise comme étant très près de la théorie des parties prenantes en éthique des affaires. En effet, comme nous avons démontré dans les précédents chapitres, le problème central des entreprises contemporaines est qu'elles ne servent qu'un ensemble d'intérêts limités. C'est l'intérêt des actionnaires qui gouverne le plus souvent, et parfois l'intérêt des travailleurs, mais le lien entre la communauté et le lien entre les entreprises elles-mêmes est laissé à la gouverne unique des seuls États. Ce que cette thèse propose est d'ouvrir la conduite des entreprises non seulement à une partie prenante unique, mais à de multiples parties (incluant les États, les communautés, les fournisseurs, etc.). Autrement dit, selon moi, l'entreprise républicaine est une entreprise gouvernée par les diverses parties prenantes de cette organisation. Ce ne sont

pas que les actionnaires ou les « propriétaires » qui sont en position de prendre les décisions stratégiques et fondamentales, potentiellement dominatrices, mais l'ensemble des parties prenantes³⁷⁵.

Cette approche est particulièrement propice au républicanisme que j'ai développé jusqu'ici et c'est pour cette raison que je considère que le meilleur cadre pour penser l'environnement de l'entreprise est celui des parties prenantes. Ce qui découle des chapitres précédents de cette thèse est l'idée que l'entreprise est un vecteur de domination au sens où elle structure un pouvoir économique. Si ce pouvoir est structuré de manière à se concentrer dans les mains de quelques individus, les gestionnaires et les propriétaires-actionnaires ou dans les mains d'un groupe de partie prenante unique (les travailleurs), alors celle-ci sera en position de domination.

Une structure distribuant le pouvoir entre plusieurs parties prenantes donne un pouvoir immense aux gestionnaires pour jouer le jeu de la politique³⁷⁶. Ce n'est que l'un des multiples problèmes de ce cadre théorique. Néanmoins, je crois que la proposition de l'entreprise républicaine que je fais permet d'en résoudre quelques-uns. Dans le chapitre suivant, nous nous efforcerons d'examiner les détails de cette proposition.

375 Cette approche, dite des parties prenantes, est plus complexe qu'elle peut y paraître. Il n'y a pas, en fait, une théorie des parties prenante, mais toute une panoplie de ses théories diverses. Heath, dans *Morality, competition, and the firm: the market failures approach to business ethics* en distingue neuf (*Ibid.*) et on peut imaginer que la diversité des contributions pourraient s'empêtrer dans une multitude de typologies alternatives et différentes. L'approche que je vais prendre ici n'entend pas entrer dans le débat sémantique complexe que pourrait représenter la distinction de chacune des approches. L'essentiel à retenir est que la théorie des parties prenantes et la manière de comprendre la politisation de l'espace de l'entreprise. Je vais ensuite explorer les diverses critiques qu'on a faites de cette approche pour montrer comment l'entreprise républicaine est une forme qui entend pouvoir répondre à certaines de celles-ci.

376 Heath, Joseph et Norman, Wayne, « Stakeholder Theory, Corporate Governance and Public Management: What Can the History of State-Run Enterprises Teach Us in the Post-Enron Era? », *Journal of Business Ethics*, vol. 53, n° 3, 2004, p. 260.

Chapitre 5 : L'entreprise républicaine

« It is therefore incumbent on political theorists addressing the firm to explain whether their proposals fall within that space. If so, they must explain why we should believe them. If not, they must explain why the values they are arguing for are worth forgoing gains in efficiency and whether their values lead them to care about the viability of the firm as a subject of normative consideration. »³⁷⁷

Dans le premier chapitre, j'ai exposé la conception républicaine de la liberté politique. Parallèlement à cette description, j'ai expliqué les enjeux de la domination à la fois dans le domaine de l'économie, et plus particulièrement au sein de l'entreprise. Au deuxième chapitre, j'ai défendu la thèse selon laquelle il ne faut pas transformer l'entreprise pour réaliser l'idéal républicain, mais plutôt son cadre économique. J'ai commenté l'approche du républicanisme commercial de Robert Taylor et celle du libéralisme-républicain d'Alan Thomas pour en conclure que les théories qui valorisent la stratégie de l'exit sont nécessaires, sans pour autant être suffisantes. Ensuite, au troisième chapitre, j'ai discuté de l'intérêt d'une théorie de l'entreprise dans le cadre de la réflexion républicaine, et j'ai conclu à sa nécessité. Au quatrième chapitre, j'ai présenté les diverses manières dont les auteurs républicains ont cherché à réaliser la liberté dans et autour de l'entreprise. J'ai défendu la thèse selon laquelle il était important de ne pas mobiliser seulement des mécanismes de contestation pour réaliser la liberté, mais aussi de favoriser une réelle démocratie entre les divers groupes de l'entreprise.

Ce dernier chapitre parachève la démarche entreprise en exposant la proposition centrale de cette thèse : après avoir présenté le républicanisme, montré qu'il était nécessaire de penser l'entreprise en termes républicains, expliqué les limites des précédentes tentatives républicaines pour penser l'entreprise ou l'économie, je propose ici quelques pistes positives concernant le développement d'une conception républicaine de l'entreprise.

³⁷⁷ Singer, *The Form of the Firm*, p. 14.

L'entreprise républicaine, comme je la considère, est une proposition qui consisterait à doter le droit d'une nouvelle forme d'entreprise. Placée dans le cadre normatif républicain, cette forme d'entreprise, distribuant formellement l'*exit* et le *voice* de manière à promouvoir un maximum de liberté républicaine, serait la forme idéale pour lutter contre la domination causée par l'entreprise. Comme je l'ai montré tout au long de ce travail, la situation économique contemporaine est encore source de domination et d'arbitraire. Les entreprises jouent un rôle central dans cette domination, notamment, parce qu'elles représentent des véhicules d'accumulation de ressources et déploient d'importants dispositifs de pouvoir. Il suffit pour s'en rendre compte de penser au gigantesque pouvoir que possèdent les chefs d'entreprises autant sur les communautés que sur la société en général, sans oublier les travailleurs et les consommateurs. J'ai longuement discuté ces questions au second chapitre.

J'ai ensuite montré que diverses approches républicaines ont abordé ce sujet. Certaines défendaient l'idée qu'il fallait républicaniser l'économie pour lutter contre la domination. J'ai montré que cette approche est difficile à tenir si elle ne cible pas l'entreprise en particulier. Même s'il est nécessaire de démocratiser l'économie, il ne faut pas pour autant laisser de côté le développement d'une théorie républicaine de l'entreprise. J'ai ensuite montré comment des républicains ont envisagé d'influencer l'entreprise par les principes républicains. Ceux-ci ont selon moi initié la réflexion républicaine sur l'entreprise, d'une façon qu'il me semble désormais possible de prolonger. Je veux ici proposer d'inscrire les principes développés dans la dernière section dans une théorie globale de l'entreprise républicaine.

Dans ce chapitre, je commencerai par justifier l'utilisation du droit pour fonder l'entreprise républicaine. Ensuite, je vais tracer les contours de l'entreprise républicaine, ce qui constitue un objectif en soi. Ensuite, je présenterai le principe qui devrait guider l'établissement d'une entreprise républicaine, l'adaptation personnelle que je fais du principe des intérêts affectés : le principe des intérêts dominés. Celui-ci prend appui sur l'élaboration contemporaine du

principe des intérêts affectés³⁷⁸. Il a pour fonction d'identifier et de graduer les individus et les groupes dominés pour pouvoir ensuite élaborer les politiques capables de protéger ces individus contre la domination.

La réforme par le droit

La question de l'entreprise est fondamentalement une question de droit, c'est-à-dire d'organisation légale de la production de biens et de services. Le ou les individu(s) voulant se lancer dans la production d'un bien ou d'un service n'ont guère d'autre choix que de s'organiser pour satisfaire aux exigences des cadres légaux offerts par l'État. Quelle que soit la conception de l'entreprise que nous avons, il est inévitable que l'État joue un rôle important dans la forme que prendra cette organisation. C'est son rôle de fondateur et de garant du cadre légal de l'entreprise. Il aura aussi le rôle d'entretenir le contexte dans lequel l'entreprise républicaine se développera. C'est notamment à l'État que revient le devoir de s'assurer que l'entreprise républicaine continuera à réaliser sa mission de maximiser les mécanismes de prise de parole en l'absence de possibilité de sortie. Ce faisant, cette proposition amènera l'État à jouer un rôle qui dépasse ce qu'il pratique aujourd'hui en termes de contraintes sur l'entreprise.

L'innovation juridique est une idée que l'on pourrait de prime abord penser contraire au droit. En effet, on pourrait penser que le droit est une sorte de réponse aux préoccupations sociales :

« La rhétorique de justification du droit est principalement rétrospective : elle s'appuie sur des normes édictées et sur des décisions de justice antérieures [...]. La science, au contraire, valorise ouvertement l'innovation. [...] Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que l'inventivité scientifique semble une force inexorable et impérieuse à laquelle le droit ne peut que se borner à réagir. »³⁷⁹

378 Fung, Archon, « The Principle of Affected Interests: An Interpretation and Defense », *Representation: Elections and beyond*, 2013, p. 236.

379 Jasanoff, Sheila et Leclerc, Olivier, *Le droit et la science en action*, Paris, Dalloz, 2013, p. 43.

Autrement dit, le droit serait une sorte de réponse a posteriori à ce qui émerge dans la société. Le droit serait à la remorque des décisions politiques et des transformations économiques et sociales. Or, comme le montrent les juristes Ivan Tchotourian et Margaux Morteo, le droit est capable d'innovation. Même s'il tend surtout à s'adapter avec lenteur aux changements, il peut aussi les précéder et être un vecteur d'innovation. Depuis quelques décennies, il prend davantage en compte la demande croissante en termes de responsabilité sociale des entreprises³⁸⁰. Ici, il n'est pas seulement question de l'innovation juridique provenant du législateur, mais également des différentes pratiques du droit. On pense notamment au droit mou (*soft law*), qui concerne par exemple les codes de conduites créés par les entreprises elles-mêmes ou par d'autres organisations, ainsi qu'au droit dur (*hard law*) qui concerne les lois, la jurisprudence, etc. Cette innovation part autant de l'initiative de responsabilisation de la part des administrateurs que d'une réflexion originale sur le fonctionnement des conseils et de la gouvernance.

Le projet que je me suis donné dans cette thèse est de recommander l'implantation de diverses pratiques, règlements et lois utiles à fonder une entreprise réellement républicaine. J'entends par *entreprise républicaine* une innovation juridique voulant répondre à la demande d'un droit des entreprises qui soit plus respectueux de la liberté républicaine³⁸¹. Je vais présenter le cœur de cette proposition, à savoir le principe des intérêts dominés. Celui-ci servira de base pour répondre aux diverses objections traditionnelles faites à l'idée que les entreprises doivent servir plusieurs parties prenantes. Ensuite, je défendrai l'idée que la forme légale de l'entreprise républicaine devrait être instanciée dans le droit. L'entreprise républicaine, par le biais du conseil d'administration et de ses règles de gouvernance, devrait donner le pouvoir à l'ensemble des parties prenantes qui la compose en plus d'inclure celles qui peuvent être dominées par l'organisation.

380 Tchotourian, Ivan, Morteo, Margaux et Morin, Karine, *L'entreprise à mission sociétale : analyse critique et comparative du modèle*, 2018 ; Tchotourian, Ivan, *Entreprises et responsabilité sociale : la gouvernance en question*, 2019.

381 Tchotourian, Morteo et Morin, *L'entreprise à mission sociétale*.

Le principe des intérêts dominés que je vais définir plus loin est ce qui sert à tracer les frontières de ce qui fait partie de l'entreprise et ce qui ne le fait pas. L'idée est en fait de dépasser la compréhension de l'Entreprise, même étendue, que proposent certaines définitions de l'entreprise (qui n'incluent souvent que les investisseurs et les travailleurs³⁸²) pour inclure un plus large pan de parties prenantes. Le critère que nous utilisons n'est pas seulement les gens qui sont inclus dans le processus de production directement (investisseurs, travailleurs, et potentiellement les fournisseurs), mais aussi les consommateurs et la communauté politique qui l'entoure. C'est en ce sens que l'innovation juridique est nécessaire.

L'innovation que je propose ici s'inscrit dans le développement récent d'une variété de nouvelles formes d'organisations économiques voulant répondre à d'autres besoins exprimés par la société. Elle s'inscrit dans un débat plus large concernant la meilleure forme d'organisation pour réaliser les valeurs des sociétés. Des innovations de tout type émergent un peu partout. On peut penser à la *benefit corporation* et à un ensemble d'innovations appelés les « entreprises à mission sociétales »³⁸³. *L'entreprise à mission sociétale* d'Ivan Tchotourian et Margaux Morteo³⁸⁴, ouvrage de référence dans la recherche francophone, propose un inventaire exhaustif et critique de l'innovation des dernières décennies en ce qui concerne les nouvelles formes juridiques d'entreprise voulant réaliser d'autre(s) fin(s) que la

382 On notera à ce titre, en lien avec le chapitre 3, que les diverses propositions de démocratisation de l'entreprise n'incluent souvent que les investisseurs et les travailleurs. C'est le cas notamment de la proposition excellente d'Isabelle Ferreras (Ferreras, *Gouverner le capitalisme ?*; Ferreras, *Firms as Political Entities*).

383 Je cite l'ouvrage de référence de Tchotourian et Morteo : « Le concept de l'entreprise à mission sociétale ("EMS") est tout récent. On apprend, dans la seconde partie de l'ouvrage, qu'il a officiellement vu le jour en Europe, d'abord en Belgique en 1995 avec la "société à finalité sociale" ("SFS"), en France en 2001 avec la "société corporative d'intérêt collectif" ("SCIC") et, surtout, au Royaume-Uni, en 2005 avec les "community interest companies" (« CIC»). Ce concept a traversé l'Atlantique, pour donner naissance à des législations sur les "benefits corporations" aux États-Unis, à commencer par le Maryland en 2010, puis dans 75% des États américains, dont la Californie, avec non seulement ses "benefit corporations", mais aussi ses "social purpose corporations", depuis 2011, et même le Delaware, en 2013. La vague des EMS a atteint le Canada en 2013, en Colombie-Britannique, avec l'apparition des "community contribution companies" (les "C3"), puis en 2016, en Nouvelle-Écosse, avec celle des "community interest companies" ("CIC"). » (Tchotourian, Morteo et Morin, *L'entreprise à mission sociétale*, p. ix.)

384 Tchotourian, Morteo et Morin, *L'entreprise à mission sociétale*.

simple maximisation du revenu. Ces formes vont des variantes sur le modèle des entreprises à but non lucratif jusqu'aux *benefits corporations*, un modèle qui favorise, outre le revenu, des bénéfices sociaux et environnementaux. Au Québec, une récente innovation de ce type a été la coopérative de solidarité. Cette forme d'organisation propose d'inclure, en plus des travailleurs, deux autres catégories de membres comme les défenseurs de sa mission ou une autre partie prenante (mais souvent pas plus). De plus, celle-ci doit être liée à l'accomplissement de la mission de l'organisation, mais intégrée pour protéger une partie prenante vulnérable comme le veut l'entreprise républicaine)³⁸⁵. Plus intéressant pour nous, en France, dans les dernières années, a émergé une forme d'entreprise multipartite, la société coopérative d'intérêt(s) collectif(s). Celle-ci propose une gouvernance qui n'est pas restreinte à un ou deux groupes de parties prenantes, mais à plusieurs groupes, incluant les collectivités et le pouvoir public³⁸⁶.

La gouvernance corporative contemporaine

Il serait faux de dire qu'aujourd'hui, au Canada, l'entreprise a pour seul objectif de maximiser la valeur des actionnaires. Même si l'ensemble de la structure de l'économie et de la gouvernance de l'entreprise l'oriente dans cette direction. Certaines décisions des plus hautes cours du pays laissent entrevoir la possibilité que les administrateurs de sociétés puissent, s'ils le veulent, avoir en tête le bien-être général de la société avant celui des actionnaires en particulier. Dans un important jugement rendu en 2008, la Cour suprême du Canada a précisé que le rôle des administrateurs d'une entreprise n'est pas de satisfaire les actionnaires exclusivement, mais l'ensemble des parties prenantes, visant jusqu'à la société en général.

« Lorsque surgit un conflit d'intérêts, les administrateurs doivent le résoudre conformément à leur obligation fiduciaire d'agir au mieux des intérêts de la société. Dans son ensemble, la jurisprudence en matière d'abus confirme que cette obligation inclut le devoir de traiter de façon juste et équitable chaque partie

385 Cette forme d'entreprise est originale, mais ne permet pas la flexibilité qui est nécessaire pour adapter le modèle aux divers marchés dans lesquels l'organisation pourrait se trouver.

386 Tchotourian, Morteo et Morin, *L'entreprise à mission sociétale*.

intéressée touchée par les actes de la société. Il n'existe pas de règles absolues ni de principe voulant que les intérêts d'un groupe doivent prévaloir sur ceux d'un autre groupe. Il faut se demander chaque fois si, dans les circonstances, les administrateurs ont agi au mieux des intérêts de la société, en prenant en considération tous les facteurs pertinents, ce qui inclut, sans s'y limiter, la nécessité de traiter les parties intéressées touchées de façon équitable, conformément aux obligations de la société en tant qu'entreprise socialement responsable. Lorsqu'il est impossible de satisfaire toutes les parties intéressées, il importe peu que les administrateurs aient écarté d'autres transactions qui n'étaient pas plus avantageuses que celle qui a été choisie. »³⁸⁷

Cette décision permet de voir que le droit ouvre la porte aux entreprises dont les administrateurs veulent servir d'autres fins que celle de la maximisation du profit à tout prix. Toutefois, pour reprendre le passage précédent : « Il n'existe pas de règles absolues ni de principe voulant que les intérêts d'un groupe doivent prévaloir sur ceux d'un autre groupe. Il faut se demander chaque fois si, dans les circonstances, les administrateurs ont agi au mieux des intérêts de l'organisation [...] ». Pour cette raison, cette réflexion doit se faire dans un lieu ou un espace délibératif ouvert aux diverses parties prenantes. En effet, la Cour affirme bien que « [l']obligation fiduciaire des administrateurs est un concept large et contextuel. Elle ne se limite pas à la valeur des actions ou au profit à court terme. Dans le contexte de la continuité de l'entreprise, cette obligation vise les intérêts à long terme de la société. Son contenu varie selon la situation »³⁸⁸. La Cour suprême exprime l'idée selon laquelle les conflits entre les diverses parties prenantes doivent être négociés en gardant en tête l'intérêt de la société en général. Elle note que « [l]orsque le conflit [soit entre les intérêts de différentes parties intéressées, soit entre les intérêts des parties intéressées et ceux de la société] touche les intérêts de la société, il revient aux administrateurs (...) d'agir au mieux

387 BCE Inc. c. Détenteurs de débentures de 1976, 2008 CSC 69, [2008] 3 RCS 560.

388 BCE Inc. c. Détenteurs de débentures de 1976, 2008 CSC 69, [2008] 3 RCS 560. Je suggère de remplacer par *Idem* ou *Ibid.*, comme cela est fait ailleurs dans la thèse

des intérêts de la société en tant qu'entreprise socialement responsable »³⁸⁹. Cela confirme, pour le juriste Tchotourian, le fait que l'entreprise reste à redéfinir³⁹⁰.

L'entreprise est à redéfinir, car elle doit incorporer dans ses structures des mécanismes permettant de réaliser ses objectifs. L'entreprise contemporaine vise à satisfaire les actionnaires, et seulement eux, car elle est structurée de manière à ne pouvoir satisfaire que les actionnaires. En fait, il y a même des raisons de croire que sa structure complexe ne vise pas à réaliser l'ensemble des intérêts des actionnaires, mais seulement celui du profit. En effet, il existe un débat dans la recherche concernant la démocratie des actionnaires. Au sein de ce débat, des auteurs tels que Zingales défendent l'idée que les structures légales des entreprises ne permettent même pas de réaliser le bien-être des actionnaires, mais seulement l'augmentation de la valeur de leurs actions. Émerge dans ce débat l'idée que les mécanismes des entreprises sont biaisés vers une conception de la valeur des actions et ne satisfont pas nécessairement la préférence réelle de l'actionnaire. En effet, la valeur « financière » aux actionnaires ne veut pas nécessairement dire que l'organisation satisfait d'autres de leurs intérêts, de leurs préférences. Selon Zingales, l'entreprise devrait être restructurée pour permettre aux actionnaires de réellement se faire entendre pour faire valoir leurs préférences concernant le rôle qu'ils voudraient voir l'entreprise jouer dans la société.

Le conseil d'administration est aujourd'hui le cœur de la gouvernance de l'entreprise et c'est par le biais des mécanismes qui l'entourent (sélection de ses membres, responsabilité et pouvoir de ceux-ci, etc.) que sont prises les décisions stratégiques de l'organisation, notamment celles qui touchent à la réalisation de sa mission. C'est le droit des sociétés, le droit commercial qui donne ce pouvoir à cette instance. Pour réformer l'entreprise, il convient donc de commencer par cet espace. Il est donc central de repenser la structure juridique de l'entreprise et de ses mécanismes de prise de décision interne.

389 BCE Inc. c. Détenteurs de débetures de 1976, 2008 CSC 69, [2008] 3 RCS 560. *Idem* ou *Ibid*.

390 Tchotourian, Ivan, « Lorsque le droit nord-américain des sociétés dessine les nouvelles frontières de l'entreprise : les clés pour un autre futur ? », *La Revue des Sciences de Gestion*, n° 3, 2010, pp. 81-87.

Il ne suffit donc pas d'ajouter des mécanismes de contestation ou de protéger les diverses parties prenantes de manière isolée, mais bien de repenser le cadre formel de l'entreprise dans son ensemble. Une entreprise dont les administrateurs sont nommés par les actionnaires aura comme mécanisme fondamental la maximisation de l'intérêt de leur groupe, même si les travailleurs et les autres parties prenantes sont bien protégés. Elle continuera de dominer les communautés et sera incitée à maximiser l'intérêt de ses actionnaires aux dépens des autres parties prenantes. Il faut donc que le droit s'adapte autant en amont (dans l'interprétation des présentes lois) qu'en aval, en ouvrant la voie à d'autres formes d'entreprises, sans quoi il n'y a pas de moyen clair de résister à la domination des entreprises traditionnelles capitalistes.

En effet, la juriste Lauraine Talbot défend l'idée que le droit corporatif d'inspiration anglo-saxonne³⁹¹ « [...] is not a source of resistance. »³⁹². Elle conclut son texte en proposant d'ouvrir la réflexion pour transformer ce droit afin qu'il devienne une source de résistance aux abus que les puissants et les oligarques exercent sur les travailleurs et les communautés. Le projet de l'entreprise républicaine s'inscrit dans cette trajectoire. J'ai montré dans les précédents chapitres que réaliser la liberté républicaine supposait non seulement d'inclure l'entreprise dans la réflexion, mais aussi d'avoir développé une théorie solide de l'entreprise. Il s'agit de comprendre l'entreprise au-delà de son simple rapport avec l'économie ou l'État et de tenir compte de la complexité que représente l'exercice de production collaborative de biens et de services par des individus. Comme je l'ai montré au chapitre 3, l'entreprise est l'espace collaboratif de la production, l'institution socialement et économiquement construite pour produire et distribuer efficacement des biens et des services par des groupes d'individus coopérants.

391 Sa recherche s'intéresse principalement aux juridictions inspirées du droit britannique. Il est important de noter que d'autres nations, comme la Chine ou la Corée, ont une histoire juridique différentes et ont structurée un droit des entreprises qui pourraient inspirer la recherche sur les entreprises à mission (Bidet, « Explaining the Third Sector in South Korea » ; Talbot, *Progressive Corporate Governance for the 21st Century* ; Tchotourian, Morteo et Morin, *L'entreprise à mission sociétale*.).

392 Talbot, Lorraine, « Trying to save the world with company law? Some problems », *Legal Studies*, vol. 36, n° 3, septembre 2016, pp. 513-534.

De plus, comme je l'ai montré, contrairement aux individus, l'entreprise n'est pas seulement un sujet du droit, mais une créature hybride vis-à-vis de la loi, des pratiques historiques et des individus qui la composent. Si l'entreprise n'était qu'un individu, elle pourrait être punie et ce serait dans certains cas l'option préférable pour l'inciter à coopérer. Or, comme le dit Ciepley :

« From these considerations the essay draws the lesson that punishment, while necessary, will always be insufficient to hold corporations to the law, let alone to the public interest. »³⁹³

En fait, l'entreprise ne peut pas être punie de même manière qu'un individu humain, car son processus décisionnel est différent. Les décisions d'un conseil d'administration ne sont pas semblables à celles d'un humain. L'argument de Ciepley est de montrer qu'il sera toujours dans l'intérêt de l'organisation prise dans les contraintes capitalistes de chercher à maximiser son intérêt. Elle n'a jamais été conçue pour servir un quelconque intérêt supérieur au gain, ou se charger d'une responsabilité sociale outre la maximisation de son profit. Néanmoins, il n'existe pas de consensus pour définir ladite « maximisation ». En effet, certains auteurs, comme Zingales, considèrent que l'objectif d'une entreprise est de maximiser le bien-être (*welfare*) des actionnaires³⁹⁴, ce qui serait distinct de l'approche de la valeur aux actionnaires qui ne cherche qu'à maximiser la valeur des actions (la valeur à court terme).

Penser l'entreprise républicaine est un projet intellectuel visant à tirer des conséquences du républicanisme. Par conséquent, l'entreprise républicaine est un projet de transformation légale : il est question d'ouvrir la porte à une transformation des institutions économiques pour les rendre conformes à l'idéal républicain de liberté. Pour y parvenir, j'ai défendu tout au long de cette thèse le rôle central du droit corporatif comme structuration de l'entreprise, et comme source de plusieurs formes de domination identifiées à l'aide des concepts

393 Ciepley, « Can Corporations Be Held to the Public Interest, or Even to the Law? ».

394 Hart, Oliver et Zingales, Luigi, « Companies Should Maximize Shareholder Welfare Not Market Value », *Journal of Law, Finance, and Accounting*, vol. 2, n° 2, 2017, pp. 247-274 ; Hart, Oliver et Zingales, Luigi, « Should a Company Pursue Shareholder Value? », 2016, p. 25.

républicains. C'est pourquoi il est essentiel de s'attaquer à la manière dont l'entreprise est structurée légalement. Comme l'écrit Talbot : « I have argued that the [corporate] law as it stands is not a source of resistance. »³⁹⁵ C'est pourquoi il est essentiel de la transformer. Le républicanisme offre les outils pour le faire.

« Radical solutions will be needed to preserve industries that provide useful things for people but that do not provide shareholder value. Radical initiatives must encourage the innovations that have traditionally been capitalism's saving grace, but that in a degenerate finance capitalism have become expensive risks. Today, radicals must dig deeper when critiquing the modern company and ask whether capitalism itself has a future and if so, is it a future that we want? »³⁹⁶

L'entreprise républicaine est une proposition concrète qui peut être intégrée à la variété des options disponibles lors de la création d'entreprises. Celle-ci vise à maximiser la liberté des individus dans une société où la production est orientée et surtout organisée autour de ces institutions. Pour ce faire, ce sera à l'État, par le biais du droit, de fonder cette nouvelle forme d'entreprise. Comme le dit Ciepley : « Business incorporation too is a state program. It is a state program for economic growth »³⁹⁷. En ce sens, l'État devra être le garant de cette nouvelle forme d'entreprise par le biais de son pouvoir législatif.

La proposition de l'entreprise républicaine est une proposition qui dépend de l'État au sens où elle nécessite l'intervention étatique autant pour sa mise en place que pour son maintien³⁹⁸. Au chapitre 3, j'ai présenté plusieurs définitions de l'entreprise. J'y ai conclu que l'entreprise devait être conçue comme un espace coopératif où se rencontraient de nombreuses parties prenantes ayant en commun un but productif. Il serait possible d'entendre cette thèse et de l'interpréter comme plaçant l'entreprise comme une institution n'ayant que peu de lien avec

395 Talbot, « Trying to save the world with company law? ».

396 *Ibid.*

397 Ciepley, « Can Corporations Be Held to the Public Interest, or Even to the Law? ».

398 Il faut noter ici que cet argument que je développe sur la nécessité de la réflexion sur le droit est aussi applicable à l'ensemble des structures économiques contemporaines, notamment le capitalisme. En effet, la structure économique dite « capitaliste » est aussi basée sur des éléments de droit (la distribution de la propriété, etc.) (Hodgson, Geoffrey M., *Conceptualizing Capitalism: Institutions, Evolution, Future*, Chicago, University of Chicago Press, 2015.)

l'État. Or, ce n'est pas le cas. L'essentiel des arguments que j'ai mobilisés militait pour la prise en compte de l'entreprise, mais toujours dans le cadre d'un territoire gouverné par un État. L'entreprise est, comme je l'ai présenté au chapitre 3, une création étatique en premier lieu. Ce cadre législatif sous-tend la forme de cette entreprise.

Les contours de l'entreprise républicaine

À quoi peut donc ressembler l'entreprise républicaine si elle ne peut pas être une coopérative³⁹⁹ ? Elle doit être structurée de manière à distribuer au maximum le pouvoir parmi les individus et les groupes en relation avec elle. Elle ne doit pas donner à un individu ou à un groupe particulier un pouvoir qui permettrait à celui-ci d'en abuser de manière arbitraire. Autrement dit, l'entreprise républicaine doit protéger les individus contre l'arbitraire en étant organisée de sorte à redistribuer le pouvoir en le confiant à des instances démocratiques. Cela ne veut pas nécessairement dire qu'il n'y a pas de hiérarchie, mais que celle-ci sera formée de sorte que les individus aient à rendre des comptes devant ces dispositifs démocratiques. Cette démocratie doit autant s'opérer au sein de l'organisation que dans ses instances de gouvernance. Les grandes décisions stratégiques qui affectent autant les communautés que les travailleurs doivent être considérées comme devant requérir une légitimité démocratique pour ne pas être source de domination.

Au chapitre 4, j'ai remis en question la pertinence de l'approche républicaine contestataire pour réaliser la justice dans l'entreprise. Je défendais l'idée selon laquelle cette approche était insuffisante pour protéger les individus liés à l'entreprise, notamment les travailleurs, contre la domination qui s'opère à l'intérieur de l'entreprise. Je crois cependant que cette approche n'est pas irréconciliable avec l'entreprise républicaine si on l'insère au sein d'un aménagement institutionnel plus large. En effet, cet élément nous aide à délimiter plus clairement les frontières de l'entreprise.

³⁹⁹ On se souviendra qu'au précédent chapitre, j'ai argumenté que la coopérative était problématique au titre qu'elle était une organisation gouvernée par un seul groupe.

La contestation est, comme nous l'avons présenté, une approche réactive. De cette manière, elle peut être utilisée pour protéger l'ensemble des acteurs liés indirectement à l'entreprise. Nous l'avons vu, la contestation constitue une version faible et imparfaite de *voice* ; elle semble être suffisante pour les individus qui sont distants de l'organisation. Les manifestations, les boycotts et les grèves sont réactives et ne sont pas fondamentalement positives et créatrices de nouvelles règles. Elles interviennent une fois l'instance de domination manifeste. La contestation peut néanmoins ouvrir la voie à la prise en compte de la voix, mais en soi, la contestation n'est qu'une version faible de la prise de parole. Une version plus forte et affirmative supposerait une délibération et une législation démocratiques⁴⁰⁰.

La frontière, l'*exit* et le *voice*

La question de la frontière de l'entreprise délimitant son réseau de parties prenantes est difficile, mais l'*exit* et le *voice* peuvent se révéler de bons outils pour la déterminer. Une personne très à distance d'une entreprise, dans une autre région, une autre communauté, ne consommant pas ce produit et n'étant ni travailleur ni fournisseur semble intuitivement se situer à la frontière extérieure de l'entreprise, car ses liens ne se limitent qu'à l'observation de cette organisation.

À distance, sans intérêt directement impliqué dans l'organisation : ce critère peut être envisagé comme un moyen de délimiter l'extrême limite de l'entreprise. L'individu ou le groupe qui ne peut contester qu'au moyen d'un distant boycott semble être à la frontière de l'entreprise. L'entreprise n'a de lien avec lui ou elle que par sa consommation ou par les effets très indirects de ses externalités, par exemple la pollution qu'elle émet ou son comportement fiscal. L'individu peut, dans le système actuel, éventuellement être actionnaire de cette entreprise, mais ce sera quasiment toujours indirectement, par le biais d'un fonds

400 J'ai cependant insisté tout au long de cette thèse qu'il est plus sage de voir l'*exit* et le *voice* sur un spectre avec des variantes et des mélanges.

d'investissement. Parfois, il n'en sera même pas conscient. L'entreprise, malgré cela, reste hors de son contrôle⁴⁰¹.

Donner du contrôle sur l'organisation à un grand groupe est un défi. Il n'est évidemment pas facile de tracer cette frontière et c'est bien là l'une des critiques généralement soulevées contre l'approche des parties prenantes. C'est néanmoins pourquoi j'avance le principe des intérêts dominés comme solution. En effet, ce principe permet de tracer le contour de l'entreprise en plus de donner une métrique (aucunement parfaite, mais indicative) sur le degré de domination que subissent les diverses parties. Comme nous avons vu préalablement, plus une personne a droit et peut effectivement se sortir d'une situation de domination aisément, à moindre coût (selon la capacité de l'individu et le contexte économique, politique et social), moins celle-ci a besoin de prendre la parole pour se protéger. Inversement, plus une personne est dépendante, prise sans capacité de sortie, plus il est légitime et même nécessaire de lui offrir les moyens efficaces, non seulement de s'exprimer, mais aussi de contrôler son environnement.

Autrement dit, les institutions de la contestation pourraient être envisagées pour protéger les acteurs en périphérie, à l'extrême limite de l'entreprise. Les acteurs en question, soit toutes celles et ceux qui ont eu ou sont en contact avec l'organisation sans appartenir à un groupe structuré⁴⁰², disposeraient ainsi d'un outil supplémentaire à l'*exit* pour faire entendre leurs revendications. En effet, il faut considérer que le degré suivant de rapprochement de l'entreprise concerne tout un ensemble d'acteurs. Ce sont par exemple les investisseurs et les consommateurs, qui ne sont pas à l'*intérieur* de l'entreprise comme le sont les travailleurs,

401 Même les programmes où les entreprises donnent des parts de l'organisation à leurs employés comme rémunération, comme les ESOP aux États-Unis (Freeman, Steven, « Effects of ESOP Adoption and Employee Ownership: Thirty years of Research and Experience », *Organizational Dynamics Working Papers*, janvier 2007), ne donnent souvent pas le pouvoir octroyé par le capital-action directement. En fait, la rémunération par capital-action est déposée dans un compte où le tout sera gardé jusqu'à la retraite de l'employé.

402 J'entends par groupes structurés notamment les travailleurs (parfois formellement par les syndicats, mais aussi simplement par la vie quotidienne dans l'organisation et le statut d'emploi), les investisseurs (par la propriété) et par groupe non structurés la communauté (qui est structurée par ailleurs, mais pas en relation avec l'entreprise), les consommateurs, etc.

mais qui ont développé un lien ou un intérêt avec l'organisation. Certaines institutions répondent déjà imparfaitement à ce critère. Pensons notamment aux groupes citoyens de consommateurs et à certaines formes d'agences comme celle des bureaux gouvernementaux de protection des consommateurs.

Les intérêts des consommateurs, par exemple, gagneraient vraisemblablement à être mieux intégrés aux pratiques des entreprises, notamment dans les choix stratégiques (par le biais des CA). En effet, plusieurs entreprises mobilisent des capitaux importants pour s'informer sur les préférences, les goûts ou accéder d'une manière ou d'une autre à la contribution indirecte des consommateurs. Pour illustrer ce point, pensons aux *groupes de discussions* ainsi qu'aux consultations et sondages divers mis en place par un certain nombre d'entreprises. Les entreprises consultent, car elles ont besoin de l'apport des divers groupes, mais ne donnent pas de pouvoir à ces groupes. Les groupes se retrouvent donc avec un pouvoir de refus sans pouvoir d'initiative, comme les électeurs des régimes représentatifs ou les répondants des sondages analysés par Bernard Manin⁴⁰³. Or, il est essentiel de distribuer le pouvoir pour prévenir la domination.

Ce n'est qu'ensuite que viendraient les institutions démocratiques en tant que telles, incluant la proposition de mécanisme de sélection des administratrices et administrateurs via tirage au sort. Celles-ci n'incluraient pas seulement un groupe, mais l'ensemble des acteurs regroupés par intérêt (consommateurs, travailleurs, investisseurs, etc.). Nous formulons ici une spéculation théorique puisqu'il n'existe pas encore de réalisation permettant d'illustrer empiriquement ce projet. Considérant ce que nous venons de dire, il est nécessaire de laisser place à une créativité juridique ou législative, c'est-à-dire une inventivité du législateur concernant les formes d'entreprises possibles. L'entreprise est, comprise en termes légaux, une créature juridique, une création de l'État. À ce titre, la forme de l'entreprise n'est pas une espèce naturelle inaltérable. Elle peut être adaptée et développée à partir de principes et d'objectifs. En conséquence, il est légitime pour un républicain de défendre une réforme de

403 Manin, Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, 2012.

cette législation. Une telle réforme pourrait par exemple assurer l'égalité de voix au chapitre pour l'ensemble des parties prenantes, ou encore assurer la participation citoyenne à des projets gouvernementaux⁴⁰⁴. Cependant, toute une recherche reste à faire sur ce genre de sujets pour ce qui est de l'environnement (social, politique et économique) de l'entreprise⁴⁰⁵.

Cet écosystème est saisi par l'idée de partie prenante, présentée à la fin du précédent chapitre. La théorie des parties prenantes tente d'explorer le rôle de l'entreprise et défend l'idée que le rôle de l'entreprise est de considérer les intérêts d'un maximum de parties prenantes à l'entreprise, idéalement en structurant la prise de parole dans ses mécanismes internes⁴⁰⁶.

Cependant, la théorie des parties prenantes comporte son lot de difficultés, notamment parce qu'elle laisse place à un problème de type principal-agent, c'est-à-dire le danger qu'un gestionnaire instrumentalise le fait qu'une organisation ait la responsabilité de satisfaire plusieurs parties prenantes pour favoriser son propre avantage⁴⁰⁷.

« Earlier we saw that Easterbrook and Fischel levied an important criticism of fiduciary duty to multiple stakeholders, namely that a man obligated to two masters is obligated to none. In the team production model the problem is more acute: a man obligated to no masters is, in fact, obligated to no masters. »⁴⁰⁸

Dans ce passage, Singer montre bien le risque que les gestionnaires détournent l'organisation à leur intérêt en instrumentalisant un groupe contre un autre. Ce problème est en quelque

404 Fung, Archon, « Varieties of participation in complex governance », *Public administration review*, vol. 66, n° s1, 2006, pp. 66–75.

405 Cette recherche est par nature multidisciplinaire et ne peut se restreindre à une perspective philosophique, économique ou juridique. Il faut autant inclure des perspectives locales, sociologiques, psychologiques que des perspectives globales de relations internationales. Cependant, l'esquisse que je présente n'est pas limitée par ces questions. La réforme du conseil d'administration par le biais du tirage au sort est une réforme qui permettrait très rapidement de passer d'une entreprise aisément dominée et dominante à une entreprise un peu plus à l'écoute de d'autres parties prenantes.

406 Jeffrey Moriarty, « The Connection Between Stakeholder Theory and Stakeholder Democracy ».

407 Heath, *Morality, competition, and the firm*.

408 Singer, *The Form of the Firm*, p. 180.

sorte une version exacerbée du problème du principal-agent, lequel est, du reste, présent dans toute organisation⁴⁰⁹.

Le problème du principal-agent⁴¹⁰ est l'idée selon laquelle une entreprise ou une organisation, quelle qu'elle soit, est confrontée au besoin de trouver un moyen pour que l'agent (ici les employés, l'équipe de gestion, etc.) soit suffisamment motivé pour contribuer à réaliser les objectifs de ses principaux, qui lui ont délégué une tâche, faute de savoir ou pouvoir la réaliser eux-mêmes. Les principaux formulent la demande et ont toujours le dernier mot dans la gouvernance d'une organisation, mais ils ne sont pas toujours en mesure de vérifier que l'agent réalise la tâche désignée de la manière dont ils le souhaiteraient puisqu'ils ont précisément délégué cette tâche, et donc consenti à un certain défaut de contrôle à son endroit.

Le groupe à considérer va varier selon sa forme légale. Dans une entreprise à capital-actions, en théorie, les actionnaires⁴¹¹ occupent le rôle de principaux. Dans une coopérative de travailleurs, ce sont les travailleurs, et ainsi de suite. Souvent, dans une organisation d'une certaine taille, les principaux engagent quelqu'un pour agir en leur nom : un PDG, des cadres, etc. Or, ceux-ci ont leurs propres intérêts en tête, qui peuvent ne pas être alignés avec les intérêts de leurs employeurs. Le rôle du conseil d'administration est donc de surveiller et d'inciter cette équipe de gestion à satisfaire les ambitions des principaux. Parfois, la stratégie est d'aligner les intérêts des principaux avec ceux des agents par le biais de la rémunération ou via l'option d'achat de parts.

Il me semble important de préciser ici que je mobilise la théorie de l'agence, notamment en discutant le problème du principal agent, pour identifier des difficultés dans la théorie des

409 Heath, *Morality, competition, and the firm*, p. 54.

410 Ce problème, aussi appelé « problème de l'agence » stipule qu'il y a un type d'acteur qu'on appelle « principal » et un type d'acteur qu'on appelle « agent » et que le problème du principal-agent est le problème de la relation entre les deux. Le principal est celui qui engage l'agent pour atteindre un but pour lui, mais la discrétion laissée à l'agent peut permettre à celui-ci de resquiller sur les ressources du principal (Eisenhardt, Kathleen M., « Agency theory: An assessment and review », *Academy of management review*, vol. 14, n° 1, 1989, pp. 57-74.).

411 Il y a néanmoins débat autour de cette question (Heath, *Morality, competition, and the firm*.)

parties prenantes. En effet, les difficultés que je vois dans la théorie des parties prenantes sont à la fois le resquillage et l'inefficience⁴¹². Le resquillage (*free-riding*) dans le contexte qui nous intéresse, la gouvernance de l'entreprise, survient lorsque l'agent va chercher à maximiser son gain au détriment du principal. Dans le cas d'une entreprise à capital-actions traditionnelle, cela prend souvent la forme d'une rémunération disproportionnée par rapport à la contribution de l'agent⁴¹³. On peut aussi rapprocher cette pratique de la recherche de rente (*rent-seeking*), c'est-à-dire la pratique d'un individu cherche à agrandir sa richesse sans contribuer à en créer.

Dans le cadre d'une organisation tenue de servir non pas une partie prenante ayant un lien⁴¹⁴, mais plusieurs, le risque de resquillage devient plus grand. Joseph Heath appelle ce problème particulier le problème du multitâche (*multitasking*)⁴¹⁵. En effet, le management peut profiter de la multiplication des obligations qu'il doit suivre pour justifier son action vis-à-vis d'un autre groupe et ce faisant, ne favoriser que son intérêt personnel. Il peut aussi mettre en compétition les différentes parties prenantes pour justifier un comportement de passager clandestin⁴¹⁶ ou mobiliser un groupe contre un autre⁴¹⁷.

Ces problèmes ne sont pas uniques à une forme d'organisation, mais sont présents dans toutes. C'est un problème fondamental de l'action collective. Or, je crois que le principe que je vais proposer plus loin dans ce chapitre, le principe des intérêts dominés, nous permet de penser des mécanismes de coordination qui réduisent ce genre de danger.

La question de l'efficacité qui a été discutée au chapitre 3 revient ici sous forme de la question des coûts de la coordination démocratique. En effet, considérant que l'entreprise

412 Une discussion à ce sujet concernant la forme de l'entreprise a été faite au chapitre 3.

413 Bebchuk, Lucian A et Fried, Jesse M, *Pay without performance: the unfulfilled promise of executive compensation*, Cambridge, Mass.; London, Harvard University Press, 2006.

414 On peut penser ici à quelconque lien de partie prenante, que ce soit un lien de consommation, de production ou un lien dans une communauté, etc.

415 Heath, *Morality, competition, and the firm*, pp. 53-54.

416 Jeffrey Moriarty, « The Connection Between Stakeholder Theory and Stakeholder Democracy ».

417 Heath, *Morality, competition, and the firm*, p. 62.

républicaine est une forme d'entreprise qui favorise à la fois la sortie, mais aussi la voix démocratique, il est essentiel de reconnaître la présence d'un coût des processus délibératifs.

À la fin de ce chapitre, je vais discuter un exemple concret de mécanisme institutionnel capable à la fois de minimiser les effets négatifs, comme les coûts de coordinations et la difficulté de savoir qui devrait représenter les parties prenantes : le tirage au sort.

Le principe des intérêts affectés et dominés

Les difficultés soulevées par la recherche critique des diverses théories des sciences de l'organisation sont importantes et montrent la difficulté qu'il y a à concevoir une gouvernance favorable à la communauté en général. Néanmoins, je vais proposer dans les prochaines pages une idée qui servira de guide pour à la fois répondre aux difficultés soulevées par la recherche et former les fondements intellectuels des structures et mécanismes de l'entreprise républicaine. Le principe des intérêts dominés.

La théorie politique s'est longtemps demandé comment définir et délimiter le groupe politique, la communauté politique⁴¹⁸. Le principe des intérêts affectés constitue une approche importante au sein de ces études. Le terme a été popularisé par Robert Dahl, qui écrit : « Toute personne affectée par les décisions d'un gouvernement devrait avoir le droit de participer à celui-ci. Pas d'imposition sans représentation. J'appellerai cette règle Principe des Intérêts Affectés, car une étiquette commode nous sera utile. »⁴¹⁹. Il s'agit d'un principe qu'on retrouve aussi, par exemple, chez Nancy Fraser quand elle essaie de distinguer « All-affected principle » et « all-subjected principle »⁴²⁰.

L'approche de Dahl me semble pertinente pour penser les diverses parties prenantes de l'entreprise, mais elle souffre d'un défaut, celui de se limiter à l'objet traditionnel de la

418 Arrhenius, Gustaf, « The boundary problem in democratic theory », *Democracy Unbound: Basic Explorations I*, 2005, pp. 14–29.

419 Dahl, Robert Alan, *Après la révolution: l'autorité dans une société modèle*, Calmann-Lévy, 1973.

420 Fraser, Nancy, « Who Counts? Dilemmas of Justice in a Postwestphalian World », *Antipode*, vol. 41, n° s1, 2010, pp. 281-297 ; Näsström, Sofia, « The Challenge of the All-Affected Principle », *Political Studies*, vol. 59, n° 1, mars 2011, pp. 116-134.

philosophie politique, soit la gouvernance politique. C'est pourquoi l'approche d'Archon Fung me semble plus intéressante, car elle est un peu plus large. En effet, sa conception du principe des intérêts affectés inclut autant le domaine de la représentation politique que les décisions des agences administratives, des entreprises privées, des organisations de la société civile et même d'autres États ayant des effets à l'extérieur de leur territoire⁴²¹.

L'idée générale du principe des intérêts affectés est que le pouvoir décisionnel de l'organisation soit distribué de manière à donner plus de voix aux groupes subissant le plus de domination et ayant accès au moins grand nombre d'options et de capacité réelle de sortie. Le principe agit comme une sorte de mesure, de règle permettant de guider la distribution du pouvoir.

Le lien que je trace ici entre le républicanisme et l'entreprise est le suivant : comme nous l'avons dit, pour qu'une décision ne soit pas dominatrice, elle ne doit pas être arbitraire. Pour y arriver, une décision doit passer par plusieurs étapes, que nous avons détaillées au chapitre 1. L'un de ces critères est le fait que les parties prenantes puissent contester les décisions qui les concernent et que les voix des parties prenantes soient aussi prise en compte activement dans le processus décisionnel qui leur prévaut. Si un individu ou un groupe jouit de la possibilité de contester, mais aussi de contribuer à la prise de décision s'appliquant à lui, l'affectant ou ayant potentiellement un effet dominateur sur lui, alors cette domination sera amoindrie. C'est seulement si l'individu ou le groupe ne dispose pas des moyens de contribuer à la prise de décision, de contester ou de sortir de la situation qui lui est imposée que la domination croît et se développe. Voilà la base du principe des intérêts dominés. Il représente une reformulation républicaine du principe des intérêts affectés.

⁴²¹ Fung, Archon, « The principle of affected interests and inclusion in democratic governance », *Representation: Elections and beyond*, 2013, pp. 236–268.

Le principe des intérêts dominés

Le principe des intérêts dominés est l'outil que je propose pour m'attaquer au problème que représente l'identification des membres des divers groupes qui constituent la communauté de l'entreprise et son entourage. En effet, si je considère que l'entreprise républicaine entend protéger non seulement les travailleurs qui la composent (un groupe aisément identifiable), mais aussi les individus qui peuvent être affectés par l'entreprise (groupe bien plus diffus), un problème émerge : comment et où tracer la frontière ?

C'est en reformulant au moyen d'un vocabulaire républicain le principe des intérêts affectés d'Archon Fung que je propose de définir ces frontières⁴²². Fung avait développé ce principe pour réfléchir dans le cadre des enjeux de gouvernance démocratique. Dans le cadre de l'entreprise, une logique semblable est à l'œuvre. À qui devons-nous attribuer plus de pouvoir, donner plus de voix démocratique ? À celles et ceux qui sont le plus dominés, c'est-à-dire celles et ceux qui ont le moins accès à l'*exit*. Autrement dit, plus un individu est dominé, plus il devrait avoir droit à ce que l'entreprise lui offre des moyens de s'exprimer démocratiquement. Cette obligation éthique qu'a l'entreprise républicaine d'offrir une voix aux individus qu'elle affecte lui fournit un incitatif pour participer à structurer des moyens d'*exit* pour les individus. On internalise donc les coûts de la prise de parole et on crée un incitatif à ce que l'entreprise mette en place des mécanismes d'*exit*, par exemple en acceptant des cotisations supérieures pour le chômage, une mobilité sécurisée de la main-d'œuvre (semblable à la « flexisécurité » scandinave)⁴²³. L'idée de contrer la domination par le biais du *voice* et de l'*exit* permet aussi de tracer le contour de la communauté de l'entreprise. Une personne qui ne fait pas affaire avec une entreprise est hors de cette communauté. Un client ponctuel qui a accès à un grand marché de consommation a une grande facilité de sortir (*exit*)

422 Fung, « Varieties of participation in complex governance » ; Fung, « The Principle of Affected Interests ».

423 Le terme de « flexisécurité » (contraction de flexibilité et sécurité) désigne un dispositif social autorisant une plus grande facilité de licenciement pour les entreprises (volet flexibilité) et des indemnités longues et importantes pour les salariés licenciés (volet sécurité).

de la domination de l'entreprise. Un travailleur dans un marché du travail saturé a moins d'options de sortie, et est donc plus vulnérable.

Autrement dit, la théorie des intérêts dominés nous permet de penser un aménagement institutionnel capable de répondre à l'objection la plus fréquemment faite à la théorie des parties prenantes, à savoir : comment mettre en balance la multiplicité d'intérêts qui apparaissent dès que l'on ouvre la gouvernance aux diverses parties qui entourent l'entreprise ? La réponse que je propose, basée sur les concepts de domination républicains d'*exit* et de *voice* est la suivante :

- (A) Plus un individu est dominé par une entreprise,
- (B) moins il a de possibilité d'*exit*,
- (C) plus il a le droit de revendiquer du *voice* (démocratique)

Le résultat est de créer un incitatif pour motiver les entreprises à soutenir les moyens d'*exit* des individus. Si celles-ci n'offrent pas aux diverses parties prenantes un moyen de sortir, elles doivent alors internaliser ce coût en développant des mécanismes de prise de parole efficaces. Idéalement, un individu aurait à la fois une capacité de sortie peu coûteuse et efficace et des mécanismes de prise de parole aussi efficace et facile d'accès. C'est l'un côté du spectre, l'idéal. De l'autre, nous avons des travailleurs contraints à travailler pour un seul employeur, ne peut s'exprimer sur son lieu de travail et ne peut non plus sortir aisément (peu de ressources pour se déplacer et se réinstaller quelque part, de compétences aisément transférables à une autre organisation⁴²⁴, etc.). Entre les deux, il y a des travailleurs qui sont très mobiles, mais n'ayant pas beaucoup de possibilités de prise de parole. Ceux-ci sont moins dominés, car ils ont accès à au moins le mécanisme d'*exit*. Il est important d'aider ce

424 On se souviendra de l'idée d'investissement des travailleurs spécifiques à la firme notamment discuté au chapitre 3.

genre d'individu, mais la métrique que je propose reconnaît que l'*exit* et le *voice* sont des vecteurs de liberté républicaine.

Le principe des intérêts dominés donne un outil pour mesurer approximativement la liberté en invitant à regarder non seulement la capacité d'un individu de quitter une situation de domination, mais aussi en incluant l'analyse de sa capacité de prise de parole.

Cette théorie a pour objectif de répondre à la critique fréquente faite à la théorie des parties prenantes selon laquelle distribuer le pouvoir à plusieurs acteurs contribue à diminuer l'efficacité de la prise de décision. Cette critique suppose qu'une prise de décision devant inclure plusieurs parties prenantes en est d'autant plus coûteuse en temps, en ressources, etc. Conséquemment, il ne faudrait pas que l'instance de gouvernance de l'entreprise serve plusieurs intérêts hétérogènes, mais plutôt qu'elle n'ait qu'un seul intérêt à servir : celui de la partie prenante la plus mobile, à savoir les actionnaires. Nous verrons que cette primauté des actionnaires se fonde sur d'autres avantages supposés que la seule homogénéité des intérêts; elle favorise notamment le marché du contrôle.

L'argument qui sous-tend le principe des intérêts dominés accepte la prémisse selon laquelle la prise de décision démocratique est coûteuse. Organiser le contexte de la prise de décision démocratique ou de la délibération, et tout ce qui l'entoure, exige de l'organisation, des individus, du temps et des ressources. Du temps et des ressources qui pourraient être mobilisés pour d'autres objectifs. L'entreprise républicaine entend reconnaître ce coût et l'intérioriser à la prise de décision de l'entreprise. Pour éviter cette augmentation de coût, l'entreprise a l'option de contribuer à développer l'*exit* des individus.

L'internalisation des coûts

Dans la structure actuelle des entreprises, ce sont les entreprises qui sont responsables à la fois du bien-être des individus dans les entreprises, ayant un grand pouvoir sur le marché du travail et des travailleurs une fois qu'ils sont hors de l'entreprise (qu'ils soient au chômage ou sans emploi). Les entreprises ont intérêt à ce que le marché du travail soit adapté à leur

besoin, c'est-à-dire qu'il y ait de nombreux employés potentiels, pour qu'elles n'aient pas à entrer en concurrence entre elles pour attirer de la main-d'œuvre⁴²⁵. Encourager la sortie est alors relativement moins coûteux que dans une situation où les travailleurs s'organisent collectivement avec d'autres parties prenantes. Fondamentalement, l'entreprise a intérêt à favoriser la possibilité de sortie de ses travailleurs et à minimiser l'imposition externe de mécanismes de délibération démocratique. Les républicains commerciaux défendaient l'idée que la solution à ce problème émergerait par une réforme du marché du travail. Ils avaient notamment le modèle scandinave en tête. Ce modèle offre une sécurité d'emploi généreuse, gagnée à force de négociations avec les propriétaires d'entreprises : la « flexisécurité ». L'idée est de mettre en balance la possibilité d'une sortie rapide de l'entreprise en échange d'un chômage généreux.

Cette stratégie reconnaît l'utilité de la sortie, mais cette sortie, comme nous l'avons vu, n'est pas toujours possible ou souhaitable. Guidés par l'idée selon laquelle il faut aller plus loin que la stratégie de l'*exit*, les républicains du travail ont proposé de transformer les entreprises en coopératives. Or cette pratique fait augmenter les coûts pour l'entreprise de manière radicale, surtout si l'objectif est de favoriser un modèle de coopérative multipartite qui ne protège pas seulement la liberté des travailleurs, mais celle de l'ensemble des communautés.

La solution qu'offre le principe des intérêts dominés et qu'entend réaliser l'entreprise républicaine est l'utilisation des deux mécanismes alternativement selon le contexte qui se présente. Autrement dit, ce concept permet de pondérer constamment entre les deux mécanismes de protection de la liberté républicaine, l'*exit* et le *voice*, selon le contexte économique, la situation des marchés (de l'emploi, des ressources, etc.) ou d'autres éléments pertinents. Une entreprise ayant accès à un marché de l'emploi dynamique peut se le permettre sans crainte de se retrouver à court de main-d'œuvre. Un marché de l'emploi

425 Un lecteur ou une lectrice québécoise aura tôt fait de remarquer que la fin des années 10 ont été le théâtre, notamment dans les médias, de nombres de plaintes de la part d'employeurs se plaignant d'une « pénurie de main d'œuvre ». Certains observateurs ont fait remarquer qu'il était possible d'expliquer ces plaintes à la fois comme un problème réel des entreprises et comme une constatation de la perte de pouvoir des employeurs.

dynamique, dans le cadre de l'économie capitaliste contemporaine, donne du pouvoir aux entreprises, c'est-à-dire un levier de négociation important face aux travailleurs et travailleuses.

Cet arbitrage entre l'*exit* et le *voice* n'est pas un travail neuf sur lequel aucune recherche n'a jamais été faite. Bien au contraire, dans divers domaines des sciences sociales et économiques, des études ont depuis longtemps été menées pour montrer les contextes dans lesquels les organisations ont plus ou moins de pouvoir de marché et dans quelles industries les travailleurs sont plus ou moins vulnérables. J'ai plusieurs fois commenté dans cette thèse la recherche de Hansmann, notamment, qui explore dans un ouvrage célèbre la question à savoir pourquoi certaines formes d'organisation (comme les coopératives) sont plus présentes dans certains marchés et moins dans d'autres⁴²⁶. Il n'y a que quelques pas à franchir entre cette recherche et des balises indicatives pouvant guider le législateur dans sa construction des contours de l'entreprise républicaine.

Une comparaison pourrait être faite avec la pollution et la taxe sur le carbone. Faisons l'analogie suivante. La pollution, une externalité négative de la production de biens et de services, est un mal, mais lutter contre ce mal est coûteux. Une stratégie populaire pour lutter contre la pollution tout en respectant la liberté des individus et du marché est de taxer l'externalité négative. En taxant la pollution, on crée un incitatif à ne pas polluer, ou pour le dire autrement, à ne pas causer le mal. Il pourrait donc suffire de remplacer la pollution par la domination et la taxation par le mécanisme de l'intérêt dominé. En obligeant les entreprises à favoriser soit l'*exit* (en soutenant des mécanismes d'*exit*) soit le *voice* (en favorisant des mécanismes démocratiques), l'entreprise se verrait contrainte de lutter contre la domination. Si les entreprises ne veulent pas faire exploser leurs coûts, elles sont alors obligées de contribuer à des programmes favorisant l'*exit*, tels qu'un revenu de base, une assurance

426 Hansmann, Henry, « Ownership and organizational form », *forthcoming in R*, 2006.

chômage, une « flexisécurité », etc. Si, dans le contexte, c'est impossible, ils sont alors obligés d'instituer des mécanismes démocratiques.

Cet exemple tente de saisir l'exercice d'arbitrage que l'entreprise républicaine devrait constamment opérer pour équilibrer les diverses situations des parties prenantes.

Une objection : flou du principe

L'une des objections courantes faites à cette théorie est qu'une définition trop vague ou trop générale de cette règle – à savoir, tous les individus devraient pouvoir influencer toutes les décisions qui affectent leurs intérêts – amène plusieurs difficultés tout en laissant une série de questions en suspens : quels types de décisions devraient être soumises à ce choix ? Quelles institutions et quelles décisions devraient être régies par ce principe ? Quels types d'intérêts donneraient droit aux individus d'influencer les décisions ? Enfin, quel genre d'influence ce principe requiert-il ?⁴²⁷ Robert Nozick donne un exemple particulièrement éloquent de ces problèmes :

« If four men propose marriage to a woman, her decision about whom, if any of them, to marry importantly affects each of the lives of those four persons, her own life, and the lives of any other persons wishing to marry one of these four men, and so on. Would anyone propose, even limiting the group to include only the primary parties, that all five persons vote to decide whom she shall marry? She has a right to decide what to do, and there is no right the other four have to a say in the decisions which importantly affect their lives that is being ignored here. They have no right to a say in that decision. »⁴²⁸

L'argument de Nozick est de montrer que, à la question de savoir si toutes les personnes concernées devraient pouvoir se prononcer dans le choix de l'époux de la femme, l'intuition que nous avons est de répondre : non. Pourquoi ? Pour montrer que le principe des intérêts affectés, parce qu'il est indéterminé, n'est pas un outil pertinent pour penser la démocratie. L'une des approches utilisées pour répondre à cette objection consiste à préciser que le

⁴²⁷ Arrhenius, « The boundary problem in democratic theory ».

⁴²⁸ Nozick, Robert, *Anarchy, state, and utopia*, 2013, p. 269.

principe des intérêts dominés demande à ce qu'un individu ait la capacité d'influencer une organisation si et seulement si cette organisation prend des décisions dominantes à son égard (c'est-à-dire, qu'elle interfère arbitrairement, régulièrement et profondément avec ses intérêts). Ce n'est donc pas chaque action, chaque décision affectant une personne qui mérite d'être considérée sérieusement, mais plutôt la durée et l'intensité des effets qu'elle produit. C'est pourquoi il est important de considérer la domination sur un spectre d'intensité et de calculer cette intensité en fonction de s'il existe ou non une sortie (*exit*) ou une capacité de prise de parole (*voice*).

Il n'est donc pas flou, du moins pas assez pour nous permettre d'affirmer que le principe ne permet pas d'identifier des instances de domination, incluant la domination structurelle. Cela dit, comment définir et circonscrire les intérêts des dominés ?

Les mécanismes de l'entreprise républicaine

Les mécanismes de l'entreprise doivent mobiliser à la fois les mécanismes négatifs développés par Hsieh et des mécanismes en aval des décisions. Par souci de concision, je ne discuterai ici que d'une politique fondamentale à l'entreprise républicaine : le tirage au sort. Cette proposition a l'avantage de saisir l'essentiel des avantages des principes de l'entreprise républicaine en plus d'être utile dans les débats contemporains concernant la théorie des parties prenantes. Cette discussion sur le tirage au sort s'inspirera ici de la recherche sur le tirage au sort en politique, mais montrera qu'il est aussi nécessaire et fondamental à la forme de l'entreprise qui vise à favoriser la liberté républicaine.

Le conseil d'administration républicain

Le conseil d'administration (CA) est, dans les entreprises contemporaines, l'espace fondamental de la gouvernance des organisations. Qu'il s'agisse d'une entreprise cotée en bourse, d'une coopérative ou même d'une fondation, le droit des organisations donne à ce comité le rôle central et stratégique de coordonner les activités de l'organisation au niveau le plus haut. C'est l'organe de gouvernance où s'opèrent la délibération et les décisions les plus

importantes⁴²⁹. À ce titre, c'est aussi l'instance la plus propice à une appropriation par la réflexion républicaine. C'est dans les débats entourant le rôle, la composition et les règlements généraux qui structurent le CA que se développera la première étape de la construction de l'entreprise républicaine.

Une recherche abondante existe au sujet du CA, qui explore autant les enjeux de sélection (quota, compétences) que la responsabilité des administrateurs⁴³⁰. L'entreprise républicaine, comme je l'ai montré dans cette thèse, a pour objectif d'être gouvernée de manière à offrir un espace délibératif pour toute personne dominée. Son degré d'importance et d'influence sur le CA dépendrait alors du principe des intérêts dominés. Cependant, on peut se demander comment permettre à un ensemble si hétérogène de s'exprimer. Le tirage au sort me semble l'un des mécanismes les plus aisément transposables pour réaliser cet objectif en contexte économique contemporain.

L'élection et le tirage au sort

L'un des mécanismes importants qui devraient être inclus dans l'entreprise républicaine est le tirage au sort, notamment pour contribuer à la nomination des administrateurs sur le CA.

L'un des outils classiques de l'arsenal républicain a longtemps été la distribution au hasard des charges publiques, et du pouvoir en général⁴³¹. Cet outil a été mobilisé à de nombreuses reprises dans l'histoire pour contrer les luttes intestines⁴³² et factionnaires⁴³³, pour éviter la

429 Tchotourian, *Entreprises et responsabilité sociale*.

430 *Ibid.*

431 Bonin, Hugo, *La démocratie hasardeuse*, Montréal, XYZ, 2017 ; Sintomer, Yves, « Tirage au sort et politique : de l'autogouvernement républicain à la démocratie délibérative », *Raisons politiques*, vol. 42, février 2011, p. 159 ; Sintomer, Yves, *Petite histoire de l'expérimentation démocratique : tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, Paris, La Découverte, 2011.

432 Pas toujours avec succès. Dans l'analyse proposée par Jacqueline Guiral-Hadziiossif, l'introduction, sous l'influence d'Eiximenis, du tirage au sort à Saragosse au 15^e siècle, dans le but de réduire les luttes de factions, aurait au contraire eu pour effet de les accroître (Guiral-Hadziiossif, Jacqueline, *Meurtre dans la cathédrale : les débuts de l'Inquisition espagnole*, Saint-Denis, Bouchene, 2012.).

433 Manin, *Principes du gouvernement représentatif* ; Bonin, *La démocratie hasardeuse* ; Delannoi, Gil et Dowlen, Oliver, *Sortition: Theory and Practice*, Andrews UK Limited, 2015.

concentration du pouvoir, pour lutter contre la corruption⁴³⁴. En somme, pour limiter l'émergence d'oligarchies. Dans un récent article, Simon Pek a défendu l'idée que pour prémunir les organisations qui se veulent démocratiques, comme les coopératives (il s'intéresse particulièrement aux coopératives de travailleurs), il était nécessaire de mobiliser des outils comme le tirage au sort⁴³⁵.

Bruno Frey et Margit Osterloh, dans une série d'articles récents, ont défendu l'idée que le tirage au sort en organisation serait un excellent moyen de lutter contre plusieurs problèmes au sein de l'entreprise⁴³⁶. Ils encouragent même le développement de ce genre de mécanisme de manière indépendante à un cadre théorique plus vaste comme celui que j'ai présenté. À ce titre, le tirage au sort est praticable hors du républicanisme, mais il prend une plus grande légitimité au sein de l'entreprise républicaine.

Pour Frey et Osterloh, le tirage au sort, compris comme mécanisme de sélection aléatoire des administrateurs sur les conseils d'administrations auraient plusieurs avantages venant autant de la réflexion théorique sur le tirage au sort que sur quelques expériences empiriques⁴³⁷ :

- La sélection par le sort protège contre l'influence indésirable des groupes d'intérêts sur la prise de décision, par la sélection au hasard d'individus dans les groupes et non de la sélection des individus les plus influents de ceux-ci.

434 Litvak, David, « Sortition As a Means to Fight Corruption », Rochester, NY, Social Science Research Network, 23 avril 2013, <<http://papers.ssrn.com/abstract=2255825>>, consulté le 30 avril 2015.

435 Pek, Simon, « Drawing Out Democracy: The Role of Sortition in Preventing and Overcoming Organizational Degeneration in Worker-Owned Firms », *Journal of Management Inquiry*, août 2019.

436 Frey, Bruno S. et Osterloh, Margit, « Aleatoric Democracy », ID 2905045, Rochester, NY, Social Science Research Network, 12 décembre 2016, <<https://papers.ssrn.com/abstract=2905045>>, consulté le 12 février 2020 ; Zeitoun, Hossam, Osterloh, Margit et Frey, Bruno S., « Learning from Ancient Athens: Demarchy and Corporate Governance », *Academy of Management Perspectives*, vol. 28, n° 1, 2014, pp. 1-14 ; Osterloh, Margit et Frey, Bruno S., « Dealing With Randomness », *management revue*, vol. 30, n° 4, 2019, pp. 331-345.

437 Zeitoun, Osterloh et Frey, « Learning from Ancient Athens » ; Frey et Osterloh, « Aleatoric Democracy » ; Frey, Bruno S., « Proposals for a Democracy of the Future », *Homo Oeconomicus*, vol. 34, n° 1, avril 2017, pp. 1-9 ; Osterloh et Frey, « Dealing With Randomness ».

- La sélection par le sort réduit le coût d'influence et de promotion nécessaire pour atteindre les buts politiques, par la diminution des coûts liés à un processus comme l'élection (coût de l'élection elle-même, tout comme l'activité de communication l'entourant).
- La sélection par le sort facilite une représentation meilleure et plus diversifiée, en contournant les biais de sélection qui pourraient se manifester dans d'autres types de mode de sélection comme l'élection ou la nomination.
- La sélection par le sort permet de faire émerger des points de vue négligés par le titulaire, par la sélection de gens ayant des perspectives diversifiées et non seulement un point de vue consensuel (parfois favorisé par le mode électoral).
- La sélection par le sort facilite la stabilité dans un contexte d'intérêts divergents, notamment par sa fonction neutralisante⁴³⁸.

Ces avantages sont non-négligeables, car ils participent ensemble à former un mécanisme de sélection des administrateurs qui peuvent représenter divers groupes dont les membres sont dans diverses situations. On peut penser que pour représenter l'intérêt des actionnaires, le tirage au sort entre les plus grands détenteurs d'actions serait pertinent pour détendre le lien entre la propriété des parts et le pouvoir direct sur le conseil d'administration. Cela permettrait une plus grande diversité des perspectives sur les conseils tout en donnant la voix à ceux qui ont largement investi dans l'organisation.

Il ne faut pas oublier que le marché financier, par lequel transite une grande partie des parts d'entreprise, est très liquide. Conséquemment, les investisseurs profitent d'un grand pouvoir de sortie. Or selon le principe de l'intérêt dominé, ceux-ci devraient au contraire jouir de

⁴³⁸ Frey et Osterloh ne le développent pas en détail, mais c'est l'un des points importants pour Bonin (Bonin, *La démocratie hasardeuse*.)

moins de pouvoir. Les travailleurs, qui sont au contraire bien moins mobiles que le capital (dans le contexte actuel), devraient bénéficier de sièges au conseil d'administration.

Il existe encore d'autres parties prenantes dont les liens sont encore moins précis avec l'organisation, mais dont la perspective doit être entendue. Pensons notamment aux communautés vis-à-vis desquelles une entreprise peut avoir un impact important. Comment sélectionner un membre de cette communauté sans engendrer un coût immense et divers problèmes liés à l'élection (incluant la possibilité de corruption par l'organisation) ? Tirer au sort un membre de cette communauté parmi une liste de personnes éligibles est une réponse qui permet de répondre à ces difficultés.

Cette mécanique n'est pas sans faiblesses. On peut penser notamment à l'absence de prise en compte de la compétence : l'absence d'élection ôte la pression démocratique et l'impératif de reddition de compte et pourrait finir par manquer de légitimité (par l'absence d'un acte de légitimation comme l'élection). Frey et Osterloh répondent à chacun de ces points de manière concise. La question de la compétence peut être mitigée par d'autres mécanismes de sélection (pensons aux grilles de compétences que certains conseils d'administration utilisent déjà). Premièrement, la question de la reddition de compte peut être atténuée par des processus de contestation ou de mise en accusation par les parties prenantes. Ensuite, la question de la légitimité peut se construire dans le temps et par des expérimentations. Enfin, les auteurs sont conscients que le tirage au sort n'est pas avantageux dans sa forme pure, mais qu'il représente un outil institutionnel ayant des forces importantes pouvant contribuer fortement aux structures institutionnelles qui se veulent démocratiques ou qui gagneraient à l'être, mais qui restent enfermées dans l'horizon unique du mécanisme électoral.

J'ajouterais à cet argumentaire que la réflexion sur l'utilisation du tirage au sort en entreprise est une preuve claire de la pertinence qu'il y a à importer la réflexion philosophique, politique et démocratique dans le cadre de l'entreprise. Il n'est pas nouveau que des politologues et philosophes se penchent sur la question de l'arbitrage entre compétences politique versus légitimité démocratique. Sur la question du tirage au sort, une large production scientifique

récente propose d'en faire un mécanisme important qui participe d'un renouveau démocratique contemporain⁴³⁹.

439 Manin, *Principes du gouvernement représentatif* ; Bouricius, Terrill, « Democracy Through Multi-Body Sortition: Athenian Lessons for the Modern Day », *Journal of Public Deliberation*, vol. 9, n° 1, avril 2013 ; Litvak, « Sortition As a Means to Fight Corruption » ; Collmer, Constantine, « Civic Market and Sortition Democracy », in Bitros, George C. et Kyriazis, Nicholas C., dir., *Essays in Contemporary Economics: A Festschrift in Memory of A. D. Karayiannis*, Cham, Springer International Publishing, 2015, pp. 191-197 ; Pek, Simon, « Democracy on the Shop Floor: Reviving Union Democracy with Sortition », *Academy of Management Proceedings*, vol. 2017, n° 1, janvier 2017, p. 10736 ; Bonin, *La démocratie hasardeuse* ; Pek, « Drawing Out Democracy » ; Abizadeh, Arash, « Representation, Bicameralism, Political Equality, and Sortition: Reconstituting the Second Chamber as a Randomly Selected Assembly », *Perspectives on Politics*, janvier 2020, pp. 1-16.

Conclusion

« Pour résumer, il est possible en faisant évoluer le système légal et fiscal d’aller beaucoup plus loin que ce qui a été fait jusqu’à présent, d’une part en instituant une véritable propriété sociale du capital, grâce à un meilleur partage du pouvoir dans les entreprises, et d’autre part en mettant en place un principe de propriété temporaire du capital, dans le cadre d’un impôt fortement progressif sur les propriétés importantes permettant le financement d’une dotation universelle en capital et la circulation permanente des biens. » - Thomas Piketty, *Capital et idéologie*, 2019

La proposition de l’entreprise républicaine que j’ai esquissée dans cette thèse s’inscrit dans une réflexion plus globale de lutte contre la domination dans les sociétés contemporaines. Il ne suffit pas de regarder bien loin ou profondément pour entendre des discussions concernant le potentiel dominateur des pratiques de surveillance de masse des grandes firmes de technologies⁴⁴⁰. Aujourd’hui encore, au moment où j’écris ces lignes, des débats font rage concernant le pouvoir monopolistique d’Apple et de Google⁴⁴¹. Ce n’est qu’un moment, un événement dans la longue histoire de la lutte contre les monopoles que j’ai esquissé au chapitre 2. Puis, il y a les pratiques internes aux entreprises qui sont problématiques et révoltantes, de l’abus des travailleurs d’Amazon au travail semblable à l’esclavage de Nestlé⁴⁴². Le nombre et la quantité d’abus que nous révèlent les médias ne sont que la surface de profonds problèmes qui taraudent nos sociétés.

440 Lyon, David, « Surveillance Culture: Engagement, Exposure, and Ethics in Digital Modernity », 2017, p. 19 ; Zuboff, *The Age of Surveillance Capitalism*.

441 « Epic Games’ Lawsuits Fire a Shot at Apple and Google’s App Store “Monopolies” », *Wired*, [s. d.], <<https://www.wired.com/story/epic-games-sues-apple-fortnite-app-store/>>, consulté le 16 août 2020.

442 Clarke, Joe Sandler, « Child labour on Nestlé farms: chocolate giant’s problems continue », *The Guardian*, 2 septembre 2015, <<https://www.theguardian.com/global-development-professionals-network/2015/sep/02/child-labour-on-nestle-farms-chocolate-giants-problems-continue>>, consulté le 16 août 2020 ; Ewing, Jack, « Nestlé Says It Can Be Virtuous and Profitable. Is That Even Possible? », *The New York Times*, 15 novembre 2019, <<https://www.nytimes.com/2019/11/15/business/nestle-environment-sustainability.html>>, consulté le 12 janvier 2020 ; Sainato, Michael, « ‘I’m not a robot’: Amazon workers condemn unsafe, grueling conditions at warehouse », *The Guardian*, 5 février 2020, <<https://www.theguardian.com/technology/2020/feb/05/amazon-workers-protest-unsafe-grueling-conditions-warehouse>>, consulté le 16 août 2020.

J'ai commencé cette thèse en argumentant que le républicanisme était un cadre théorique puissant pour analyser ce genre de problème. Il a historiquement été fondamental à la lutte contre les monopoles tout comme pour la protection et la sécurité des travailleurs et travailleuses. Néanmoins, il n'a pas été très discuté dans sa conception des organisations au cœur de ses instances de domination : l'entreprise. C'est là où ma thèse offre sa plus importante contribution.

Dans cette thèse, j'ai exploré les diverses propositions mobilisées dans une grande partie de la théorie politique républicaine pour s'attaquer aux problèmes économiques criants de notre époque : inégalités, paradis fiscaux, pouvoir économique des élites, etc. Celle-ci identifiait à juste titre des problèmes criants qui avaient pour moi un point en commun, un lien avec la structure des entreprises. En effet, les dernières décennies ont vu se développer d'immenses entreprises, des conglomérats qui forment selon plusieurs de nouvelles sortes d'oligopoles. Il suffit de penser aux GAFAM pour avoir en tête un lot d'entreprises qui, chaque mois, se retrouvent mêlées à des conflits avec les travailleurs, les communautés locales, nationales et internationales. Leurs dirigeants sont parfois considérés comme des figures centrales de la gouvernance mondiale. J'ai argumenté que cette influence doit être regardée comme illégitime et dominatrice. Les raisons sont nombreuses et ont été développées dans les deux premiers chapitres.

Dans le premier et le second chapitre, j'ai expliqué que le problème de domination des entreprises vu par la lunette républicaine était à la fois à l'intérieur, par le biais des abus de la gestion, l'arbitraire des décisions de gouvernance et à l'extérieur, par le biais de choix stratégiques nuisibles pour les diverses parties prenantes entourant l'entreprise. Les divers éléments que j'ai soulevés sont jugés problématiques, parce qu'ils causent de la domination. J'ai montré qu'un concept pertinent pour rendre compte de ces problèmes était le concept républicain de domination et son application dans la réflexion sur les entreprises.

L'angle que j'ai proposé est celui des institutions économiques, notamment les entreprises. J'ai montré que penser aux formes alternatives des entreprises était une voie fructueuse

pouvant mener à des propositions institutionnelles créatives et efficaces pour lutter contre les enjeux de domination dans l'économie. En effet, dans un contexte de plus en plus caractérisé par quelques entreprises dominant des marchés⁴⁴³.

L'objectif de cette thèse était d'établir les fondements normatifs de l'entreprise républicaine qui, comme nous l'avons vu, cherche à balancer l'*exit* et le *voice*. En effet, comme nous l'avons vu, la tradition républicaine tend à hésiter entre ces deux éléments : la prise de parole démocratique et la défection. Dans la recherche contemporaine, cette hésitation prend la forme du débat entre le républicanisme du travail et le républicanisme commercial. J'ai commencé par présenter au premier chapitre les éléments centraux de ce débat en traçant les contours de son histoire et en insistant sur la présence de deux mécanismes institutionnels importants : l'*exit* et le *voice*. J'ai montré que ceux-ci, sans être conçus par ce vocabulaire inventé par l'économiste Hirschman, ont été très présents dans les divers débats internes au républicanisme, notamment celui qui opposait d'un côté les républicains du travail et de l'autre les républicains du travail.

J'ai montré que le fait de favoriser le *voice*, la prise de parole démocratique notamment, n'était pas le seul moyen pour favoriser la liberté républicaine et qu'elle ne pouvait pas à elle seule atteindre cet objectif. J'ai aussi montré que l'*exit*, c'est-à-dire la défection, n'était pas non plus un moyen certain d'arriver à la liberté républicaine. Aucun de ces deux moyens ne peut arriver seul à favoriser la liberté républicaine en ce qui concerne les institutions économiques.

L'une des contributions importantes de cette thèse est d'identifier un manque dans la théorie républicaine traitant d'économie politique. En effet, comme je le montre au second chapitre,

443 La discussion du chapitre 2 sur le mouvement néo-brandésien n'est que la pointe (la plus républicaine) des nombreux mouvements émergeant aujourd'hui pour contrer la récente et problématique concentration dans plusieurs industries. Comme le dit Dayen dans son plus récent livre *Monopolized*, mais aussi Tepper et Hearn dans leur livre, ce n'est pas aujourd'hui que le GAFAM qui est centralisé et qui ressemble à un oligopole, mais bien tout un ensemble d'industries et cela, de manière globalisé (Tepper, Jonathan et Hearn, Denise, *The myth of capitalism: monopolies and the death of competition*, 2019 ; Dayen, David, *Monopolized: life in the age of corporate power*, 2020.).

de très intéressantes et fructueuses approches, comme celle de Stoller, Rahman et Thomas, soulèvent d'importants problèmes dans notre structure économique, mais leurs solutions souffrent de la faiblesse de ne pas réellement prendre acte de l'importance de la question de l'entreprise. J'ai montré que trop peu de théories républicaines ne prennent au sérieux l'importance de l'entreprise comme institution économique et politique. Ce manque flagrant dans la théorie républicaine a pour effet pervers de ne rendre imaginables que des solutions opposant État et monde économique ; or, le rôle de l'État n'est pas toujours d'intervenir directement, mais parfois aussi de structurer le contexte général des relations politiques et économiques. C'est une approche prise au sérieux par Thomas.

Pour lui, le rôle de l'État est de placer les bases d'une démocratie de propriétaire. Cette démocratie des propriétaires aurait pour effet positif de favoriser la liberté républicaine en donnant à chaque individu un pouvoir de sortie important. Cette politique, profondément républicaine, est néanmoins problématique, car laisse de côté la question de l'entreprise. Pour Thomas, un plus grand pouvoir de sortie a pour effet nécessaire l'émergence d'entreprises structurées de manière à favoriser la liberté. J'ai ensuite montré de quelle manière cette position était limitée. Dès lors que l'on prend au sérieux cette question, que l'on reconnaît l'importance du droit commercial dans les affaires économiques, tout un lot de question émerge, mais apparaît aussi la grande complexité de ce qu'est réellement une entreprise et de ses dynamiques. C'est ce que j'ai exploré au troisième chapitre.

J'ai montré qu'une lacune fondamentale des approches républicaines des entreprises était le manque de théorisation de ce qu'est l'entreprise. En tant qu'organisation relationnelle, l'entreprise est un type particulier d'institution sociale. Sa forme est à la fois guidée par des normes interne à l'entreprise, mais aussi fondée par des lois. C'est par celle-ci qu'on peut arriver à transformer l'entreprise. En effet, j'ai argumenté au chapitre 3 que ce n'étaient pas seulement les mécanismes de marché qui avait et devait avoir une influence sur la forme juridique de l'entreprise, mais aussi les dynamiques sociales. Celle-ci n'était pas, contrairement à ce que défend l'approche de l'école de Chicago, que le résultat d'une lutte

sur le marché des forces économiques qui ferait émerger la meilleure forme d'entreprise, mais un mécanisme complexe de incluant le marché, les dynamiques sociales et juridiques prises dans une trajectoire historique.

« [...] corporations should not be conceived of as a unitary locus of deliberation. Instead corporations can be conceived of as being constituted by, and a constituent of, a complex process of deliberation [...] »⁴⁴⁴

Les normes qui doivent fonder l'entreprise républicaine ne sont pas seulement les normes de l'*exit* et du *voice*, mais un équilibre des deux qui doit être inscrit dans la loi. Comme je l'ai défendu avec l'aide de juriste comme Talbot ou Tchotourian, la législation des entreprises dans les pays d'inspiration britannique n'est pas, dans sa forme actuelle, propice à des normes de liberté. Il est donc nécessaire de transformer ses lois en s'inspirant de l'entreprise républicaine.

J'ai défendu que les mécanismes nécessaires à la mise en place de l'entreprise républicaine consistaient notamment à la mise en place de mécanismes de gouvernance ne misant pas sur la vertu individuelle, ou sur les dynamiques de marché, mais sur une démocratie des parties prenantes structurées autour du principe des intérêts dominés.

La question du capitalisme et de la transition

Deux derniers problèmes se posent : celui de la pression capitaliste et celui de la transition. La pression capitaliste, par les mécanismes d'accumulation du capital et de transformation de ce capital en pouvoir économique et politique est un problème important. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de prendre au sérieux la pression que subissent les entreprises démocratiques. Elles doivent entrer en compétition avec des entreprises n'ayant pas le coût supplémentaire que représente la prise de décision démocratique. Malgré qu'il existe une plusieurs contributions scientifiques remettant en cause l'ampleur de cette différence de coût

⁴⁴⁴ Sabadoz, Cameron et Singer, Abraham, « Talk Ain't Cheap: Political CSR and the Challenges of Corporate Deliberation », *Business Ethics Quarterly*, vol. 27, n° 2, avril 2017, p. 206.

entre l'entreprise traditionnelle et l'entreprise démocratique, il reste que le terrain législatif et institutionnel dans lequel les entreprises évoluent tend encore à favoriser l'entreprise cotée en bourse⁴⁴⁵. C'est pourquoi, si on considère l'entreprise républicaine comme un objectif légitime à viser, il serait nécessaire de développer tout un environnement légal dans lequel cette forme d'entreprise peut être compétitive, sinon, la pression pourrait avoir raison de la démocratie et tendre à en limiter la capacité à favoriser la voix des parties prenantes. C'est une proposition réalisable dans le contexte présent, mais je crois qu'il est néanmoins important de prendre en compte la pression internationale sur les États, incluant la pression des législations de complaisances, sur les droits locaux et internationaux. La proposition de l'entreprise républicaine doit et peut se penser localement, mais ne doit pas faire abstraction du contexte politique internationale. Peut-être que l'entreprise républicaine aurait besoin d'une association internationale comme les coopératives ont l'Alliance Coopérative internationale (ICA)⁴⁴⁶

Le problème de la transition est une autre question qui mériterait exploration. Je vais simplement ouvrir sur les possibles modèles pouvant servir comme institutions transitoires. Il serait possible, par exemple, de s'inspirer des modèles nouveaux et originaux comme l'entreprise bicamérale de Ferreras, ou des formes juridiques alternatives comme la coopérative de solidarité ou les sociétés coopératives d'intérêt collectif⁴⁴⁷. Ces modèles dépassent les problèmes que nous avons décrits concernant les coopératives de travailleurs et même les coopératives de consommation. Les acteurs impliqués dans l'organisation sont plus nombreux et représentent une plus grande diversité d'intérêt affecté par l'entreprise. En plus d'une réflexion sur les alternatives, il serait important de lire la recherche sur la transition en tant que telle, comme les travaux du sociologue Erik Olin Wright⁴⁴⁸.

445 Hansmann, *The Ownership of Enterprise* ; Malleon, *After Occupy*.

446 <https://www.ica.coop/fr>

447 « Les Scic - Sociétés coopératives d'intérêt collectif », [s. d.], <<http://www.les-scic.coop/sites/fr/les-scic/>>, consulté le 24 juillet 2017.

448 Wright, *Envisioning Real Utopias* ; Wright, *Alternatives to Capitalism*.

Ce dernier, auteur important sur la réflexion sur les organisations alternatives, développe dans une série d'articles et d'ouvrages l'idée d'un socialisme de marché qui dépend à la fois d'une refonte importante du droit commercial et d'une acceptation des dynamiques sociales, économiques et politiques. Son approche a la vertu de réfléchir non seulement aux institutions idéales (utopiques), mais aussi à ce qui pourrait être réalisé à court terme. J'ose croire que la recherche que j'ai présentée dans cette thèse s'inscrit dans la même perspective.

À la fin de cette thèse, j'ai proposé comme « utopie concrète », pour reprendre le terme d'Olin Wright, le déploiement de l'idée du tirage au sort dans le cadre de l'entreprise. Je crois que la sélection des administrateurs parmi de vastes groupes de parties prenantes permettrait de rapidement diversifier la gouvernance des organisations et représentait un premier pas dans la direction d'organisations plus respectueuses de la liberté de l'ensemble des individus pris dans le processus de production, de distribution et de consommation des biens et des services.

Le management républicain

Néanmoins, cette thèse n'a qu'effleuré la question centrale de la manière dont elle doit être administrée dans la pratique. Au-delà des questions de gouvernance, la pratique managériale est pleine de petites dominations quotidiennes. Je défends dans cette thèse l'idée qu'une entreprise républicaine donnerait des outils puissants aux individus et aux groupes pour se protéger de ces maux. Néanmoins, il n'est pas inutile de regarder chez l'individu, le gestionnaire et le travailleur, quel genre de pratique serait pertinente pour réaliser.

Une perspective qui sera nécessaire de développer pour compléter les résultats de cette thèse est une approche de la gestion républicaine. En effet, le cadre de l'entreprise républicaine est à même de significativement protéger les individus contre la domination, mais les dynamiques dominatrices des individus et de la structure des pratiques de gestion sont toujours dominatrices.

Une fois que les organisations économiques auront été structurellement construites de manière à respecter la liberté républicaine, il sera encore nécessaire d'adapter la manière de protéger cette liberté à long terme et que se développe à l'intérieur des murs une pratique favorable au maintien de cette liberté. Nous pourrions dire un management républicain. Cette pratique viendrait compléter les divers mécanismes républicains institutionnels et inclurait une réflexion sur les diverses pratiques à développer à l'intérieur des groupes de travail et des vertus nécessaires à pratiquer dans les relations entre les divers acteurs des parties prenantes⁴⁴⁹.

449 Diefenbach, Thomas, « Why Michels' 'iron law of oligarchy' is not an iron law – and how democratic organisations can stay 'oligarchy-free' », *Organization Studies*, février 2018

Bibliographie

Abizadeh, Arash, « Representation, Bicameralism, Political Equality, and Sortition: Reconstituting the Second Chamber as a Randomly Selected Assembly », *Perspectives on Politics*, janvier 2020, pp. 1-16.

Ackerman, Bruce *et al.*, *Redesigning distribution: basic income and stakeholder grants as alternative cornerstones for a more egalitarian capitalism*, London, Verso, 2006.

Adams, John, « Founders Online: John Adams to Thomas Jefferson, with Postscript by Abigail Adams, 2 february 1816 », 2 février 1816.

Alperovitz, Gar, *America beyond capitalism: reclaiming our wealth, our liberty, and our democracy*, Princeton, N.J., Recording for the Blind & Dyslexic, 2006.

Alvaredo, Facundo *et al.*, « The Elephant Curve of Global Inequality and Growth », *AEA Papers and Proceedings*, vol. 108, 2018, pp. 103-08.

Anderson, Elizabeth, « How bosses are (literally) like dictators », *Vox*, 17 juillet 2017, <<https://www.vox.com/the-big-idea/2017/7/17/15973478/bosses-dictators-workplace-rights-free-markets-unions>>

Anderson, Elizabeth, *Private government: how employers rule our lives (and why we don't talk about it)*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 2017.

Anderson, Elizabeth, « Equality and Freedom in the Workplace : Recovering Republican Insights », *Social Philosophy and Policy*, vol. 31, n° 02, mars 2015, pp. 48–69.

Anderson, Elizabeth, « Liberty, Equality, and Private government », *Tanner Lectures in Human Values*, 2015, pp. 61–122.

Anton, Miguel *et al.*, « Common Ownership, Competition, and Top Management Incentives », Rochester, NY, Social Science Research Network, 15 août 2016, <<https://papers.ssrn.com/abstract=2802332>>, consulté le 13 mai 2017.

Arlen, Gordon, « Aristotle and the problem of oligarchic harm: Insights for democracy », *European Journal of Political Theory*, août 2016

Arnold, N. Scott, *The philosophy and economics of market socialism: a critical study*, New York, Oxford University Press, 1994.

Arrhenius, Gustaf, « The boundary problem in democratic theory », *Democracy Unbound: Basic Explorations I*, 2005, pp. 14–29.

Atkinson, Anthony B., Piketty, Thomas et Saez, Emmanuel, « Top Incomes in the Long Run of History », *Journal of Economic Literature*, vol. 49, n° 1, 2011, pp. 3-71.

Audard, Catherine, *Qu'est-ce que le libéralisme ? : Éthique, politique, société*, Gallimard, 2009.

Audier, Serge, *Les théories de la république*, Paris, La Découverte, 2015.

Bebchuk, Lucian A et Fried, Jesse M, *Pay without performance: the unfulfilled promise of executive compensation*, Cambridge, Mass.; London, Harvard University Press, 2006.

Belcredi, Massimo et Enriques, Luca, « Institutional investor activism in a context of concentrated ownership and high private benefits of control: the case of Italy », *European Corporate Governance Institute (ECGI)-Law Working Paper*, n° 225, 2013.

Bellamy, R., « Republicanism: Non Domination and the Free State », 2011.

Berlin, Isaiah, *Liberty: incorporating four essays on liberty*, Oxford, Oxford University Press, 2002.

Bidet, Eric, « Explaining the Third Sector in South Korea », *Voluntas: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, vol. 13, n° 2, juin 2002, pp. 131-147.

Birchall, Johnston, *Building Communities (Routledge Revivals): The Co-operative Way*, Routledge, 2014.

Birchall, Johnston, « Defining Co-operative Enterprise: Toward a Taxonomy of Member-Owned Business », in *Research Handbook on Sustainable Co-Operative Enterprise: Case Studies of Organizational Resilience in the Co-operative Business Model. Elgar original reference*, Cheltenham: Edward Elgar, 2014, pp. 51–63.

Birchall, Johnston, *Finance in an Age of Austerity: The Power of Customer-Owned Banks*, Edward Elgar Publishing, 2013.

Birchall, Johnston et International Labour Office, *Résister à la récession: le pouvoir des coopératives financières*, Genève, BIT, 2014.

Blanc, Sandrine, « Are Rawlsian Considerations of Corporate Governance Illiberal? A Reply to Singer », *Business Ethics Quarterly*, vol. 26, n° 3, juillet 2016, pp. 407-421.

- Blanc, Sandrine, « L'entreprise fait-elle partie de la structure de base rawlsienne ? », *Revue de philosophie économique*, vol. 15, n° 1, octobre 2014, pp. 167-209.
- Bohman, James, « Republican Cosmopolitanism », *Journal of Political Philosophy*, vol. 12, n° 3, 2004, pp. 336-352.
- Bonin, Hugo, *La démocratie hasardeuse*, Montréal, XYZ, 2017.
- Bouricius, Terrill, « Democracy Through Multi-Body Sortition: Athenian Lessons for the Modern Day », *Journal of Public Deliberation*, vol. 9, n° 1, avril 2013.
- Braudel, Fernand et Braudel, Fernand, *Les Jeux de l'échange*, Paris, A. Colin, 1988.
- Brennan, Jason, *Against democracy*, 2016.
- Bruenig, Matt, « Common Ownership And The New Antitrust Movement », 15 août 2017, <<http://peoplespolicyproject.org/2017/08/15/common-ownership-with-the-new-antitrust-movement/>>, consulté le 20 août 2017.
- Carter, Ian, « How Are Power and Unfreedom Related », in Laborde, Cécile et Maynor, John W., dir., *Republicanism and Political Theory*, Blackwell, 2008, pp. 58–82.
- Casassas, David, « Adam Smith's Republican Moment: Lessons for Today's Emancipatory Thought », *Economic Thought*, 2013.
- Casassas, David, « Basic Income and the Republican Ideal: Rethinking Material Independence in Contemporary Societies », *Basic Income Studies*, vol. 2, n° 2, 2008.
- Casassas, David et De Wispelaere, Jurgen, « The Alaska Model: A Republican Perspective », in *Examining the Alaska Model: Is the Permanent Fund Dividend a Model Ready for Export?*, Palgrave/Macmillan, 2012.
- Casassas, David et Wispelaere, Jurgen De, « Republicanism and the political economy of democracy », *European Journal of Social Theory*, septembre 2015.
- Child, James W. et Marcoux, Alexei M., « Freeman and Evan: Stakeholder Theory in the Original Position », *Business Ethics Quarterly*, vol. 9, n° 2, avril 1999, pp. 207-223.
- Christensen, J., « The looting continues: tax havens and corruption », *critical perspectives on international business*, vol. 7, n° 2, 2011, pp. 177–196.
- Cicerchia, Lillian, « Structural domination in the labor market », *European Journal of Political Theory*, mai 2019,

Ciepley, David, « The Neoliberal Corporation », *The Oxford Handbook of the Corporation*, février 2019.

Ciepley, David, « Can Corporations Be Held to the Public Interest, or Even to the Law? », *Journal of Business Ethics*, mai 2018, pp. 1-16.

Ciepley, David, « Beyond Public and Private: Toward a Political Theory of the Corporation », *American Political Science Review*, vol. 107, n° 1, février 2013, pp. 139-158.

Ciepley, David A., « Neoliberalism and the Corporation: Mutually Contradictory and Corrupting », ID 3230520, Rochester, NY, Social Science Research Network, 28 août 2018, <<https://papers.ssrn.com/abstract=3230520>>, consulté le 23 mai 2019.

Clarke, Joe Sandler, « Child labour on Nestlé farms: chocolate giant's problems continue », *The Guardian*, 2 septembre 2015, <<https://www.theguardian.com/global-development-professionals-network/2015/sep/02/child-labour-on-nestle-farms-chocolate-giants-problems-continue>>, consulté le 16 août 2020.

Collmer, Constantine, « Civic Market and Sortition Democracy », in Bitros, George C. et Kyriazis, Nicholas C., dir., *Essays in Contemporary Economics: A Festschrift in Memory of A. D. Karayiannis*, Cham, Springer International Publishing, 2015, pp. 191-197.

Constant, Benjamin, *De la liberté des anciens comparée à celle des modernes, discours de février 1819*, 1819.

Costa, M. V., « Neo-republicanism, freedom as non-domination, and citizen virtue », *Politics, Philosophy & Economics*, vol. 8, n° 4, octobre 2009, pp. 401-419.

Crane, Andrew, Matten, Dirk et Moon, Jeremy, « Stakeholders as citizens? Rethinking rights, participation, and democracy », *Journal of Business Ethics*, vol. 53, n° 1-2, 2004, pp. 107-122.

Crane, Daniel A., « Antitrust's Unconventional Politics », ID 3149661, Rochester, NY, Social Science Research Network, 26 mars 2018, <<https://papers.ssrn.com/abstract=3149661>>, consulté le 10 décembre 2019.

Dagger, Richard, « Neo-republicanism and the civic economy », *Politics, Philosophy & Economics*, vol. 5, n° 2, juin 2006, pp. 151-173.

Dagger, Richard, *Civic Virtues: Rights, Citizenship, and Republican Liberalism*, New York, NY, Oxford University Press, 1997.

Dahl, Robert Alan, *A preface to economic democracy*, Cambridge, Polity press, 1985.

Dahl, Robert Alan, *Après la révolution : l'autorité dans une société modèle*, Calmann-Lévy, 1973.

Dahl, Robert Alan, *After the revolution?: authority in a good society*, New Haven; London, Yale University Press, 1970.

Dayen, David, *Monopolized: life in the age of corporate power*, 2020.

Delannoi, Gil et Dowlen, Oliver, *Sortition: Theory and Practice*, Andrews UK Limited, 2015.

Deneault, Alain, *De quoi Total est-elle la somme ? : multinationales et perversion du droit*, 2017.

Deneault, Alain, *Paradis fiscaux : la filière canadienne : Barbade, Caïmans, Bahamas, Nouvelle-Écosse, Ontario*, Montréal, Les Éditions Écosociété, 2014.

Deneault, Alain, *Offshore: paradis fiscaux et souveraineté criminelle*, Montréal, Écosociété, 2010.

Deneault, Alain et Deneault, Alain, *Le totalitarisme pervers : d'une multinationale au pouvoir*, 2018.

Diefenbach, Thomas, « Why Michels' 'iron law of oligarchy' is not an iron law – and how democratic organisations can stay 'oligarchy-free' », *Organization Studies*, février 2018.

Dietsch, Peter, *Catching Capital: The Ethics of Tax Competition*, New York, Oxford University Press, 2015.

Dilorenzo, Thomas J., « The origins of antitrust: An interest-group perspective », *International Review of Law and Economics*, vol. 5, n° 1, juin 1985, pp. 73-90.

Domènech, Antoni et Raventós, Daniel, « Property and Republican Freedom: An Institutional Approach to Basic Income », *Basic Income Studies*, vol. 2, n° 2, décembre 2007

Dow, Gregory K., *Governing the Firm: Workers' Control in Theory and Practice*, Cambridge University Press, 2003.

Ducharme, Michel, *Le concept de liberté au Canada à l'époque des révolutions atlantiques, 1776-1838*, [Montréal, Que.], McGill-Queen's University Press, 2010.

Durand Folco, Jonathan, *À nous la ville ! : Traité de municipalisme*, 2017.

Dyreng, Scott D., Lindsey, Bradley P. et Thornock, Jacob R., « Exploring the role Delaware plays as a domestic tax haven », *Journal of Financial Economics*, vol. 108, n° 3, juin 2013, pp. 751-772.

Edmundson, William A., *John Rawls: reticent socialist*, 2017.

Efthymiou, Dimitrios E., « Respect in Neo-Republicanism: A Good Too Rich or Too Thin? », *Res Publica*, février 2019.

Eisenhardt, Kathleen M., « Agency theory: An assessment and review », *Academy of management review*, vol. 14, n° 1, 1989, pp. 57-74.

Elkin, Stephen L., *Reconstructing the Commercial Republic: Constitutional Design After Madison*, Chicago, University of Chicago Press, 2006.

Evan, William M. et Freeman, R. Edward, *A stakeholder theory of the modern corporation: Kantian capitalism*, 1988.

Ewing, Jack, « Nestlé Says It Can Be Virtuous and Profitable. Is That Even Possible? », *The New York Times*, 15 novembre 2019, <<https://www.nytimes.com/2019/11/15/business/nestle-environment-sustainability.html>>, consulté le 12 janvier 2020.

Favreau, Louis, *Mouvement coopératif: une mise en perspective*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2010.

Ferreras, Isabelle, *Firms as Political Entities*, Cambridge University Press, 2017.

Ferreras, Isabelle, « L'économie est dans l'espace public. Qu'est-ce que la citoyenneté au travail ? », 2015.

Ferreras, Isabelle, *Gouverner le capitalisme ? : pour le bicamérisme économique*, Paris, PUF, 2012.

Ferretti, Thomas, *Justice Requires Egalitaria Organizations: Why public institutions should promote worker cooperatives*, Louvain, Université Catholique de Louvain, octobre 2016.

Ferretti, Thomas, « Tom Malleson, After Occupy: Economic Democracy for the 21 Century », *Les ateliers de l'éthique*, vol. 10, n° 1, 2015, p. 155.

Ferretti, Thomas, « Mondragon in five points: advantages and challenges of worker cooperatives », *Renewal*, vol. 23, n° 4, 2015.

Flecha, Ramon et Ngai, Pun, « The challenge for Mondragon: Searching for the cooperative values in times of internationalization », *Organization*, vol. 21, n° 5, septembre 2014, pp. 666-682.

Flecha, Ramon et Santa Cruz, Ignacio, « Cooperation for economic success: the Mondragon case », *Analyse & Kritik*, vol. 1 | 2011, pp. 157-60.

Fleurbaey, Marc, *Capitalisme ou démocratie ? : l'alternative du XXIe siècle*, Paris, B. Grasset, 2006.

Fraser, Nancy, « Who Counts? Dilemmas of Justice in a Postwestphalian World », *Antipode*, vol. 41, n° s1, 2010, pp. 281-297.

Freeman, R. Edward, *Strategic Management: A Stakeholder Approach*, Cambridge University Press, 2010.

Freeman, R. Edward, « A Stakeholder Theory of the Modern Corporation », *Perspectives in Business Ethics* Sie, vol. 3, 2001

Freeman, R. Edward, « The Politics of Stakeholder Theory: Some Future Directions », *Business Ethics Quarterly*, vol. 4, n° 4, 1994, pp. 409-421.

Freeman, R. Edward *et al.*, *Stakeholder theory: The state of the art*, Cambridge University Press, 2010.

Freeman, R. Edward et Reed, David L., « Stockholders and Stakeholders: A New Perspective on Corporate Governance », *California Management Review*, vol. 25, n° 3, avril 1983, pp. 88-106.

Freeman, Steven, « Effects of ESOP Adoption and Employee Ownership: Thirty years of Research and Experience », *Organizational Dynamics Working Papers*, janvier 2007.

Frey, Bruno S., « Proposals for a Democracy of the Future », *Homo Oeconomicus*, vol. 34, n° 1, avril 2017, pp. 1-9.

Frey, Bruno S. et Osterloh, Margit, « Aleatoric Democracy », Rochester, NY, Social Science Research Network, 12 décembre 2016, <<https://papers.ssrn.com/abstract=2905045>>, consulté le 12 février 2020.

Friedman, Milton, « The Social Responsibility of Business Is to Increase Its Profits », *The New York Times Magazine*, 1970.

Fung, Archon, « The Principle of Affected Interests: An Interpretation and Defense », *Representation: Elections and beyond*, 2013

- Fung, Archon, « The principle of affected interests and inclusion in democratic governance », *Representation: Elections and beyond*, 2013, pp. 236–268.
- Fung, Archon, « Varieties of participation in complex governance », *Public administration review*, vol. 66, n° s1, 2006, pp. 66–75.
- Galloway, Scott, *The four: the hidden DNA of Amazon, Apple, Facebook, and Google*, 2017.
- Gelderblom, Oscar, De Jong, Abe et Jonker, Joost, « The Formative Years of the Modern Corporation: The Dutch East India Company VOC, 1602- 1623 », *Journal of Economic History*, vol. 73, 2013, pp. 1050-1076.
- Gilens, Martin et Page, Benjamin I., « Testing Theories of American Politics: Elites, Interest Groups, and Average Citizens », *Perspectives on Politics*, vol. 12, n° 3, septembre 2014, pp. 564-581.
- Gonzalez-Ricoy, I, « The Republican Case for Workplace Democracy », *Social Theory and Practice*, vol. 40, n° 2, 2014, pp. 232-254.
- Gosseries, Axel, « Qu'est-ce qu'un consommateur juste? », *Mertz F.(éd.), Ethique et commerce, réalités et illusions. Paris, L 'Harmattan*, 2005, pp. 7–43.
- Gourevitch, Alex, « The Limits of a Basic Income: Means and Ends of Workplace Democracy », *Basic Income Studies*, vol. 11, n° 1, janvier 2016.
- Gourevitch, Alex, *From Slavery to the Cooperative Commonwealth: Labor and Republican Liberty in the Nineteenth Century*, Cambridge University Press, 2015.
- Gourevitch, Alex, « Labor Republicanism and the Transformation of Work », *Political Theory*, vol. 41, n° 4, août 2013, pp. 591-617.
- Gourevitch, Alex, « Labor and Republican Liberty », *Constellations*, vol. 18, n° 3, septembre 2011, pp. 431-454.
- Gourevitch, Alex, « Bernie Sanders Was Right to Talk About Wage Slavery. We Should Talk About It, Too. », [s. d.], <<https://jacobinmag.com/2020/01/wage-slavery-bernie-sanders-labor>>, consulté le 25 janvier 2020.
- Gourevitch, Peter Alexis, *Political power and corporate control: the new global politics of corporate governance*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 2005.
- Griswold, Charles L., *Jean-Jacques Rousseau and Adam Smith: a philosophical encounter*, London ; New York, Routledge, Taylor & Francis Group, 2018.

Grosbois, Philippe de, *Les batailles d'Internet assauts et résistances à l'ère du capitalisme numérique*, 2018.

Guiral-Hadziiossif, Jacqueline, *Meurtre dans la cathédrale: les débuts de l'Inquisition espagnole*, Saint-Denis, Bouchene, 2012.

Hampton, Mark, *The Offshore Interface: Tax Havens in the Global Economy*, St. Martin's Press, 1996.

Hanley, Ryan Patrick, « Commerce and Corruption: Rousseau's Diagnosis and Adam Smith's Cure », *European Journal of Political Theory*, vol. 7, n° 2, avril 2008, pp. 137-158.

Hansmann, Henry, « All Firms are Cooperatives—and so are Governments », *Journal of entrepreneurial and organizational Diversity*, vol. 2, n° 2, 2013, pp. 1–10.

Hansmann, Henry, *The Ownership of Enterprise*, Harvard University Press, 2009.

Hansmann, Henry, « Ownership and organizational form », *forthcoming in R*, 2006.

Hansmann, Henry, « Ownership of the Firm », *Journal of Law, Economics, & Organization*, 1988, pp. 267–304.

Harbour, M. D., « Non-domination and pure negative liberty », *Politics, Philosophy & Economics*, vol. 11, n° 2, août 2011, pp. 186-205.

Harel, Xavier et Joly, Eva, *La grande évasion : Le vrai scandale des paradis fiscaux*, Actes Sud Editions, 2012.

Hart, Oliver et Zingales, Luigi, « Companies Should Maximize Shareholder Welfare Not Market Value », *Journal of Law, Finance, and Accounting*, vol. 2, n° 2, 2017, pp. 247-274.

Hart, Oliver et Zingales, Luigi, « Should a Company Pursue Shareholder Value? », 2016

Heaman, Elsbeth, *Tax, order, and good government: a new political history of Canada, 1867-1917*, 2017.

Heath, Joseph, *Morality, competition, and the firm: the market failures approach to business ethics*, Oxford ; New York, Oxford University Press, USA, 2014.

Heath, Joseph et Norman, Wayne, « Stakeholder Theory, Corporate Governance and Public Management: What Can the History of State-Run Enterprises Teach Us in the Post-Enron Era? », *Journal of Business Ethics*, vol. 53, n° 3, 2004, pp. 247–265.

Hirschman, Albert O., *Exit, voice, and loyalty: responses to decline in firms, organizations, and states*, Cambridge, Mass, Harvard University Press, 1970.

Hockett, Robert C., « A Jeffersonian Republic by Hamiltonian Means: Values, Constraints & Finance in an Authentic American Ownership Society », 2005.

Hodgson, Geoffrey M., *Conceptualizing Capitalism: Institutions, Evolution, Future*, Chicago, University of Chicago Press, 2015.

Hon, Tze-ki, « Max Ko-wu Huang, The Meaning of Freedom: Yan Fu and the Origins of Chinese Liberalism. », *China Perspectives*, vol. 2009, n° 2009/3, septembre 2009

Honohan, Iseult, *Civic republicanism*, Routledge, 2003.

Hovenkamp, Herbert, « Whatever Did Happen to the Antitrust Movement? », *Notre Dame Law Review*, vol. 94, n° 2, janvier 2019

Hsieh, Nien-hê, « Workplace Democracy, Workplace Republicanism, and Economic Democracy », *Revue de philosophie économique*, vol. 9, n° 1, 2009.

Hsieh, Nien-hê, « Justice at Work: Arguing for Property-Owning Democracy », *Journal of Social Philosophy*, vol. 40, n° 3, 2009, pp. 397–411.

Hsieh, Nien-hê, « Survey Article: Justice in Production », *Journal of Political Philosophy*, vol. 16, n° 1, mars 2008, pp. 72-100.

Hsieh, Nien-hê, « Managers, Workers, and Authority », *Journal of Business Ethics*, vol. 71, n° 4, mars 2007, pp. 347-357.

Hsieh, Nien-hê, « Justice, management, and governance », *Corporate Governance*, vol. 6, n° 3, 2006, pp. 261-267.

Hsieh, Nien-hê, « Rawlsian Justice and Workplace Republicanism », *Social Theory and Practice*, janvier 2005, pp. ?

Jang, Jongick, « The Emergence of Freelancer Cooperatives in South Korea », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 88, n° 1, 2017, pp. 75-89.

Jasanoff, Sheila et Leclerc, Olivier, *Le droit et la science en action*, Paris, Dalloz, 2013.

Jeffrey Moriarty, « The Connection Between Stakeholder Theory and Stakeholder Democracy: An Excavation and Defense », *Business & Society*, vol. 53, n° 6, novembre 2014, pp. 820-852.

- Jenco, Leigh, « What is 'republican' about republican Chinese thought (1895–1949)? », in *Republicanism in Northeast Asia*, Routledge, 2014, pp. 83-108.
- Kessler, Dave Gershgorin, Alison Griswold, Mike Murphy, Michael J. Coren, Sarah, « What is Amazon, really? », *Quartz*, 20 août 2017, <<https://qz.com/1051814/what-is-amazon-really/>>, consulté le 23 décembre 2018.
- Khan, Lina, « The New Brandeis Movement: America's Antimonopoly Debate », *Journal of European Competition Law & Practice*, vol. 9, n° 3, mars 2018, pp. 131-132.
- Khan, Lina M, « The Ideological Roots of America's Market Power Problem », 2018
- Khan, Lina M, « Amazon's Antitrust Paradox », *the yale law journal*, 2017
- Khan, Lina M. et Vaheesan, Sandeep, « Market power and inequality: The antitrust counterrevolution and its discontents », *Harv. L. & Pol'y Rev.*, vol. 11, 2017
- Khan, Lina et Vaheesan, Sandeep, « Market Power and Inequality: The Antitrust Counterrevolution and its Discontents », Rochester, NY, Social Science Research Network, 22 avril 2016, <<https://papers.ssrn.com/abstract=2769132>>, consulté le 20 décembre 2018.
- Kimpell, J. L., « Republican civic virtue, enlightened self-interest and Tocqueville », *European Journal of Political Theory*, vol. 14, n° 3, juillet 2015, pp. 345-367.
- Kimpell, Jessica, « The Commercial Republic: a Contradiction in Terms? », in Stuart White et Seth-Smith, Niki, dir., *Democratic Wealth: Building a Citizens' Economy*, 2014.
- Kohn, Margaret, « Radical republicanism and solidarity », *European Journal of Political Theory*, octobre 2019
- Kramer, Matthew, « Liberty and Domination », in Laborde, Cécile et Maynor, John W., dir., *Republicanism and Political Theory*, Blackwell, 2003, pp. 31–57.
- Kwak, Jun-Hyeok et Jenco, Leigh, *Republicanism in Northeast Asia*, Routledge, 2014.
- Laborde, Cecile, « Republicanism », ID 2160877, Rochester, NY, Social Science Research Network, 2012, <<http://papers.ssrn.com/abstract=2160877>>, consulté le 6 novembre 2013.
- Landemore, Helene et Ferraras, Isabelle, « In Defense of Workplace Democracy: Toward a Justification of the Firm/State Analogy », [s. d.]
- Landemore, Hélène et Ferreras, Isabelle, « In Defense of Workplace Democracy Towards a Justification of the Firm–State Analogy », *Political Theory*, septembre 2015

Langlois, Richard N., « Hunting the Big Five: Twenty-First Century Antitrust in Historical Perspective », Rochester, NY, Social Science Research Network, 15 janvier 2018, <<https://papers.ssrn.com/abstract=3124356>>, consulté le 10 décembre 2019.

Leikin, Steven Bernard, *The Practical Utopians: American Workers and the Cooperative Movement in the Gilded Age*, Wayne State University Press, 2005.

Levy, Jacob T., *Rationalism, pluralism, and freedom*, Oxford, United Kingdom, Oxford University Press, 2015.

Litvak, David, « Sortition As a Means to Fight Corruption », ID 2255825, Rochester, NY, Social Science Research Network, 23 avril 2013, <<http://papers.ssrn.com/abstract=2255825>>, consulté le 30 avril 2015.

Lovett, Frank, « Non-Domination », *The Oxford Handbook of Freedom*, 2018

Lovett, Frank, *A General Theory of Domination and Justice*, Oxford; New York, Oxford University Press, 2010.

Lyon, David, « Surveillance Culture: Engagement, Exposure, and Ethics in Digital Modernity », 2017

Macdonald, Terry, « Citizens or stakeholders? Exclusion, equality and legitimacy in global stakeholder democracy », 2012.

MacGilvray, Eric, *The Invention of Market Freedom*, Cambridge; New York, Cambridge University Press, 2011.

Malleson, Tom, « Rawls, Property-Owning Democracy, and Democratic Socialism », *Journal of Social Philosophy*, vol. 45, n° 2, juin 2014, pp. 228-251.

Malleson, Tom, *After Occupy: Economic Democracy for the 21st Century*, Oxford; New York, 2014.

Manin, Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, 2012.

Markell, Patchen, « The Insufficiency of Non-Domination », *Political Theory*, vol. 36, n° 1, janvier 2008, pp. 9-36.

Marty, Frédéric, « Pouvoirs économiques privés et ordre concurrentiel : Une application à l'économie numérique », mai 2018

McCammon, Christopher, « Domination: A Rethinking », *Ethics*, vol. 125, n° 4, 2015, pp. 1028–1052.

- McCloskey, Deirdre N, *The Bourgeois Virtues: Ethics for an Age of Commerce*, Chicago, University of Chicago Press, 2006.
- McCormick, John P, *Machiavellian democracy*, Cambridge, England; New York, Cambridge University Press, 2011.
- McCormick, John P., « Machiavelli Against Republicanism On the Cambridge School's "Guicciardinian Moments" », *Political Theory*, vol. 31, n° 5, janvier 2003, pp. 615-643.
- McCoy, Drew R., *The Elusive Republic: Political Economy in Jeffersonian America*, UNC Press Books, 2012.
- Merritt, Keri Leigh, *Masterless Men: Poor Whites and Slavery in the Antebellum South*, Place of publication not identified, Cambridge University Press, 2017.
- Mitchell, Daniel J., « Why Tax Havens Are a Blessing », *Foreign Policy*, mars 2008.
- Muhammad, Khalil Gibran, « Were the Founders Against Slavery All Along? », *The New York Times*, 19 octobre 2018, <<https://www.nytimes.com/2018/10/18/books/review/sean-wilentz-no-property-in-man.html>>, consulté le 24 octobre 2018.
- Munger, Michael C et Villarreal-Diaz, Mario, « The Road to Crony Capitalism », vol. 23, n° 3, 2019
- Nadeau, Christian, « Republicanism », in *Routledge encyclopedia of philosophy*, 2012.
- Nadeau, Christian et Weinstock, Daniel, *Republicanism: History, Theory, Practice*, Routledge, 2013.
- Näsström, Sofia, « The Challenge of the All-Affected Principle », *Political Studies*, vol. 59, n° 1, mars 2011, pp. 116-134.
- Newman, Simon P. et Onuf, Peter S., *Paine and Jefferson in the Age of Revolutions*, University of Virginia Press, 2013.
- Nilsen, Håvard Friis, « Republican Monarchy: The Neo-Roman Concept of Liberty and the Norwegian Constitution of 1814 », *Modern Intellectual History*, juin 2017, pp. 1-28.
- Norman, Wayne, « Rawls on Markets and Corporate Governance », *Business Ethics Quarterly*, vol. 25, n° 01, 2015, pp. 29-64.
- Norman, Wayne, « Stakeholder theory », *The International Encyclopedia of Ethics*, 2013.
- North, Douglass C, *Structure and change in economic history*, London, Norton, 1981.

Nozick, Robert, *Anarchy, state, and utopia*, 2013.

O'Neill, Martin, « Power, Predistribution, and Social Justice », *Philosophy*, octobre 2019.

O'Neill, Martin et Williamson, Thad, *Property-Owning Democracy: Rawls and Beyond*, John Wiley & Sons, 2012.

Open Markets Institute, « America's Concentration Crisis », Open Market Institute, 2018, <<https://concentrationcrisis.openmarketsinstitute.org/>>, consulté le 1^{er} janvier 2019.

Osterloh, Margit et Frey, Bruno S., « Dealing With Randomness », *Management revue*, vol. 30, n° 4, 2019, pp. 331-345.

Paine, Thomas, *Agrarian justice*, 1797.

Pairault, Thierry, « Les entreprises chinoises sous la tutelle directe du gouvernement illustrées par leur investissement en Afrique », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, n° 13, avril 2013.

Palan, Ronen, « Paradis fiscaux et commercialisation de la souveraineté de l'Etat », *L'Économie politique*, n° 3, 2002, pp. 79–97.

Paquin, Stéphane, Lévesque, Pier-Luc et Brady, Jean-Patrick, *Social-démocratie 2.1: le Québec comparé aux pays scandinaves*, 2016.

Parker, Martin, *Shut down the business school: What's wrong with management education*, 2018.

Parker, Martin, *Against management: Organization in the age of managerialism*, Polity Press in association with Blackwell, 2002.

Pasquale, Frank, « From Territorial to Functional Sovereignty: The Case of Amazon », *Law and Political Economy*, 6 décembre 2017, <<https://lpeblog.org/2017/12/06/from-territorial-to-functional-sovereignty-the-case-of-amazon/>>, consulté le 27 décembre 2017.

Pasquale, Frank, *The black box society: the secret algorithms that control money and information*, Cambridge, Harvard University Press, 2015.

Pek, Simon, « Drawing Out Democracy: The Role of Sortition in Preventing and Overcoming Organizational Degeneration in Worker-Owned Firms », *Journal of Management Inquiry*, août 2019.

Pek, Simon, « Democracy on the Shop Floor: Reviving Union Democracy with Sortition », *Academy of Management Proceedings*, vol. 2017, n° 1, janvier 2017

- Pettit, Philip, *Just Freedom: A Moral Compass for a Complex World*, W. W. Norton & Company, 2014.
- Pettit, Philip, *On the People's Terms: A Republican Theory and Model of Democracy*, Cambridge University Press, 2012.
- Pettit, Philip, « Three conceptions of democratic control », *Constellations*, vol. 15, n° 1, 2008, pp. 46–55.
- Pettit, Philip, « A republican right to basic income? », *Basic Income Studies*, vol. 2, n° 2, 2007.
- Pettit, Philip, « Depoliticizing democracy », *Ratio Juris*, vol. 17, n° 1, 2004, pp. 52–65.
- Pettit, Philip, *Républicanisme: une théorie de la liberté et du gouvernement*, Paris, Gallimard, 2003.
- Pettit, Philip, *A Theory of Freedom: From the Psychology to the Politics of Agency.*, Hoboken, Wiley, 2001.
- Pettit, Philip, *Republicanism: A Theory of Freedom and Government*, Oxford, Clarendon Press, 1997.
- Phillips, Robert, Freeman, R. Edward et Wicks, Andrew C., « What Stakeholder Theory is Not », *Business Ethics Quarterly*, vol. 13, n° 4, octobre 2003, pp. 479-502.
- Piketty, Thomas, *Capital et idéologie*, Paris, Éditions du Seuil, 2019.
- Piketty, Thomas, *Le capital au XXI^e siècle*, Paris, Seuil, 2013.
- Pocock, J. G. A., *The Machiavellian moment: Florentine political thought and the Atlantic republican tradition*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1975.
- Pocock, John Greville Agard, *Vertu, commerce et histoire: essais sur la pensée et l'histoire politique au XVIII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998.
- Poitras, Geoffrey, *Equity Capital : From Ancient Partnerships to Modern Exchange Traded Funds*, Routledge, 2016.
- Poitras, Geoffrey, « From Antwerp to Chicago : the History of Exchange Traded Derivative Security Contracts », *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, n° 1, septembre 2009, pp. 11-50.

- Pomeranz, Kenneth, *The great divergence: China, Europe and the making of the modern world economy*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 2012.
- Posner, Eric A et Weyl, Eric Glen, *Radical markets: uprooting capitalism and democracy for a just society*, 2018.
- Poulin, Pierre et Tremblay, Benoît, *Desjardins en mouvement : comment une grande coopérative de services financiers se restructure pour mieux servir ses membres*, Montréal, Presses HEC : Éditions Dorimène, 2005.
- Rahman, K. Sabeel, *Democracy Against Domination*, Oxford University Press, 2016.
- Rahman, K. Sabeel, « Domination, Democracy, and Constitutional Political Economy in the New Gilded Age: Towards a Fourth Wave of Legal Realism? », Rochester, NY, Social Science Research Network, 14 juillet 2016, <<https://papers.ssrn.com/abstract=2809618>>, consulté le 4 novembre 2016.
- Rawls, John, *Political liberalism*, New York, Columbia University Press, 1996.
- Ricoy, Iñigo González, « Knowledge and Property in Workplace Democracy: A Republican Approach », 2014.
- Ricoy, Iñigo González, « Firms, States, and Democracy: A Qualified Defense of the Parallel Case Argument », 2014.
- Robé, Jean-Philippe, « Being Done With Milton Friedman », *Accounting, Economics, and Law*, vol. 2, no 2, 2012.
- Robé, Jean-Philippe, « L'entreprise et la constitutionnalisation du système-monde de pouvoirs », *Baudoin Roger, éd. L'entreprise, formes de la propriété et responsabilités sociales*, 2012, pp. 273–344.
- Robé, Jean-Philippe, « The legal structure of the firm », *Accounting, Economics, and Law*, vol. 1, n° 1, 2011.
- Roberts, William Clare, « Book Review: Exit Left: Markets and Mobility in Republican Thought, by Robert S. Taylor », *Political Theory*, vol. 46, n° 1, février 2018, pp. 147-151.
- Roberts, William Clare, *Marx's Inferno: the political theory of Capital*, Princeton; Oxford, Princeton University Press, 2017.
- Robin, Corey, *Fear: the history of a political idea*, Oxford ; New York, Oxford University Press, 2004.

- Roemer, John E., *Equal Shares: Making Market Socialism Work*, Verso, 1996.
- Rosenthal, Caitlin, *Accounting for slavery masters and management*, 2018.
- Roy, William G, *Socializing capital: the rise of the large industrial corporation in America*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1999.
- Sabadoz, Cameron et Singer, Abraham, « Talk Ain't Cheap: Political CSR and the Challenges of Corporate Deliberation », *Business Ethics Quarterly*, vol. 27, n° 2, avril 2017, pp. 183-211.
- Saez, Emmanuel et Zucman, Gabriel, *The triumph of injustice: how the rich dodge taxes and how to make them pay*, 2019.
- Sainato, Michael, « 'I'm not a robot': Amazon workers condemn unsafe, grueling conditions at warehouse », *The Guardian*, 5 février 2020, <<https://www.theguardian.com/technology/2020/feb/05/amazon-workers-protest-unsafe-grueling-conditions-warehouse>>, consulté le 16 août 2020.
- Schliesser, Eric, « The Separation of Economics from Virtue: A historical-Conceptual Introduction », in A. Baker, Jennifer et D. White, Mark, dir., *Economics and the Virtues: Building a New Moral Foundation*, 2016.
- Sellami, Hajer, *La démutualisation dans le secteur financier : y a-t-il un paradoxe français ?*, Université Paris-Dauphine, 2007.
- Shapiro, Carl, « Antitrust in a time of populism », *International Journal of Industrial Organization*, vol. 61 novembre 2018, pp. 714-748.
- Sharman, Jason Campbell, *Havens in a Storm: The Struggle for Global Tax Regulation*, Cornell University Press, 2006.
- Sharratt, Grant M., « Free at work, free from work: Nondomination, unions, and basic income », *Journal of Labor and Society*, vol. 0, n° 0, 2019.
- Singer, Abraham, « The Political Nature of the Firm and the Cost of Norms », *The Journal of Politics*, vol. 80, n° 3, avril 2018, pp. 831-844.
- Singer, Abraham, *The Form of the Firm: A Normative Political Theory of the Corporation*, Oxford, New York, Oxford University Press, 2018.
- Singer, Abraham, « There is no Rawlsian theory of corporate governance », *Business Ethics Quarterly*, vol. 25, n° 01, 2015, pp. 65-92.

- Sintomer, Yves, « Tirage au sort et politique : de l'autogouvernement républicain à la démocratie délibérative », *Raisons politiques*, vol. 42, février 2011
- Sintomer, Yves, *Petite histoire de l'expérimentation démocratique : tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, Paris, La Découverte, 2011.
- Skinner, Quentin, *Machiavel*, Points (Seuil), 2001.
- Smith, Vernon L. et Wilson, Bart J., *Humanomics: Moral Sentiments and the Wealth of Nations for the Twenty-First Century*, 1^{re} édition, Cambridge University Press, 2019.
- Spector, Céline, *Montesquieu et l'émergence de l'économie politique*, Paris, Champion, 2006.
- Stanley, Amy Dru, « Republic of Labor », *Dissent*, vol. 62, n° 4, 2015, pp. 160-165.
- Steuart, James, *An Inquiry Into the Principles of Political Economy*, 1767.
- Stiglitz, *Le prix des inégalités*, Brignon, Les Liens Qui Libèrent Editions, 2012.
- Stoller, Matt, *Goliath: how monopolies secretly took over the world*, 2019.
- Talbot, Lorraine, « Trying to save the world with company law? Some problems », *Legal Studies*, vol. 36, n° 3, septembre 2016, pp. 513-534.
- Talbot, Lorraine, *Progressive Corporate Governance for the 21st Century*, New York, NY, Routledge, 2014.
- Taylor, Frederick Winslow, *The Principles of Scientific Management*, Cosimo Classics, 2016.
- Taylor, Robert, *Exit left: markets and mobility in republican thought*, New York, NY, Oxford University Press, 2017.
- Taylor, Robert, « Market Freedom as Antipower », *American Political Science Review*, vol. 107, n° 3, août 2013, pp. 593-602.
- Tchotourian, Ivan, *Entreprises et responsabilité sociale: la gouvernance en question*, 2019.
- Tchotourian, Ivan, « Lorsque le droit nord-américain des sociétés dessine les nouvelles frontières de l'entreprise : les clés pour un autre futur ? », *La Revue des Sciences de Gestion*, n° 3, 2010, pp. 81-87.
- Tchotourian, Ivan, Morteo, Margaux et Morin, Karine, *L'entreprise à mission sociétale : analyse critique et comparative du modèle*, 2018.

- Tepper, Jonathan et Hearn, Denise, *The myth of capitalism: monopolies and the death of competition*, 2019.
- Thomas, Alan, *Republic of Equals: Predistribution and Property-Owning Democracy*, New York, NY, Oxford University Press, 2017 (Oxford political philosophy).
- Thomas, Alan, « Rawls, Adam Smith, and an Argument From Complexity To Property-Owning Democracy », *The Good Society*, vol. 21, n° 1, 2012, pp. 4–20.
- Townsend, Tess, « Alphabet shareholders want more voting rights but Larry and Sergey don't want it that way », *Vox*, 13 juin 2017, <<https://www.vox.com/2017/6/13/15788892/alphabet-shareholder-proposals-fair-shares-counted-equally-no-supervote>>, consulté le 19 décembre 2019.
- Urbinati, Nadia, *Democracy Disfigured*, Harvard University Press, 2014.
- Urbinati, Nadia, « Competing for Liberty: The Republican Critique of Democracy », *American Political Science Review*, vol. 106, n° 03, 2012, pp. 607–621.
- Urbinati, Nadia, « Unpolitical Democracy », *Political Theory*, septembre 2009.
- Van Fossen, Anthony, « Citizenship for Sale: Passports of Convenience from Pacific Island Tax Havens », *Commonwealth & Comparative Politics*, vol. 45, n° 2, 2007, pp. 138-163.
- Weststeijn, Arthur, *Commercial Republicanism in the Dutch Golden Age: The Political Thought of Johan & Pieter de la Court*, Brill, 2012.
- White, Stuart, « Republicanism and property-owning democracy: How are they connected? », *The Tocqueville Review/La revue Tocqueville*, vol. 37, n° 2, 2016, pp. 103–124.
- White, Stuart, « The Republican Critique of Capitalism », *Critical Review of International Social and Political Philosophy*, vol. 14, n° 5, 2011, pp. 561–579.
- White, Stuart, « The Republican Case for Basic Income: A Plea for Difficulty », *Basic Income Studies*, vol. 2, n° 2, 2007.
- White, Stuart Gordon, *The civic minimum: On the rights and obligations of economic citizenship*, Oxford University Press, 2003.
- Wilson, Eric, *Savage Republic: De Indis of Hugo Grotius, Republicanism, and Dutch Hegemony Within the Early Modern World System (C. 1600 -1619)*, Brill Academic Publishers, 2008.

- Winch, Donald, « Commercial Realities, Republican Principles' », in *Republicanism a shared European heritage. Volume II*, 2005, pp. 293–310.
- Winters, Jeffrey A., *Oligarchy*, Cambridge University Press, 2011.
- Winters, Jeffrey A. et Page, Benjamin I., « Oligarchy in the United States? », *Perspectives on Politics*, vol. 7, n° 4, décembre 2009, pp. 731-751.
- Wright, Erik Olin, *Alternatives to Capitalism*, 2015.
- Wright, Erik Olin, *Envisioning Real Utopias*, London; New York, Verso, 2010.
- Wright, Gavin, *Slavery and American Economic Development*, Baton Rouge, LSU Press, 2013.
- Wu, Tim, *The Curse of Bigness: Antitrust in the New Gilded Age*, New York, NY, Columbia Global Reports, 2018.
- Xiao, Yang, « Liberty as Non-Domination in the Chinese Republicanist Tradition », in *Republicanism in Northeast Asia*, 2015, pp. ???
- Xiao, Yang, « Rediscovering Republicanism in China: Beyond the Debate Between New Leftists and Liberals », *Contemporary Chinese Thought*, vol. 34, n° 3, avril 2003, pp. 18-34.
- Young, Iris Marion, *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, N.J, Princeton University Press, 1990.
- Zeitoun, Hossam, Osterloh, Margit et Frey, Bruno S., « Learning from Ancient Athens: Demarchy and Corporate Governance », *Academy of Management Perspectives*, vol. 28, n° 1, 2014, pp. 1-14.
- Zingales, Luigi, « Towards a Political Theory of the Firm », ID 2999910, Rochester, NY, Social Science Research Network, 1 juillet 2017, <<https://papers.ssrn.com/abstract=2999910>>
- Zorn, Nicolas, *Le 1% le plus riche: L'exception québécoise.*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2017.
- Zuboff, Shoshana, *The Age of Surveillance Capitalism: The Fight for a Human Future at the New Frontier of Power*, Profile Books, 2019.
- Zucman, Gabriel, « The missing wealth of nations: Are Europe and the U.S. net debtors or net creditors? », mars 2012.

Zucman, Gabriel, Fagan, Teresa Lavender et Piketty, Thomas, *The Hidden Wealth of Nations: The Scourge of Tax Havens*, Chicago, University of Chicago Press, 2015.

« New report highlights lessons from Mondragon - the world's largest worker co-op | Co-operatives UK Newsroom », [s. d.], <<https://www.uk.coop/newsroom/new-report-highlights-lessons-worlds-largest-worker-co-op>>

« Epic Games' Lawsuits Fire a Shot at Apple and Google's App Store "Monopolies" », *Wired*, [s. d.], <<https://www.wired.com/story/epic-games-sues-apple-fortnite-app-store/>>, consulté le 16 août 2020.

« Les Scic - Sociétés coopératives d'intérêt collectif », [s. d.], <<http://www.les-scic.coop/sites/fr/les-scic/>>, consulté le 24 juillet 2017.

